

La Commune vécue : 18
mars-28 mai 1871 / par
Gaston da Costa, condamné
à mort par les Conseils de
guerre versaillais...

Da Costa, Gaston (1850-1909). La Commune vécue : 18 mars-28 mai 1871 / par Gaston da Costa, condamné à mort par les Conseils de guerre versaillais.... 1903-1905.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

LA COMMUNE VÉCUE

PAR

GASTON DA COSTA

CONDAMNÉ A MORT PAR LES CONSEILS DE GUERRE VERSAILLAIS

*Je consacre ces récits à la
mémoire de ceux qui sont morts
pour la défense des libertés
communales et de la République
sociale.*

18 MARS 28 MAI 1871

—
TOME I^{er}
—

PARIS

Ancienne Maison Quantin

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES

MOTTEROZ, MARTINET

7, rue Saint-Benoît, 7

1903

LA COMMUNE VÉCUE

LA COMMUNE

VÉCUE

PAR

GASTON DA COSTA

CONDAMNÉ A MORT PAR LES CONSEILS DE GUERRE VERSAILLAIS

*Je consacre ces récits à la
mémoire de ceux qui sont morts
pour la défense des libertés
communales et de la République
sociale.*

(18 mars — 28 mai 1871)

TOME PREMIER

PARIS

Ancienne Maison Quantin

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES

MOTTEROZ, MARTINET

7, rue Saint-Benoit, 7

1903

AVANT-PROPOS

« Le bleu, vous l'avez bu, parce que vous êtes des ivrognes; le blanc, vous l'avez mangé, parce que vous êtes des maquereaux; le rouge, vous l'avez gardé, parce que vous êtes des assassins. »

C'est en ces aimables termes que le lieutenant Marcerou, les jours — six fois par semaine — où il avait pris une absinthe de trop, apostrophait les vaincus du drapeau rouge, commis à sa garde, à la prison militaire des Chantiers.

Marcerou avait sollicité ce poste de garde-chiourme. Il était bien l'homme de l'emploi.

Ancien sous-officier des armées impériales, il s'était fort distingué aux massacres de la semaine sanglante, et il s'en vantait. Le général Appert, général en chef d'une singulière armée de soldats, déguisés en juges et en procureurs, pouvait compter sur sa vigilance et sa férocité. Ce type de lancier geôlier restera fameux (famosus).

A côté des prétoriens de cette trempe, on vit surgir, au lendemain de la défaite communaliste, une autre variété de lâches coquins : les mouchards de lettres.

Il faut lire les articles de ces messieurs et aussi la centaine d'in-octavo qu'ils ont évacués, de 1871 à 1875 ! On a, après lecture, une fière idée du cœur humain et des bienfaits de la littérature !

De tous les sentiments vils, le plus bas, c'est la peur, quand elle se complaît dans sa lâcheté, dont elle a conscience, acceptant avec joie, avec gratitude, tout ce qui la flatte, l'alimente ou la justifie.

Les scribes de la sinistre époque le savaient bien. Écrivant pour la galerie d'une réaction en délire, ils exploitèrent cyniquement la panique bourgeoise que, durant plusieurs années, ils entretenirent par des légendes ineptes, par des anecdotes perfides et par des calomnies abominables.

Comme ils étaient seuls à tenir la plume dans cette période de Terreur réactionnaire, ils furent les inspirateurs et les maîtres de l'opinion publique affolée.

Aussi ont-ils fait de la Commune une odieuse légende.

Cette légende, nous avons entrepris de la détruire, et de mettre enfin la Commune dans l'histoire.

Entreprise téméraire, dira-t-on ?

Peut-être. Nous aurons cette témérité.

Racontant sans parti pris, sans passion, sans rancune, la guerre civile, nous ne cacherons rien de ses laideurs ; nous serons sévères pour les autres, mais

nous saurons être également, quand il le faudra, sévères pour nous-mêmes.

On nous dira peut-être qu'il est trop tôt pour essayer de dire toute la vérité, trop tôt pour remettre les choses douloureuses dans leur vrai jour, et qu'il vaudrait mieux attendre encore.

Attendre encore? Pourquoi donc?

Presque tous les acteurs du drame, ses témoins même ne sont plus. Par là, notre tâche est déjà rendue parfois extrêmement pénible.

Encore quelque temps, elle deviendrait à peu près irréalisable.

Trente années ont passé depuis ce qu'on a appelé l'Année terrible.

C'est assez pour qu'il nous soit permis de déposer sans haine et sans crainte sur des événements que nous avons vécus.

Ainsi, détruire la légende, cette détestable ennemie de la vérité historique, préciser une foule de faits mal connus, en produire quantité d'inédits bien que d'importance capitale, telle va être notre tâche.

★ ★

Toute révolution a ses origines, ses causes éloignées ou immédiates.

Aussi bien, l'usage est-il de faire précéder les récits historiques de longues introductions qui les expliquent et qui les jugent, en quelque sorte, a priori.

C'est une méthode. Elle a ses avantages et ses inconvénients. Elle convient aux événements définitivement acquis à l'histoire. Elle ne convient guère ici, notre préoccupation dominante étant d'exposer tout d'abord les convulsions révolutionnaires de Paris, dans toute leur suggestive âcreté.

Il ne s'agit pas pour nous de conquérir le lecteur à une cause pour laquelle nous avons combattu et souffert. Peu nous importe qu'il approuve la Commune, qu'il l'excuse ou qu'il la condamne.

Nous ne soutenons pas une thèse. Nous n'écrivons ni une défense ni une apologie.

Simplement, nous racontons et nous analysons des faits vécus.

Au lecteur de juger entre le peuple de Paris et ses provocateurs, entre la Commune et le Gouvernement de Versailles, entre la Révolution vaincue et la Réaction triomphante.

Notre déposition terminée, nous ferons cependant connaître notre sentiment sur les faits que nous aurons racontés et sur leurs causes très diverses.

Mais, tout de suite, nous entrons dans le vif du débat, par le récit de la journée si mal connue du 18 mars 1871.

Gaston DA COSTA.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LE DIX-HUIT MARS

CHAPITRE PREMIER

L'ATTAQUE NOCTURNE

Affiches du coup d'Etat. — Les troupes quittent les casernes. — La division Susbienne à Montmartre. — Ordre d'attaque des Buttes. — Les deux colonnes du brigadier Lecomte. — Prise des plateaux. — Court combat. — Poussargue éparpille ses hommes. — Le brigadier Paturel ne marche pas. — Retard des attelages. — Impatience de Lecomte. — Descente pénible des pièces. — Montmartre se réveille. — Intervention du maire Clémenceau. — La brigade Lecomte en danger. — Les sommations de Poussargue. — Intervention des femmes. — Le 88^e de ligne met crosse en l'air. — Arrestation de Lecomte et de ses officiers. — Fuite des gardiens de la paix et de leurs chefs. — Les prisonniers conduits au Château-Rouge. — Le général Susbienne attaqué place Pigalle. — Charge. — Combat. — Mort du capitaine Saint-James. — Retraite précipitée de Susbienne et de Vinoy.. 1

CHAPITRE II

LE DRAME DE LA RUE DES ROSIERS

Psychologie de la foule montmartroise le 18 mars. — Cette foule très variable aux différentes heures de la journée. — Simon Mayer vient prévenir Clémenceau. — Recommandations du maire. — Transfert des prisonniers rue des Rosiers. — L'ascension du calvaire des Buttes. — Arrivée rue des Rosiers. — Attitude du capitaine fédéré Garcin. — Arrivée

d'une nouvelle escorte conduisant Clément-Thomas. — Cela détermine la catastrophe. — Efforts énergiques de Herpin-Lacroix, Kazdanski, Piger et autres. — Absence du comité de vigilance. — Mort de Clément-Thomas. — Mort de Lecomte. — Quels furent les meurtriers ? — Dépositions de témoins oculaires. — Déposition inédite de Arthur Chevalier. — Après le meurtre. — Au cimetière Saint-Vincent. — Le monument au Père-Lachaise.....	19
---	----

CHAPITRE III

LES RESPONSABILITÉS — LE PROCÈS

Vinoy responsable. — Singulière attitude du général Paturel. Clémenceau hors de cause. — Le Comité central et le drame de la rue des Rosiers. — Responsabilité évidente du Comité de vigilance. — La théorie néfaste du laisser-faire. — Pour- suites devant le Conseil de guerre. — Les accusés. — Quelques physionomies. — Le réquisitoire du commandant Roustan. — Défense générale de M ^e Laborde. — Un document important. — Jugement inique — Clémenceau est attaqué et se défend. — Le duel Poussargue-Clémenceau. — Le procès Garcin. — Néant de la preuve testimoniale. — Exécution de Herpin-Lacroix, Lagrange et Verdaguer.....	38
--	----

CHAPITRE IV

LES AUTRES OPÉRATIONS MILITAIRES DE LA JOURNÉE

Redressement d'une erreur. — Opération militaire du général Faron. — Retraite inévitable facilitée par l'excellence des dispositions prises. — Mission de la division Maud'huy, de la division Jarry et de la brigade Rocher. — But apparent de ce mouvement d'ensemble. — Ordres de police. — Insuccès général.....	68
--	----

CHAPITRE V

LA JOURNÉE DES ÉPERONS

Conseil gouvernemental du 17. — Dans l'attente. — Premières nouvelles rassurantes. — Désillusion. — Impressions du général Le Flô. — Curieuse déposition de Thiers sur les événements. — Départ décidé. — Affiches ridicules. — Le gouvernement sur le point d'être pris. — Départ précipité de	
---	--

Thiers. — La réunion chez Calmon. — Désaccord dans le gouvernement. — Départ définitif des troupes pour Versailles. — Jules Ferry à l'Hôtel de Ville. — Grand intérêt des dépêches échangées entre le maire de Paris et le gouvernement. — Ferry quitte le palais municipal et se rend à la mairie du Louvre. — Dangers qu'il court. — La dernière affiche des fuyards..... 75

CHAPITRE VI

PARIS SOULEVÉ

Stupéfaction des Parisiens au réveil. — Les diverses organisations politiques surprises par l'événement. — Soulèvement spontané dans la plupart des quartiers. — Chaque arrondissement reste d'abord sur la défensive. — Occupation de la caserne du Château-d'Eau par les fédérés du X^e arrondissement, commandés par Lisbonne. — Descente des bataillons de Belleville, de Ménilmontant et de La Villette sous les ordres de Eudes, Brunel et Ranvier. — Occupation de l'Hôtel de Ville. — Bergeret quitte Montmartre et vient occuper la place Vendôme. — Aspect particulier du IX^e arrondissement. — Premiers mensonges de Maxime Ducamp. — L'occupation de la Préfecture de police par les troupes de Duval. — Première réunion des maires. — Délégation auprès de Jules Favre. — Attitude menaçante de ce ministre, approuvée par Vacherot. — Délégation municipale à l'Hôtel de Ville. — A titre de concession tardive, le gouvernement propose aux maires la nomination du colonel Langlois comme général en chef de la garde nationale. — Le nouveau général se rend à l'Hôtel de Ville. — Son attitude devant le Comité central. — Langlois démissionne avant d'avoir commandé. 106

DEUXIÈME PARTIE

LA DICTATURE DU COMITÉ CENTRAL

CHAPITRE PREMIER

LENDEMAIN DE VICTOIRE

Etat d'esprit des Parisiens. — Tout à la joie. — A Montmartre. — Au faubourg Antoine. — Dans les quartiers du centre. — Premières proclamations du Comité central. — Origines et statuts de la Fédération. — Une élection de délégués. —

Composition primitive du Comité. — Cause de l'inertie du début. — Première convocation des électeurs. — Les premiers actes. — Arrestation du général Chanzy. — Attitudes significatives de Léo Meillet et de Duval. — Le général à la mairie. — Le général chez Léo Meillet. — Transfert des prisonniers à la prison de la Santé. — Les prisonniers en grand danger. — Serrizier les sauve. — Intervention du général Crémer. — Ses compromis avec le Comité. — Sa déposition devant la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars. — Nouveau mensonge de Maxime Ducamp. Une page de Jules Vallès..... 131

CHAPITRE II

CONFLIT ENTRE LE COMITÉ CENTRAL ET LES MAIRES

Le Comité central tout à la conciliation. — Politique de Thiers. — Les maires divisés. — La réunion à la mairie du III^e arrondissement. — Délégation des maires à l'Hôtel de Ville. — Attitude de Clémenceau. — Délégation du Comité central à la mairie de la rue de la Banque. — Intervention de Louis Blanc. — Jourde menaçant. — Nouvelle délégation des maires à l'Hôtel de Ville. — La réunion décisive de la Corderie. — Résistance des maires. — Manifeste de la presse. — Le rôle de l'amiral Saisset. — Jules Favre se venge des Parisiens. — Son infâme réquisitoire. — Nouvelle attitude plus énergique du Comité central. — Clémenceau arrêté à Montmartre. — La mystification. — Nouvel effort du Comité central en vue d'une conciliation. — Conflit armé à la mairie du Louvre. — Arnold et Protot à la mairie du II^e arrondissement. — Le Comité désavoue ses délégués. — Veillée d'armes. — La capitulation des maires. — Guerre civile fatale. — Réflexions. — Les maires jugés par eux-mêmes.. 172

CHAPITRE III

LES TENTATIVES DE CONTRE-RÉVOLUTION A PARIS

Fièvre militariste. — Factieux bonapartistes. — Le tailleur Bonne. — Les prétendus amis de l'ordre. — Première manifestation du 21 mars. — Les manifestants dispersés. — Début de la manifestation du 22. — Les manifestants place Vendôme. — Sommations. — Premiers coups de feu. — Décharge générale. — Morts et blessés. — Opinion de Saisset sur la manifestation. — Grande colère du journaliste Henry de Pène. — Une lettre intéressante. — Déclaration du général américain Sheridan. — M. Jules Claretie, histo-

rien. — Manifestation des étudiants. — Le blessé Henry de Pène se fait transporter à Versailles. — Arrestation de Charles Lullier.....	231
--	-----

CHAPITRE IV

FIN DE LA DICTATURE DU COMITÉ

Le Comité annonce son départ et donne des conseils. — Ses illusions. — Dictature débonnaire. — Résumé des actes de cette dictature. — Comment le Comité s'y prit pour assurer la solde de la garde nationale. — Légitimité de l'insurrection. — Les Bonapartistes et les Prussiens. — Thiers défend Bazaine. — L'Assemblée usurpatrice. — Elle dépasse son mandat. — Elle n'est pas en nombre. — Quantité d'élections irrégulières. — Détails curieux sur les élections de février à Paris.....	250
---	-----

CHAPITRE V

A VERSAILLES

Deux parlementarismes. — Le 20 mars 1871 et la séance du Jeu de Paume. — Allocution larmoyante et mensongère de Jules Grévy. — L'incident Chanzy. — Séance du 21 mars. — Proclamation à l'armée. — Vote unanime. — Usurpation parlementaire. — Thiers et Clémenceau de mèche. — Le programme politique de Thiers. — Suprême infamie de Jules Favre. — Rapports des Prussiens avec les Versaillais. Rapports des Prussiens avec le Comité central. — Les deux séances du 23 mars. — Appel aux Chouans. — En plein Labiche. — L'incident des maires. — Habilité de Thiers. — La loi sur les échéances. — La gauche dupée.....	264
---	-----

TROISIÈME PARTIE

LA COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES CONSÉQUENCES DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

La veillée d'armes tombée à la veillée électorale. — Manœuvre électorale du Comité. — Réponse des maires. — Tableaux comparés des scrutins. — Examen des chiffres. — Les résul-

tats du vote. — Echee du parti des maires. — Composition du nouveau Conseil municipal de Paris. — Programme révolutionnaire rédigé par Charles Longuet. — Proclamation de la Commune. — Discours de Beslay, doyen d'âge. — Le blanquiste Eudes remet les choses au point. — Attitude courageuse du modéré Tirard. — Première erreur fondamentale. — Parlementarisme révolutionnaire. — Petitesse des grandes commissions. — Décrets dans le vide. — Inertie..... 295

CHAPITRE II

LA GUERRE CIVILE — JOURNÉES DES 2 ET 3 AVRIL

La guerre civile éclate. — Composition de l'armée de Vinoy. — Tolérance prussienne. — Calomnie démontrée. — Le conseil militaire de la place Vendôme. — Décision d'une marche sur Versailles. — Reconnaissance du 2 avril. — Mèche éventée. — L'armée de Vinoy prend l'offensive. — Echee des Versaillais. — Ils reprennent l'offensive. — Première défaite de l'armée communaliste. — Bulletin militaire mensonger de Thiers. — Premières exécutions de prisonniers. — Panique dans Paris. — La Commune hésitante. — Insistance des généraux pour l'offensive. — Le plan de sortie. — Opinion de Vinoy sur l'inaction de la Commune. — Importance historique d'une dépêche de Flourens. — Sortie trop tardive. — Proclamation mensongère de la Commune. — La sortie. — Défaite de l'aile droite. — Mort de Flourens. — Le centre tient bon avec Emile Eudes, puis bat en retraite. — L'aile gauche va de l'avant, avec Duval. — Tout l'effort versaillais se porte sur Duval. — L'aile gauche cernée. — Duval fusillé..... 329

CHAPITRE III

ASSASSINAT DE FLOURENS — EXÉCUTION DE DUVAL

Physionomie de Gustave Flourens. — Le savant et le soldat. — Un héros de l'Indépendance crétoise. — Le récit de l'assassinat : deux versions. — L'exécution de Duval. — Une lettre d'Elisée Reclus. — Déposition du colonel Lambert. — Physionomie du blanquiste Duval. — Déposition d'un témoin oculaire. — Autres exécutions sommaires..... 358

QUATRIÈME PARTIE

LA TRAGÉDIE DES OTAGES

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES

Souvenirs de cellule. — Le décret du 2 avril. — Perquisitions chez les Jésuites de la rue Lhomond. — Incidents divers. — Arrestations. — Interrogatoire d'un père jésuite par Raoul Rigault. — Redressement d'une erreur. — Arrestation de l'archevêque Darboy. — Interrogatoire. — Arrestation de l'abbé Deguerry, son interrogatoire. — Arrestation du président Bonjean. — Un article d'Olivier Pain. — Le décret des otages, 5 avril 1871. — L'auteur du décret. — Barral de Montaut, agent de Thiers. — Son rôle dans l'histoire du décret, ses moyens. — Lettre de l'ingénieur Belgrand..... 387

CHAPITRE II

LA THÉORIE DES OTAGES ABANDONNÉE PAR LA COMMUNE
EST REPRIS PAR LES RÉVOLUTIONNAIRES BLANQUISTES

La Commune recule devant l'application du décret. — Attitude des Blanquistes. — Importante décision. — Démarche du Comité de sûreté générale auprès de l'abbé Deguerry et de l'archevêque. — Attitude de ces deux prêtres. — Délégation du curé de Montmartre. — La première lettre de l'archevêque à Thiers. — La lettre de l'abbé Deguerry. — Thiers fait attendre l'abbé Bertaux. — Réponse de Thiers à l'archevêque. — Retour de l'abbé Bertaux. — La mise en liberté. — Deuxième lettre de l'archevêque. — Embarras de Thiers. — Il ne répond pas. — Piteuses explications de Jules Simon. — Les Blanquistes projettent l'évasion de Blanqui. — Mission de Ernest Granger. — Ce qu'on aurait dû faire. — Résumé de la situation..... 410

CHAPITRE III

LE PARQUET DE LA COMMUNE

Les Blanquistes au parquet de la Commune. — Un décret important. — Le travail du parquet révolutionnaire. — Coup d'œil sur une séance importante de la Commune. — Première et unique audience des assises révolutionnaires. — La situation des « otages » lors de l'entrée des troupes versaillaises. — Un crime politique de la Commune de 1871..... 431

CHAPITRE IV

L'AFFAIRE DE BEAUFORT

Un théorème d'histoire. — Le comte de Beaufort au ministère de la guerre. — Pénible incident. — Un bataillon du faubourg Saint-Antoine appelé à défendre le IX^e arrondissement. — Vif combat rue Caumartin. — Sanglante défaite. Retour au faubourg. — La femme Lachaise dénonce de Beaufort. — Exaspération de la foule. — Une cour martiale improvisée. — Rôle des Blanquistes. — Intervention de Delescluze. — Mort du comte de Beaufort. — Les historiens de ce drame. — Une fumisterie de Chincholle. — Lettre d'un témoin oculaire. — Une lettre de Louise Michel. — Naïveté de l'historien d'Hérisson. — Nouvelle infamie de l'académicien mouchard Maxime Ducamp..... 449

CHAPITRE V

TRANSFERT DES OTAGES DE MAZAS A LA ROQUETTE

Le chapitre des aveux. — A la Préfecture, le 21 mai au soir. — Proposition héroïque de Rigault. — L'ordre de transfert. — Rigault et Da Costa à Mazas. — Départ de Rigault. — Da Costa réquisitionne des voitures. — La liste. — Péripéties du transfert. — Etat d'âme révolutionnaire..... 461

TABLE DU TOME II

QUATRIÈME PARTIE

LA TRAGÉDIE DES OTAGES *(suite)*

- CHAP. VI. — Exécution de six otages à la Roquette.
CHAP. VII. — Les responsabilités. Le procès dit de l'Affaire des Otages.
CHAP. VIII. — Massacre des otages, rue Haxo.
CHAP. IX. — Rigault et Ferré.
CHAP. X. — Exécution de Gaston Chaudey. Les responsabilités.

CINQUIÈME PARTIE

LA COMMUNE GOUVERNE

- CHAP. I^{er}. — La police.
CHAP. II. — Les finances.
CHAP. III. — Les autres services.
CHAP. IV. — Le parlementarisme à la Commune, Minorité et majorité.
CHAP. V. — Le Comité de Salut public.

SIXIÈME PARTIE

LA COMMUNE COMBAT

- CHAP. I^{er}. — Sous Cluseret.
CHAP. II. — Sous Rossel.
CHAP. III. — Dombrowski à Neuilly.

SEPTIÈME PARTIE

LA SEMAINE SANGLANTE

- CHAP. I^{er}. — Paris livré.
CHAP. II. — Le cercle de fer se rétrécit.
CHAP. III. — Lutte désespérée.
CHAP. IV. — Le massacre.
CHAP. V. — Les prévôtés.

HUITIÈME PARTIE

LA RÉPRESSION

- CHAP. I^{er}. — La justice militaire.
CHAP. II. — Quelques procès.
CHAP. III. — Mon procès. L'infamie de Dulac.
CHAP. IV. — La Commune en exil, à la déportation, au bagne.

NEUVIÈME PARTIE

ORIGINES, CAUSES ET CONSÉQUENCES

- CHAP. I^{er}. — Henri Rochefort. La *Lanterne* et la *Marseillaise*.
CHAP. II. — Assassinat de Victor Noir.
CHAP. III. — Le 4 septembre.
CHAP. IV. — Le 31 octobre et le 22 janvier.
CHAP. V. — Confession d'un révolutionnaire.
-

LA COMMUNE VÉCUE

PREMIÈRE PARTIE

LE DIX-HUIT MARS

CHAPITRE PREMIER

L'ATTAQUE NOCTURNE

SOMMAIRE. — Affiches de coup d'État. — Les troupes quittent les casernes. — La division Susbille à Montmartre. — Ordre d'attaque des Buttes. — Les deux colonnes du brigadier Lecomte. — Prise des plateaux. — Court combat. — Poussargue éparpille ses hommes. — Le brigadier Paturel ne marche pas. — Retard des attelages. — Impatience de Lecomte. — Descente pénible des pièces. — Montmartre se réveille. — Intervention du maire Clémenceau. — La brigade Lecomte en danger. — Les sommations de Poussargue. — Intervention des femmes. — Le 88^e de ligne met crosse en l'air. — Arrestation de Lecomte et de ses officiers. — Fuite des gardiens de la paix et de leurs chefs. — Les prisonniers conduits au Château-Rouge. — Le général Susbille attaqué place Pigalle. — Charge. — Combat. — Mort du capitaine Saint-James. — Retraite précipitée de Susbille et de Vinoy.

La réaction ayant décidé de châtier et de dompter Paris, Thiers était tout désigné pour cette besogne, sa haine des faubourgs n'ayant fait que croître depuis Transnonnain.

Celui que le peuple appelait Foutriquet — le nom lui avait été donné jadis par le maréchal Soult — allait être

d'ailleurs dignement secondé par des généraux de l'Empire, les Vinoy, les Galliffet, les Mac-Mahon.

Ainsi, un gouvernement qu'affolent et l'état d'âme de Paris et la poussée réactionnaire va entreprendre, avec une armée démoralisée, de désarmer violemment tout un peuple aigri par la défaite et prêt à l'insurrection.

L'issue ne peut être douteuse.

L'entreprise échouera. Une révolution sera la conséquence de cet échec.

Le fait est que, dans la nuit du 17 au 18 mars, comme à la veille d'un coup d'État, les deux affiches suivantes étaient placardées dans Paris, mais uniquement dans les quartiers du centre. La préoccupation de Thiers était alors de s'assurer la neutralité sinon l'appui des bataillons de la bourgeoisie.

★ ★

« Une proclamation du chef du pouvoir exécutif va paraître, et sera affichée sur les murs de Paris, pour expliquer le but des mouvements qui s'opèrent. Ce but est l'affermissement de la République, la répression de toute tentative de désordre, et la reprise des canons qui effraient la population. Les Buttes-Montmartre sont prises et occupées par nos troupes, ainsi que les Buttes-Chaumont et Belleville. Les canons de Montmartre, des Buttes-Chaumont et de Belleville sont au pouvoir du gouvernement de la République.

« D'AURELLES DE PALADINES. »

★ ★

« Habitants de Paris,

« Nous nous adressons encore à vous, à votre raison et à votre patriotisme, et nous espérons que nous serons écoutés.

« Votre grande cité, qui ne peut vivre que par l'ordre, est profondément troublée dans quelques quartiers, et le trouble de ces quartiers, sans se propager dans les autres, suffit cependant pour y empêcher le retour du travail et de l'aisance.

« Depuis quelque temps, des hommes malintentionnés, sous prétexte de résister aux Prussiens, qui ne sont plus dans vos murs, se sont constitués les maîtres d'une partie de la ville, y ont élevé des retranchements, y montent la garde, vous forcent à la monter avec eux, par ordre d'un comité occulte qui prétend commander seul à une partie de la garde nationale, méconnaît ainsi l'autorité du général d'Aurelles, si digne d'être à votre tête, et veut former un gouvernement en opposition au gouvernement légal, institué par le suffrage universel.

« Ces hommes qui vous ont causé déjà tant de mal, que vous avez dispersés vous-mêmes au 31 octobre, affichent la prétention de vous défendre contre les Prussiens, qui n'ont fait que paraître dans vos murs, et dont ces désordres retardent le départ définitif; braquent des canons qui, s'ils faisaient feu, ne foudroieraient que vos maisons, vos enfants et vous-mêmes; enfin compromettent la République au lieu de la défendre; car, s'il s'établissait dans l'opinion de la France que la République est la compagne nécessaire du désordre, la République serait perdue. Ne les croyez pas, écoutez la vérité que nous vous disons en toute sincérité !

« Le gouvernement institué par la nation tout entière aurait déjà pu reprendre ces canons dérobés à l'État, et qui, en ce moment, ne menacent que vous; enlever ces retranchements ridicules qui n'arrêtent que le commerce, et mettre sous la main de la justice les criminels qui ne craindraient pas de faire succéder la guerre civile à la guerre étrangère; mais il a voulu donner aux hommes trompés le temps de se séparer de ceux qui les trompent.

« Cependant le temps qu'on a accordé aux hommes de bonne foi pour se séparer des hommes de mauvaise foi est pris sur votre repos, sur votre bien-être, sur le bien-être de la France tout entière. Il faut donc ne pas le prolonger indéfiniment. Tant que dure cet état de choses, le commerce est arrêté, vos boutiques sont désertes, les commandes qui viendraient de toutes parts sont suspendues, vos bras sont oisifs, le crédit ne renait pas; les capitaux, dont le gouvernement a besoin pour délivrer le territoire de la présence de l'ennemi, hésitent à se présenter. Dans votre intérêt même, dans celui de votre cité, comme dans celui de la France, le gouvernement est résolu à agir. Les coupables qui ont prétendu instituer un gouvernement à eux vont être livrés à la justice régulière. Les canons dérobés à l'État vont être rétablis dans les arsenaux, et, pour exécuter cet acte urgent de justice et de raison, le gouvernement compte sur votre concours. Que les bons citoyens se séparent des mauvais; qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister. Ils hâteront ainsi le retour de l'aisance dans la cité, et rendront service à la République elle-même, que le désordre ruinerait dans l'opinion de la France.

« Parisiens, nous vous tenons ce langage parce que nous estimons votre bon sens, votre sagesse, votre patriotisme; mais, cet avertissement donné, vous nous approuverez de recourir à la force, car il faut à tout prix, et sans un jour de retard, que l'ordre, condition de votre bien-être, renaisse entier, immédiat, inaltérable.

« Paris, le 17 mars 1871.

« THIERS,

« *Président du conseil, chef du pouvoir
exécutif de la République.* »

« Dufaure, ministre de la justice; E. Picard, ministre de la justice; Pouyer-Quertier, ministre des finances;

Jules Favre, ministre des affaires étrangères ; général Le Flô, ministre de la guerre ; amiral Pothuau, ministre de la marine ; Jules Simon, ministre de l'instruction publique ; de Larcy, ministre des travaux publics ; Lambrecht, ministre du commerce. »

La population parisienne, étant donné son état d'esprit, fait d'inquiétude républicaine et d'exaspération patriotique, ne pouvait donner à cet affichage nocturne que deux interprétations également pessimistes.

Si, comme elle le déclarait, la première affiche correspondait à des faits militaires accomplis, elle laissait subsister la crainte d'un coup d'État monarchiste.

Dans le cas contraire, elle n'apparaissait plus que comme une odieuse provocation à l'insurrection.

Ce fut précisément ce qui arriva.

L'entreprise militaire, annoncée comme terminée, allait piteusement échouer sur toute la ligne, à la Bastille, à Belleville, à Montmartre.

Voilà pour l'affiche d'Aurelles de Paladines.

Quant à l'affiche Thiers, elle était, indépendamment de l'impopularité du signataire, mensongère et maladroite.

Mensongère, pourquoi ? Maladroite, comment ? Nous le dirons dès que nous aurons fait le récit des tragiques événements de cette journée.



Dès trois heures du matin, les troupes disponibles — quelques milliers d'hommes — sortaient des casernes.

A quatre heures et demie, elles arrivaient toutes à destination.

Mais il faut absolument raconter ici les choses par le menu.

La division Susbielle, chargée de l'opération des buttes Montmartre, était ainsi composée :

1° Brigade Paturel, comprenant :

17° bataillon de chasseurs à pied;

2 bataillons du 76° de ligne;

1 bataillon de ligne, venu du Palais de l'Industrie;

1/2 compagnie du génie;

Gardiens de la paix armés.

2° Brigade Lecomte, comprenant :

3 bataillons du 88° de marche;

18° bataillon de chasseurs à pied (1);

1/2 compagnie de garde républicaine;

1/2 compagnie du génie;

Gardiens de la paix armés.

La brigade Paturel, partant de la place Clichy, devait marcher dans l'ordre suivant :

Gardiens de la paix armés;

1/2 compagnie de garde républicaine;

1/2 compagnie du génie;

1^{er} bataillon du 76°, avec le colonel;

2° bataillon du 76°, avec le général Paturel.

Cette brigade avait pour mission de tourner le cimetière Montmartre par l'avenue de St-Ouen et la rue Marcadet jusqu'à la rue des Saules. Par là elle arriverait à la crête

(1) C'est à ce 18° bataillon qu'avaient appartenu, comme engagés volontaires, Paschal Grousset, Olivier Pain et Ch. Da Costa.

et se porterait à droite, par la rue de Norvins, sur le parc du Moulin-de-la-Galette.

Pendant ce mouvement, le bataillon venu du Palais de l'Industrie s'établissait au bas de la butte, côté nord et côté ouest, le long de la rue Marcadet, sur l'avenue de St-Ouen, et dans la partie de la rue de Maistre qui domine le cimetière.

Enfin le 17^e bataillon de chasseurs à pied restait à la disposition du général Susbielle, qui, avec des gardes républicains, un escadron de chasseurs à cheval et deux batteries d'artillerie, occupait le boulevard Clichy et rejoignait la brigade Lecomte, à la place Pigalle.

L'ordre de marche prescrit au général Lecomte était le suivant :

- Gardiens de la paix armés;
- 1/2 compagnie de garde républicaine;
- 1/2 compagnie du génie;
- 1^{er} bataillon du 88^e de marche;
- 2^e bataillon du 88^e de marche.

Ces troupes devaient arriver par le boulevard Ornano, prendre, à gauche, la rue Marcadet, et gravir la butte Montmartre par la rue du Mont-Cenis, pour arriver à la hauteur de l'église Saint-Pierre.

Le 18^e bataillon de chasseurs à pied et une batterie de quatre, sous les ordres immédiats du général Lecomte, devaient se tenir en réserve sur le boulevard Rochechouart, à l'angle de la rue de Magenta, et surveiller de ce côté les abords de la butte, vers la place Saint-Pierre, et le marché. Le 3^e bataillon du 88^e s'établirait au bas de la butte, du côté nord-est, le long de la rue Marcadet et de la rue Clignancourt.

Remarquons tout de suite que le général Lecomte, tout en suivant à la lettre l'ordre d'attaque prescrit, modifia néanmoins sur les lieux l'emploi de ses unités : dans les

deux colonnes d'attaque qu'il va former, il substituera les chasseurs à pied du 18^e bataillon au 1^{er} bataillon du 88^e de marche. Le fait est très important à signaler : il indique en effet que le général Lecomte se défiait de la solidité du 88^e de marche, expédié cependant tout récemment à Paris par le général Le Flô, ministre de la guerre.

L'attaque des buttes par les troupes du général Lecomte commença dès cinq heures du matin. Au vrai, ce ne fut qu'une ascension rapide, dans la nuit et sans ennemi devant soi.

Une première colonne, formée de gardiens de la paix et de gardes républicains à pied, était conduite par le commandant des gardiens de la paix, Vassal.

Une seconde colonne, formée avec le 18^e chasseurs à pied, était sous les ordres du commandant Pous-sargue.

Le commandant Vassal devait s'emparer du parc établi sur le plateau inférieur de la butte; le commandant Pous-sargue avait ordre d'occuper le plateau supérieur, où se trouvait le parc le plus important.

Cette première phase de l'attaque nocturne réussit complètement.

Le plateau inférieur fut rapidement enlevé à la baïonnette. Les gardes nationaux qui le gardaient étaient peu nombreux.

Avant que les gardes nationaux aient eu le temps de sortir des postes et de se mettre en défense, ils sont enveloppés. La position est enlevée, les canons sont pris. Leurs défenseurs, très rares, sont prisonniers. Quelques-uns cependant battent en retraite en tirant des coups de fusils. Les anciens sergents de ville ripostent de la tranchée où ils sont à l'abri : ils blessent quelques gardes : un seul est grièvement atteint.



« Je prévins aussitôt le général Lecomte que c'était chose faite, dit le commandant Vassal (1), et je lui demandai des renforts, car je n'avais guère que 140 hommes. »

Le deuxième bataillon du 88^e de ligne vint alors appuyer la colonne Vassal et se porta à l'ouest, dans la direction de la tour Solférino.



De son côté, le commandant Poussargue, après avoir occupé plus facilement encore le plateau supérieur, crut devoir prendre immédiatement ses dispositions, en vue d'une surprise.

Cette précaution l'entraîna à éparpiller le petit nombre d'hommes dont il disposait. En effet, il plaça une compagnie dans le jardin des Filles-du-Calvaire, qui entourait l'église et dont le mur bordait en partie le parc d'artillerie, une autre à l'intersection de la rue des Rosiers et de la rue du Mont-Cenis : il ne gardait donc auprès de lui qu'une compagnie.

Il était alors environ six heures du matin.

Si, à ce moment précis, la brigade Paturel eût exécuté son mouvement et si le général Lecomte avait pu procéder à l'enlèvement des canons, le coup de main réussissait certainement.

Mais les attelages, impatiemment attendus, ne devaient arriver que peu à peu, et très tardivement.

(1) Déposition du commandant Vassal au procès dit des assassins des généraux Lecomte et Clément-Thomas.

Le général Vinoy l'a déclaré lui-même devant la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars, cette partie de l'opération, — l'enlèvement des pièces d'artillerie — était la plus délicate et la plus dangereuse, parce que la plus lente. Il s'agissait en effet de descendre les canons sur le boulevard extérieur, pour les conduire de là, au galop, jusqu'à l'esplanade des Invalides.

Le général Lecomte voyant que les attelages promis n'arrivaient pas, donna l'ordre de descendre à bras, et aussi avec les rares chevaux dont on disposait, les canons du parc. A cet effet, il fit d'abord combler la tranchée creusée en face du plateau supérieur, de manière à faciliter la descente des pièces.

Mais cette opération marchait avec une extrême lenteur.

« Vous savez, a déposé Vinoy, que pour mener des pièces de quatre ou de huit, il faut quatre chevaux, et il s'agissait de pièces de douze. »

Néanmoins, il paraît établi qu'on descendit de cette façon une cinquantaine de pièces au pied des buttes.

Cependant le grand jour était venu et, avec lui, l'agitation. Ceux des gardes nationaux qui avaient pu fuir, avaient donné l'alarme. Le Comité de vigilance du XVIII^e arrondissement s'était réuni. Dès sept heures et demie le tocsin sonnait, on battait la générale et l'on entendait le clairon dans tout Montmartre. Les compagnies se réunissaient à la hâte un peu partout, place de la Mairie, aux abords de la place Saint-Pierre, derrière la butte et même dans la chaussée Clignancourt, aux environs du Château-Rouge, vaste bal public transformé en poste et situé à peu près sur l'emplacement actuel des magasins Dufayel.

En même temps, une foule, constamment croissante, composée de femmes, d'enfants et de badauds, se massait un peu partout, pour assister, avec une curiosité mêlée de colère, à l'enlèvement des canons.

Cette foule, d'abord gouailleuse, devient rapidement

menaçante et gêne singulièrement la troupe dans ses mouvements déjà si pénibles.

Vers 7 heures, Clémenceau, maire de l'arrondissement, vient au plateau supérieur. Il veut enlever sur un brancard et conduire à l'hôpital un blessé que soigne Louise Michel. Le commandant Vassal s'y oppose. Clémenceau insiste. On en réfère au général Lecomte qui maintient le refus, sous prétexte qu'un médecin militaire s'occupait du blessé et qu'il ne voulait pas se prêter à « cette promenade du cadavre ».

Pendant ce temps la foule grossissait. Vers 7 h. 45, elle formait une véritable barricade humaine entre les soldats et la garde nationale armée, maintenant concentrée, très irritée et toute disposée à la résistance.

Le général Lecomte comprend, mais trop tard, le danger de ce contact.

Menacé d'être cerné, isolé du reste de l'armée, ne s'expliquant sans doute pas d'autre part l'inaction de la brigade Paturel, il veut se donner un peu d'air et commande de charger.

Les troupes les plus en danger étaient alors celles du commandant Poussargue; situées au plateau supérieur, sans contact avec la brigade Paturel, qui manquait au rendez-vous, elles se trouvaient directement menacées par plusieurs bataillons de gardes nationaux.

Une première fois, vers 8 heures, après sommations, le commandant fait mine de charger.

La garde nationale recule.

A 8 heures et demie, prévoyant une attaque, le commandant Poussargue avise le général Lecomte qui lui donne l'ordre de faire feu « si les gardes nationaux s'avancent à moins de trente pas (1) ».

(1) Procès dit des assassins des généraux Clément-Thomas et Lecomte. Déposition Poussargue.

Le commandant fait de nouvelles sommations. Les gardes nationaux reculent encore.

« Alors, a déposé le commandant, j'envoyai le capitaine Franck demander au général si je devrais faire de nouvelles sommations, dans les cas où ils se présenteraient à nouveau (1) ».

Le général aurait répondu : « Non, il ne faut pas tirer, mais seulement les repousser à la baïonnette (2) ».



Mais, à ce moment, au plateau inférieur, le commandant Vassal et ses hommes sont en grand danger. Une foule énorme d'hommes armés et de femmes commencent à gravir les buttes. La place Saint-Pierre est noire de monde.

Le général Lecomte est alors dans la nécessité de se rapprocher du commandant Poussargue.

« Déjà, a déclaré ce dernier, une partie de la foule s'était mêlée à une compagnie du 88^e de ligne. J'ordonnai au capitaine Frank de faire apprêter les armes; ce que voyant les gardes nationaux se couchèrent à plat ventre. Ils se relevèrent voyant qu'on ne tirait pas.

« Le général s'approche de moi.

— Que faire, lui dis-je?

— Ne tirez pas. Faites redresser les armes, et, si vous êtes attaqués défendez-vous à la baïonnette. »

Puis le général descend au plateau inférieur, encore occupé par les gardiens de la paix, les gardes républicains et des hommes du 88^e de ligne.

La situation est devenue désastreuse. Le général voyant

(1-2) Procès dit des assassins des généraux Clément-Thomas et Lecomte. Déposition Poussargue.

ses hommes entourés de toutes parts, donne à nouveau l'ordre de charger. Les gardiens de la paix et les gardes républicains se préparent à obéir; mais la foule s'est mêlée plus intimement aux soldats.

Les femmes leur crient :

— Est-ce que vous tirerez sur nous? sur vos frères? sur nos maris? sur nos enfants?

Les soldats sont de plus en plus hésitants. Les officiers les menacent. Ils sont entourés et injuriés par les femmes.

Enfin les soldats du 88^e de ligne mettent la crosse en l'air.

Alors ce sont des cris frénétiques de : « Vive la ligne! A bas Vinoy! A bas Thiers! »



Les lignards n'écoutent plus leurs chefs. Beaucoup les injurient. Tous fraternisent avec les 152^e et 228^e bataillons de la garde nationale. Les municipaux et les anciens sergents de ville sont entourés, bousculés, désarmés. Nombre de gardiens de la paix jettent leur képi, seule partie de leur costume qui les distingue des gardes nationaux, et parviennent ainsi à se dérober dans la foule.

D'ailleurs leur commandant Vassal a pris les devants. Il s'est réfugié dans la maison n^o 3 de la rue des Rosiers où deux femmes vont lui procurer un déguisement (1).

Quant aux gardes républicains, ils sont faits prisonniers et, heureusement pour eux, conduits sous escorte à la mairie.

Le général Lecomte est désarmé par ses propres soldats, et frappé par la foule qui s'imagine tenir Vinoy!

(1) Procès dit des assassins des généraux. Déposition Vassal.

Seuls, le commandant Poussargue et ses chasseurs tiennent encore au plateau supérieur.

Pour l'historique de leur résistance, il est intéressant de donner ici l'impression simultanée des assaillants et des assaillis.

« ...Garcin conduisant le flot des insurgés, montait toujours. Comme il était en tête et qu'il voulait monter le premier, le commandant Poussargue lui donna un coup de poing qui le fit reculer. Il essaya alors de passer de mon côté, et je disposai mon poing pour le repousser. Garcin crut que je lui tendais la main pour gravir le talus, très escarpé en cet endroit, et il voulut me saisir le poignet, mais je le repoussai violemment (1). »

Mais le poste détaché de la tour Solférino a lâché pied. Le commandant Poussargue est lui-même séparé du capitaine Frank par une poussée de la foule, au moment où, le voyant très menacé, il veut se porter à son secours avec la seule compagnie qui lui reste. Les chasseurs pressés de toutes parts se débandent. Le commandant et ses officiers sont pris. La partie est perdue.



Voici maintenant les impressions de Arthur Chevalier, garde au 169^e bataillon (ancien bataillon Blanqui), sur cette phase de l'action.

« On a décidé d'escalader la butte, sous les ordres du capitaine Garcin et du lieutenant Piger. De tous côtés une masse considérable fait irruption par tous les passages. Le côté de la rue Ramey n'était pas construit comme maintenant, ce n'était à cette époque que terrains

(1) Déposition du capitaine Franck au procès Garcin, mars 1878.

vagues. Il y avait là soldats, gardes nationaux, femmes, enfants. A peine à découvert, les chasseurs de Vincennes qui étaient à mi-côte mettent un genou à terre et nous mettent en joue. Il paraît que le général Lecomte a commandé le feu. Les femmes et les enfants crient. Les hommes sont affolés. Une panique s'empare de tous et on redescend la butte dans un désordre complet. A l'abri des maisons, on reforme immédiatement une colonne de laquelle on élimine cette fois les femmes et les enfants. On recommence l'attaque. Cette fois, les chasseurs sont débordés et entraînés. »

Peu après, sous les huées de la foule victorieuse, le général Lecomte et plusieurs de ses officiers sont conduits au poste du Château-Rouge, que commande le capitaine Simon Mayer, du 79^e bataillon.

Il est alors neuf heures du matin.



Gardes nationaux et soldats du 88^e gagnent ensuite le boulevard Ornano. Ils le descendent jusqu'au boulevard Rochechouart, où, depuis le matin, se trouvent, l'arme au pied, sous une pluie fine et incessante, les restes du 88^e de marche.

Voyant arriver leurs camarades, la crosse en l'air et fraternisant avec la population, les soldats suivent leur exemple et crient : « Vive la Garde nationale ! »

Le colonel essaye bien de contenir ses hommes, mais il est bientôt entouré par la foule et jeté, avec son chef de bataillon, dans une boutique du boulevard Rochechouart.

Ainsi, à neuf heures et demie, la colonne d'attaque du général Lecomte et l'aile droite de la petite armée chargée d'occuper les buttes, n'existaient plus.



Restent intactes cependant les troupes sous les ordres directs du général de division Susbielle : elles occupent toujours le boulevard extérieur, depuis la place Pigalle jusqu'à la place Clichy et au delà.

En outre, le général peut rappeler immédiatement la brigade Paturel, dont nous nous occuperons tout à l'heure.

Par un rapide mouvement offensif, il pouvait s'avancer jusqu'au boulevard Ornano, pénétrer chaussée Clignancourt et délivrer son brigadier.

A cette heure critique, le général en chef, Vinoy, était sur les lieux. Sa responsabilité n'est pas douteuse. Le sacrifice du malheureux Lecomte était accepté comme fatal ou nécessaire. Nous y reviendrons.

Quoiqu'il en soit, les troupes de Susbielle ne bougèrent point. Ce furent les gardes nationaux qui vinrent à leur rencontre, enhardis et entraînés par les soldats débandés du 88^e de ligne.

La place Pigalle était alors occupée par des gardes républicains à pied et par un escadron de chasseurs. La garde nationale et la foule avançant, le général Susbielle donna l'ordre de charger.

Un officier, plutôt bienveillant, eut cette idée de recourir, pour refouler la foule, au moyen qu'emploient dans nos fêtes publiques les gardes municipaux chargés du service d'ordre. Les cavaliers, évitant ainsi la charge meurtrière, se tournèrent et donnèrent dans la foule de leur monture. Heure mal choisie ! Ils furent accueillis par des huées. L'insurrection avait déjà comme une hablerie de la victoire. Cette bonne action d'un chef fut regardée comme une lâcheté !

Dès lors, les choses tournèrent rapidement au tragique.

Furieux, un officier vient se placer au front des chasseurs et commande de charger, sabre au clair.

Les hommes hésitent, dégainent cependant, et, trois fois, remettent le sabre au fourreau.

C'est alors que le capitaine Saint-James vient prendre la tête de l'escadron, et l'entraîne, du moins vaillamment.

Fuite des femmes, des gamins et des badauds dans toutes les rues avoisinantes.

Les chasseurs essuient le feu des gardes nationaux et des lignards : le capitaine Saint-James tombe, mortellement atteint.

En même temps, un capitaine d'artillerie est tué à l'angle de la rue Houdon. Les chasseurs viennent se replier derrière les gardes républicains à pied, qui vont protéger la retraite de leur général.

Abrités derrière les baraquements, du boulevard extérieur, ils font feu sur la foule et arrêtent l'envahissement.

Une escouade s'élançant baïonnette en avant, pénètre dans le passage Piémontésie, où une lutte corps à corps s'engage. Pliant sous le nombre ils rejoignent, baïonnettes ensanglantées. Il était temps : général, chasseurs et le reste se retiraient en hâte vers la place Clichy.

Dans cette journée du 18 mars, la place Pigalle fut le seul point où il y eut véritablement combat. Encore ce combat ne dura-t-il que quelque vingt minutes.



C'est à ce moment que, renonçant à toute action, le général Vinoy donna l'ordre de ramener sur la rive gauche toutes les troupes engagées et de les concentrer au Champ de Mars.

Ainsi, sans combat, on abandonnait le général Lecomte

et ses officiers prisonniers au Château-Rouge, à quelque cinq cents mètres.

Dans la guerre ordinaire, pareil abandon serait sans explication, sans excuse.

Seule, la guerre civile offre de ces défaillances. L'héroïsme et la lâcheté s'y coudoient dans tous les camps. Saint-James meurt en soldat. Vinoy fuit en général de coup d'Etat déconcerté !

CHAPITRE II.

LE DRAME DE LA RUE DES ROSIERS

SOMMAIRE. — Psychologie de la foule montmartroise le 18 mars. — Cette foule très variable aux différentes heures de la journée. — Simon Mayer vient prévenir Clémenceau. — Recommandations du maire. — Transfert des prisonniers rue des Rosiers. — L'ascension du calvaire des Buttes. — Arrivée rue des Rosiers. — Attitude du capitaine fédéré Garcin. — Arrivée d'une nouvelle escorte conduisant Clément-Thomas. — Cela détermine la catastrophe. — Efforts énergiques de Herpin-Lacroix, Kazdanski, Piger et autres. — Absence du Comité de vigilance. — Mort de Clément-Thomas. — Mort de Lecomte. — Quels furent les meurtriers ? — Dépositions de témoins oculaires. — Déposition inédite de Arthur Chevalier. — Après le meurtre. — Au cimetière Saint-Vincent. — Le monument au Père-Lachaise.

Le lecteur va assister là à une de ces crises pathologiques familières aux foules sur lesquelles passe l'orage d'une révolution. Il en trouvera d'autres, toujours analogues, au cours de cette histoire : le 18 mars, au XIII^e arrondissement ; le 24 mai, place Voltaire ; à Montmartre encore, lors du meurtre de Varlin ; à Versailles enfin quand y arriveront les vaincus.



Toutefois, en ce qui concerne les événements dont Montmartre fut le théâtre pendant la journée du 18 mars, il est nécessaire d'analyser les choses de très près.

Certes, il est trop vrai que la foule était ce jour-là, dans un état pathologique indéfinissable ; mais il faut observer comment cet état variera pendant toute la durée du drame, soit avec les événements mêmes, soit avec les unités de la masse, aux différentes heures de cette extraordinaire journée.



Jusqu'au moment où la troupe lâche pied, ce sont les femmes qui dominant. Rue des Rosiers, à l'heure du meurtre, elles auront pour la plupart disparu.

Il y a à cela une raison qu'il faut donner.

Ça été un des procédés de la réaction affolée de présenter les femmes de Montmartre, dans ces circonstances, sous les aspects les plus hideux. Avant d'en faire des prétroleuses, on en fit, dès le 18 mars, d'horribles mégères.

Voilà qui est bientôt dit.

Pour remettre les choses au point, il suffit de les examiner avec sang-froid.

Des recherches minutieuses et les déclarations très précises de témoins oculaires vont nous permettre de reconstituer le drame dans toute son atroce vérité.

Ainsi, ce seraient ces mêmes femmes, celles dont on avait tant vanté la patience et le courage, alors que, les pieds dans la neige, sans pain ni feu au logis, elles faisaient, pendant des heures, la queue du rationnement aux portes des boucheries et des boulangeries ; ce seraient ces femmes-là, ces épouses, ces mères qui, tout à coup seraient devenues les furies dépeintes par M. Jules Claretie et auxquelles Dumas fils donna, si lâchement, le nom de « femelles ».

Eh bien ! c'est là une légende odieuse.

Le 18 mars, les femmes de Montmartre, j'entends les vraies femmes du peuple, celles qui peuplaient toutes les

rues avoisinant la butte, ne furent pas du tout celles que la littérature réactionnaire a imaginées.

Simplement curieuses, badaudes, bavardes et gouailleuses au début, sur le parcours difficile et lent des attelages, nous les retrouvons un peu plus tard angoissées, puis superbes et véritablement humaines, quand, massées entre la garde nationale et la troupe, elles implorent leurs frères de l'armée et les supplient de ne point obéir à ces chefs qui ont donné l'ordre de charger.

Alors, elles n'ont indignation et colère que pour ces officiers, esclaves malheureux de ce qu'ils nomment le devoir militaire et la consigne.



Mais un peu plus tard, après la « crosse en l'air », tout change et, progressivement, nous voyons paraître les véritables furies.

Oui, mais ces furies ne sont pas les femmes de tout à l'heure.

Ce n'est pas dire que celles-ci ne puissent aussi devenir tout à coup des furies désespérées. On le verra notamment dans l'histoire vraie du massacre des otages.

Le danger d'une boucherie a disparu, les lignards ont fraternisé avec la garde nationale. Les femmes et les enfants qui étaient là ont disparu avec le péril. La plupart sont maintenant au logis.

Cependant, aux épouses, aux mères, a succédé, dans cette foule très mêlée, qui va escorter jusqu'aux buttes les prisonniers du Château-Rouge, l'horrible phalange des filles soumises et insoumises, venues du quartier des Martyrs ou sorties des hôtels, cafés et lupanars, alors si nombreux sur les anciens boulevards extérieurs.

Au bras des lignards, accompagnées de la légion des

souteneurs, elles ont surgi, triste écume de la prostitution, sur le flot révolutionnaire, et les voilà s'enivrant à tous les comptoirs, hurlant leur gueuse joie de cette défaite de l'autorité caractérisée pour elles par la Préfecture de police et les mouchards.

Ce sont elles, et joignez-y quelques pauvresses démoralisées par les atteintes délétères de la misère, qui, à l'angle de la rue Houdon, dépècent la chair, chaude encore, du cheval d'un officier tué quelques instants auparavant.

Toutes se répandront dans Montmartre, promenant leur ivresse, leur folie haineuse, et feront une abominable escorte au malheureux Lecomte et à ses officiers, lorsqu'ils graviront le Calvaire des Buttes.



Au Château-Rouge, les officiers étaient gardés dans une salle du premier étage.

Le général Lecomte était au secret, dans une pièce isolée.

Vers neuf heures et demie, c'est-à-dire dès qu'il eut reçu les prisonniers, le capitaine Simon Mayer, plutôt inquiet, se rendit en toute hâte à la mairie et dit à Clémenceau :

— Monsieur le maire, le général Lecomte est prisonnier. Les prisonniers sont au Château-Rouge. C'est mon affaire. Je viens chercher des vivres pour eux.

Le maire remit au capitaine Simon Mayer un bon ainsi conçu :

« Bon pour six déjeuners qui seront délivrés au capitaine Mayer, au Château-Rouge. »

— Gardez ces prisonniers, ajouta le maire, vous en répondez.

Dans la pensée du magistrat municipal, cet ordre signi-

fait évidemment : « vous commandez le poste ; vous êtes responsable. Les prisonniers sont là sous votre protection et sous votre responsabilité. »

C'est même très probablement sous l'impression de cette conversation avec le maire que Simon Mayer, avant de rejoindre son poste, s'assura du renfort d'une compagnie commandée.

Et pourtant, vers une heure de l'après-midi, Simon Mayer vint prévenir les prisonniers qu'un ordre du Comité (?) prescrivait de les conduire au poste de la rue des Rosiers.

Selon toute probabilité, cet ordre émanait du Comité de vigilance du XVIII^e arrondissement, comité dont Théophile Ferré, Dereure, J.-B. Clément, Bavois, Lemoussu, Avron-sart, Garcin, étaient les membres les plus actifs.

Ce Comité tenait Clémenceau pour suspect. Il craignit sans doute qu'une fois l'effervescence passée, le maire ne fit mettre en liberté les prisonniers du Château-Rouge. Or, il lui paraissait utile, en vue d'un retour offensif, de garder comme otage le général et les officiers. Si, tout s'était borné là, le Comité avait raison, il était dans son droit strict de légitime défense et méritait son titre de tous points.

Quoi qu'il en soit, l'ordre portait bien le timbre du Comité de la rue Clignancourt, mais on a toujours ignoré de qui il émanait personnellement.

Ce que nous pouvons affirmer, sur sa parole, c'est qu'il n'émanait pas de Ferré, comme on l'a dit.

L'ordre portait bien plusieurs signatures, mais toutes illisibles, et ce fut Garcin qui le communiqua à Simon Mayer.

Autre point : le capitaine Simon Mayer n'a jamais expliqué nettement pourquoi, après avoir pris dès le début les instructions du maire, il ne s'y conforma point et ne crut pas indispensable, avant de livrer ses prisonniers, d'en référer à Clémenceau.



Nous arrivons au lamentable épisode du transfert.

Il faut suivre ici la version donnée par le capitaine Beugnot dans sa lettre au *Soir*, parue le 26 mars 1871. Cette version contient, dans sa dernière partie, des contradictions et des erreurs que Clémenceau a signalées, mais tout le passage relatif au transfert est exact, conforme aux renseignements que nous avons recueillis d'autre part. En outre, ce récit a le très grand avantage d'être tout près des événements. Les artifices de l'après-coup n'y sont pas. On ne voudrait même point croire que le Beugnot, rédacteur du *Soir*, est le Beugnot qui déposa, par la suite, devant les conseils de guerre.

Au vrai, c'est seulement la partie descriptive de cette version Beugnot qu'il faut retenir : elle est souvent dramatique et presque toujours vraie.

Prenons-la au Château-Rouge, dans la salle du premier étage.

« ... Je me mis à la fenêtre, et j'e vis se produire dans le jardin un mouvement de mauvais augure : des gardes nationaux formaient la haie, mettant la baïonnette au canon. Tout cela semblait annoncer un départ. Il était évident que nous allions être emmenés du Château-Rouge. Effectivement, le capitaine Mayer vint nous prévenir qu'il avait ordre de nous faire mener aux buttes Montmartre, où se tenait définitivement le Comité, qu'on cherchait, nous dit-il, depuis le matin. Je vis bien clairement alors que ce Comité n'existait pas, *ou bien ne voulait pas s'occuper de nous*; et j'en conclus que nous étions bel et bien perdus, que nous allions ajouter un deuxième acte à la tragédie du général Bréa et de son aide de camp, lâchement assassinés le 24 juin 1848, à la barrière de Fontainebleau.

« Nous descendîmes. C'est alors que je vis pour la

première fois le général Lecomte, qui avait été gardé au secret dans une chambre séparée. Il avait l'air calme et résolu. Nous le saluâmes et les officiers de la garde nationale en firent autant...

« Maintenant commence notre véritable supplice, notre chemin de croix. Nous traversons, au milieu des huées et des imprécations de la foule, tout le quartier de Montmartre.

« *Nous sommes assez énergiquement défendus par les officiers de la garde nationale.* »



En effet, le cortège avançait péniblement au milieu d'une foule tellement irritée que les gardes de l'escorte avaient le plus grand mal à la contenir.

A plusieurs reprises, des filles, entraînant les lignards, se ruèrent sur les prisonniers en proférant des menaces de mort. La masse, de plus en plus compacte, était alors composée — outre les femmes et les souteneurs — de soldats du 88^e, de gardes isolés et de mobiles désarmés, venus d'un peu partout, après la fuite de l'armée.

L'escorte était commandée par les capitaines Garcin, Lagrange et Fourche. Le général Lecomte était au premier rang des prisonniers. Le capitaine des chasseurs Franck était au dernier rang, plus particulièrement exposé aux coups de la foule qui suivait.



Mais reprenons le récit du capitaine Beugnot :

« Nous gravissons le calvaire des buttes Montmartre, au milieu d'une brume épaisse, au son de la charge (amère dérision !) que sonnait gauchement un clairon de la garde nationale.

« Des femmes, ou plutôt des chiennes enragées nous montrent le poing, nous accablent d'injures et nous crient qu'on va nous tuer.

« Nous arrivons, dans ce cortège infernal, au haut de la butte, et l'on nous fait entrer dans une petite maison située rue des Rosiers ; j'ai remarqué le nom de la rue... »



Il était alors deux heures et demie.

Les prisonniers furent immédiatement enfermés dans une salle du rez-de-chaussée de la petite villa qui avait été transformée en poste de garde des parcs d'artillerie, mais qui n'était pas du tout, comme on l'a dit, le siège du Comité de vigilance.

Ce poste était commandé, depuis quelques heures seulement, par le polonais Kazdanski, franc-tireur arrivé d'Autun le matin même et que l'émeute avait attiré à Montmartre.

Au début, les prisonniers sont là sous la garde du lieutenant Meyer. Cet homme, qu'il ne faut pas confondre avec le capitaine Simon Mayer, avait fait partie de l'escorte et s'était constamment tenu aux côtés du général Lecomte. Pendant plus d'une heure, il put maintenir la foule au dehors, cependant qu'au premier étage Kazdansky et d'autres restés inconnus délibéraient anxieusement sur une situation de minute en minute plus menaçante.

Entre temps, dans la salle du rez-de-chaussée, le capitaine Garcin procédait à un interrogatoire sommaire des prisonniers. Voici, sur ce détail, la déposition du capitaine de chasseurs Franck, au cours du procès Garcin (1878) :

« Lorsque nous fûmes dans la maison de la rue des Rosiers, Garcin se mit à une table vis-à-vis de nous et, en attendant l'arrivée du Comité, il nous demanda nos noms

et nos âges. Le général Le comte déclina ses nom, prénoms et qualités. Le commandant Poussargue et d'autres officiers refusèrent de répondre.

« Garcin se retournant vers la foule qui avait envahi la chambre et qui encombrait les abords faisait les réflexions suivantes : « Il y a quarante ans que je fais des révolutions. « je dois m'y connaître. Je vous avais bien dit que nous « serions forcés d'en venir là, lorsque vous avez voté pour « Trochu. »

Quant au Comité de vigilance il ne donnait toujours pas signe de vie.

Il paraît établi toutefois que, ce jour-là, quelques-uns de ses membres vinrent rue des Rosiers, mais qu'ils la quittèrent avant l'arrivée des prisonniers, les uns pour se rendre à la mairie dont ils voulaient prendre possession, les autres au siège même du Comité, rue Clignancourt.

« Et le Comité n'arrivait toujours pas ! s'écrie l'officier Beugnot dans son premier récit.

« La foule extérieure, lasse de l'attendre, lui et sa décision avait brisé les carreaux de la fenêtre et, à chaque instant, nous voyons un canon de fusil s'abattre vers nous. Mais les officiers de la garde nationale, comprenant toute la gravité de notre situation et revenant trop tard sur la légèreté avec laquelle ils nous avaient fait sortir du Château-Rouge, et exposés à la fureur d'une populace qui croyait que chacun de nous avait tué au moins dix hommes de sa main, dans la matinée, *ces officiers relevaient les armes dirigées sur nos poitrines*, parlaient à la foule qui hurlait à mort ! à mort ! tâchaient de gagner du temps, nous promettaient qu'ils défendraient notre vie au péril de la leur. »

Ces officiers, c'étaient Herpin-Lacroix, Lagrange, Kazdanski, Piger, Meyer, qui plus tard allaient être pour la plupart traduits devant la justice militaire. Mais alors

l'officier Beugnot ne se souviendra plus de sa lettre au *Soir*. Il laissera fusiller Herpin-Lacroix et Lagrange, il laissera condamner Kazdanski, Gras, Ribemont, le jeune garde qui lui aura par dix fois sauvé la vie.

Vers quatre heures, une nouvelle escorte de gardes nationaux amena, entre autres prisonniers, un homme à barbe blanche, vêtu de noir et coiffé d'un chapeau haut de forme.

C'était le général Clément-Thomas.

Démissionnaire du commandement en chef de la garde nationale, il avait été remplacé par le général d'Aurelles de Paladines : il n'avait donc aucune responsabilité dans l'attaque nocturne organisée pour la reprise des canons.

L'histoire de son arrestation est d'ailleurs restée assez obscure.

Cependant, des renseignements fournis par un témoin oculaire, de Douville-Maillefeu, ex-chef d'état-major du général, il résulte que Clément-Thomas fut reconnu et arrêté place Pigalle, après le départ des troupes.

Depuis Buzenval, le général était en butte à la haine de la garde nationale, non seulement des faubourgs ainsi qu'on l'a dit, mais de Paris tout entier.

Dans les journaux, dans les clubs, le bruit s'était répandu que le général Clément-Thomas avait déclaré à divers chefs de bataillon que la sortie de janvier avait été décidée sans le moindre espoir de succès, mais uniquement pour donner un semblant de satisfaction à la garde nationale, qui demandait impérieusement d'être enfin conduite au combat.

Déclaration odieuse si elle est vraie, mais qu'aucun témoignage probant n'est venu confirmer par la suite.

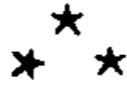
Le malheur fut que la population la jugeait vraie, cette accusation. Aussi le nom de Clément-Thomas, impopulaire déjà depuis 1848, était-il unanimement détesté des Parisiens.

Quoiqu'il en soit, ce fut cette arrivée de Clément-Thomas rue des Rosiers qui détermina le massacre.

Si l'escorte s'était arrêtée à la mairie, il est bien certain que Clémenceau eût sauvé le général, comme il sauva les gardes républicains et les anciens sergents de ville. D'autre part le poste n'eût peut-être pas été envahi, une compagnie conduite par le lieutenant Piger étant venue renforcer la garde des prisonniers.

Mais, à la suite de Clément-Thomas, une partie de la foule a pénétré dans la petite villa du n° 6.

Dans la pièce qui abritait encore les prisonniers, le général Clément-Thomas était à droite, en entrant; le général Lecomte était assis au fond, sur un canapé; les autres officiers étaient massés dans un angle.



La minute suprême est venue : la foule a brisé les carreaux, défoncé portes et fenêtres, et la voilà dans la salle basse.

C'est à ce moment qu'intervient Herpin-Lacroix, ancien garibaldien, nommé tout récemment chef de bataillon et qui, de la place Saint-Pierre, où stationnaient ses hommes, était venu de son propre chef, avec une compagnie, jusqu'au poste de la rue des Rosiers.

Après avoir délibéré avec les gens réunis au premier étage, il semble bien qu'il ait eu le désir de gagner du temps et de soustraire les prisonniers à la mort.

Le fait est que voyant la foule de plus en plus furieuse, il s'avance sur la marquise du premier étage et, pour obtenir un instant de silence, il fait signe à Foncin d'exécuter un roulement de tambour.

Avec grand courage, il proteste contre cette exécution sans jugement que réclame la foule, et, dans le but évident

de gagner du temps, il demande la constitution d'une cour martiale.

Mais on n'écoute bientôt plus cet inconnu. D'ailleurs, à cet instant terrible, il apparaît bien qu'aucune puissance humaine ne pouvait plus rien pour les généraux. La foule les avait condamnés. Elle voulait exécuter elle-même sa sentence. Des troupes arrivant subitement ne lui auraient pas, à cette heure, arraché sa proie.

Parvenu à ce point précis du drame, nous croyons utile de donner les versions mêmes, un peu différentes dans les détails, de quelques témoins.

« Ce sont, dit le capitaine Beugnot, des *soldats* et des *gardes mobiles* qui se jettent les premiers sur le général Lecomte. Un de ces misérables, lui mettant le poing sur la figure, lui criait : « Tu m'as donné une fois trente jours de prison; c'est moi qui te tirerai le premier coup de fusil ».

« La foule bête, furieuse et déchaînée, veut du sang. Celui de Clément-Thomas coule le premier. On le saisit au collet malgré la résistance du lieutenant Meyer, pendant que nous autres, gardés à vue et couchés en joue, nous ne pouvons bouger. »

Cependant le général Clément-Thomas avait été poussé violemment dans le petit jardin situé derrière la villa. On le jeta plutôt qu'on ne le conduisit contre le mur. Il prit son chapeau d'une main, fit face à ses meurtriers et reçut les premiers coups de feu sans tomber.

« Je crus d'abord, a déclaré l'accusé Ribemont, les fusils non chargés à balle, car il ne tomba qu'au seizième ou dix-septième coup. Je ne sais pas comment ils ne se sont pas tués les uns les autres. »

Quelques minutes après, le général Lecomte est entraîné à son tour.

Se voyant perdu, il avait dit adieu au commandant Poussargue et lui avait remis un rouleau de louis d'or avec prière de le remettre aux siens.

« Il voulut parler, dit Ribemont, on ne lui en laissa pas le temps, et avant qu'il ait pu se retourner, on le fusilla par derrière.

« Je vis ensuite mon lieutenant (le lieutenant Meyer) qui s'en allait avec les autres officiers. »

Voici maintenant quelle fut sur ce point la déposition de Franck, capitaine de chasseurs.

« Après deux heures d'attente, le général Clément-Thomas fut amené.

« Garcin, qui commandait en maître, l'insulta en ces termes :

« Tu as fait verser le sang de nos frères, il faut que tu nous rendes des comptes. »

« Le général ayant répondu :

« Je suis plus républicain que vous. Vous n'êtes qu'un braillard, une canaille. Je n'ai pas de compte à vous rendre.

« Garcin lui adressa alors des paroles qui signifiaient :

« Tu vas payer tout cela, tu vas être fusillé. »

« A la suite d'une poussée terrible, on discuta la question de savoir quel devait être notre sort. « Que ceux qui veulent fusiller ces hommes lèvent les mains », dit-on. Tout le monde leva les mains. Un insurgé dit au général Clément-Thomas : « Venez dehors ». Le général parut y consentir. Il se pencha vers moi et il me dit : « De cette façon-là, vous ne serez peut-être pas fusillés ». A mon avis, les généraux sont allés trop crânement au-devant de la mort. S'ils avaient résisté, comme nous l'avons fait plus tard, pour ne pas sortir dans le corridor, ils seraient peut-être en vie à l'heure qu'il est.

« Le général Clément-Thomas sortit donc le premier.

Garcin l'accompagnait. Dans la position que j'occupais à proximité de la seule fenêtre, j'ai pu revoir passer ce groupe principal et le suivre des yeux jusqu'au moment où il disparut sous une espèce de voûte donnant accès immédiatement dans le jardin. J'ai revu alors Garcin poussant toujours le général Clément-Thomas et disparaissant avec lui dans le jardin. »

Cette déposition est suspecte. Lors du procès de 1878, Garcin fit observer avec raison qu'elle était en contradiction avec la déposition du même officier, au procès de 1871.

Voici maintenant une version complètement inédite, celle de Arthur Chevalier qui fut mon compagnon de baigne et qui est peut-être le dernier survivant du procès de 1871.

Je reproduis textuellement cette déclaration qu'il m'a adressée en 1901.

« De l'arrivée du général Lecomte rue des Rosiers, je n'ai rien à dire. Je n'y étais pas. Ce que je pourrais dire ne serait qu'un écho. Je ne parle que de ce que j'ai vu.

« L'après-midi je monte sur la Butte. Je vois beaucoup de monde se diriger vers la rue des Rosiers. Je suis le mouvement et j'entre dans la cour du n° 6. Cette cour est remplie de gardes nationaux et de soldats. Je pénètre plus avant et je vois dans une petite pièce du rez-de-chaussée, à gauche, le lieutenant Piger de ma compagnie. Il me fait signe d'avancer. J'entre difficilement dans une sorte de vestibule où s'ouvrait la pièce dans laquelle Piger et d'autres gardaient les officiers prisonniers.

« Les cris s'étaient un peu apaisés, mais bientôt ils reprirent, beaucoup plus intenses, à l'arrivée d'un nouveau personnage, le général Clément-Thomas, qui avait été reconnu et arrêté au bas de la Butte.

« A ce moment-là ceux qui gardent les prisonniers sont débordés. La fenêtre donnant sur la cour vole en éclats sous les coups des crosses de fusil. Un caporal de chas-

seurs saute sur l'appui de la fenêtre et, debout, couche en joue le général Lecomte, en prononçant des paroles que je ne puis entendre. Le lieutenant Piger s'élançe devant le général et lui fait un rempart de son corps. Il crie que le prisonnier étant sous sa garde, on le tuera avant de tuer le général.

« Dans ce court espace de temps quelqu'un avait tiré le caporal de chasseurs et l'avait fait tomber de l'appui de la fenêtre.

« Les cris, les menaces continuaient.

« Cependant un calme relatif renaît : on écoute un garibaldien qui se tient debout sur la marquise du premier étage. On dit que c'est Menotti Garibaldi, et c'est à cette méprise qu'il doit d'être écouté quelques instants.

« C'était Herpin-Lacroix. Il demande que les généraux ne soient pas fusillés sans jugement. Il dit qu'à l'armée de l'Est, lorsqu'un traître était pris, on le fusillait mais que, auparavant, on le faisait passer devant une cour martiale. Ses dernières paroles se perdent dans les clameurs. On le menace. Les cris de « à mort ! à mort ! » redoublent.

« En même temps le bruit circule que le Comité de vigilance est réuni dans une salle du premier étage, et qu'il a donné l'ordre de lui amener les prisonniers.

« Une poussée formidable se produit. Le général Clément-Thomas est le premier entraîné dans un assez long couloir faisant face à la porte de la villa, et au bout duquel se trouve un jardin.

« Peu après le général Lecomte paraît à son tour dans le couloir. Piger nous donne l'ordre d'accompagner le général au premier étage.

« Nous nous acheminons à grand'peine vers l'escalier ; mais, dès les premières marches, Lecomte nous est arraché et ramené dans le corridor.

« Au même instant, des coups de feu éclatent dans le jardin : c'est le général Clément-Thomas qu'on fusille.

« Lecomte est arrivé sur la première marche du petit escalier descendant au jardin.

« J'étais près de lui. Il déclare qu'il veut adresser quelques paroles à ceux qui sont là.

« Je m'écrie : Citoyens, avant de fusiller le général, laissez-le parler. Peut-être a-t-il quelque chose de grave à vous dire.

« Mais on ne m'écoute pas. Le général est poussé dans le jardin. Il tombe au premier coup de fusil.

« Vivement émotionné, je traverse les rangs serrés de ceux qui se pressaient dans toute la longueur du couloir et je reviens à la pièce du rez-de-chaussée où se trouvaient les autres prisonniers. Je monte sur l'appui de la fenêtre où se trouvait il y a un instant le caporal de chasseurs et, m'adressant encore à la foule, je demande grâce pour les autres officiers prisonniers.

« Ceux-ci ont démontré par le massacre de milliers des nôtres pendant la semaine sanglante, que ma pitié était au moins naïve.

« — Oui ! grâce pour ceux-là, répond-on dans la foule.

« Immédiatement nous formons une petite escorte; nous plaçons les prisonniers au milieu de nous et nous gagnons la rue.

Là nous voyons accourir, ceint de son écharpe et les traits décomposés, le citoyen Clémenceau, qui s'écrie :
« Pas de sang, mes amis, pas de sang ! »

« Il est trop tard; lui répondis-je.

« Sans s'arrêter, il traverse la cour. Nous, nous continuons notre retraite jusqu'au Château-Rouge où nous laissons les prisonniers.

« Si je crois devoir rappeler ici l'attitude calme et digne des officiers, du commandant Larté, notamment, je dois faire une exception pour le capitaine Beugnot à qui nous avons dû imposer silence en quittant la rue des Rosiers. Il ne cessait de crier « Vive la République ! » mais ses vivats

sonnaient si faux qu'ils appelaient l'attention de la foule plutôt hostile.

« Au Conseil de guerre, j'ai retrouvé cet homme aussi arrogant et aussi haineux qu'il avait été faible dans les circonstances tragiques que je viens de raconter. »



Il résulte bien de toutes ces dispositions que les généraux ne furent point tués en même temps, bien qu'une fantaisiste photographie Appert, vendue à des milliers d'exemplaires, ait représenté l'exécution simultanée de ces deux malheureuses victimes de la guerre civile.

Aucun peloton d'exécution ne fut formé. Clément-Thomas fut tué lentement par une longue suite de coups isolés.

Quant au général Lecomte, il fut tué par un premier coup de chassepot tiré à bout portant et par derrière, très probablement par ce soldat qui l'avait menacé dans la salle basse.

« Mais, après qu'ils furent tombés, a déclaré Lagrange, il y avait des furieux qui se précipitaient, criant : Moi aussi, je veux tirer dessus. »



Le meurtre accompli, la foule se dissipa rapidement. Le lendemain les corps furent conduits au cimetière Saint-Vincent.

Ce fut le gardien Villemain, ancien soldat du génie, qui les reçut. Il fit mettre les corps dans des cercueils qui furent déposés dans le caveau provisoire de la Ville.

Comme dernier et lugubre document, nous citerons cet extrait du procès-verbal de l'ensevelissement, procès-verbal

établi par M. C. Mereaue, ex-lieutenant-colonel d'état-major de la garde nationale et aide de camp du général Clément-Thomas.

« J'ai pu constater dix-neuf blessures bien apparentes sur le corps du général Clément-Thomas, sur le thorax et sur l'abdomen. La partie droite de la tête était fracassée par un grand nombre de balles : le bras était à peu près détaché au-dessus du coude par plusieurs coups de feu; les jambes et *les pieds* avaient quatre ou cinq blessures; aucun coup de baïonnette n'était apparent, mais les épaules et les hanches portaient des ecchymoses provenant évidemment des brutalités subies pendant la vie.

« Je constatai sur la deuxième victime neuf blessures d'armes à feu, presque toutes dans le ventre; *une seule avait frappé la tête à l'occiput*. Deux balles avaient labouré les chairs du général Lecomte, presque sous la peau, *depuis les genoux jusqu'aux épaules*. Ces blessures n'ont pu être faites que quand la victime était à terre, et les bourreaux ont dû faire feu étant placés dans le prolongement de l'axe longitudinal du supplicié.

« Le général Clément-Thomas a dû recevoir plus d'une blessure étant déjà à terre, ainsi que le prouve l'inspection de ses chaussures dont les semelles sont percées de balles.

« L'autopsie des corps prouverait que la plupart des blessures proviennent de *balles chassepot*, ainsi que j'en ai eu la conviction par la présence de plusieurs projectiles de cette nature que j'ai pu recueillir dans les vêtements mêmes des victimes.

« 25 mars 1871. »

Comme les gardes nationaux présents appartenaient à des bataillons armés de *fusils à tabatière*, il est donc établi que les deux généraux ont été tués par leurs soldats.



Le 26 mars 1871, l'Assemblée nationale décréta qu'elle adoptait les familles des généraux Lecomte et Clément-Thomas, que les veuves recevraient une pension et qu'un monument serait élevé à la mémoire des victimes.

Ce monument a été construit au Père-Lachaise. Il est en granit de Flandre et mesure 8 mètres de hauteur. Les restes des généraux y ont été déposés le 26 décembre 1875.

CHAPITRE III

LES RESPONSABILITÉS — LE PROCÈS

SOMMAIRE. — Vinoy responsable. — Singulière attitude du général Paturel. — Clémenceau hors de cause. — Le Comité central et le drame de la rue des Rosiers. — Responsabilité évidente du Comité de vigilance. — La théorie néfaste du laisser-faire. — Poursuites devant le Conseil de guerre. — Les accusés. — Quelques physionomies. — Le réquisitoire du commandant Roustan. — Défense générale de M^e Laborde. — Un document important. — Jugement inique. — Clémenceau est attaqué et se défend. — Le duel Poussargue-Clémenceau. — Le procès Garcin. — Néant de la preuve testimoniale. — Exécution de Herpin-Lacroix, Lagrange et Verdaguer.

Donc, le meurtre est accompli. Où sont les responsables ? Où sont les coupables ?

Allons-nous les retrouver à Versailles devant les juges militaires ? Non. C'est au 18 mars et sur les lieux mêmes qu'il faut aller chercher les responsabilités.

Le premier coupable, ce fut Vinoy ; et voici pourquoi : Il était général en chef : il avait arrêté lui-même le plan d'attaque des Buttes et donné à la suite toutes les instructions.

Le général Lecomte exécute ponctuellement les ordres reçus, et, tout d'abord, il réussit.

La consigne est de garder les canons jusqu'à l'arrivée des attelages. Ceux-ci n'arrivant pas, il tente l'entreprise

périlleuse de faire descendre à bras les pièces d'artillerie. Mais le temps passe et Montmartre s'éveille. Quand, serré de près, il veut opérer sa retraite, il est trop tard.

Le voilà au Château-Rouge.

Vinoy le sait. Il a, intacts, tout son centre et toute sa gauche : plusieurs milliers d'hommes.

Quelques centaines de mètres le séparent du Château-Rouge, qu'il peut atteindre par la voie large des boulevards extérieurs.

Son devoir strict n'est-il pas de prendre la tête et, par une vigoureuse poussée en avant, d'aller délivrer son brigadier, que ne garde pas même un bataillon de fédérés ?

Vinoy donne l'ordre au divisionnaire Susbielle et au second brigadier Paturel d'abandonner la partie !

A son excuse, il a pu dire qu'il exécutait les ordres de Thiers, *mais ces ordres n'étaient pas encore donnés à dix heures du matin.*

En tout cas, avant de battre en retraite, il devait tout tenter pour dégager le général Lecomte. Nous pensons qu'il le pouvait. Son devoir de soldat lui prescrivait tout au moins de le tenter.

Il prit la fuite. Notre histoire militaire ne relate guère de faits semblables. Cet abandon fut une lâcheté.

Il est un autre officier général à qui incombe lourde responsabilité dans ce désastre militaire. C'est le brigadier Paturel.

Tout d'abord, et bien qu'il n'eût rencontré aucune résistance, ce fut très tardivement qu'il exécuta le mouvement en avant dont il avait été chargé.

Première conséquence : il n'atteint le Moulin de la Galette qu'au moment où le général Lecomte est en danger.

Pourquoi ce retard ? Par la suite, personne n'a posé cette question.

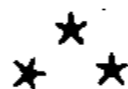
Dans son livre aussi bien que dans sa déposition devant la Commission d'enquête sur le 18 mars, Vinoy se montre plutôt sévère pour le général Lecomte, qu'il semble accuser d'imprudance : chose étrange, il n'a pas un mot de reproche pour l'autre brigadier, Paturel, qui manqua au rendez-vous, et ne pouvait se justifier de la coupable lenteur de ses mouvements.

Il n'en est pas moins vrai que, même à l'heure tardive où il atteignit le haut de la rue Lepic, le général Paturel, dont les troupes étaient intactes, pouvait encore, par un effort énergique, donner la main au commandant Pous-sargue, maître du plateau supérieur, et, par là, changer complètement la situation.

Cette jonction faite, la retraite se fût opérée sans combat par le chemin déjà suivi par la brigade Paturel.

On a vu que ce général se retira précipitamment, sans avoir rien tenté pour opérer sa jonction avec le malheureux Lecomte.

Voilà pour les responsabilités militaires.



Autre point : Clémenceau, alors maire de Montmartre et représentant du gouvernement dans l'arrondissement, a-t-il encouru une part quelconque de responsabilité ?

On sait qu'il en fut très violemment accusé par la réaction.

Il se défendit avec crânerie à la barre des témoins du 6^e conseil de guerre.

Voici comment nous croyons pouvoir apprécier les faits, en ce qui concerne l'ancien maire de Montmartre.

Clémenceau était pour la conciliation, ce qui le rendait suspect à la fois au Comité central et au gouvernement.

Il avait cru pouvoir promettre à celui-ci qu'un jour où l'autre, la lassitude venant, ses administrés rendraient d'eux-mêmes les canons. Il persista dans cette illusion, malgré plusieurs démarches qui n'avaient pas abouti; et le gouvernement, bien que pessimiste et défiant, lui *avait promis d'attendre encore*.

Puis, subitement, sous la pression de Thiers, le pouvoir exécutif change d'avis et l'attaque de nuit est décidée. Mais, point essentiel à retenir, le maire, Clémenceau n'est point prévenu. Ce sont ses adversaires politiques du quartier, des hommes du Comité de vigilance, qui viennent lui annoncer l'opération militaire, son succès provisoire et, par suite, l'accuser de trahison.

Immédiatement le maire se rend sur les lieux. Il trouve le général Lecomte maître des parcs d'artillerie. Tout lui fait supposer que les canons vont être enlevés rapidement. Il retourne à la mairie, ne voulant point paraître s'associer à une mesure qu'il eût certainement désapprouvée, si on l'avait consulté.

Vient la déroute. Le général est pris. Clémenceau en est avisé par Simon Mayer, à qui il rappelle que les prisonniers sont, au Château-Rouge, sous la sauvegarde du chef de poste.

Mayer livre néanmoins ses prisonniers, et il n'en avise le maire que lorsque le départ a eu lieu.

Clémenceau accourt rue des Rosiers. Il n'y arrive qu'après le meurtre. Il y est très menacé lui-même, lorsqu'il manifeste son indignation et sa douleur.

Que pouvait-il faire de plus ?

On a dit : Quand Simon Mayer vint la première fois trouver le maire, celui-ci eût dû l'accompagner au Château-Rouge, libérer les prisonniers, ou, en tout cas, demeurer auprès d'eux.

On a oublié de remarquer que Clémenceau gardait

alors, dans les caves de sa mairie, trois cents gardes municipaux, que la foule menaçait et que, seule, la présence du maire sauvegardait.

L'histoire dira donc qu'en ce qui concerne cette tragédie, le maire de Montmartre fut odieusement calomnié par ses adversaires politiques.

La vérité est que le gouvernement l'avait mis dans une situation telle qu'il ne pouvait réellement rien.



Que si l'on recherche maintenant les parts de responsabilité dans le camp de l'insurrection, voici ce que l'on trouve :

Première question : le Comité central a-t-il eu dans les événements de la rue des Rosiers, une responsabilité quelconque ?

Responsabilité directe ? Assurément non. Responsabilité politique ? Oui, dans une certaine mesure.

C'étaient ses bataillons qui se trouvaient en présence des troupes de Lecomte. Ce furent des hommes de ses bataillons qui escortèrent le général et quelques-uns de ses officiers jusqu'au Château-Rouge. Enfin, c'était une compagnie fédérée qui, là, gardait les prisonniers et en répondait.

Si le Comité central était réellement à cette époque un Comité directeur, il avait donc charge des prisonniers.

Le raisonnement tient si le Comité central était bien, le 18 mars, le pouvoir dictatorial qu'on s'imaginait et qu'il croyait être lui-même ; il s'effondre, s'il n'y a là qu'une fiction, comme nous l'établirons prochainement.

Mais, admettons un instant la réalité de cette puissance du Comité central, et tirons les conséquences de cette hypothèse.

Le Comité aurait eu alors charge d'âmes. Dès lors, au point de vue révolutionnaire, il pouvait prendre la responsabilité de juger ses prisonniers ; il ne devait pas les abandonner ni les laisser livrer à la foule, fatalement féroce autant qu'irresponsable en pareil cas.

A cette accusation, le Comité central pouvait répondre :

1° Nous étions tous sous le coup de mandats d'amener, avant même que, par la force des choses, nous fussions mis en état d'insurrection.

Le gouvernement déclarait qu'il ne voulait avoir de rapports avec nous que pour nous coffrer. Soit. Mais dès lors ses mésaventures, son échec, le sort de ses officiers ne nous regardaient pas.

2° D'ailleurs, nous ignorions à peu près complètement ce qui se passait à Montmartre. Il y avait là un Comité de vigilance, comme dans la plupart des arrondissements. Celui-là était même particulièrement puissant. Lui seul en tout cas eût pu nous renseigner d'une façon précise. Il ne le fit point. Il dédaignait quelque peu notre autorité.

En définitive, seul, le Comité de vigilance était à même d'intervenir dans des événements dont les péripéties nous échappaient complètement.



Cela nous amène à la responsabilité du fameux Comité de vigilance du XVIII^e arrondissement.

Cette responsabilité n'est pas douteuse.

Au surplus, les hommes qui sont là, Théophile Ferré entre autres, n'ont pas l'habitude de fuir les responsabilités.

Et cependant, ce jour-là, tout le monde sembla bien s'être dérobé, au Comité de vigilance.

D'abord, qui donna l'ordre du transfert des prisonniers ? Cet ordre porte bien le timbre du Comité de la rue Clignancourt, mais on n'y trouve que cinq signatures illisibles.

Au procès des membres de la Commune, les juges, ineptes d'ailleurs, ont à peine interrogé Ferré sur ce point. Préoccupés d'établir l'authenticité de la pièce fameuse autant que fausse « Faites flamber Finance », il ne parlèrent pas à Ferré du comité de Montmartre.

S'ils l'avaient fait, l'accusé, si indignement calomnié et sali, eût répondu avec sa crânerie habituelle, du moins en ce qui le concernait personnellement.

Privé de ce document, cherchons dans le souvenir des conservations de l'époque quel pouvait être le but du Comité de vigilance, lorsqu'il donnait à Garcin l'ordre de transférer les prisonniers du Château-Rouge au poste de la rue des Rosiers.

Evidemment, il ne les jugeait pas suffisamment gardés au Château-Rouge, et, d'autre part, il jugeait très habile de les considérer comme otages.

Premier point déjà logiquement établi pour quiconque a vécu cette époque.

Pour nous il est démontré de façon plus évidente encore par nos conversations mêmes avec Ferré, à la Préfecture de police, pendant la Commune.

Mais alors surgit cette autre question :

Si le Comité de vigilance voulait conserver des otages, il devait, sachant l'état d'exaspération de la foule, placer rue des Rosiers des forces suffisantes pour garder les prisonniers.

Or, non seulement le Comité ne renforce pas le poste, péniblement défendu par Kazdansky et ses hommes, mais

il disparaît, et l'on n'entend plus parler de lui : l'ordre de transfert et c'est tout.

Eh bien, il ne faut pas reculer ici devant les manifestations douloureuses de la vérité.

A cette heure tragique, le Comité de vigilance abandonna sa théorie des otages ; quand il connut les dispositions sanguinaires de la foule, il fut pris lui-même de panique... et il laissa faire !

★
★ ★

L'histoire des massacres de septembre 92 montre des attitudes analogues chez les plus vaillants cependant des révolutionnaires d'alors. Là, pour le vulgaire, le responsable, c'est encore Maillard ; pour l'historien, c'est la Commune et c'est Danton.

Au 18 mars, l'équivalent de Maillard, ce sera Herpin-Lacroix ; l'équivalent de la Commune, ce sera le Comité de vigilance ; l'équivalent de Danton, ce sera Ferré.

Nous sommes ici en présence d'une sorte de théorie révolutionnaire du laissez-faire, laissez-passer ; théorie de politiciens à laquelle, nous le démontrerons, Thiers se ralliera à son tour lorsqu'il s'agira « des otages ».

Théorie abominable du reste. Combien plus courageuse la violence personnelle des Marat, des Robespierre, des Saint-Just, et, dans l'histoire qui nous occupe, celle de Raoul Rigault !

L'acceptation, la recherche, la revendication même des réponsabilités devraient s'imposer comme loi morale à tous les révolutionnaires dirigeants. Quand ils se dérobent derrière l'irresponsabilité des foules, ils fléchissent et *chutent* des sommets de la Révolution aux roublardises et aux bas-fonds de la politique.

On a pu défendre la théorie contraire, elle n'en reste pas moins indigne.

Le procès des prétendus meurtriers des généraux Lecomte et Clément-Thomas le prouve une fois de plus.

Ces hommes, pour avoir été des spectateurs et même des acteurs du drame sombre de la rue des Rosiers, n'en étaient pas moins et n'en demeurent pas moins des irresponsables.

Au surplus, et indépendamment de toute considération philosophique, un rapide examen du procès, du réquisitoire et des dépositions l'établira d'autre manière, plus irréfutable encore.



Ce procès s'ouvrit à Versailles le 3 novembre 1871, sous la présidence du colonel Aubert. Il allait prendre quatorze audiences.

Le commandant Roustan, choisi précisément dans le 88^e régiment de ligne, remplissait les fonctions de commissaire du gouvernement : première monstruosité juridique.

Les accusés, au nombre de 24, étaient : Frédéric-Ernest Verdagner, sergent au 88^e de ligne ;

Herpin-Lacroix, ouvrier lithographe, devenu commandant d'un bataillon de Montmartre ;

Jaroslav Kazdansky, sans profession, improvisé commandant de place du poste de la rue des Rosiers ;

Charles-Marie Lagrange, employé de commerce, capitaine de la garde nationale ;

Firmin Masselot, horloger, lieutenant d'artillerie de la garde nationale ;

Charles Leblond (17 ans), garçon marchand de vins ;

Honoré Gobin, serrurier, simple garde ;

Pierre-Joseph Aldenoff, dit le père l'Absinthe, officier de la garde nationale ;

Pierre Poncin, tambour de la garde nationale ;

François Chevalier père, cordonnier, simple garde;
Simon Mayer, publiciste, capitaine de la garde nationale;
Arthur Chevalier fils (18 ans), simple garde;
Auguste Ribemont, garçon limonadier, simple garde;
Auguste Dupont, employé des ponts et chaussées, simple garde;
Alexandre Chevalier, maçon, simple garde;
Joseph Lair, plâtrier, lieutenant de la garde nationale;
Auguste Delabarre, peintre décorateur, simple garde;
Alexandre Denis, plombier, simple garde;
Vincent Simonet, ferblantier, simple garde;
Élie Hinois, épicier, simple garde;
Jean Hiffener, employé de commerce;
Théophile Lelièvre, blanchisseur, simple garde;
Achille Geanty, sellier, simple garde;
Françoise Dagas, couturière;
Marie Bonnard, couturière.

La notoriété publique disait que les généraux avaient été tués par leurs propres soldats. Et cependant nous ne trouvons que l'un d'entre eux sur le banc des accusés.

Et encore ! les débats n'établiront pas le moins du monde que Verdagner ait tiré sur son chef.

Tous les autres accusés, sauf deux femmes, appartiennent à des bataillons de Montmartre. La plupart sont amenés là par la délation, quelques-uns aussi par leur vantardise.

Le capitaine Simon Mayer commandait le poste du Château-Rouge; nous avons dit quelle fut sa part de responsabilité.

Herpin-Lacroix est un ancien capitaine de francs-tireurs. Il s'est bien comporté dans la vaillante armée de Garibaldi. Arrivé récemment à Paris, on lui a vite imposé le commandement d'un bataillon. Le 18 mars, il est avec ses

hommes place de la Mairie, quand il apprend ce qui se prépare rue des Rosiers. Sans ordre, mù par son seul tempérament de soldat, il se porte aux Buttes avec une compagnie, et il commet cette imprudence, qui lui coûtera la vie, de pénétrer dans la maison fatale et de tenter d'empêcher le massacre.

Le voilà au premier étage de cette maison où délibèrent des hommes affolés. Un instant il les quitte et paraît debout sur la marquise pour essayer d'apaiser la foule et de gagner du temps par la constitution d'une Cour martiale.

« Étrange façon de défendre des prisonniers, dira stupidement le commissaire du gouvernement. »

Poncin est ce naïf garde national qui, sur l'ordre de Herpin-Lacroix, exécuta un roulement de tambour, afin d'obtenir le silence. On le lui reprochera, comme s'il avait battu la charge des fusils, et on l'enverra au bagne



Kadansky, autre garibaldiien, est une des physionomies les plus pittoresques au banc des accusés. C'est bien le type du vieil insurgé polonais et du soldat d'aventure. Deux fois condamné à mort dans son malheureux pays, il a mis son épée au service de la France contre les Prussiens, et s'est vaillamment comporté sous les ordres du héros de l'indépendance italienne.

Il a eu la malchance de venir à Montmartre et de prendre le commandement militaire du poste de la rue des Rosiers, après qu'il eut été repris aux soldats de Lecomte.

Il interviendra auprès de la foule et tant qu'il le pourra, il la maintiendra au dehors. Il sera injurié, menacé, maltraité. Non seulement il ne prendra aucune part au meurtre,

mais il essaiera de l'empêcher et la foule sera sur le point de lui faire un mauvais parti.

Les juges militaires n'oseront pas faire de cet homme un assassin, et, témoins entendus, ils lui appliqueront la peine de la déportation.

Ribemont est ce garde qui, pendant des heures, aida les lieutenants Meyer et Piger à protéger les officiers prisonniers; il sera récompensé par deux années de prison.

Arthur Chevalier, jeune homme de 18 ans, dont l'intervention ne fut que généreuse, aura ses dix ans de travaux forcés.

Et ainsi de presque tous les autres.

Quant aux deux femmes, le procès révélera qu'elles ne firent à aucun moment partie du sinistre cortège des filles dont nous avons parlé : on sera contraint de les acquitter.



D'ailleurs la justice militaire sait fort bien qu'elle ne détient pas les auteurs du meurtre, ou que, s'il s'en trouve au banc des prévenus, elle est dans l'impossibilité d'en faire la preuve.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire et l'acte d'accusation du capitaine rapporteur et le réquisitoire prétentieux mais vide de Roustan, monument bien suggestif de la niaiserie oratoire de ces soldats improvisés procureurs.

« L'instruction, dit-il, faite trois mois après le crime, où étaient les accusés, les complices, les témoins? Des tâtonnements successifs nous ont amenés au résultat d'aujourd'hui. J'espérais qu'il y aurait de la part des officiers cités des reconnaissances, et je ne me suis pas trompé. »

Et immédiatement, par une contradiction frappante, Roustan ajoute :

« Bien des prévenus arrêtés et maintenus pour avoir été

seulement rue des Rosiers, *n'y ont pas été*, et il faudra les relâcher!

« Pour ceux-là, l'emprisonnement préventif aura été *suffisant*. »

Ce suffisant n'est-il pas une merveille?

Et plus loin :

« Ah! si tous ne sont pas là, ceux qui y sont ont été reconnus. »

Reconnus comme quoi? Comme coupables du meurtre? Non. Quelques-uns seulement comme témoins.

Quelle bizarre conception du rôle d'accusateur public? Ainsi, pour Roustan, il suffit d'avoir fait partie de cette foule immense ameutée le 18 mars dans Montmartre, pour devenir suspect et même coupable d'avoir tiré à cinq heures du soir sur les généraux?



Autre singularité du réquisitoire : les accusés contre lesquels il s'acharne le plus sont Herpin-Lacroix, Kadansky, Ribémont, trois hommes qui ont fait des efforts, constatés à l'audience même, pour maîtriser et calmer la foule en délire.

Si bien qu'au cours de son interrogatoire, Herpin-Lacroix exaspéré par les calomnies de son accusateur s'écriera :

« Dans la rue des Rosiers, vous avez fusillé quarante-deux hommes, trois femmes et quatre enfants sous prétexte qu'ils étaient les assassins des généraux. Il fallait les réserver pour l'audience, et vous sauriez la vérité aujourd'hui. »

Apostrophe méritée à laquelle le commissaire du gouvernement se garde bien de répliquer autrement que par ces paroles démenties d'ailleurs par les débats :

« Oh! ce ne sont pas les témoins qui nous manquent. »

« — Je ne les crains pas, riposte Herpin-Lacroix, pourvu qu'ils disent la vérité. »

*
* * *

Donc ce qui caractérise ce procès, c'est bien l'incohérence de l'accusation comme aussi l'impossibilité, pour le commandant Roustan, d'établir la culpabilité directe d'aucun des accusés.

Et M^e Laborde présentant la défense générale des prévenus pourra s'écrier avec raison :

« L'accusation, montrant à l'opinion publique les hommes assis sur ces bancs, lui dit : « Voilà les assassins! »

« Et l'opinion publique de répondre :

« Non, ils ne sont pas là !

« Les assassins sont des soldats ; c'est un fait établi par toutes les dépositions des témoins. Il est incontestable que les généraux ont été assassinés par leurs soldats.

« Qu'avez-vous sur ces bancs ? Des hommes qui ont fait tous leurs efforts pour empêcher l'assassinat, d'autres qui ne l'ont pas connu, d'autres qui n'étaient pas à Montmartre le jour du crime ?

*
* * *

Non, les vrais responsables n'étaient pas là. Y eussent-ils été, leurs défenseurs auraient pu demander au tribunal si les accusés n'avaient pas pu trouver dans les papiers saisis sur le malheureux Lecomte cet ordre de Vinoy que nous savions avoir existé et que nous avons fort heureusement retrouvé dans le document laissé par le général en chef lui-même.

« Les premiers arrivés sur les hauteurs chercheront à à surprendre les sentinelles et les postes pour prévenir toute résistance. S'ils déposent leurs armes, on les gardera

prisonniers; s'ils résistent et font usage de leurs armes contre la troupe, *ils seront passés par les armes, sur place.* »

Voilà ce que Thiers et Vinoy prescrivait dès le 18 mars à leurs soldats.

Ce document essentiel appartient désormais à l'histoire vengeresse.

Nous l'avions eu entre les mains pendant la Commune; mais, sans l'aveu cynique de Vinoy, nous n'aurions pu prouver son existence.

En conclusion des débats, le commissaire du gouvernement déclara renoncer à l'accusation concernant Heffener, Saint-Denis, Flinois, Lelièvre, Simonet, Lair, Geanty, et le procès se termina par cet extraordinaire jugement :

Verdagner, Lagrange, Simon Mayer, Masselot, Aldenoff, Herpin-Lacroix, Leblond (17 ans), sont condamnés à mort;

Gobin, aux travaux forcés à perpétuité ;

Foncin et Arthur Chevalier (18 ans) à dix années de travaux forcés ;

Kazdansky, à la déportation simple ?

François Chevalier, à dix ans de réclusion ;

Jurie, à cinq années de prison ;

Saint-Denis, à trois ans de prison ;

Ribémont et Ras, à deux ans de prison ;

Dupont, Lelièvre, Simonet, Flinois, Heffener, Geanty, Lair, les filles Bonnard et Dagasse, reconnus non coupables, furent acquittés.



Mais ce procès offrit un intérêt de toute autre nature ; on y assista à une lutte émouvante entre le maire Clémenceau et le tribunal, encouragé par les témoins militaires.

Déjà, dans l'acte d'accusation, le maire de Montmartre était mis en cause de cette façon perfide :

« Au dire de plusieurs témoins des plus honorables, qui ont assisté à cette conversation (entre le général Lecomte et le maire), M. Clémenceau se confondit en protestations contre le sentiment de défiance qu'inspirait ce quartier, assura que les batteries et les sonneries n'appelaient que des hommes d'ordre disposés à aider à l'enlèvement des canons dont Montmartre était finalement embarrassé, et termina en disant solennellement qu'il répondait de la tranquillité de son arrondissement.

« Devant une telle assurance donnée par un magistrat, le général continua à attendre les attelages et ne prit aucune mesure de sûreté. Il est superflu de dire que, sans ces paroles, le général eût pris des précautions, et que les abominables scènes qui vont suivre eussent été empêchées. »

Nous avons dit quel avait été le caractère réel et logique de l'intervention du maire. Mais enfin, si le capitaine rapporteur disait vrai, si Clémenceau avait menti à ce point, pourquoi, cause dès lors de tous les malheurs, n'était-il donc pas au banc des prévenus ?

Mais, poursuivons.

Après avoir dépeint la cruelle attente des prisonniers, rue des Rosiers, le rapporteur ajoutait :

« Que faisait M. le maire Clémenceau qui, le matin, avant le jour, avait si bien trouvé le moyen d'être informé de la prise des canons et qui prétendait, le soir, n'avoir rien su des suites autrement retentissantes de l'expédition ? »

Cet étrange rapport, véritable acte d'accusation contre le maire de Montmartre, se terminait par cette calomnie suprême :

« En descendant des buttes, ils (les prisonniers) ren-

contrèrent M. Clémenceau accompagné de Simon Mayer. Il venait, disait-il, d'apprendre le danger que couraient les deux généraux et s'empressait de venir à leur secours. On lui répondit qu'ils avaient été tués, Simon Mayer déclara que l'on venait de déshonorer la République : *mais M. Clémenceau l'arrêta en lui faisant publiquement observer que, puisque le fait était accompli, il était inutile de se faire un mauvais parti; puis il se retira.* »

A l'audience, l'odieuse accusation s'effondra sous la déclaration même de Simon Mayer. Mais si l'on songe à la faiblesse de caractère de cet accusé, menacé d'une peine capitale, on voit très bien le lâche parti qu'on espérait tirer de cette calomnie.

Au surplus, Clémenceau n'était pas homme à faiblir sous le poids des outrages.

Dès son arrivée à la barre des témoins, il mit très vivement le président en demeure de le faire arrêter et conduire au banc des prévenus.

Bien entendu, le colonel Aubert se déroba, après avoir expliqué tant bien que mal l'étrange attitude du capitaine rapporteur, et le maire de Montmartre fut invité à déposer.

Il déclara que pressenti à plusieurs reprises par le gouvernement, il avait cru pouvoir lui donner l'assurance que, la lassitude aidant, la reprise des canons se ferait pacifiquement; qu'il avait promis d'ailleurs de faire tous ses efforts pour amener une conciliation; que, sur la promesse à lui faite par le capitaine Bertaut, du 61^e bataillon (bataillon Razoua), il put croire un instant à la remise pacifique des canons et en avisa le général d'Aurelles de Paladines.

« Le lendemain, dit Clémenceau, je vis dans le *Siècle* une note déclarant que le peuple de Montmartre était très

irrité, qu'il était décidé à défendre les canons qu'il prétendait lui appartenir.

« Alors parut le décret supprimant les journaux.

« — C'est ainsi, me dit le capitaine Bertaut, c'est ainsi qu'on nous traite ! Eh bien, nous ne les rendrons plus, les canons !

« Et, en effet, l'irritation se manifesta de plus en plus dans les bataillons et les comités. Ceci se passait le lundi. Le soir eut lieu une réunion des maires au ministère de l'intérieur. M. Picard ne paraissait pas très pressé de prendre les canons. « Nous allons encore attendre un peu, » dit-il, en terminant, et d'ailleurs *le gouvernement ne fera rien sans avoir prévenu les maires.* »

Après avoir raconté sa démarche auprès du général Lecomte, Clémenceau ajoute :

« J'insiste sur un point : il n'était pas plus de sept heures moins un quart. J'insiste, parce que l'acte d'accusation prétend que le général me dit : « Monsieur le maire, qu'est-ce que ce bruit de fanfares ? » Eh bien ! je prouverai que ce bruit n'a commencé qu'à sept heures et demie. »

Et le témoin le prouva effectivement.

Revenant en terminant sur la situation qui lui était faite alors par la mauvaise foi gouvernementale, Clémenceau s'exprima ainsi :

« On me rapporta que la situation était très grave. Je rappelle que j'étais très suspect dans le quartier. Le Comité de vigilance me disait que j'avais trahi. Je répondais que le gouvernement m'avait promis de ne pas prendre les canons de vive force, et que je ne pouvais comprendre qu'il manquât ainsi à ses engagements formels.

« Vous comprenez que, dans cette position, je ne pouvais pas intervenir.

« La cohue commença alors comme on sait. Bientôt M. Josselin vint dans mon cabinet et me répéta ces mots :
« Vous nous avez trahis en nous disant qu'on ne prendrait
« pas les pièces de canon ! »

« Je ne pus rien répondre, tant j'étais indigné, et je me mis à pleurer... »



Clémenceau parle ensuite de sa première entrevue avec Simon Mayer, et il termine ainsi sa déposition :

« Pendant que je déjeunais dans mon cabinet, beaucoup d'insurgés vinrent me demander des explications. Ma position était très difficile, car, en somme, je couvrais, à Montmartre, le gouvernement, qui m'abandonnait.

« Si, ne sachant rien, j'étais sorti de ma mairie pour aller aux nouvelles, si on avait touché aux prisonniers que j'y préservais, j'aurais été responsable : je ne pouvais donc la quitter. Il n'y avait pas encore l'irritation qui s'est manifestée plus tard contre les sergents de ville et les gendarmes, et on parlait cependant déjà, bien que sans insistance, de les fusiller...

« Un moment je passai dans la salle à côté et je vis un groupe de gens qui discutaient. Je demandai à mon adjoint, M. Jaclard, ce qu'ils faisaient ? — « Ils veulent, dit-il, former un Comité, s'entendre, se réunir ici. » — Je suis maître dans ma mairie, m'écriai-je ; il faut qu'ils sortent ou que je sorte.

« Le Comité (c'était partie du Comité de vigilance) se décida à sortir.

« Vous voyez donc que je suis tout le temps resté à mon poste, et si le *gouvernement avait fait son devoir comme j'ai fait le mien, nous n'aurions pas à déplorer les malheureux événements du 18 mars.* »



Il y avait certes grand courage à s'exprimer ainsi devant un conseil de guerre, au mois de novembre 1871, c'est-à-dire en pleine réaction versaillaise.

Nous pensons néanmoins que le maire de Montmartre, trahi par ce qu'il appelait le gouvernement, eût fait acte plus énergique, plus utile, plus patriotique et plus républicain, en prenant, dans son arrondissement, dès le 18 mars, la direction de la résistance à un attentat contre Paris et contre la République.



Si cette audience avait été mouvementée, celle du lendemain le fut plus encore, les officiers témoins arrivant à la rescousse pour contredire Clémenceau.

Le futur leader du parti radical, pris à parti par le commandant Poussargue, riposta avec la crânerie qu'on lui connaît. Il y eut échange de cartes et, le lendemain, Clémenceau logeait une balle dans la cuisse de son adversaire.



De ce procès il faut aussi retenir les extraordinaires contradictions des témoins.

Tantôt c'est de Douville-Maillefeu qui, après avoir affirmé que le général Clément-Thomas avait tout d'abord été conduit à la mairie, est contraint, sur virulente apostrophe de Clémenceau, de déclarer tout le contraire.

Tantôt ce sont les témoins officiers qui se contredisent entre eux, quand il ne se contredisent pas eux-mêmes.

Certes la lecture de la *Gazette des Tribunaux* est à ce point de vue fort intéressante. J'engage le lecteur à la faire.

* * *

Et ce sera bien pis, sept années plus tard, lorsque les mêmes hommes seront à nouveau appelés à la barre pour déposer contre le vieux capitaine Garcin, tardivement arrêté.

Son procès eût pu éclaircir bien des choses, les passions étant moins vives.

Il n'en fut rien parce que les uns avaient intérêt à se taire et que les officiers, restés tout aussi haineux, avaient déjà besoin de se défendre contre l'horreur montante des meurtres accomplis.

Garcin avait du moins joué un rôle important dans le drame de la rue des Rosiers; mais, pour l'établir, force était à l'accusation de constater combien l'on s'était trompé sur la part de responsabilité d'autres accusés.

Aussi bien suffit-il de rapprocher et de comparer les témoignages, aux deux procès, pour constater jusqu'à quel point ils sont contradictoires.

En 1871, les témoins voulaient quand même accabler des prévenus à peu près étrangers à l'affaire, et c'est à peine si l'un d'eux (Beugnot) parle de Garcin. En mars 1878, tout change, il n'est pas un officier qui ne donne à Garcin le rôle principal et qui, dans ce but, ne soit amené à modifier complètement sa déposition primitive.

Mais Herpin-Lacroix, Verdaguer et Lagrange sont fusillés, Kazdanski est déporté, Arthur Chevalier, Gobin, Poncin et Simon Mayer sont au bagne, d'où aucun amant de la Justice et de la Vérité ne se préoccupe alors de les faire revenir.

Et d'ailleurs qui nous donnera la psychologie du témoin?

Il me semble qu'à cette barre, où l'homme vient jurer de dire sans haine et sans crainte toute la vérité, le mensonge, la haine, la peur et toutes les petitessees de l'âme humaine s'étaient constamment et comme à plaisir.

Le témoin ! Il ment, ou pour le plaisir de mentir, ou pour le besoin de pérorer ; il ment par vanité, il ment par bêtise, il ment par vantardise, il ment par crainte du juge, du procureur, des avocats, du tribunal ; il ment par peur de l'accusé, par peur de ceux qui l'accusent ou de ceux qui le défendent ; il ment aussi par entêtement, pour ne pas reconnaître son erreur ; enfin il ment par haine pour accabler celui dont lui ou les siens ont été victimes.

Aussi bien, les quelques magistrats honorables qui nous restent en France en sont venus à ne plus faire cas de la preuve testimoniale.

Devant les conseils de guerre versaillais où la haine, la délation, la rancune sont tous les jours à la barre, les juges militaires aveuglés eux-mêmes basèrent presque toujours leurs réquisitoires ou leurs arrêts sur des témoignages mensongers dans la proportion de neuf sur dix.

Triste, bien triste besogne pour des soldats ! Il est vrai de dire et consolant de constater que nombre d'officiers se gardaient alors d'être désignés pour ces abominables fonctions.

* * *

Nous voici à l'épilogue du drame sombre, au 22 février 1872.

Trois hommes allaient à leur tour monter au calvaire de Satory ; c'étaient Herpin-Lacroix, Lagrange et Verdagner.

Tous trois avaient assisté au double meurtre de la rue des Rosiers ; mais, et la preuve en est faite désormais, des débats même il résultait que Herpin-Lacroix avait

fait, au péril de sa vie, de courageux efforts pour gagner du temps; que Lagrange avait été requis pour former un peloton d'exécution qui ne fut point formé, et qu'enfin Verdagner n'avait joué aucun rôle connu, déterminé dans l'affaire.

Donc, juridiquement, trois innocents, dont un, tout au moins, Herpin-Lacroix, ne méritait que des éloges.

Naturellement, on les tua.

★
★ ★

Maintenant, que fut cette triple exécution ?

Lisez ces récits de deux journaux *réactionnaires* de l'époque de réaction sauvage, et quand vous aurez lu, faites votre choix entre les fusillés et les fusilleurs, entre les victimes et les bourreaux.

★
★ ★

Moniteur universel du 23 février :

« Aujourd'hui a eu lieu, à la plaine de Satory, près de Versailles, la triple exécution de Verdagner, Herpin-Lacroix et Lagrange, condamnés à la peine capitale par le 5^e conseil de guerre, pour assassinat et complicité d'assassinat des généraux Lecomte et Clément-Thomas.

« L'ordre d'exécution n'a été transmis au directeur de la maison de Justice, M. Crussol, que fort tard dans la soirée, hier mercredi. A trois heures du matin, on a prévenu les trois condamnés de leur triste sort.

« Verdagner, malade et sujet à de fréquentes et horribles convulsions, était à la maison de Justice. Herpin-Lacroix et Lagrange qui étaient placés d'abord à la prison militaire de la rue de Noailles, en avaient été extraits pour être transférés à la maison de Justice.

« Là, tous trois ont été instruits de ce qui allait se passer.

« Verdaguer, un peu ému à l'annonce de la funèbre nouvelle et à la pensée qu'il laissait sa femme et ses enfants s'est bien vite remis.

« Herpin-Lacroix et Lagrange ont été impassibles. Herpin-Lacroix a écrit plusieurs lettres, a dit qu'il n'en voulait pas à ses juges et qu'il priait ses parents et amis d'imiter sa résignation.

« Lagrange a causé de ses affaires particulières et confidentielles avec le directeur et l'aumônier de la prison. et il a ajouté qu'on avait exagéré son rôle dans le bataillon de la Commune dont il faisait partie, et où il n'avait aucune influence.

« L'attitude des trois patients a été calme, très convenable et empreinte d'une grande déférence pour les personnes qui les assistaient et pour la Justice (!). Ils ont fait un léger repas, composé de pain, de vin, de fromage et de café.

« Ils ont fumé des cigarettes, et Verdaguer a demandé à serrer la main au directeur ainsi qu'au gardien-chef et à les embrasser.

« Comme on craignait, vu l'état de faiblesse de Verdaguer, qu'il ne lui arrivât quelque accident, on avait appelé le médecin de la prison, M. Bérigny, pour l'assister.

« Deux détachements de cuirassiers et de dragons se sont présentés à la maison de Justice : ils étaient commandés par M. le commandant d'état-major Collin.

« Trois voitures accompagnaient ces cavaliers.

« Verdaguer monta dans la première avec le docteur Bérigny. Dans la seconde étaient Herpin-Lacroix et Lagrange.

« Au plateau de Satory était campée une masse de troupes composées de détachements de tous les corps de l'armée.

« On sait que Verdagner appartenait au 88^e de marche et Lagrange à un autre régiment, dont nous ne nous rappelons pas le numéro.

Les trois voitures s'arrêtèrent à vingt mètres des poteaux d'exécution.

« Verdagner descendit le premier et embrassa le docteur Bérigny ; les deux autres, après lui. On leur banda les yeux.

« Verdagner, seul, se mit à genoux. Herpin-Lacroix et Lagrange restèrent debout.

« Le peloton d'exécution s'avança et, à six heures et demie, ces trois hommes avaient satisfait à la *justice du pays*.

« Tous trois sont morts d'une façon calme, simple, digne et courageuse.

« Verdagner a ajouté qu'il était un honnête homme et qu'il avait un regret amer de n'être pas tombé sous les balles prussiennes au lieu de mourir exécuté par des balles françaises.

« Verdagner portait sa capote militaire, un pantalon à bande rouge et un képi.

« Lagrange était vêtu d'un paletot brun, d'un chapeau rond et d'un pantalon de drap de laine.

« Herpin-Lacroix avait sa vareuse à collet rouge de garde national.

« Verdagner a été tué sur le coup.

« Herpin-Lacroix et Lagrange ont reçu le coup de grâce.

« Un temps splendide éclairait cette triste scène.

« Après l'exécution, toutes les troupes ont défilé, musique en tête. »

★ ★

Le Figaro, sous la signature malpropre du sieur René de Pont-Gest :

« Les décisions de la Commission des grâces à propos

des condamnés à mort dans l'affaire de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément-Thomas étaient si secrètes que l'autorité militaire de Versailles ignorait encore hier matin qu'une exécution dût avoir lieu moins de vingt-quatre heures plus tard.

« Les condamnés eux-mêmes auguraient *bien de ces lenteurs*, dont la cause réelle est le désaccord qui existait entre M. Thiers et les membres de la Commission. M. le président de la République désirait sauver non seulement Aldenof et Simon Mayer, dont la peine a été commuée, mais encore Herpin-Lacroix. La Commission *a tenu* BON et des ordres ont été donnés alors pour que l'exécution de Verdaguer, d'Herpin-Lacroix et de Lagrange eût lieu hier matin.

« Verdaguer, ancien sergent *déserteur*, comptait d'ailleurs sur une commutation de peine. Seul, il ne se faisait aucune illusion, et il avait depuis longtemps déjà accepté les visites et les consolations du digne abbé Follet, qui était parvenu, par ses pieuses exhortations, à rendre à Verdaguer un courage, dont chacun s'attendait à le voir manquer au dernier moment.

« A trois heures du matin, ce condamné qui occupait à la maison de Justice la cellule n° 8, entendit tout à coup un bruit inaccoutumé et se leva fort inquiet. C'était Herpin-Lacroix et Lagrange qu'on amenait de la prison de la rue de Noailles, où ils avaient été conduits après leur condamnation. Verdaguer, lui, était resté à la maison de Justice pour y recevoir, de M. le docteur Bérigny, les soins que nécessitait la maladie de cœur dont il était atteint depuis longtemps.

« Réveillé en sursaut, il n'eut pas longtemps à attendre. A trois heures et demie, la porte de sa cellule s'ouvrit pour donner passage à M. Crussol, directeur de la prison, à M. l'abbé Follet et à M. le docteur Bérigny, que deux gardiens accompagnaient.

« En reconnaissant ces messieurs, Verdagner comprit que l'heure suprême allait sonner et, saisi d'une émotion irrésistible, il se laissa tomber sur son lit. M. Crussol s'approcha et lui répétant ce qu'il lui avait dit souvent : qu'il devait songer à mourir en soldat, ne fût-ce que pour ne pas prêter à rire aux ennemis de la France si prêts à saisir toutes les occasions pour calomnier l'armée, il rendit aussitôt au condamné toute son énergie. A partir de ce moment, Verdagner n'eut plus un instant de faiblesse.

« Après avoir revêtu le costume militaire, sous lequel il devait mourir, il se confessa longuement, puis il prit un peu de vin et un biscuit, alluma un cigare, et pendant près d'une heure, écrivit à sa femme et à diverses personnes de sa famille des lettres empreintes d'un grand sentiment de repentir. (?)

« Herpin-Lacroix et Lagrange, détenus dans des cellules voisines de Verdagner, employaient leurs derniers instants de la même façon.

« Lagrange restait sombre et muet, et Herpin-Lacroix, plus expansif et dans un assez grand état d'exaltation, répétait à plusieurs reprises :

— Je suis innocent, ainsi que Verdagner et Lagrange ; les véritables assassins des généraux se promènent en liberté dans Paris. Je les connais bien !

« Malgré cette protestation, M. le commissaire de police Clément, qui avait été délégué pour recevoir les communications des condamnés dans le cas où ils auraient à en faire, n'a pu rien apprendre de nouveau sur le drame de la rue des Rosiers.

« Cependant les moments marchaient rapidement. Bientôt il fut cinq heures et demie. M. Crussol prévint les condamnés qu'ils allaient quitter la prison.

« Tous les trois sortirent de leurs cellules. Verdagner marchait le premier, ayant auprès de lui M. le docteur Bérigny et l'abbé Føllet.

« Les soldats de garde étaient rangés le long du couloir que les condamnés venaient de traverser. L'ex-sergent, en les apercevant, parut se rappeler les paroles si dignes du directeur, et, s'avancant d'un pas ferme, il salua ses anciens frères d'armes en se découvrant respectueusement devant eux.

« Herpin-Lacroix et Lagrange suivaient Verdaguer à une courte distance.

« Ils entrèrent dans le greffe, où M. le commandant Colin leva les écrous des trois condamnés, au bruit des escortes dont les chevaux piaffaient dans l'avenue, et des voitures du train qui se rangeaient sur le seuil de la prison.

« Cette dernière formalité accomplie, le gardien-chef livra les condamnés au maréchal des logis de gendarmerie commis à cet effet, et Verdaguer sortit le premier pour monter dans la première voiture. M. le docteur Bérigny l'accompagnait toujours, car bien qu'il eût supporté sans accident l'émotion de son réveil, on pouvait toujours craindre une crise *fatale*.

« La première voiture partie (celle qui portait Verdaguer), Lagrange quitta à son tour la prison, et il y eut là un instant d'attente. Lagrange qui était venu avec Herpin-Lacroix de la prison de Noailles, avait demandé à s'en aller avec lui jusqu'à Satory, pour que M. l'abbé Follet pût rester entre eux.

« M. le commandant Collin s'était empressé de souscrire à ce dernier désir; mais son ordre avait été mal compris, et Lagrange dut monter seul dans la dernière voiture.

« Herpin-Lacroix, accompagné du vénérable aumônier, apparut le dernier : il marchait d'un pas assuré, en fumant une cigarette.

« Quelques instants après, précédant, entourant et suivant la voiture, l'escorte partit au petit galop. Il faisait jour à peine; mais la lune qui brillait d'un vif éclat,

argentait les casques des dragons de l'escorte et les sabres nus des gendarmes : ses rayons donnaient au triste cortège un aspect plus lugubre encore.

« Arrivé en haut de la montée de Satory, les cavaliers précipitèrent leur marche, faisant résonner les sabots de leurs montures sur le sol durci par la gelée de la nuit, et bientôt, ils furent en face de la butte, à une centaine de mètres de laquelle les voitures firent halte.

« Quatre bataillons, 1,500 hommes au plus, de l'armée de Versailles, sous les ordres de M. le chef d'escadron d'état-major Collin, venaient de s'y ranger sur les trois côtés du carré, dont la butte formait le quatrième.

« Vingt curieux à peine, dont deux femmes, composaient la foule, groupée à gauche, derrière les soldats.

« Verdaguer descendit le premier ; M. le docteur Bérigny marchait auprès de lui ; M. l'abbé Follet le rejoignit, et tous deux accompagnèrent l'ex-sergent jusqu'au poteau fatal, celui de droite, auprès duquel il s'agenouilla, après avoir reçu du brave prêtre le dernier baiser de paix.

« Puis on lui banda les yeux, pendant que le greffier lui lisait la sentence et que le peloton d'exécution, qui attendait au milieu des soldats, prenait place en face de lui.

« Herpin-Lacroix, pendant ce temps, s'avancait rapidement, toujours la cigarette aux lèvres et, après avoir sauté plutôt qu'être descendu de la voiture, arrivé à l'endroit où il devait mourir, il murmura encore quelques mots de protestation pendant la lecture de son jugement ; puis il se laissa bander les yeux, croisa les bras et attendit.

« Lagrange, lui, semblait se soutenir à peine. Cependant il voulut rester debout ainsi qu'Herpin-Lacroix.

« Il se fit alors, pendant quelques secondes, un silence terrible, qu'une triple détonation précédée d'un triple éclair, troubla tout à coup.

« Les trois pelotons d'exécution avaient accompli leur

œuvre de justice. Il était six heures vingt-cinq minutes.

« Verdaguer était tombé en avant et sur le côté droit. La mort avait été instantanée.

« Herpin-Lacroix, jeté en arrière, paraissait vivre encore. Les balles, mal dirigées l'avaient surtout atteint aux bras et aux membres inférieurs. Un soldat accourut près de lui et lui donna le coup de grâce, pendant qu'un vieux sergent rendait également à Lagrange cet horrible et dernier service.

« Quelques secondes après, le défilé commençait, tambours et musiques en tête; et, moins de dix minutes plus tard, il ne restait sur le plateau de Satory que la voiture des pompes funèbres qui allait enlever les corps des suppliciés pour les conduire au cimetière Saint-Louis, où des fosses étaient prêtes à les recevoir, dans la partie du pcham de repos réservée aux suppliciés. »

CHAPITRE IV

LES AUTRES OPÉRATIONS MILITAIRES DE LA JOURNÉE

SOMMAIRE. — Redressement d'une erreur. — Opération militaire du général Faron. — Retraite inévitable facilitée par l'excellence des dispositions prises. — Mission de la division Maud'huy, de la division Jarry et de la brigade Rocher. — But apparent de ce mouvement d'ensemble. — Ordres de police. — Insuccès général.

Il était intéressant, pensons-nous, d'analyser jusqu'en ses dernières conséquences le drame de la rue des Rosiers.

Mais il ne faudrait pas s'y méprendre : l'histoire de la journée du 18 mars occupe un cadre autrement étendu, et si, pour nombre de personnes, l'impression reste que Montmartre fut le seul théâtre intéressant de l'insurrection parisienne à son aurore, c'est que le sang y coula.

Ainsi, et toujours de même façon, se fausse l'histoire. On juge la Terreur par les massacres de Septembre et le 18 Mars par le meurtre de deux généraux.



Dans le public, on s'imagine encore aujourd'hui que le complot contre Paris se bornait à l'attaque des buttes et que toute l'action militaire dirigée par Vinoy s'accomplissait autour du Moulin de la Galette.

C'est là une très grave erreur.

Le plan adopté par Vinoy, pour stupide qu'il fût, était autrement vaste ; il englobait Paris tout entier, et c'est là ce qu'il faut tout d'abord constater, si l'on veut apprécier sainement la portée historique de cette journée.

Si le complot n'avait été déjoué qu'à Montmartre, la partie n'eût pas été irrémédiablement perdue. Si Thiers et son général de coup d'État ont été acculés à une fuite honteuse, c'est que *partout*, ce grand Paris, qu'ils avaient voulu surprendre, leur avait résisté.

Et cela par instinct, sans ordre, sans discipline, sans guide, par la seule crainte de quelque tentative réactionnaire.



Pendant que le divisionnaire Susbelle avait mission de diriger à Montmartre la reprise des canons, le général de brigade La Mariouse, de la division Faron, était chargé de s'emparer du parc d'artillerie des Buttes-Chaumont.

Le 1^{er} bataillon, du 35^e de ligne, précédé de gardiens de la paix armés, d'une demi-compagnie de gardes républicains et de vingt-cinq à trente sapeurs du génie, suivit donc les rues Lafayette et d'Allemagne, jusqu'à la rue de Crimée, prit cette rue à droite et vint couronner les hauteurs autour du parc des Buttes-Chaumont, du côté de Romainville. Ces troupes devaient enlever les pièces établies sur trois mamelons, dans le parc.



Le 2^e bataillon du 35^e de ligne, arriva également par la rue Lafayette, traversa le boulevard de la Villette, gagna à droite la rue de Puebla, occupa le parc établi dans les rues de Puebla et de Mexico, et vint à son tour couronner

les hauteurs de Belleville, au-dessus de la route de Vera-Cruz, en se reliant ainsi au 1^{er} bataillon du régiment.

★ ★

Le 3^e bataillon du 35^e avait trois compagnies d'attente à l'intersection des rue d'Allemagne et de Crimée et trois autres compagnies en réserve à la croisée du boulevard de la Villette, de la rue de Puebla et de la rue d'Allemagne.

★ ★

Le général Faron commandait en personne le reste de la brigade, comprenant le 42^e de ligne, une compagnie de gardiens de la paix armés, une compagnie de gardes républicains à cheval et une demi-compagnie du génie.

Le 1^{er} bataillon du 42^e se porta, par les rues du Faubourg-du-Temple et de Belleville jusqu'à la place de l'Église. Il occupa cette place et l'ancienne mairie du XX^e arrondissement — où s'établit le général Faron — et se mit en communication avec les troupes occupant les hauteurs, autour du parc des Buttes-Chaumont.

★ ★

Le 2^e bataillon du 42^e, après avoir suivi le 1^{er} bataillon jusqu'à la rue de Puebla, s'engagea dans cette rue et s'établit à l'intersection de la rue de Ménilmontant, dans le but d'arrêter tout mouvement de gardes nationaux se portant du XI^e arrondissement sur Belleville.

★ ★

Le 3^e bataillon du 42^e avait mission de se tenir en réserve sur le boulevard de Belleville, entre les rues de

Belleville et de Ménilmontant, gardant une demi-batterie de mitrailleuses et une batterie de quatre, à la disposition du général Faron, qui pouvait aussi les faire venir par la rue de Puebla.

D'ailleurs le colonel Comte, du 42^e, occupait la place de Puebla avec un fort détachement.

★ ★

Les 1^{er} et 2^e bataillons du 109^e de ligne, colonel Lespiau, s'étaient établis avec 3 pièces de quatre sur le boulevard de la Villette, surveillaient la rue de Flandre et se reliaient par leur droite à la réserve du 35^e de ligne.

Le 3^e bataillon du 109^e avait 3 compagnies à la gare du Nord et 3 compagnies à la gare de Strasbourg (1).

Enfin un bataillon du 120^e de ligne occupait la rue du Faubourg-du-Temple, depuis le canal jusqu'au boulevard de la Villette.

★ ★

Tout ce mouvement s'était, comme celui vers Montmartre, exécuté pendant la nuit et sans résistance.

Mais là aussi les attelages n'arrivèrent point et c'est à peine si la garde républicaine put descendre quelques pièces, car, là comme à Montmartre, la troupe s'était trouvée dès la pointe du jour en contact avec une population hostile et bientôt menaçante.

★★
★

Il faut remarquer que les dispositions prises par le général Faron étaient aussi sages que celles prises à

(1) Devant la commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars, le colonel Vabre, parlant du retour du colonel Lespiau à l'Hôtel de Ville, le fait revenir par erreur des buttes Montmartre.

Montmartre étaient téméraires. Aussi put-il tenir jusqu'à 11 heures. Mais, à ce moment, il dut abandonner la mairie, prendre la tête des 35^e et 42^e régiments et battre en retraite, prenant tour à tour, suivant les milieux, une attitude menaçante ou conciliante.

Un moment, les deux premiers bataillons du 109^e se virent cernés par la foule et le colonel Lespiau fut contraint de composer pour se dégager : on le laissa partir après qu'il eut pris l'engagement d'honneur de ramener ses hommes et ses canons à leur casernement de l'Hôtel de Ville (1).

En définitive, grâce aux bonnes dispositions prises, les troupes du général Faron réussirent à se retirer sans débandade et sans effusion de sang.



La division Maud'huy avait la mission plus aisée de contenir la population dans les quartiers de la Bastille et de l'Hôtel de Ville : elle comprenait ce jour-là partie de la brigade Wolff et de la brigade Henrion.

Dès 4 heures du matin, la brigade Wolff, renforcée d'un escadron de garde républicaine et ayant à sa disposition une batterie de quatre et une demi-batterie de mitrailleuses, vint occuper la place de la Bastille, les rues aboutissantes et la gare de Vincennes.

Deux compagnies occupèrent les ponts d'Austerlitz et de l'Arsenal, en même temps que des détachements stationnant boulevard Richard-Lenoir se reliaient au bataillon du 120^e (division Faron) établi faubourg du Temple.

Le général Henrion, avec un escadron de garde républicaine, une demi-batterie de quatre et une demi-batterie de mitrailleuses, occupait la Cité, tandis que le 45^e de

(1) Enquête parlementaire sur le 18 mars. Déposition Vabre.

marche gardait tous les ponts et la place Saint-Michel, et que le 135^e, avec une demi-batterie de quatre, restait en réserve au Luxembourg et au Panthéon.

Le reste de la garde républicaine demeurait dans la caserne de la Cité, à Lobau, à l'Hôtel de Ville et à la Préfecture de police, à la disposition du général Valentin, préfet de police.

★ ★

Pour en terminer avec l'occupation militaire de Paris, pendant la nuit du 17 au 18 mars, et pendant la matinée du 18, ajoutons que l'Hôtel de Ville était occupé par le 110^e de ligne renforcé par de la garde républicaine; que la caserne du Prince-Eugène était gardée par deux bataillons du 120^e; les Tuileries, par le 89^e de ligne, et le Louvre par un bataillon de gendarmerie.

La cavalerie (9^e chasseurs) et une réserve d'artillerie (une seule batterie) se tenaient sur la place de la Concorde et les Champs-Élysées où stationnaient les attelages haut le pied.

Enfin, la brigade Rocher, de la division Barry, par des postes de une compagnie, gardait les boulevards et avenues derrière les Invalides et l'École militaire. Un peloton de gendarmerie du Palais de l'Industrie était au surplus à la disposition du général Rocher établi place de l'Esplanade avec des réserves d'infanterie et d'artillerie.

★ ★

Il est donc de toute évidence que si le plan suivi avait bien comme objectif immédiat le coup de main pour la reprise des canons, il correspondait en outre à une occupation militaire de Paris tout entier.

De là cette question :

Le coup de main réussissant, n'en eût-on pas immédiatement profité pour opérer à la suite, et par quartiers, le désarmement complet de la garde nationale?

Ce qui porte à le croire encore, c'est la mise en mouvement de tous les commissaires de police, avec mission de procéder, sous la protection de l'armée, à l'arrestation non seulement des membres du Comité central, mais aussi de très nombreux citoyens désignés comme capables d'organiser la résistance à des mesures présentant tous les caractères d'un coup d'État.

★
★ ★

Mais Thiers et Vinoy avaient vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué; nous allons assister à la déroute, puis à la fuite honteuse de ce gouvernement de conspirateurs.

CHAPITRE V

LA JOURNÉE DES ÉPERONS

SOMMAIRE. — Conseil gouvernemental du 17. — Dans l'attente. — Première nouvelles rassurantes. — Désillusion. — Impressions du général Le Flô. — Curieuse déposition de Thiers sur les événements. — Départ décidé. — Affiches ridicules. — Le gouvernement sur le point d'être pris. — Départ précipité de Thiers. — La réunion chez Calmon. — Désaccord dans le gouvernement. — Départ définitif des troupes pour Versailles. — Jules Ferry à l'Hôtel de Ville. — Grand intérêt des dépêches échangées entre le maire de Paris et le gouvernement. — Ferry quitte le palais municipal et se rend à la mairie du Louvre. — Dangers qu'il court. — La dernière affiche des fuyards.

Dans les périodes sombres de l'Histoire, il y a quelque chose de certainement plus décevant que les violences de la foule, ce sont les faiblesses et les roublardises des dirigeants.

La double attaque de Montmartre et de Belleville ayant échoué, quelle va être l'attitude de ceux-là mêmes qui l'avaient résolue, organisée, exécutée enfin comme on a vu ?

Ah ! combien piteuse, à *une seule exception près*, sur laquelle nous aurons bientôt à revenir.

*
* *

Thiers était revenu de Bordeaux le 16 mars, avec l'idée bien arrêtée de désarmer Paris, qu'il venait de décapitaiser.

Quand les membres apeurés de l'Assemblée nationale avaient consenti à rejoindre Versailles, Thiers leur avait formellement promis d'enlever à la garde nationale ses canons, en attendant mieux.

De là le Conseil des ministres du 17 mars, réunion qui eut toutes les allures d'un conseil de guerre.

Après timides objections de quelques membres civils du gouvernement, le plan d'attaque avait été adopté et l'exécution en avait été confiée au général Vinoy, un des plus jeunes héros du coup d'État de décembre 1851.

Jules Favre, Jules Simon, Jules Ferry, Ernest Picard, ces membres de l'ancienne opposition à l'Empire, avaient accepté le choix de cet homme. Ils allaient heureusement en être châtiés par l'incroyable insuffisance du décembriseur.



Il faut observer ici que le général Le Flô, ministre de la guerre, venu le jour même de Bordeaux, ne pénétra dans la salle du Conseil que lorsque le plan d'attaque était déjà arrêté.

Surpris, il demanda à être mis au courant, et finalement, critiqua vivement le plan de Vinoy. Rien n'y fit.

« Le soir, dit-il, vers 9 heures, je fis appeler le général Vinoy, et je lui fis de nouvelles observations sur son projet. Il persista dans son opinion. J'eus la faiblesse de céder. Je lui dis : « Je cède, mais j'ai la conviction qu'il résultera
« de cette mesure de très graves inconvénients. Je cède
« parce que l'opinion du Conseil m'est défavorable; mais
« je déclare que si pareille situation se représentait, je
« donnerais plutôt ma démission que de l'accepter. »

Dans la matinée du 18 mars, le gouvernement se tint en permanence au ministère des affaires étrangères.

Thiers, naturellement impatient, faisait la navette entre ce monument et le Louvre, où Vinoy avait son état-major général. D'autre part le général Le Flô, ministre de la guerre, pour avoir l'air de prendre part à des opérations militaires qu'il désapprouvait, s'aventurait rue de Rivoli et place de la Bastille.



Jusqu'à dix heures du matin, on fut sur le velours. Les officiers d'ordonnance se succédaient radieux, déclarant que tout allait bien.

Thiers rayonnait.

On se le représente assez bien souriant sous ses lunettes et prêtant oreille satisfaite aux clairons de victoire.

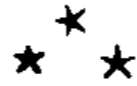
Ce politicien avait toujours eu des prétentions à l'homme de guerre : il pensait qu'en définitive Napoléon n'était guère plus haut que lui, et il en avait, magistralement d'ailleurs, écrit l'histoire militaire.

En outre, on sait que, depuis la tuerie de la rue Transnonnain, Foutriquet subissait la troublante hantise d'un grand massacre de Parisiens.

Malheureusement pour lui, Napoléon dormait aux Invalides, à côté précisément des réserves de l'armée thiériste, auprès desquelles allaient bientôt se réfugier les avant-gardes, les ailes et le centre !

N'importe, le petit homme avait combiné toute cette affaire ; il avait, joie suprême de bourgeois militaire, collaboré au plan, désigné les généraux, précisé les ordres, tout prévu... sauf le désarroi général, l'incapacité des chefs et le retard dans l'expédition des attelages, qui avaient pourtant attendu haut le pied dans l'avenue des Champs-Élysées.

Ce retard avait tout gâté, comme on sait, et, sur les onze heures du matin, il avait fallu bien déchanter.



Vers neuf heures, le général Le Flô s'était rendu à l'Hôtel de Ville et s'était assuré que le général Deroja y avait pris de bonnes mesures défensives. De là il s'était porté à la Bastille où il avait constaté un certain désordre.

« Pendant que j'étais là, dit-il, je fus prévenu que des barricades se construisaient à la Villette, à Belleville et jusqu'à l'angle du boulevard Richard-Lenoir. Je traversai tout le boulevard. J'y trouvai bien de l'agitation; on y faisait quelques ébauches de barricades. Je ne fus insulté d'aucune façon. Cependant, un moment, place de la Bastille, j'approchai d'un groupe qui me paraissait très animé.

J'entrai en conversation et je leur dis ce qu'on peut dire en pareille circonstance...

« Ils me répondirent d'abord avec politesse; mais ils finirent par devenir brutaux, et je fus entouré. J'étais seul avec mon aide de camp. Un insurgé s'approcha et me dit : Qui êtes-vous? — Je lui dis qu'il n'avait aucun droit de m'interroger. Il me répondit : C'est vrai, j'ai tort.

« Avant de m'avancer dans le groupe, j'avais donné l'ordre à un officier qui commandait un escadron de la garde républicaine de venir à moi s'il me voyait lever ma casquette. Je fis le signal convenu. La troupe s'avança et je fus dégagé sans lutte.

« Je me rendis au Conseil et j'y exposai la situation qui était extrêmement grave. »



Il était alors midi. Comme dans toutes les résolutions qui vont suivre, c'est l'opinion du chef de l'exécutif qui prévaudra toujours, il faut le laisser exposer lui-même son état d'âme.

« ...Nous sentîmes que la situation devenait embarras-

sante. C'est alors que je fus frappé d'un souvenir, le souvenir du 24 février 1848. J'étais depuis fort longtemps fixé sur ce point que, si nous n'étions pas en force dans Paris, il ne fallait pas y rester. Au 24 février, le roi m'avait demandé, lorsque les choses avaient pris une mauvaise tournure, ce qu'il y avait à faire. Je lui répondis qu'il fallait sortir de Paris, pour y rentrer avec le général Bugeaud et cinquante mille hommes. Le parti que je proposais au roi fut discuté, mais point accepté...

« Ce souvenir m'était resté dans la mémoire et, en outre, je me rappelais l'exemple du maréchal Windischgraetz, qui, après être sorti de Vienne, y était rentré victorieusement quelque temps après.

« Je dis au général Vinoy : il est clair que nos troupes vont être submergées dans cette foule. Emmener les canons est impossible, les mouvements de l'armée étant aussi entravés qu'ils le sont, tirons nos troupes du chaos où elles sont plongées et faites-les revenir vers le ministère des affaires étrangères.

« Je réunis mes collègues dans la salle du Conseil. Là, je n'hésitai point, je me rappelais le 24 février, mon parti était pris. Je l'annonçai.

« Cette déclaration provoqua de graves objections. Le 24 février, je n'avais pas pu réussir; mais, ce jour-là, je triomphai des objections, grâce au bon sens et *au courage* de mes collègues.

« Le général Vinoy me dit : « Je suis soldat, commandez ! »

« Faites, lui dis-je, retirer vos troupes derrière la Seine, et occupez tous les ponts. On ne passera pas la Seine devant vous. »



Pendant que Vinoy envoyait partout l'ordre de se replier, d'Aurelles de Paladines prescrivait de battre la géné-

rale pour le rassemblement des nationaux « bien pensants ».

En outre Thiers faisait rédiger par Picard cette nouvelle proclamation que Jules Ferry, venu en hâte de l'Hôtel de Ville, emporta et fit immédiatement imprimer et afficher :

« Le gouvernement vous appelle à défendre votre cité, vos foyers, vos familles, vos propriétés.

« Quelques hommes égarés, se mettant au-dessus des lois, n'obéissant qu'à des chefs occultes, dirigent contre Paris des canons qui avaient été soustraits aux Prussiens. Ils résistent par la force à la garde nationale (?) et à l'armée.

« Voulez-vous le souffrir? Voulez-vous, sous les yeux de l'étranger, prêt à profiter de nos discordes, abandonner Paris à la sédition?

« Si vous ne l'étouffez pas dans son germe, c'en est fait de la République et peut-être de la France. Vous avez leur sort entre vos mains. Le gouvernement a voulu que vos armes vous fussent laissées. Saisissez-les avec résolution. »

Mais les Parisiens, même les plus modérés, ne se laissèrent pas prendre à ce boniment éhonté, qui constituait aussi un odieux appel à la guerre civile. La générale fut battue pendant plusieurs heures. « Il nous arriva, dit Thiers, cinq à six cents hommes. »

C'était maigre, en effet.

Et le vieux massacreur, toujours sous la hantise de son coup manqué de février 1848, ajoute dans sa déposition devant la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars :

« Ce qui me préoccupait, c'était la retraite des troupes; j'y attachais le salut de la France. Elles se replièrent en bon ordre, et ce fut alors seulement que je fus tiré d'une inquiétude mortelle et je pus me dire : nous sommes sauvés!

« Je donnai l'ordre au général Vinoy de sortir de Paris avec ses troupes.

« Le gouvernement se dirigea alors sur Versailles.

« *J'avais du reste recommandé au général Vinoy de faire usage de la mitraille, si on le serrait de trop près.* »

Ici Thiers ment effrontément : ses troupes, sauf celles de la division Faron, dont la retraite fut conduite avec sang-froid, fuyaient dans le plus grand désordre, et ce désordre continua jusqu'à Versailles même. Le malheur, précisément, fut que les Parisiens ne surent point profiter de cette débandade.

En outre Vinoy, dans son affollement, allait oublier trois régiments, six batteries et la flottille blindée, qui nous rendit plus tard d'importants services.

Mais où Thiers est beaucoup moins prolix, c'est dans le récit de sa fuite et de celle du gouvernement.

La chose vaut pourtant la peine d'être racontée.



Quoiqu'en dise Thiers il eut grand'peine à faire accepter sa résolution d'abandonner Paris : il lui fallut discuter longtemps pour triompher de l'hésitation des uns : tels que Jules Simon, Dufaure, amiral Pothuau et même Vinoy ; de la résistance des autres : Picard et Jules Favre.

On proposa de résister à l'Hôtel de Ville ou sur d'autres points tels que la Muette et le Trocadéro ; mais Thiers, vigoureusement appuyé par les généraux Le Flô et d'Aurelles, fit sentir aux opposants que sa résolution était bien prise et qu'il ne céderait pas aux préoccupations politiques de ses collaborateurs civils.

« Non, messieurs, dit-il, il est évident que les troupes ne tiendraient pas plus à l'Hôtel de Ville qu'ailleurs ; disséminées, nous les perdrons les unes après les autres. Ce

serait un découragement général, et ce n'est pas en agissant ainsi que nous relèverons la situation. Il n'y a qu'une résolution radicale qui puisse sauver le pays; il faut évacuer Paris, mais l'évacuer complètement et immédiatement. »



Par ce langage péremptoire, il triompha des dernières hésitations de ses collègues, sauf Jules Favre et Picard.

Il fut décidé que Thiers s'en irait et que le Flô l'accompagnerait.



Entre temps le gouvernement lançait cette dernière affiche, plus ridicule encore que les précédentes.

« On répand le bruit absurde que le gouvernement prépare un coup d'État...

« Les mesures qu'il a prises étaient indispensables au maintien de l'ordre. Il a voulu et il en veut finir avec un Comité insurrectionnel, dont les membres, presque tous inconnus à la population ne représentent que les doctrines communistes et mettraient (*sic*) Paris au pillage et la France au tombeau, si la garde nationale et l'armée ne se levaient pas pour défendre d'un commun accord la patrie et la République. »

Au lieu de traiter de pillards des hommes qui n'avaient rien pillé, et de communistes des gens qu'il déclarait inconnus, le gouvernement aurait été mieux avisé peut-être en avouant son échec et en déclarant cyniquement qu'il abandonnait Paris. Il est en effet important d'observer que c'était au moment où il prenait la fuite que ce gouvernement appelait aux armes ce qu'il appelait « les gens de l'ordre ».

Aussi les Parisiens haussaient-ils les épaules devant les affiches quand ils ne les lacéraient pas immédiatement.

D'ailleurs, à ce moment même, tandis que le gouvernement se débandait, que le Comité central ne prenait de son côté aucune initiative, la garde nationale fédérée se réunissait sur tous les points, et, marchant à l'aventure, circulait un peu partout dans Paris.



Il était trois heures quand Thiers donna l'ordre à Vinoy de prendre ses dispositions pour le départ des troupes.

A ce moment, trois bataillons fédérés, tambours et clairons en tête, passèrent devant le ministère des affaires étrangères.

L'hôtel n'était défendu que par un demi-bataillon de chasseurs à pied, rangés en tirailleurs, et extérieurement, devant les grilles, — par conséquent en assez mauvaise posture.

L'instant est critique au point que le général Le Flô s'écrie : « Je crois que nous sommes flambés. Nous allons être enlevés ».

Et il dit à Thiers : « Il est important que vous vous sauviez. Il y a peut-être un escalier dérobé par lequel vous pourrez gagner la rue de l'Université et, de là, Versailles ».

Vinoy, qui vient de faire fermer les grilles et rentrer les chasseurs, dit aussi à Thiers : « Allons, mettez votre pardessus. La porte du bois de Boulogne est gardée, votre sortie est assurée par là ».

Thiers suivit prudemment ce conseil.



Si en effet les trois bataillons faisant demi-tour à droite, avaient pénétré dans le palais, tous les membres du gouvernement étaient pris jusqu'au dernier.

Mais, hélas, les fédérés passèrent. Ils n'avaient aucun ordre et s'en allaient simplement manifester à l'Hôtel de Ville, d'où ils revinrent une heure après.

Ce ne fut donc qu'une panique de plus, et le gouvernement en fut quitte pour la peur, tant il est vrai qu'à cette heure de la journée le Comité central était pour le moins aussi désorienté que ses ennemis.

*
* * *

Quoi qu'il en soit, imaginez qu'à la tête de ces bataillons fédérés se fut trouvé un révolutionnaire militant tel que Eudes, Protot, Flourens ou Rigault : certes, ils n'eussent point passé là sans prendre possession du ministère de Jules Favre.

Supposez même une fantaisie, une curiosité traversant esprit d'un des chefs de ces bataillons de Grenelle et du Gros-Cailou. Toutes ces hypothèses étaient dans l'ordre des choses. Alors, que fût-il advenu ?

Sans mettre la scène au tragique, on pressent bien comment les événements changeaient alors du tout au tout.

Thiers pris dans son propre filet, le gouvernement prisonnier, l'Assemblée nationale complètement affolée et attirée à Versailles comme dans un traquenard : n'est-il pas vrai que la révolution qui commençait prenait alors un tout autre caractère ?

Nul ne peut prévoir ce qui se fût passé à ce tournant imprévu. Peut-être la guerre nationale reprise ? Peut-être aussi la guerre civile évitée.

*
* * *

Peu après le départ de Thiers, c'est-à-dire vers cinq heures du soir, tandis que Vinoy se retirait à l'École

militaire, les autres membres du gouvernement quittaient l'hôtel des affaires étrangères, après s'être donné rendez-vous chez M. Calmon, rue Abattucci. Ils voulaient éviter d'être pris dans un ministère comme dans une souricière, ainsi que cela avait bien failli leur arriver dans l'après-midi.

A cette réunion du soir assistèrent le général d'Aurelles de Paladines, le général Le Flô, l'amiral Pothuau, Dufaure, Jules Simon, Ernest Picard, Jules Favre.

Le général d'Aurelles exposa tout d'abord — avec un empressement satisfait — qu'il ne fallait plus compter sur la garde nationale, que la place Vendôme était occupée et que l'insurrection s'étendait déjà jusqu'au faubourg Saint-Honoré.

Cet officier général se montra là très pessimiste, tel en somme que pendant la guerre franco-allemande. Thiers avait dû faire miroiter devant ses yeux bien des perspectives pour arriver à lui faire accepter le commandement de la garde nationale. Il voyait tout cela s'effondrer lamentablement, et il se sentait en outre mal à l'aise entre le scepticisme gouailleur de Picard et la sombre colère de Jules Favre, indigné de ne trouver qu'une loque à la place du soldat énergique que Thiers lui avait fait espérer.

D'ailleurs le vieil avocat lyonnais n'était pas homme à cacher son dépit : il déclara au général d'Aurelles qu'en présence de ses déclarations et de son abandon de la place Vendôme, il le considérait comme démissionnaire et qu'il lui destinait comme successeur le colonel Langlois qui lui, du moins, ne manquait pas de tempérament.

Le fait est que le général d'Aurelles se considéra dès lors comme dégagé de toute responsabilité, qu'il ne s'en montra pas autrement contrarié et qu'il en garda seule-

ment à ses collègues la rancune très humaine d'un pauvre homme dont il avait bien fallu constater, et la complète impopularité, et la parfaite insuffisance, et la veulerie.

★
★ ★

Au reste on s'agita fort dans cette réunion chez Calmon.

Le chat n'étant plus là, les souris dansaient.

On critiqua vivement la mesure hâtive de départ prise par Thiers et l'on envisagea la possibilité d'organiser, malgré le fuyard, la résistance dans Paris.

C'est même la trainée de cette conception que nous verrons bientôt reprise par certains maires et par ce pauvre amiral Saisset, qui ne devait recueillir là que du ridicule.

★
★ ★

Ernest Picard, dans sa déposition devant la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars, avoue que « c'était pour lui quelque chose que d'accepter l'ordre d'évacuer Paris ».

Il faut cependant retenir qu'il parle après les faits accomplis, après le triomphe de Thiers, et devant les amis de celui-ci.

Mais s'il faut en croire le général Le Flô, la résistance de Picard et de Jules Favre fut bien autrement énergique que Picard ne le donne à entendre. Ce fut comme une rébellion.

« Ils déclarèrent formellement, dit Le Flô, qu'ils n'évacueraient pas Paris, *dussent-ils y perdre la vie!* »

Comme on reconnaît bien là l'avocat se grisant de ses propres paroles et le boniment habituel de celui que Paris appelait le « Perd pas un pouce! »

* * *

« Je leur répondis, ajoute Le Flô, vous ferez ce que vous voudrez; j'ai le devoir de sauver l'armée, je la sauverai à tout prix. C'était, je crois, vers les dix heures du soir. Je fis appel aux sentiments (?) de ces messieurs. Ils persistèrent dans leur résolution de ne pas abandonner Paris. Je pris congé d'eux et je me rendis à l'École militaire où le général Vinoy avait établi son quartier général. »

* * *

On voit donc que Thiers n'avait point convaincu ses collègues, ainsi qu'il le prétendait, et que, en cette affaire, comme en celle de l'abandon des forts — dont nous parlerons plus loin — il n'avait agi qu'à sa guise, sans se soucier autrement du mécontentement de collaborateurs qu'il connaissait d'ailleurs à fond.

Ceux-ci étaient si peu disposés à abandonner Paris que, le soir, vers onze heures, ils résolurent de tenter un suprême effort auprès des autorités militaires réunies à l'École militaire et donnant les derniers ordres de départ.

Le Flô ne voulut rien entendre; on sait que sa résolution de rejoindre Thiers était ferme. Quant à Vinoy, il dit à ses collègues civils :

« J'ai des ordres. Je suis militaire. Je les exécute. Dans une heure, il n'y aura plus de troupes ici : elles seront en route pour Versailles. »

Picard, Jules Favre, Jules Simon et l'hésitant amiral Pothuau furent bien alors dans la nécessité de céder, puisqu'ils n'étaient pas de taille à s'appuyer sur les maires et à pousser plus loin leur rébellion.

D'ailleurs, il semble bien que Vinoy lui-même était quelque peu indécis entre les ordres formels de Thiers, réitérés par le ministre de la guerre, et les observations, non sans valeur politique, des autres membres du gouvernement : il crut en effet devoir exiger du général Le Flô l'ordre écrit d'opérer sa retraite.

C'était donc bien fini : Paris allait être abandonné. Mais il était important de l'établir : le projet d'évacuation ne fut pas accepté sans une opposition, craintive en présence de Thiers, plus vive après son départ précipité.

Et si Jules Simon, si Ernest Picard, si Jules Favre résistèrent ainsi jusqu'à la dernière minute, c'est que, d'une part, Thiers et l'Assemblée les inquiétaient et que, d'autre part, ils étaient à la fois talonnés et humiliés par la vigoureuse énergie de Jules Ferry, qui ne voulait pas abandonner le poste, pourtant si périlleux, de l'Hôtel de Ville.

* * *

Jules Ferry, l'histoire lui rendra cette justice, fut le seul homme, et du gouvernement de la Défense nationale à Paris, et du gouvernement thiériste, qui ne perdit jamais la tête.

Tel nous le retrouverons dans nos conclusions — quand nous raconterons la journée du 31 octobre 1870 — tel nous le trouvons au 18 mars 1871 : adversaire résolu de l'émeute.

Nous n'avons pas à juger ici la carrière si remplie de cet homme d'Etat. Nous oublions à dessein le chef de l'opportunisme et le directeur de la politique coloniale; nous ne jugeons que le maire de Paris: le fonctionnaire solide à son poste de combat, l'ennemi implacable, mais qu'on respecte et qu'on admire lorsqu'il oppose son incontestable courage à la veulerie, à la toute défaillance de ses chefs.



Le 18 mars, Jules Ferry était, à l'Hôtel de Ville, le représentant du gouvernement, avec le colonel Vabre comme commandant militaire; celui-là, qui sut exagérer singulièrement son rôle au dix-huit mars, mais qui, plus tard, à l'heure du massacre, se tailla dans la peau des vaincus un manteau écarlate d'exécration bourreau.

Ce jour-là Ferry s'est souvenu du 31 octobre, et il a pris ses précautions.

Il a à sa disposition 300 gardes républicains à pied, 40 gardes montés, les 109^e et 110^e de ligne, 6,000 rations et 30,000 paquets de cartouches.

Depuis le 22 janvier, des matelots avaient organisé un système de barricades à chaque fenêtre, d'où une série de feux convergents pouvaient arrêter sur le seuil de l'édifice tous ceux qui auraient la témérité d'en approcher.

Il eût fallu une armée entière, et du canon, pour prendre le palais municipal ainsi défendu. Encore l'attaque n'aurait pas été sans une longue résistance, très meurtrière pour l'assaillant.

Au cours de cette histoire si mal connue, on verra, que le 22 mai, Raoul Rigault proposa — en vain malheureusement — une défense analogue de l'île de la Cité, contre l'attaque des troupes versaillaises.

Rappelons enfin qu'en prévision des événements de la journée, le général Deroja était venu dans la nuit du 17 au 18, prendre le commandement militaire supérieur de l'Hôtel de Ville.

Mais celui qui va vouloir défendre l'Hôtel de Ville, ce n'est ni Vabre qui se vante, ni Deroja qui veut tout le temps détalé, c'est Jules Ferry.

★
★ ★

Dans l'après-midi, un premier rassemblement s'était formé derrière la caserne Napoléon. Le colonel Vabre s'y porta et, après sommations répétées, commanda le feu.

Au cours de sa déposition le colonel Vabre, pour grossir l'importance de son exploit, parle de vingt personnes tuées. Le vrai est qu'il n'y eut là qu'une seule victime, le gros du rassemblement s'étant dispersé dès les premières sommations.

★
★ ★

Le soir, vers cinq heures, un groupe de blanquistes, au nombre desquels nous nous trouvons avec Edmond Levrard, Plessis, Henry, Amouroux, Huet, etc., cherche à pénétrer par surprise dans le souterrain qui fait communiquer l'Hôtel de Ville et la caserne. Il est repoussé par une charge à la baïonnette exécutée par les gardes municipaux.

Il y eut là une quinzaine de blessés, du côté des assaillants, qui se retirèrent en attendant le 101^e fédéré que devait envoyer Duval, et qui arriva d'ailleurs peu après.

★
★ ★

« A six heures, dépose le colonel Vabre, nous allions nous mettre à table, le général Deroja, le colonel Lespiau, plusieurs officiers et moi, lorsqu'un adjudant monte et nous dit : « Les gendarmes ont déguerpi de l'Hôtel de Ville par le souterrain ».

« Je descends et je m'aperçois en effet qu'ils s'étaient retirés par le souterrain Lobau, d'où ils ont gagné, comme je l'ai su plus tard, la Préfecture de police et, de là, Versailles. »

★
★ ★

D'ailleurs, dès 2 heures et demie, le général-préfet Valentin, pris de panique, et sans avoir pris l'avis du général en chef, avait donné l'ordre stupide d'évacuer la caserne Lobau.

Immédiatement Jules Ferry télégraphie :

« 18 mars 1871, 2 h. 50.

« *Maire de Paris à Préfet de police.*

« On fait évacuer la caserne Lobau. C'est comme si on livrait l'Hôtel de Ville. Qui a donné cet ordre ? C'est certainement un malentendu. »

A 3 heures il insiste par cette autre dépêche :

« 18 mars 1871, 3 h. du soir.

« *Maire de Paris à Préfet de police.*

« Il y a 83 hommes dans la caserne Lobau, 40,000 cartouches impossibles à enlever. La caserne commande le jardin de l'Hôtel de Ville. Il vaudrait mieux en renforcer la garnison. Si on l'évacue, on la livre à l'insurrection. Je m'oppose à l'exécution de cet ordre évidemment irréféchi. »

★
★ ★

Le meilleur moyen de donner, à partir de cet instant la physionomie de la résistance tentée par Ferry, c'est de citer, dans leur suggestive succession, les dépêches du maire de Paris. Minute par minute, elles donnent le

tableau de la situation et retracent les vaillantes angoisses de Ferry jusqu'à onze heures du soir.

★ ★

« 18 mars 1871, 3 h. 15 du soir.

« *Maire de Paris à Intérieur, à Président du Conseil, à Affaires étrangères.*

« Un ordre général est donné d'évacuer les casernes. On a ainsi livré celle du Prince-Eugène.

« Ordre aussi d'évacuer caserne Lobau. Je m'y oppose; c'est livrer l'Hôtel de Ville, et je ne subirai pas cette extrémité honteuse.

« Vous devez garder l'Hôtel de Ville et ses casernes qui sont une forteresse, ainsi que la Préfecture de police. Il semble qu'on perde la tête. »

★ ★

« 18 mars 1871, 3 h. 30 du soir.

« *Général Valentin à colonel Vabre.*

« Le régiment de ligne qui vous gardait s'est-il replié? Et qu'avez-vous pour vous garder, abstraction faite de Lobau? »

★ ★

« 18 mars 1871, 3 h. 35 du soir.

« *Maire de Paris à Préfet de police.*

« Nous gardons naturellement le 410^e de ligne, n'ayant point l'intention de livrer l'Hôtel de Ville. Quant aux 83 gendarmes de Lobau, ils ne peuvent vous être néces-

saires et ils valent mieux que 500 soldats. Il faut absolument nous les laisser. »

Valentin, revenu de sa frousse, répond :

« 18 mars 1871, 3 h. 54 du soir.

« *Général Valentin à Maire de Paris.*

« Gardez la garde républicaine de Lobau. Ce n'est que dans le cas où la troupe de ligne se replierait qu'il y aurait lieu d'évacuer la caserne. »

★ ★

Mais voici qu'arrive à Ferry cette étrange dépêche de Vinoy, — étrange à cause de l'heure d'expédition :

« 18 mars 1871, 4 h. 20 du soir.

« *Général en chef à Préfet de police et Maire de Paris.*

« Qui donc a donné l'ordre d'évacuer casernes Lobau et Napoléon ?

« Ce n'est pas moi ; je suis disposé à les faire renforcer. »

Ce document est tout à fait extraordinaire. A cette heure-là, Vinoy avait reçu de Thiers l'ordre formel de rallier ses troupes à l'École militaire. Il désobéissait donc ? Pourquoi ? On se perd en conjectures. Ruminait-il de résister quand même, ou, hypothèse plus grave mais en somme plus plausible, voulait-il tromper Ferry, l'encourager à la résistance et l'abandonner dans l'Hôtel de Ville ?

Quoiqu'il en soit, la dépêche enchanta Ferry qui, ainsi que Valentin, ignorait complètement les agissements du gouvernement.

★ ★

Mais, à six heures, les choses se gâtent. On va le voir par la suite des dépêches.

« 18 mars 1871, 6 h. 20 du soir.

« *Général Valentin à généraux Vinoy, Le Fló, Paladines, Président du gouvernement, Affaires étrangères, Intérieur, Justice et Maire de Paris.*

CIRCULAIRE

« Le 194^e bataillon cerne l'Hôtel de Ville; Lobau a été renforcée d'une compagnie. »

★ ★

« 18 mars 1871, 6 h. du soir.

« *Maire de Paris à Intérieur, à Garde nationale et à Affaires étrangères.*

« La place de l'Hôtel de Ville est occupée par des bataillons hostiles; nous sommes cernés. »

★ ★

« 18 mars 1871, 6 h. 15 du soir.

« *Maire de Paris à Préfet de police, à général Vinoy.*

« Les bataillons qui occupent la place sont peu nombreux; que les casernes tiennent bon; seulement la caserne Napoléon est attaquée par derrière. »



*« Maire de Paris à Préfet de police, Intérieur,
Président du gouvernement, Garde nationale,
général Vinoy. »*

« Le bataillon qui cernait l'Hôtel de Ville, après avoir chargé ses armes et stationné quelque temps, se retire en criant. La caserne est en parfait état. »

En effet, une nouvelle attaque des blanquistes avait été repoussée.

« 18 mars 1871, 6 h. 35 du soir.

*« Maire de Paris à Préfet de police, général
Vinoy, général Le Flô, Intérieur, Président
du gouvernement. »*

« On construit des barricades au pont Louis-Philippe, rue Bourtibourg; on va évidemment en faire dans toutes les petites rues intermédiaires; le but est d'isoler l'Hôtel de Ville.

« J'attire votre attention sur l'importance de bien garder le nouvel Hôtel-Dieu et le pont d'Arcole; du pont d'Arcole, avec une mitrailleuse, on pourrait balayer la place, si cela devenait nécessaire. »

On voit par là que Jules Ferry s'attend à être assiégé et que, trompé par la dépêche de Vinoy (4 h. 30), il espère être secouru.

Toutefois, à 7 heures, il apprend indirectement que le

général Deroja a reçu de Vinoy l'ordre d'évacuer l'Hôtel de Ville et les casernes.

On peut penser, connaissant l'homme, s'il fut indigné. Furieux, il va trouver le général :

« Comment se fait-il, général, que vous receviez des ordres sans que j'en sois avisé ? »

« — Voilà le fait, répond Deroja, mais je ne sais pas ce qui se passe. »

Jules Ferry demanda communication de l'ordre reçu. Il constate qu'il est écrit sur papier sale et, toujours hanté par la dépêche de 4 h. 30, il croit à un faux ordre et insiste pour qu'il soit vérifié.

De là cette cette nouvelle dépêche :

« 18 mars 1871, 7 h. 15 du soir.

« *Maire de Paris à Intérieur, Président du gouvernement, général Vinoy.*

« Le général Deroja me communique un ordre daté de 6 heures, ordonnant l'évacuation de la caserne Napoléon et de l'Hôtel de Ville, et signé Vinoy.

« Cet ordre est contraire à une dépêche du général Vinoy, toute récente, qui se plaignait de l'ordre d'évacuation précédemment reçu. Je prie le ministre de l'intérieur et le Président du gouvernement de me confirmer cet ordre par dépêche.

« L'Hôtel de Ville n'aura plus un défenseur; entend-on le livrer aux insurgés, quand pourvu d'hommes et de vivres il peut résister indéfiniment? Avant d'évacuer, j'attends ordre télégraphique. »

N'obtenant pas de réponse, et pour cause, Ferry télégraphia de nouveau au ministère de l'intérieur.

« 18 mars 1871, 7 h. 40 du soir.

« *Maire de Paris à Intérieur.*

« Je réitère ma question au sujet de l'évacuation. Allons-nous livrer les caisses et les archives, car l'Hôtel de Ville, si l'ordre d'évacuer est maintenu, sera mis au pillage.

J'exige un ordre positif pour commettre une telle désertion et un tel acte de folie. »

A 7 h. 50, Ernest Picard répond enfin :

« *Intérieur à Maire de Paris.*

« Suspendez l'évacuation. Je vais vérifier l'ordre et le discuter avec le général. »

Ici, Picard ment effrontément, puisque — nous l'avons vu — il ne reverra Vinoy qu'à onze heures du soir.

Il savait bien que l'ordre d'évacuation avait été donné par Thiers; mais il allait se rendre à la conférence Calmon où on devait essayer de faire revenir Le Flô sur les décisions prises.

Et comme il espère avoir gain de cause, il se garde bien de renseigner Ferry, dont il compte invoquer la résistance comme suprême argument.

Non sans peine, le maire de Paris avait obtenu du général Deroja de surseoir au départ; mais, pour le décider à attendre la réponse de Picard, il avait dû s'écrier :

« Si vous n'attendez pas la réponse, je reste ici. Il y a là le 101^e bataillon fédéré qui n'attend que votre départ pour entrer, et je vous rends responsable des conséquences. »

Jules Ferry disait vrai : le 101^e était là en effet avec nombre de militants blanquistes, et il attendait, pour tenter l'assaut, l'arrivée de Duval et des autres bataillons du XIII^e arrondissement.

La réponse de Picard ne satisfît pas le général Deroja. Pour se couvrir — car en somme il désobéissait, et tout à fait contre son gré — il exigea une réponse directe du ministre de l'intérieur.

« 18 mars 1871, 8 heures du soir.

« *Maire à Intérieur.*

« Malgré la communication précédente au général qui commande ici, ce dernier veut évacuer immédiatement. Prière de lui envoyer un ordre formel d'attendre la réponse du général Vinoy. »

Cet ordre arriva à 8 h. 12.

« *Intérieur à Maire de Paris et général commandant la caserne Lobau.*

« Sous votre responsabilité personnelle, ordre formel de ne pas évacuer; attendre communication du général Vinoy, qui est prévenu. »

Néanmoins le général Deroja envoie un de ses officiers au Louvre, où naturellement, il ne rencontra pas Vinoy. Il revient. Le général l'expédie alors à l'École militaire.

Entre temps, Ferry expédie à 8 h. 25 cette autre dépêche:

« *Maire de Paris à Ministre de l'intérieur.*

« Avec cinq cents hommes, je suis certain de tenir indéfiniment dans l'Hôtel de Ville. L'évacuation de la Préfec-

ture de police est insensée. Les barricades qui se font autour d'ici ne sont pas sérieuses. »

Mais l'officier expédié par le général Deroja était de retour avec ordre écrit et formel de tout évacuer.

Le maire de Paris ne se tient pas encore pour battu, et il tente un dernier effort :

« 18 mars 1871, 9 h. 30 du soir.

« *Maire de Paris à Intérieur.*

« Je reçois l'ordre du général Vinoy d'évacuer l'Hôtel de Ville. Pouvez-vous m'envoyer des forces ? Répondez immédiatement. »

Et c'est vingt minutes après, au cours par conséquent de la parlote chez Calmon, que le ministre répond par cette suprême hypocrisie :

« 18 mars 1871, 9 h. 50 du soir.

« *Intérieur à Maire de Paris.*

« Votre dépêche a été transmise au gouvernement avec invitation de vous répondre directement et immédiatement; je ne puis prendre sur moi de donner ordre de désobéir à Vinoy. »

Insistons-y : à cette heure, 9 h. 50, Ernest Picard était en séance de gouvernement rue Abattucci. Il apparaît donc bien qu'il ne veut pas éclairer Ferry sur la situation vraie, parce qu'il va tenter avec ses collègues la dernière démarche à l'École militaire en vue d'empêcher l'évacuation.

Cependant le général Deroja, après avoir attendu quelques instants encore, évacue l'Hôtel de Ville.

Grâce à la trahison de Lullier, trahison avouée et revendiquée par lui devant le conseil de guerre, les troupes de Deroja purent aisément se retirer par les quais.

★ ★

Il est 9 h. 55 quand Jules Ferry, resté seul dans le palais municipal, expédie cette dernière dépêche :

« 18 mai 1871, 9 h. 55 soir.

« *Maire de Paris à Intérieur.*

« Les troupes ont évacué l'Hôtel de Ville. Tous les gens de service sont partis. Les insurgés ont fait une barricade derrière l'Hôtel de Ville et arrivent en même temps sur la place en tirant des coups de feu. »

★ ★

C'est en effet vers 10 h. 1/2 que les bataillons fédérés envahirent la maison commune, qui ne fut pas livrée au pillage, comme le craignait Jules Ferry, mais occupée militairement, dans l'attente du Comité central.

★ ★

De l'Hôtel de Ville, Jules Ferry se rendit à la mairie du 1^{er} arrondissement où il conféra avec le maire Adam et l'adjoint Méline.

Sur ces entrefaites arrivèrent les chefs de bataillon du quartier. Ces messieurs annoncèrent qu'après avoir fait

battre le rappel toute la journée, ils n'avaient guère pu réunir qu'une quinzaine d'hommes par bataillon.

C'est alors que Ferry convoqua les maires à la mairie du Louvre. Ils s'y rendirent en assez grand nombre, mais ne surent prendre aucune résolution sérieuse.



On venait cependant de décider d'organiser la défense dans le 2^e arrondissement quand une foule d'hommes armés, mais non commandés, arrivèrent devant la mairie du Louvre.

Cette foule criait :

« Mort à Ferry ! Il nous faut Ferry ! »

« C'est alors, a déposé le maire de Paris, que ces messieurs me dirent : ne sortez pas, attendu qu'on fouille tout le monde et qu'on demande les noms. Nous allons vous faire passer par l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

« J'entrai en effet dans le presbytère, qui communiquait avec la mairie, et je pus m'en aller, pendant que la foule rassemblée devant la porte de la mairie continuait à proférer des cris de mort contre moi.

« Je couchai à Paris chez un de mes amis et je me rendis le lendemain matin à Versailles. »



Tel fut le rôle de Ferry dans cette mémorable journée du 18 mars. Il méritait, croyons-nous, d'être enregistré.

Et plus tard, quand cet homme vint déposer de ces faits devant la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars, non seulement il ne recueillit pas un éloge, mais il comparut presque comme un accusé, à tel point qu'à plusieurs reprises il dut se défendre et relever vertement

les insinuations perfides de ces parlementaires haineux et affolés.

Ce fut tout ce que Ferry gagna à avoir mis son grand courage au service de la plus féroce des réactions.



Dans la nuit du 18 au 19, quelques minutes avant leur départ de l'École militaire, les ministres civils, définitivement renseignés sur l'échec de la combinaison militaire du matin et sur ses conséquences, rédigèrent cette dernière affiche plus insensée, plus impolitique encore que les précédentes, et qui eut un sort plus malheureux : même dans les quartiers du centre, on l'arrachait au fur et à mesure qu'on la collait et l'éternel gavroche parisien s'en faisait des bonnets de police.

C'est au dernier numéro de l'*Officiel* de Thiers imprimé à Paris qu'il faut emprunter ce document.

« Gardes nationaux de Paris,

« Un comité prenant le nom de Comité central, après s'être emparé d'un certain nombre de canons, a couvert Paris de barricades, et a pris possession pendant la nuit, du ministère de la justice.

« Il a tiré sur les défenseurs de l'ordre; il a fait des prisonniers, il a assassiné de sang-froid le général Clément-Thomas et un général de l'armée française, le général Lecomte.

« Quels sont les membres de ce Comité?

« Personne à Paris ne les connaît; leurs noms sont nouveaux pour tout le monde. Nul ne saurait même dire à quel parti ils appartiennent. Sont-ils communistes ou bonapartistes, ou Prussiens? Sont-ils les agents d'une

triple coalition? Quels qu'ils soient ce sont les ennemis de Paris, qu'ils *livrent au pillage*; de la France qu'ils livrent aux Prussiens; de la République qu'ils livreront au despotisme. Les crimes abominables qu'ils ont commis ôtent toute excuse à ceux qui oseraient ou les suivre ou les subir.

« Voulez-vous prendre la responsabilité de leurs assassinats et des ruines qu'ils vont accumuler? Alors, demeurez chez vous! Mais si vous avez souci de l'honneur et de vos intérêts les plus sacrés, ralliez-vous au gouvernement de la République et de l'Assemblée nationale.

« Paris, 19 mars 1871.

« Les ministres présents à Paris :

« Dufaure, Jules Favre, Ernest Picard, Jules Simon, amiral Pothuau, général Le Flô. »

Tel était le billet d'adieu laissé aux Parisiens par ces sinistres rhéteurs.

En relisant ce document après trente années, on se demande à quel état de démence étaient arrivés ces prétendus hommes d'État!

Il semble qu'ils aient eu à tâche, jusqu'à la dernière minute, de dégoûter Paris et par leurs mensonges ineptes et par leur hypocrisie.

Et c'est ce gouvernement de francs-fileurs qui écrivait de pareilles infamies et rédigeait ces odieux appels à la guerre civile en ces heures d'intense surexcitation!

★
★ ★

Le Comité central — nous l'avons établi par l'exposé même des faits — n'était pour rien dans le drame de la rue des Rosiers.

Autre mensonge cette accusation de pillage : ni le Comité

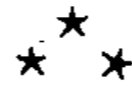
ni les gardes nationaux n'avaient pillé, et c'était au contraire ceux-là mêmes qui fuyaient que les Parisiens étaient en droit d'accuser de livrer au pillage possible une ville laissée tout à coup sans police et sans gouvernement.



Autre infamie, d'ailleurs parfaitement ridicule : après avoir, dans une affiche précédente, traité de communistes les membres du Comité central, on déclarait maintenant ne point les connaître, tout en les flétrissant du nom de bonapartistes et de Prussiens.

De bonapartistes? Était-ce dans leurs rangs que servaient les Ducrot, les Valentin, les Vinoy?

De Prussiens? N'étaient-ils pas acculés à l'insurrection par ce fait qu'ils avaient voulu soustraire aux Prussiens des canons fabriqués avec les deniers de la garde nationale, pour défendre Paris contre les envahisseurs et la République contre les véritables factieux?



En vérité, ces gens de la Défense nationale, groupés autour de Thiers après avoir abandonné Gambetta, n'avaient qu'une haine au cœur, la haine de Paris, de ce Paris qu'ils avaient berné pendant six mois.

Cette haine, ils venaient de la manifester par une tentative de coup d'État, heureusement avortée.

Il n'y avait pas autre chose dans ces cervelles que le désir de désarmer Paris, furieux d'ailleurs des souffrances inutiles qu'on lui avait imposées.

Cela est si vrai qu'à 8 heures et demie du matin, alors que tout semblait marcher au gré des conspirateurs, le

bonapartiste Valentin, général et préfet de police du gouvernement de Thiers, lui télégraphiait pour lui annoncer le succès de l'opération nocturne, et que sa dépêche se terminait par cette phrase suggestive :

« Demande générale du désarmement des quartiers insurgés. »

Demande générale de qui? De Valentin et de toute cette queue du fonctionnarisme bonapartiste dont nous souffrons encore aujourd'hui et qui, le 18 mars 1871, espérait l'égorge-
ment de la République naissante.

CHAPITRE VI

PARIS SOULEVÉ

SOMMAIRE. — Stupéfaction des Parisiens au réveil. — Les diverses organisations politiques surprises par l'événement. — Soulèvement spontané dans la plupart des quartiers. — Chaque arrondissement reste d'abord sur la défensive. — Occupation de la caserne du Château-d'Eau par les fédérés du X^e arrondissement, commandés par Lisbonne. — Descente des bataillons de Belleville, de Ménilmontant et de la Villette sous les ordres de Eudes, Brunel et Ranvier. — Occupation de l'Hôtel de Ville. — Bergeret quitte Montmartre et vient occuper la place Vendôme. — Aspect particulier du IX^e arrondissement. — Premiers mensonges de Maxime Ducamp. — L'occupation de la Préfecture de police par les troupes de Duval. — Première réunion des maires. — Délégation auprès de Jules Favre. — Attitude menaçante de ce ministre, approuvée par Vacherot. — Délégation municipale à l'Hôtel de Ville. — A titre de concession tardive, le gouvernement propose aux maires la nomination du colonel Langlois comme général en chef de la garde nationale. — Le nouveau général se rend à l'Hôtel de Ville. — Son attitude devant le Comité central. — Langlois démissionne avant d'avoir commandé.

Il nous faut à présent donner un rapide aperçu des angoisses qui étreignirent Paris au cours de cette extraordinaire journée.

Le matin, quand les Parisiens avaient vu Paris occupé militairement et lu les affiches, ils avaient été stupéfiés.

On prévoyait bien quelque tentative réactionnaire, mais on ne la supposait pas si proche.

La pensée générale était que la réaction ne tenterait

rien avant la réunion de l'Assemblée nationale à Versailles.

Certes beaucoup s'attendaient à un attentat contre la République; mais si l'on n'était pas sans inquiétude, on vivait avec cette conviction qu'une ville défendue comme l'était Paris, pourrait, l'heure venue, repousser la force par la force.



Personne n'avait prévu ce plan de Thiers : ouvrir les séances de l'Assemblée versaillaise par l'annonce du désarmement partiel des Parisiens.

Les révolutionnaires tout au moins auraient pu, auraient dû prévoir cette tactique; mais les plus militants d'entre eux étaient alors désorientés par l'arrestation de Blanqui.

Il est certain que la conception de Thiers leur échappa et que le coup de force tenté dans la nuit du 17 au 18 mars aurait bel et bien été un coup de maître, si l'opération militaire de Vinoy avait été mieux conçue et plus rapidement menée.



La veille, des militants réunis dans les clubs et dans les divers comités locaux des faubourgs n'avaient songé à prendre aucune mesure en prévision d'une attaque que les maires les moins impopulaires avaient déclarée être tout au moins ajournée.

On sait que les magistrats municipaux étaient d'ailleurs de bonne foi puisque, d'une part, ils s'appuyaient sur une déclaration récente de Picard et que, d'autre part, le coup de main avait été décidé absolument à leur insu.



Le Comité central, lui, n'avait pas eu de réunion fédérale depuis le 10 mars. Chaque jour un certain nombre de

ses membres se réunissaient bien à la salle de la Corderie, mais surtout pour prendre l'avis des comités de quartiers.

D'ailleurs le Comité, qui allait être appelé à si lourde tâche, n'était pas encore sorti de la phase d'organisation, ainsi qu'on s'en rend très bien compte par le rapport Arnold, lu à la séance du 4 mars, et c'est à peine s'il commençait à avoir conscience de sa force.



Si, le 18^e mars, le Comité central avait été le pouvoir dictatorial qu'on s'imaginait, tant est grande parfois la puissance des mots, les choses eussent tourné tout autrement : le gouvernement pris au ministère des affaires étrangères, il est fort probable que l'armée, de plus en plus désorientée, fût restée éparpillée dans Paris, soumise au contact de la foule et progressivement entraînée — sauf peut-être quelques régiments — à fraterniser, comme le 88^e de marche, avec la garde nationale fédérée.

Au vrai, sur presque tous les points de Paris, le soulèvement de la population fut la résultante spontanée des actes mêmes du gouvernement, *et le Comité central n'y fut tout d'abord pour rien.*

Durant toute la matinée, les quartiers s'étaient agités sous la seule impulsion, tantôt des comités de vigilance, tantôt de chefs de bataillon résolus, tantôt de membres du Comité central agissant sans entente préalable, sans ordre et de leur propre initiative.

Mais ce furent surtout les comités de vigilance qui prirent, un peu partout, comme nous l'avons vu à Montmartre, la résolution de résister. On comprend dès lors pourquoi leur action, exclusivement locale, ne produisit pas plus tard la cohésion ni les mouvements d'ensemble

qui eussent mis le gouvernement thiériste dans le plus grand des périls et très probablement transformé en victoire définitive les succès de la matinée.

Toutefois, si le rappel battu par les ordres du gouvernement dans les quartiers du centre ne donnait aucun résultat sérieux, il n'en était pas de même de la générale battue pour le rassemblement des nombreux bataillons fédérés dans les quartiers de la périphérie.

A toutes ces forces, il ne manqua ce jour-là, et dès le début, qu'un chef militaire, capable de les mener à une victoire facile et définitive.

* * *

Au XIII^e arrondissement, dès neuf heures du matin, le blanquiste Duval, apprenant ce qui se tramait, avait réuni ses hommes, s'était porté à la mairie et avait fait braquer des canons sur toutes les avenues aboutissant place d'Italie.

Il s'attendait alors à une attaque dirigée par le colonel commandant le secteur. Des Gobelins, il fait tirer à blanc quelques coups de canon pour prévenir les arrondissements voisins ; puis il fait occuper militairement la raffinerie Say par le 133^e bataillon.

Cette mise en défense de l'arrondissement ne marcha pas toute seule. Duval eut en effet à triompher de la très vive opposition du maire et de ses adjoints, au nombre desquels se trouvait Léo Meillet, plus tard membre de la Commune et du Comité de Salut public, mais alors très fermement gouvernemental.

Vers deux heures de l'après-midi, Duval apprend les événements de Montmartre ; convaincu dès lors que le XIII^e arrondissement n'est plus menacé, il rassemble plusieurs bataillons, passe avec eux dans le V^e arrondisse-

ment, fait occuper la gare d'Orléans, le Jardin des Plantes, l'Entrepôt, et expédie le 101^e vers l'Hôtel de Ville.

Nous retrouverons ce hardi compagnon dans la nuit du 18 au 19 mars, à la Préfecture.

*
* *

Dans le XIV^e arrondissement, l'agitation ne prit un caractère de résistance que vers midi. La mairie fut occupée par les fédérés et le maire y resta en quelque sorte prisonnier. Vers deux heures, le poste de l'ancienne barrière d'Enfer et la gare de Sceaux furent aussi occupés par des bataillons du quartier.

*
* *

Au XV^e arrondissement, l'effervescence était plus grande que dans le XIV^e, mais, là, personne ne prend d'initiative. Toutefois, dans l'après-midi, après l'arrivée de Fallot, des bataillons se rassemblent et descendent vers Paris, les uns par les quais, les autres par Plaisance, la gare Montparnasse et la rue de Rennes, tournant ainsi les positions occupées par la troupe, à l'École militaire et à l'Esplanade des Invalides.

*
* *

Dans les IV^e, III^e, X^e, XII^e et XI^e arrondissements, l'agitation fut extrême dès la matinée, malgré la présence de la troupe sur bien des points.

C'était dans le XI^e arrondissement, à l'école de la rue Basfroi, que siégeaient les quelques membres du Comité central, qui n'avaient pas cru devoir séjourner dans leurs quartiers respectifs : Assi, Billioray, cinq ou six autres.

Il existe un souvenir assez curieux du mécanicien Assi, sur cette réunion.



Dans la matinée, vers dix heures, ils firent battre le rappel dans les quartiers environnants. En toute hâte, les canons de la place des Vosges furent amenés rue Basfroi et rue de la Roquette; des barricades furent rapidement élevées pour défendre ces parcs d'artillerie improvisés.

A la même heure, d'autres barricades sont construites faubourg Saint-Antoine, au coin de la rue Saint-Bernard et, plus haut, à la hauteur du poste de la rue de Montreuil.

Toute la journée, une foule de plus en plus dense se tasse rue de la Roquette, place Voltaire et faubourg Saint-Antoine, jusque sur la place de la Bastille. C'est à un groupe avancé de cette foule que s'était heurté le général Le Flô, au cours de sa rapide inspection.

Dès midi, l'insurrection était donc maîtresse du XI^e arrondissement; mais le Comité central, qui avait là de nombreux bataillons sous la main, ne savait qu'en faire et ne songeait nullement à les utiliser.

Il fallut l'arrivée de ce fou qu'était Lullier pour le tirer de son embarras et de sa torpeur.



Nous avons dit ailleurs comment la population de Ménilmontant, Belleville et La Villette avait accueilli la troupe.

Après le départ du général Faron, des barricades s'élevèrent de tous côtés; c'est toujours la crainte d'un retour offensif qui préoccupe alors tous les esprits.

Ce n'est que très tard, sous la vigoureuse impulsion de Brunel, de Ranvier et de Émile Eudes que les Bellevillois

se décident à quitter les hauteurs, à prendre l'offensive et à marcher vers l'Hôtel de Ville.

Voici d'ailleurs comment Maxime Lisbonne, alors membre du Comité central et commandant du 24^e bataillon de marche, relate, dans des Mémoires, encore inédits, son rôle au cours de la journée :

« Lorsque je fus averti que Brunel avait été délivré et qu'il était à la tête de son bataillon, près du pont Grange-aux-Belles, de l'autre côté du canal, nous correspondîmes et nous décidâmes de prendre la caserne du Prince-Eugène.

« Le rendez-vous était place du Château-d'Eau. Le 107^e bataillon, les compagnies de marche du 24^e et quelques débris d'autres bataillons de l'arrondissement composaient la colonne d'attaque.

« A notre arrivée, on parlementa quelques instants avec le colonel du régiment de ligne qui occupait la caserne. Mais les lignards agitaient leurs képis en criant : Vive la République ! Vive la garde nationale ! Nous entrâmes dans la caserne, tambours battants.

« Nos hommes étaient armés de fusils à tabatière. Les soldats livrèrent leurs chassepots et leurs cartouches. Les officiers se retirèrent et les soldats restèrent ainsi livrés à eux-mêmes.

« Je reçus du Comité l'ordre de conserver la caserne du Château-d'Eau tout en essayant de marcher sur l'Hôtel de Ville. Enfin, vers 6 heures du soir, laissant là une force suffisante, notre colonne se mit en marche. Déjà des bataillons de Belleville, sous les ordres du citoyen Ranvier, étaient en marche. Une barricade avait été construite au coin de la rue de la Verrerie, face à la rue de Rivoli.

« Quelques fédérés poussèrent une reconnaissance jusqu'au bas de la rue du Temple et nous signalèrent l'absence de troupes aux abords de l'Hôtel de Ville. Les deux colonnes se mirent en branle et gagnèrent la place

sans difficulté. En un instant l'Hôtel de Ville fut en notre pouvoir.

« Lullier arriva peu après. Quelques membres du Comité vinrent ensuite nous rejoindre dans la salle Saint-Jean.

« Lullier s'installa dans une salle voisine de celle où siégèrent plus tard les membres de la Commune. Je fus détaché près de lui comme officier d'état-major représentant le Comité central.

« Des bataillons de gardes nationaux arrivèrent et se massèrent sur la place de l'Hôtel de Ville. Des barricades furent élevées comme par enchantement...

« Nous attendîmes le lendemain, anxieux de connaître d'une façon officielle les événements de la veille... »

* * *

Enfin, à Montmartre et aux Batignolles, c'est la population en délire dont nous avons raconté les angoisses, les colères, les fureurs et les joies jusqu'à cinq heures du soir.

A Montmartre, Jaclard, ami et adjoint de Clémenceau est passé à l'insurrection. Son passé révolutionnaire l'a détaché de la mairie et conduit au Comité de vigilance. Avec Bergeret il prend le commandement de la garde nationale locale.

Assez tard dans la soirée, Bergeret vivement sollicité par Ferré se décide pour l'offensive et se porte place Vendôme, qu'il occupe bientôt sans combat.

* * *

Dans le IX^e arrondissement circulait depuis le matin, une foule extrêmement agitée.

Dès sept heures du matin, le colonel Langlois avait été

interpellé au coin de la rue de Douai et de la rue Fontaine par ses propres gardes qui lui disaient :

« — Colonel, on attaque nos frères; on veut leur reprendre les canons; il faut marcher à leur secours; faites battre le rappel. »

« — Laissez-moi d'abord aller m'assurer de ce qui se passe », répond le colonel-député.

« — Colonel, quand on ne veut pas marcher, lui répondent ses hommes, on donne sa démission. »

Dialogue fort intéressant à noter, car il montre que la population de ce quartier commerçant, bourgeois et plutôt modéré, était alors absolument hostile au gouvernement, dont il désapprouvait la tentative nocturne contre Montmartre.

Les grands boulevards cependant sont relativement calmes : beaucoup de gardes nationaux sans armes discutent dans des groupes où dominant les éternels badauds.

Mais, dans l'après-midi, la physionomie de ce point central de Paris se modifie : la foule est plus compacte faubourg Montmartre, rue Notre-Dame-de-Lorette, faubourg Rochechouart. On se porte surtout vers les buttes Montmartre; tandis que des colonnes composées de gardes nationaux et de lignards désarmés, descendant des buttes gagnent le boulevard Sébastopol qu'elles remontent pour aller défilier sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Sur les trottoirs, les passants, qui croient à une réconciliation générale battent des mains et crient : Vive la ligne! Vive la République! A bas Thiers! A bas Vinoy!

★
★ ★

Ce fut seulement dans la soirée, quand les troupes péniblement rassemblées au Champ de Mars se préparaient au départ, que, sous l'impulsion, inconcertée d'ailleurs, de

Bergeret, Eudes, Lisbonne, Brunel, Faltot, Duval et Lullier, la garde nationale fédérée se décida à l'offensive, moins avec la pensée de poursuivre l'armée en fuite que d'occuper les principaux monuments publics et de mettre Paris à l'abri d'une nouvelle attaque, que tous paraissaient redouter.

En effet, parmi les bruits variés et contradictoires qui circulaient, celui auquel on ajoutait le plus de foi était l'occupation par l'armée de Vinoy du Trocadéro, de la Muette et de l'Arc de triomphe, dans l'intention d'un retour offensif dès le lendemain.

Personne ne soupçonnait encore le plan de l'abandon de Paris, arrêté cependant depuis le tantôt et déjà en voie d'exécution.

Cette observation nous amène à signaler un des procédés mensongers du principal écrivain de la réaction.



L'académicien mouchard, auteur des *Convulsions de Paris* use et abuse d'un truc habile pour donner à ses mensonges les apparences de la vérité.

Il prend un fait ou un ensemble de faits exacts; puis, pour les besoins de sa répugnante besogne, il les groupe dans un arrangement fantaisiste, de manière à composer le mensonge ou la calomnie dont il a besoin pour dénoncer les hommes ou pour les salir.

C'est ainsi qu'à propos du 18 mars il s'est proposé d'établir que le Comité central comptait sur la journée, qu'il l'attendait, qu'il l'avait préparée et que, en conséquence, il avait pris toutes précautions, toutes dispositions militaires pour résister à un coup de main résolu le 17, dans le plus grand secret, à l'insu des maires eux-mêmes et dont l'exécution surprit, — on l'a vu — Paris tout entier.

Un peu plus, Maxime Ducamp écrivait que Vinoy conspirait avec le Comité, que le retard des attelages était chose convenue pour donner au Comité central l'occasion et le temps de déchaîner son insurrection.

Et alors, voici comment il transforme l'inertie malheureusement évidente du Comité en une offensive savamment concertée.

*
* * *

Après avoir écrit : « Si M. Thiers fut surpris de sa défaite, le Comité central ne fut pas moins étonné de sa victoire ». Cet historien de la rue de Jérusalem ajoute immédiatement ces lignes qui se contredisent constamment, en même temps qu'elles détruisent sa première et d'ailleurs juste observation :

« C'était le Comité central qui avait mené la journée. N'ayant rien prévu des événements qui le prenaient à l'improviste, il se réunit dans une salle d'école de la rue Basfroi et l'on avisa rapidement aux mesures propres à neutraliser le tardif effort du gouvernement, qui livrait bataille pour reprendre des canons, dont il n'aurait jamais dû se dessaisir, sous quelque prétexte que ce fût. »

L'excellent patriote veut dire par là qu'il aurait mieux valu livrer cette formidable artillerie parisienne aux Prussiens qui l'avaient tout d'abord réclamée !

*
* * *

Et il continue :

« Bergeret envoyé à Montmartre, Varlin à Batignolles, devaient faire leur jonction, marcher sur la place Vendôme et s'y barricader, après s'être emparés des états-majors; Faltot, passant derrière l'École militaire et les Invalides, avait pour mission d'occuper les ministères de la rive

gauche, l'Hôtel des télégraphes, et de donner la main à Varlin et à Bergeret par le Carrousel ou par la place de la Concorde, de façon à commander la rue de Rivoli; Duval, posté au Panthéon, avait à prendre possession de la Préfecture de police, tout en laissant un détachement au parvis Notre-Dame, de façon à favoriser le mouvement de Pindy sur l'Hôtel de Ville, que Eudes aurait attaquée, après avoir pris la caserne Napoléon, pendant que Brunel s'y serait présenté par la rue Saint-Martin. »

*
* * *

Le truc apparaît très nettement : s'emparer des faits accomplis sous la direction personnelle et non concertée de quelques chefs militaires du mouvement, et créer en les coordonnant la responsabilité du Comité central.

Mais l'étrange historien omet d'ajouter que les divers mouvements auxquels il fait allusion ne furent exécutés que fort tard dans la soirée, quelques-uns même pendant la nuit, après le départ des troupes.

Autre grossière omission : le seul chef militaire qui prit ce jour-là des ordres rue Basfroi, fut Charles Lullier qui, dans la soirée et dans la nuit du 18 au 19, puis les jours suivants, eut réellement un commandement supérieur. Dans l'exposé imaginaire du plan arrêté par le Comité central, Maxime Ducamp ne parle pas même de l'ex-officier de marine. L'historien de préfecture sera d'ailleurs constamment plein d'indulgence pour le traître de l'insurrection.

*
* * *

Au surplus, voici un document authentique qui démolit de manière toute probante la thèse de Ducamp. C'est une

lettre de Varlin à Arnold, écrite le 18 mars, à 11 heures du soir.

« 18 mars 1871, onze heures du soir.

« Citoyen Arnold,

« J'arrive au Comité central. Le mouvement général continue à notre avantage, mais nous n'avons pas encore réussi partout.

« Faltot, avec les hommes du XV^e arrondissement, occupe le Luxembourg (ce qui était faux). On dit, mais ce n'est pas sûr du tout, que nous occupons le Palais de Justice. L'Hôtel de Ville n'est pas encore pris, ni la caserne Napoléon; ces deux monuments sont pleins de troupes, gardées elles-mêmes par des gendarmes et des sergents de ville.

« Il y a eu quelques coups tirés au premières approches; nous avons eu quelques hommes tués. Mais actuellement des forces considérables sont dirigées sur ce point, sous le commandement de Lullier. Au moment où j'écris, on nous apprend que l'Hôtel de Ville serait occupé et que les gendarmes du Louvre seraient en train de déménager. Mais on nous signale en même temps de grands mouvements de troupe au Champ de Mars et aux Invalides. Veillez! Veillez! Ça va bien, mais il faut se défier d'un retour offensif.

« V. VARLIN.

« Place. — Bosquet; Bayonne.

« Comité. — Masséna; Marseille. »

Après ce que nous avons raconté sur les faits, cette lettre en dit plus que tous les commentaires.

A onze heures, le Comité est encore rue Basfroi. Il ignore l'abandon de l'Hôtel de Ville et de la Préfecture de police,

et il prend pour symptômes d'une nouvelle attaque la concentration opérée par Vinoy *pour le départ!*

Voilà donc une première fois Maxime Ducamp pris en flagrant délit de mensonge.

On verra qu'il en est constamment ainsi de la littérature historique de cet écrivain de talent d'ailleurs, malheureusement pour la vérité.



Comme dernier épisode de cette journée, nous voulons raconter comment Duval et ses hommes du XIII^e arrondissement s'emparèrent de la Préfecture de police.

Mais ici nous cédon's la place à un témoin oculaire, officier d'ordonnance de Duval. Si nous ne le nommons pas, comme nous avons nommé Chevalier, c'est que le témoin est fonctionnaire et que, même à l'heure présente, ce n'est pas du tout une recommandation d'avoir fait en 1871, dans les rangs de l'insurrection parisienne, son devoir de républicain et de Français.

« Nous descendîmes la rue Soufflot, le boulevard Saint-Michel et nous nous engageâmes sur le quai des Augustins.

« Notre compagnie marchait à l'avant-garde. Arrivés à la hauteur de la rue Séguier, on fit halte. Duval, qui était à côté de moi, me dit : Tu vas aller jusqu'au Pont-Neuf, tu le traverseras jusqu'à la place Dauphine. Là, débrouille-toi comme tu l'entendras pour pénétrer dans la Préfecture de police, dont nous devons nous emparer. Echelonne tes hommes de distance en distance, pour que je sois prévenu de ce qui se passera.

« La place Dauphine présentait alors la forme d'un triangle équilatéral, dont un des côtés était occupé par les bâtiments de la Préfecture et les deux autres par les mai-

sons longeant les quais. L'entrée de la place était, comme aujourd'hui, en face le terre-plein du Pont-Neuf. La porte de la Préfecture se trouvait au fond de la place, dans l'axe de la statue de Henri IV.

« Je divisai mon détachement en deux parties : les hommes qui les composaient devaient marcher lentement le long des murs des maisons en surveillant les fenêtres du côté opposé où ils se trouvaient. Ils devaient régler leur marche sur la mienne. Je devais suivre le milieu de la place me dirigeant vers la porte où ils me rejoindraient. Un silence absolu était prescrit.

« Le citoyen Jolivet m'accompagnait.

« Ce ne fut pas sans une certaine appréhension que nous fîmes nos premiers pas. Autour de nous, un calme effrayant. Nos hommes semblaient glisser le long des murs.

« Arrivés à la porte, je frappai de la crosse de mon revolver. On m'ouvrit.

« Quelle ne fut pas notre surprise quand, au lieu de coups de feu que nous attendions, un grand diable de concierge, poli, la casquette à la main, nous demanda ce que nous désirions.

« — Nous venons occuper la Préfecture, lui répondit Jolivet, en lui mettant son revolver sous le nez; conduisez-nous au corps de garde.

« — Mais il n'y a personne; tout le monde est parti; vous êtes chez vous, si vous le voulez...

« Nous ne revenions pas de notre surprise.

« Je fis prévenir Duval qui arriva quelques instants après, amenant avec lui les bataillons qui étaient restés sur les quais.

« Accompagné du concierge, nous visitâmes les corps de garde, les corridors, les bureaux, les appartements : tout était abandonné.

« Des sentinelles furent placées aussitôt au Pont-Neuf, au pont Saint-Michel, au Palais de Justice, quai de l'Hor-

loge ; sur la place Dauphine bivouaquèrent des bataillons du XIII^e et du V^e arrondissements.

« Le reste de la nuit du 18 au 19 mars s'écoula rapidement.

« Vers 8 heures du matin, le 19, le public habituel ignorant le départ du personnel de la Préfecture et ne tenant nul compte de l'insurrection, commença à affluer. Au milieu du désarroi général, nous cherchâmes à organiser un service provisoire, mais nous n'y entendions pas grand'chose. Grâce cependant au dévouement de quelques citoyens installés au bureau de la Permanence, bien des arrestations inutiles ou maladroites furent évitées.

« Des gardes municipaux oubliés dans les casernes, nous furent amenés, puis relâchés : nous pensions qu'ils n'étaient pas responsables des ordres qu'ils avaient reçus la veille. Et puis, après cette facile victoire, nous étions tous enclins à l'indulgence.

« Par exemple, nous rencontrâmes bientôt une autre difficulté : profitant du désarroi, des gens allaient et venaient, emportant des paquets. Je fis placer des sentinelles à toutes les issues : tout homme sortant de la Préfecture était dès lors conduit au poste, fouillé et interrogé.

« L'exécution ponctuelle de cette consigne amena l'arrestation de nombreux agents de police, porteurs de leur carte, nantis les uns de dossiers dérobés, les autres d'argenterie et d'objets précieux.

« Ils furent écroués au Dépôt avec cette mention : Ordre au directeur du Dépôt d'écrouer le nommé X..., ancien mouchard de Bonaparte. Vol et pillage. »

Là s'arrête à cet égard la déposition du témoin que nous avons retrouvée : elle détruit complètement une autre version de Maxime Ducamp, qui fait intervenir son ami Lullier dans l'affaire, alors que ce détraqué y resta complètement étranger.



Le gouvernement a fait le coup sans avoir prévenu les maires. A 4 heures, décampe le chef de l'Exécutif. Le reste du gouvernement se disloque, s'effrite peu à peu avec des alternances de résistance et de concession qui, en fin de compte, aboutissent à la désertion générale.

Un seul homme est resté partisan résolu de la défense sur place, et il a fait mieux que de le dire, il s'est défendu : c'est le maire de Paris.

Il est bien fâcheux qu'à l'heure tragique où il résistait, il n'ait pu connaître les intentions vraies de ses chefs. Sa nature combative se fût probablement révoltée contre tant de couardise et l'idée lui fût sans doute venue d'appeler auprès de lui, maire de Paris, premier magistrat municipal de la Cité, tous les représentants municipaux des vingt arrondissements.

Quels sont ceux qui eussent répondu à cet appel énergique ? On ne sait.

Mieux vaut souffrir que mourir, c'est la devise des hommes, et c'eût été sans doute celle des maires.

Jules Ferry eût cependant pu grouper à l'Hôtel de Ville quelques maires et adjoints républicains, et le Comité central arrivant eût trouvé là cette force morale de la municipalité élue.

On peut prévoir que la concentration des maires à la Mairie centrale, dès le 18 mars au soir, eût eu pour effet de déjouer les projets de Thiers et de sauver Paris de la plus effroyable des guerres civiles.

Nous allons voir que quelque chose aurait pu être assez aisément tenté dans ce sens.

*
* *

Vers trois heures de l'après-midi, une réunion des maires provoquée par le restaurateur Bonvalet avait eu lieu à la mairie du III^e arrondissement. Les députés de Paris y avaient également été convoqués à la hâte par Tolain, adjoint du XI^e et représentant à l'Assemblée nationale.

Dans cette réunion où chacun était venu manifester sa surprise, on avait décidé d'envoyer une députation auprès de Thiers.

Cette députation fut reçue par Picard.

Celui-ci, sans rien dire des projets de départ du gouvernement, déclara ne pouvoir prendre aucune décision sans avoir consulté ses collègues. C'était le commencement de cette comédie au cours de laquelle nous verrons le pouvoir exécutif duper les maires tandis que ceux-ci vont essayer de duper le Comité central.

En même temps, la réunion déléguait quelques-uns de ses membres auprès du général d'Aurelles de Paladines, qui commença par dégager sa responsabilité relativement à l'attaque nocturne, qu'il avait cependant approuvée la veille.

« Ce sont, dit-il, les *avocats* qui l'ont voulu. Cependant je leur avait bien dit que cela se terminerait ainsi. Ils ont cru pouvoir compter sur l'armée, et l'armée fraternise avec l'émeute. Réunissez-vous, Messieurs, et décidez. Le sort de Paris, que dis-je ? le sort de la France est entre vos mains. »

Pauvres paroles d'un pauvre homme qui, convaincu d'extrême couardise, se lave les mains du gâchis et trahit un peu tout le monde.

*
* *

A six heures du soir, nouvelle réunion des maires et représentants à la mairie du I^{er} arrondissement.

La séance est un moment assez agitée. La majorité des maires présents cherchent des moyens — illusoires du reste — de conciliation. A un moment, le réactionnaire Vacherot, maire du V^e arrondissement, s'écrie :

« Personne ne parle de résistance; moi, je suis venu pour résister. Si vous ne voulez pas résister, je m'en vais. Transiger, c'est impossible.

Si bien qu'un député lui répond :

« M. Vacherot, vous voulez donc la guerre civile ?

« — Mais, répond-il, vous l'avez, la guerre civile. Mais je ne quitte pas la partie, tant qu'il y a un peu d'espoir. J'espère encore que la population parisienne va se soulever en voyant ces scènes d'horreur. »

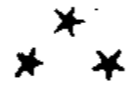
Incident qui montre bien comment les maires étaient déjà divisés, les uns tenant pour Thiers, les autres pour la conciliation.

Une nouvelle délégation, chargée cette fois d'un mandat précis, est cependant chargée d'aller demander au gouvernement :

- 1° Nomination du colonel Langlois, représentant de Paris, comme commandant en chef de la garde nationale;
- 2° Nomination de Dorian comme maire de Paris;
- 3° Elections municipales immédiates;
- 4° Assurance que la garde nationale ne serait pas désarmée.

Il faut observer qu'à cette heure, sept heures du soir, les maires élus demandaient précisément ce que le Comité central, insurrectionnel le lendemain par la force des choses, demanderait lui-même, aux personnalités près.

Une entente était donc possible dès ce soir-là, entre les maires représentants des Parisiens citoyens et le Comité représentant des Parisiens armés.



Après avoir fait antichambre assez longtemps, la délégation fut enfin reçue par Jules Favre.

Cet homme commence tout d'abord par demander aux délégués si la nouvelle de l'exécution des généraux est exacte.

On lui répond que oui.

« Alors, dit-il, il n'est plus possible de faire aucune concession. On ne transige pas avec l'émeute. Demain, nous ferons appel à la garde nationale, *nous nous mettrons à sa tête* et nous essayerons de maîtriser cette insurrection. »

On croirait véritablement entendre une déclaration de Jules Ferry. Mais ce n'était là qu'un boniment de plus de ce sauvage pleurnicheur.

Le lendemain, il ne se mit pas à la tête de la garde nationale vengeresse, mais à la queue des fuyards sur Versailles, où nous le retrouverons bientôt versant dans le cœur des ruraux tout le fiel de sa haine contre Paris.

Les malheureux délégués sont navrés.

Un seul est enchanté de l'attitude du ministre : « Vous avez raison, lui dit Vacherot en lui serrant la main. »

D'où cette interpellation d'un de ses collègues :

« Nous sommes venus tous pour demander au gouvernement des mesures d'apaisement, et vous voulez la guerre civile. »

Et Vacherot de répondre :

« Je suis d'avis de continuer la lutte, si c'est possible. »



A dix heures du soir, Jules Mahias, secrétaire de la mairie de Paris vint avertir la réunion que les troupes

abandonnaient l'Hôtel de Ville et il supplia les maires d'en venir prendre possession.

Mais il y avait une différence entre prendre possession de l'Hôtel de Ville, alors que ce monument était occupé par la troupe, et venir disputer à l'insurrection un poste qu'elle avait conquis.

Quoiqu'il en soit, vers onze heures, une délégation municipale se rendit à l'Hôtel de Ville. Elle n'y trouva tout d'abord que des chefs de bataillon occupés à placer leurs hommes dans les divers postes que la troupe venait d'abandonner.

A la demande des délégués ils répondirent assez dédaigneusement qu'ils sauraient bien maintenir tout seuls l'ordre dans le palais et que cela ne regardait pas les maires ; que d'ailleurs, ils attendaient d'un moment à l'autre l'arrivée du Comité central :

Arrivent en effet quelques membres de ce Comité, qui confirment purement et simplement les déclarations des chefs de bataillon.

Les délégués dépités durent se retirer.

Encore leur retour à la mairie du Louvre ne s'effectua-t-il pas sans incident. Une foule armée et malveillante les suivit et vint manifester devant la mairie sa haine contre Ferry. Nous avons dit plus haut comment celui-ci parvint à s'échapper.

Au surplus les insurgés n'en voulaient qu'au maire de Paris : les autres maires, adjoints et députés purent se retirer à la mairie du II^e arrondissement, gardée solidement par le colonel Quevauvilliers, de la garde nationale dite de l'ordre.

★ ★

De là, Tirard, maire de l'arrondissement envoie une dépêche au ministère de l'intérieur pour réclamer un

commandant en chef. Réponse lui est faite que ce chef sera désigné dans la nuit.

Effectivement, vers une heure du matin, un nommé Labiche apporta un arrêté nommant Langlois commandant en chef de la garde nationale.

Le fougueux colonel arriva à la mairie vers 2 heures du matin, fort contrarié au surplus que l'adjoint Méline eût mis son nom en avant.

A ce moment la réunion était mouvementée : des journalistes, Paschal Grousset et notamment Raoul Rigault s'étaient joints à un groupe de députés de Paris et, d'accord avec Lockroy, Cournet, Jaclard, Millière engageaient vivement le colonel Langlois à se rendre à l'Hôtel de Ville sans plus tarder.

Langlois finit par se rendre à cet avis.

« J'allais là, a-t-il dit, comme quelqu'un qu'on mène à la boucherie. Je me rappelle avoir dit à Cournet : Je marche au martyre. »

*
* * *

Accompagné par Lockroy et Cournet, le colonel arrive place de l'Hôtel-de-Ville. Au cri de « Qui vive ! », il répond : « Général de la garde nationale. » On le laisse passer.

Il était alors 3 heures du matin.

En traversant les salles occupées par les fédérés, le nouveau chef est reconnu. Il était assez populaire. Des officiers saluent. D'autres crient : « Vive le général Langlois ! »

Il pénètre dans une vaste salle où une douzaine de membres du Comité central étaient en conférence avec divers militants venus de tous les points de Paris.

Le nouveau général paraît visiblement blessé que ces gens semblent ne point le connaître. Il déclare avec hauteur qu'il vient d'être nommé au commandement supérieur

de la garde nationale en remplacement du général d'Aurailles de Paladines.

« — Nous reconnaissez-vous ? Reconnaissez-vous le Comité central ? », s'écrie Assi.

— Non, je ne vous reconnais point.

Une conversation ainsi engagée ne promettait rien de bon.

— Dites-nous ce que vous pensez du Comité central ? dit un autre membre.

— Je ne pense rien. Je n'ai pas désiré être nommé général. Ce sont les maires et les députés de Paris qui m'ont nommé dans la pensée que, par là, on arriverait à éviter l'effusion de sang. En admettant même qu'il se passe des événements heureux pour vous, le plus que vous pouvez espérer, c'est le succès ici ; la question est purement parisienne ; si vous ne reconnaissez pas le gouvernement de l'Assemblée, vous avez donc la prétention d'être un gouvernement national ? Alors, c'est la guerre civile que vous faites en France. Vous ne pouvez pas avoir cette prétention, ou vous êtes des fous.

« Ils me répondirent, a déposé Langlois : donnez votre démission et nous vous nommerons. — Ah ! non, répondis-je, je veux bien être nommé par le gouvernement, mais pas par vous. »



Lorsqu'on relit ce dialogue après trente années et qu'on a gardé le souvenir de l'état d'exaspération des esprits, on se demande ce que Langlois pouvait bien espérer d'un tel langage !

J'en sais qui, s'ils eussent été présents, auraient immédiatement fait arrêter le téméraire.

Certes, on ne saurait contester la crânerie de cette attitude : il y avait un certain courage à venir ainsi braver

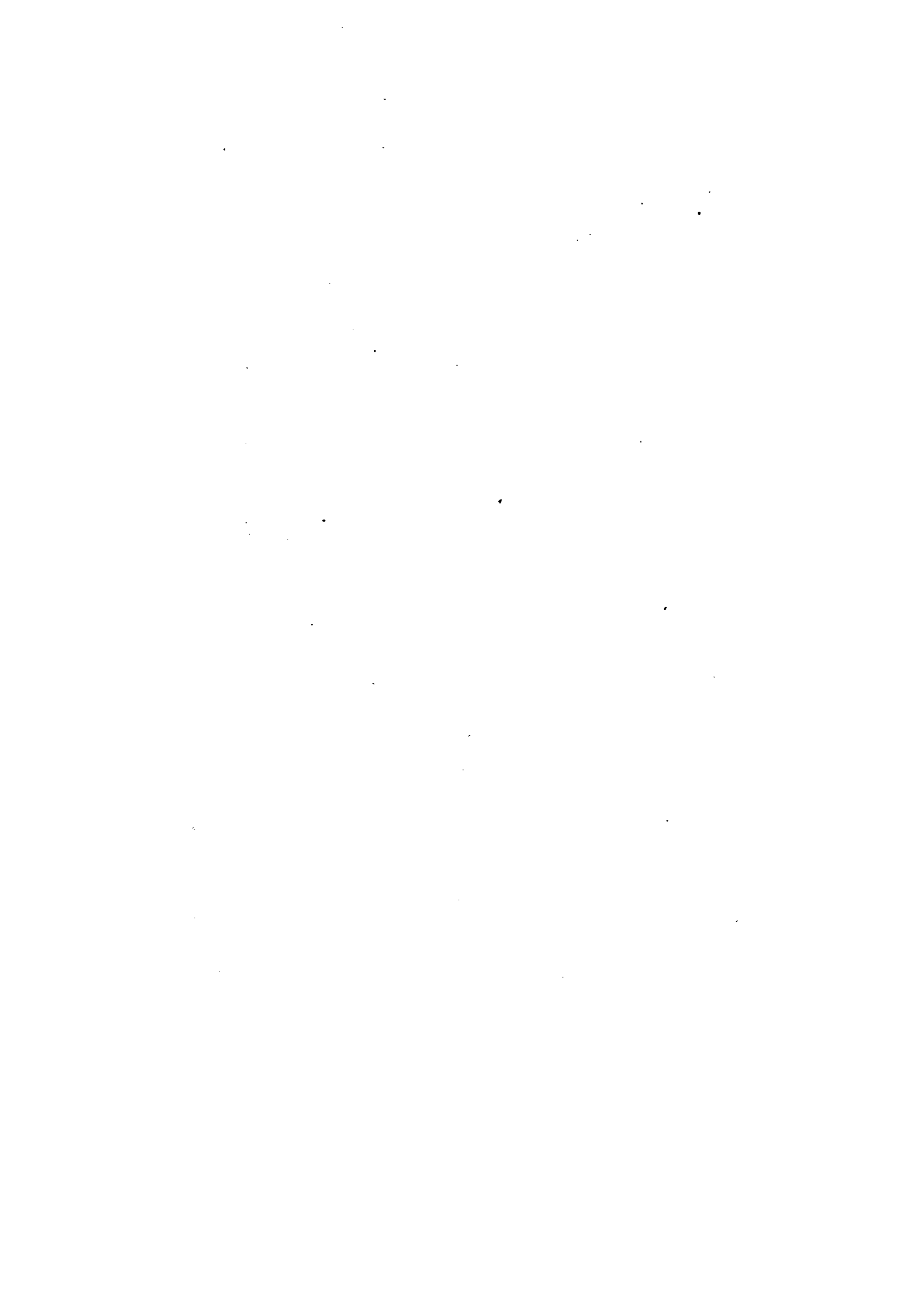
le Comité victorieux ; mais enfin, tel n'était point le but de la démarche, et ceux qui avaient accompagné Langlois se demandaient stupéfaits quelle idée avait pu traverser l'esprit du général, pendant le trajet.

La vérité est que Langlois avait réfléchi et que jugeant de plus en plus irréalisable la mission conciliatrice que les maires voulaient lui confier, il se tirait d'embarras par un geste.

Le fait est que la conversation s'envenimant graduellement, le nouveau général déclara qu'il ne voulait prendre le commandement dans de telles conditions, qu'il ne pouvait être à la fois aux ordres du Comité et du gouvernement, et qu'il allait démissionner.

Il quitta l'Hôtel de Ville et retourna à la mairie de la rue de la Banque, pour reprendre la proclamation qu'il avait rédigée.

Mais la réunion des maires avait pris fin et l'éphémère commandant en chef dut aller retirer lui-même sa copie au *Journal officiel* où on se disposait à l'insérer.



DEUXIÈME PARTIE

LA DICTATURE DU COMITÉ CENTRAL

CHAPITRE PREMIER

LENDEMAIN DE VICTOIRE

SOMMAIRE. — État d'esprit des Parisiens. — Tout à la joie. — A Montmartre. — Au faubourg Antoine. — Dans les quartiers du centre. — Premières proclamations du Comité central. — Origines et statuts de la Fédération. — Une élection de délégués. — Composition primitive du Comité. — Cause de l'inertie du début. — Première convocation des électeurs. — Les premiers actes. — Arrestation du général Chanzy. — Attitudes significatives de Léo Meillet et de Duval. — Le général à la mairie. — Le général chez Léo Meillet. — Transfert des prisonniers à la prison de la Santé. — Les prisonniers en grand danger. — Serrizier les sauve. — Intervention du général Crémer. — Ses compromis avec le Comité. — Sa déposition devant la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars. — Nouveau mensonge de Maxime Ducamp. — Une page de Jules Vallès.

Le 19 mars est un dimanche. Tout de suite la journée s'annonce superbe et ensoleillée, bien qu'un peu froide. Paris prend dès la matinée des aspects de fête. Victorieux bon enfant, il semble vouloir laisser fondre au soleil sa colère de la veille. Cette journée des éperons gouvernementaux l'a ramené à son naturel gouailleur. Il est tout

à la joie et comme heureux de se trouver une bonne fois sans gouvernement aucun. Du reste, point d'allures trop fanfaronnes; cette joie fait le lézard au riant soleil de mars; elle a peu d'éclats bruyants. Paris garde ses canons, cela suffit pour l'instant à sa vanité; sa vieille réputation de hâblerie est aujourd'hui en défaut; la Garonne ne coule plus dans le lit de la Seine.

Certes, et fort malheureusement, le Paris du 19 mars se montra bon prince victorieux, heureux que tout se fût en somme si bien passé, presque sans combat.

Mais, direz-vous, et l'affreux drame de la rue des Rosiers! Bast! c'est à peine si l'on en parle. Et puis les légendes vont bon train: Clément-Thomas espionnait, Lecomte avait, à plusieurs reprises, donné l'ordre de tirer sur la foule. Tout cela était faux ou inexact, mais tout le monde le croyait vrai.

En définitive, c'est comme une idée arrêtée de ne point prendre ce jour-là les choses au tragique. Paris promène son inconscience invétérée et son éternelle gaieté sur tous les points, à l'Hôtel de Ville, à la Bastille, à Belleville, à Montmartre surtout, hier théâtre d'une épouvantable tragédie, aujourd'hui tout en fête. La foule se presse dans ces rues montantes, hérissées de barricades construites à la hâte et dont la plupart ne résisteraient pas cinq minutes à une canonnade; mais là surtout, ces redoutes peu redoutables mettent une note extrêmement pittoresque, un peu militaire et surtout joyeuse.

★ ★ ★

Au faubourg Antoine, comme on dit, les mesures défensives sont plus sérieuses et la physionomie différente.

Le faubourg a sa vieille tradition révolutionnaire à soutenir; il semble qu'on y regrette de n'avoir point combattu.

On y eût été enchanté de se frotter aux gendarmes et aux sergots de Foutriquet.

Les trois rues du Faubourg-Saint-Antoine, de Charenton et de la Roquette ont été très solidement barricadées à leur débouché sur la place. La plus forte barricade du quartier s'élève à l'angle de la rue de Charenton : entièrement faite de pavés et de sacs de sable, elle est percée de deux embrasures et armée de deux pièces de douze. Les caissons sont placés tout près, en dehors de la ligne de tir.

Sur la place de la Bastille et dans tout le bas du faubourg, des patrouilles de fédérés veillent à la circulation, d'ailleurs considérable.

Rue de la Roquette, boulevard Voltaire, boulevard Richard-Lenoir, dans tout l'arrondissement, on se heurte constamment à des barricades au travers desquelles la foule circule, satisfaite et confiante.

— Qu'ils reviennent ! Ils seront bien reçus, dit-on, un peu partout, dans les groupes.

★ ★

Dans le voisinage de l'Hôtel de Ville, foule énorme de promeneurs, qui se pressent autour des batteries défendant la Maison commune. Toute la journée, de nombreux bataillons défilent : *beaucoup ont déjà arboré le drapeau rouge.*

★ ★

Sur les grands boulevards et dans les quartier du centre, un peu délaissés, la population paraît évidemment plus soucieuse. Dans les groupes, aux terrasses des cafés, les éternels boulevardiers, tout en plaisantant les « inconnus du Comité central », frondent aussi vertement qu'ils le peuvent le gouvernement fugitif.

Comme toujours aussi en ces milieux, les indifférents dominant.

Il faut retenir que dans ces groupes bourgeois, on considérait la décapitalisation de Paris et la tentative du 18 mars comme les préludes d'une restauration monarchique, et d'aucuns ne se gênaient plus pour dire : « entre la révolution, l'anarchie à Paris et la monarchie à Versailles, comment prendre parti ? »

Nos bons négociants mettaient alors tout leur espoir dans une intervention conciliatrice de « Messieurs les maires et adjoints. »

*
* *

Voilà bien réellement la physionomie de Paris, dans la journée du 19 mars.

Au fond, personne ne veut s'arrêter à cette idée qu'on touche inévitablement à la guerre civile.

— Comment tout cela finira-t-il ?

— Bah ! répond-on dans la masse des insoucians, tout finira bien par s'arranger.

— Bah ! dit-on dans les faubourgs, n'avons-nous pas nos chassepots et nos canons ? Et puis, le Comité central et là, qui veille.

*
* *

Un peu partout, mais avec plus d'enthousiasme dans les quartiers de périphérie, on se montre très satisfait des deux premières proclamations du Comité.

Les voici : elles avaient tout au moins le grand mérite de la simplicité, et contrastaient singulièrement avec les impostures dont le gouvernement thieriste avait sali les murs de Paris vingt-quatre heures durant.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Égalité — Fraternité

AU PEUPLE

Citoyens,

Le peuple de Paris a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer.

Calme, impassible dans sa force, il a attendu sans crainte comme sans provocation les fous éhontés qui voulaient toucher à la République.

Cette fois, nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés. Merci à tous, et que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée avec toutes ses conséquences, le seul gouvernement qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles.

L'état de siège est levé.

Le peuple de Paris est convoqué dans ses sections pour faire les élections communales.

La sûreté de tous les citoyens est assurée par le concours de la garde nationale.

Hôtel de Ville, le 19 mars 1871.

Assi, Biblioray, Ferrat, Babick, Ed. Moreau,
Ch. Dupont, Varlin, Boursier, Mortier, Gouhier,
Lavalette, Fr. Jourde, Rousseau, Ch. Lullier,
Blanchat, J. Grollard, Barroud, H. Géresme,
Favre, Pougeret.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Égalité — Fraternité

AUX GARDES NATIONAUX DE PARIS

Citoyens,

Vous nous aviez chargés d'organiser la défense de Paris et de ses droits.

Nous avons conscience d'avoir rempli cette mission : aidés par votre généreux courage et votre admirable sang-froid, nous avons chassé ce gouvernement qui nous trahissait.

A ce moment, notre mandat est expiré, et nous vous le rapportons, car nous ne prétendons pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de remplacer.

Préparez donc et faites de suite vos élections communales, et donnez-nous pour récompense la seule que nous ayons jamais espérée : celle de vous voir établir la véritable République.

En attendant, nous conservons, au nom du peuple, l'Hôtel de Ville.

Hôtel de Ville de Paris, le 19 mars 1871.

Le Comité central de la garde nationale.

(Suivent les mêmes signatures.)

★ ★

Sur un seul point, mais grave, le Comité central dénaturait les faits : c'était quand il prenait à son compte la

défaite du gouvernement et le soulèvement de la population.

Il n'avait à se glorifier ni de l'une ni de l'autre.

La défaite du gouvernement, nous l'avons suffisamment établi, était l'œuvre même de Vinoy.

Quant au soulèvement de Paris, nous avons démontré qu'il fut tout spontané. Il eut lieu en dehors de la direction du Comité central, sous la seule impulsion des comités locaux, souvent assistés par les militants révolutionnaires, pris eux-mêmes tout à fait à l'improviste.

L'action du Comité central ne se fit sentir que fort tard dans la soirée, et surtout dans la nuit, après le départ de Vinoy et la réunion de quelques-uns des délégués à l'Hôtel de Ville.

On voit d'ailleurs par les signatures apposées au bas des deux premières affiches que, dans la nuit du 18 au 19, vingt membres seulement du Comité central siégèrent à l'Hôtel de Ville : ce fut dans la matinée du 19 que tous les délégués furent appelés par estafettes au palais municipal.



Nous aurons occasion de revenir sur les origines de la Fédération de la garde nationale; mais pour faire comprendre l'autorité immédiate des inconnus qui composaient alors le Comité central, il est indispensable de rappeler dès maintenant de quelle *manifestation électorale* ce Comité résultait.

Voici d'abord quels étaient les statuts de la Fédération, statuts adoptés dans les réunions préparatoires des 16, 17, 18 février, au Tivoli-Vaux-Hall, des 19 et 20 février, chez le citoyen Courty, président provisoire.

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DE LA GARDE NATIONALE

STATUTS

La République étant le seul gouvernement de droit et de justice, ne peut être subordonnée au suffrage universel qui est son œuvre.

La garde nationale a le droit absolu de nommer tous ses chefs et de les révoquer dès qu'il ont perdu la confiance de ceux qui les ont élus; toutefois, après enquête préalable destinée à sauvegarder les droits sacrés de la justice.

Article premier. — La Fédération de la garde nationale est organisée ainsi qu'il suit :

- 1° Assemblée générale des délégués;
- 2° Le Cercle de bataillon;
- 3° Le Conseil de légion;
- 4° Le Comité central.

Art. 2. — L'Assemblée générale est formée :

- 1° D'un délégué élu à cet effet dans chaque compagnie, sans distinction de grade;
- 2° D'un officier par bataillon, élu par le corps des officiers;
- 3° Du chef de bataillon.

Art. 3. — Le Cercle de bataillon est formé :

- 1° Du délégué à l'Assemblée générale;
- 2° De deux délégués par compagnie;
- 3° De l'officier délégué à l'Assemblée générale;
- 4° Du chef de bataillon.

Art. 4. — Le Conseil de légion est formé :

- 1° De trois délégués par Cercle de bataillon, élus sans distinction de grade;

2° Des chefs de bataillon de l'arrondissement.

(Les chefs de bataillon ne prennent point part à l'élection des trois délégués au Comité central.)

Art. 5. — Le Comité central est formé :

1° De trois délégués par arrondissement, élus sans distinction de grade, (par le Conseil de légion) ;

2° D'un chef de bataillon par légion, délégué par ses collègues.

Art. 6. — Les délégués au Cercle de bataillon, Conseil de légion et Comité central sont les défenseurs naturels de tous les intérêts de la garde nationale. Ils devront veiller au maintien de l'armement de tous les corps spéciaux et autres de ladite garde, et prévenir toute tentative qui aurait pour but le renversement de la République.

Ils ont également pour mission d'élaborer un projet de réorganisation complète des forces nationales.

(Plus quatre autres articles d'organisation intérieure, sans intérêt historique.)

★
★ ★

On voit que ces statuts, fort intelligemment conçus d'ailleurs, ne revêtent aucun caractère révolutionnaire.

Ils apparaissent surtout comme la résultante des préoccupations de citoyens obsédés par la pensée de sauver la République naissante, qu'ils croient, non sans raisons, très sérieusement menacée.

On y trouve aussi le souci bien naturel alors de créer une cohésion des forces communales armées, et de substituer le système des milices nationales à celui logiquement monarchique des armées permanentes.

Que l'institution semble encore aujourd'hui chimérique, c'est une thèse. C'en est une autre de prétendre qu'il y avait là un type perfectible de l'organisation militaire

d'une démocratie. Ce qui vient de se passer tout récemment dans le sud de l'Afrique donne à cet égard une sérieuse leçon de choses.

Il ne faut pas oublier en tout cas que les rédacteurs des statuts de la Fédération ne faisaient qu'appliquer la théorie de l'abolition des armées permanentes, théorie affirmée dans les programmes de tous les députés de l'opposition, sous le second empire, et dont quelques-uns faisaient partie du gouvernement thieriste.

Observons enfin que le mode d'élection du Comité central explique suffisamment pourquoi la majorité de ses membres étaient inconnus de ce qu'on appelle le grand public, bien qu'étant en communion d'idées avec les électeurs dont ils émanaient et qui constituaient en définitive la population parisienne armée.



A la réunion plénière tenue le 13 mars au Tivoli-Vaux-Hall, chaque délégation d'arrondissement se présenta avec ses procès-verbaux et ses mandats en règle ; et il faut croire que le projet de ces délégués *inconnus* avait du bon puisque une fédération de *215 bataillons* se trouva ainsi constituée.

C'était bien là en définitive le corps électoral armé, appuyant de la garantie du fusil la volonté affirmée par le bulletin de vote.

Les politiciens d'alors — nous le verrons bientôt — contestèrent avec insistance l'autorité de ces élections ; mais, outre que les 215 bataillons adhérents réduisent par les faits mêmes cette contestation à néant, les procès-verbaux des Conseils de légion sont encore là pour établir que le Comité central émanait bien d'un vote de la très grande majorité des gardes nationaux parisiens.



Afin d'établir ce point historique, — il a son importance — nous allons donner le procès-verbal de l'élection des trois délégués pour le X^e arrondissement (1).

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DE LA GARDE NATIONALE

Conseil de légion du X^e arrondissement.

Extrait du procès-verbal de la séance du mardi 14 mars 1871, rue Dieu, n^o 8.

Nomination de trois délégués au Comité central.

Sont présents :

Pour le 24^e bataillon, les citoyens Lisbonne, Colombil-
lier (1 manquant);

Pour le 107^e bataillon, Vallée, Sée, Protot ;

Pour le 108^e, Philippe, Grégoire, Sadier ;

Pour le 109^e, Dosbleschin, Théat, Fossé ;

Pour le 110^e, Mogan, Noël, Bahaben ;

Pour le 128^e, Salumon, Joug, D'huin ;

Pour le 137^e, Oiselez, Richetin, Frondiére ;

Pour le 153^e, Sans, Bez, Wantzel ;

Pour le 167^e, Lemaire, Leber (1 manquant) ;

Pour le 170^e, Arnold, Simonet, Tilleul ;

Pour le 186^e, François, Aubry, Desagneaux ;

Pour le 202^e, Brétheau, Babick, Corlet ;

Pour le 238^e, Durand, Lebel, Guillochet.

Après appel nominal des délégués présents, il est pro-
cédé au vote par scrutin secret.

(1) Enquête parlementaire sur le 18 mars (Documents).

Nombre des votants, 32. Majorité absolue, 17.

Ont obtenu : Arnold, 32 voix, Babick, 32 voix, Lisbonne, 20 voix.

Il suffit de se reporter aux statuts pour comprendre comment ces membres du Comité central avaient été élus, au suffrage graduel, par les citoyens de ces 13 bataillons d'un arrondissement.



Au 15 mars, c'est-à-dire trois jours avant l'insurrection, voici quelle était la composition du Comité central, abstraction faite des chefs de bataillon désignés par leurs pairs, en vertu de l'article 5, § 2 des statuts :

1 ^{er}	arrondissement	néant ;
2 ^e	—	néant ;
3 ^e	—	Ant. Arnaud, Gouhier ;
4 ^e	—	Moreau, Clémence ;
5 ^e	—	Jourde, Blanchet ;
6 ^e	—	Chouteau, Ferrat ;
7 ^e	—	Néant ;
8 ^e	—	Néant ;
9 ^e	—	Néant ;
10 ^e	—	Arnold, Babick, Lisbonne ;
11 ^e	—	Assi, Mortier, Prudhomme ;
12 ^e	—	Géresme, Forgeret, Baroud ;
13 ^e	—	Néant ;
14 ^e	—	Avoine, Billioray ;
15 ^e	—	Castioni, Audignoux, Gauthier ;
16 ^e	—	Néant ;
17 ^e	—	Néant ;
18 ^e	—	Groslard, Jocelyn ;

19 ^e	arrondissement	Fleury, Alemane (1);	
20 ^e	—	Ranvier, Bergeret, Maljournal;	
21 ^e	—	Varlin) banlieue.
22 ^e	—	Néant	

Chefs de légion élus :

Fallot, 15^e ; Eudes, 20^e ; Duval, 13^e ; Henri Lucien, 14^e ;
Jaclard, 18^e.

★ ★

Ajoutons pour compléter ce document, qu'à la réunion du 13 mars, Garibaldi avait été acclamé général en chef et que Charles Lullier avait été nommé colonel de l'artillerie de la garde nationale.

Observons enfin que la liste précédente révèle les arrondissements dits modérés où les adhérents à la Fédération étaient en trop petit nombre pour élire des délégués au Comité ; c'étaient les I^{er}, II^e, VII^e, VIII^e, IX^e, XVI^e et XVII^e arrondissements.

Quant au XIII^e arrondissement, celui qui comptait peut-être le plus d'unités révolutionnaires, il n'avait pas encore procédé à ses élections, et il n'était représenté au Comité central que par Duval, son chef de légion.

★ ★

C'est ce Comité que le gouvernement de Thiers qualifiait d'occulte, alors qu'il émanait de 215 *bataillons fédérés* et que ses statuts et les comptes rendus de ses réunions avaient été publiés dans la plupart des journaux parisiens de toutes opinions.

(1) Cet Alemane n'a rien de commun avec l'Allemane du Parti ouvrier.

Ce qui peut surprendre, au contraire, lorsque, après trente années, on analyse les faits avec quelque sang-froid, c'est que le Comité central, pouvoir si essentiellement militaire, n'ait pas utilisé immédiatement les forces considérables dont il disposait pour prendre une énergique offensive et marcher sur Versailles.

La raison en est que les membres du fameux Comité étaient à cet égard précisément en communion d'idées avec la garde nationale fédérée. Celle-ci, au cours même de la journée du 18 mars, s'était tenue partout sur la défensive, et, le lendemain, elle ne songeait pas le moins du monde à profiter de sa victoire ni à poursuivre le gouvernement des fuyards l'épée dans les reins.

Elle ne se rendait pas compte du désarroi extrême de l'armée de Vinoy, et s'attendait plutôt à un retour offensif. Ce fut le lendemain seulement, et plus encore les jours suivants, que les plus clairvoyants des insurgés comprirent nettement les projets de Thiers : isoler Paris de la France, et l'assiéger avec une armée que l'inertie même du Comité central allait précisément lui permettre de former.



Une autre observation que suggère la formation du Comité central, c'est l'absence, à peu près complète dès le début, de personnalités révolutionnaires connues parmi ses membres.

Au nombre des délégués nous ne trouvons guère comme agitateurs en renom que Babick, Varlin, Chouteau et Moreau. Encore sont-ce là des personnalités très secondaires : Varlin et Babick sont deux rêveurs tout imbus des doctrines, très vagues alors, de l'Association internationale des travailleurs ; ce ne sont pas du tout des hommes d'action. Chouteau est un blanquiste

rejeté, Moreau seul est un révolutionnaire bien militant.

Et comment se fait-il que Ferré, Rigault, Tridon, Granger, Bridault, Edmond Levraud, Flourens, Triquet, Alphonse Humbert, Longuet, d'autres encore ne se trouvent pas au nombre des délégués?

La raison en est qu'à l'époque du 18 mars, tous ces militants étaient sous le coup de mandats d'amener, et traqués par les policiers de Cresson ou de son successeur Valentin (1).

Il est fort probable, il est même quasi certain que si ces éléments avaient fait partie du Comité central dès le début, ils eussent, conformément à la théorie blanquiste, pris immédiatement l'offensive.

Cela apparaît comme tellement évident que, dès le 18 mars, quelques-unes de ces personnalités viennent tout de suite au premier plan : Duval et Rigault à la Préfecture de police, Eudes et Flourens comme généraux.

Et tout de suite aussi ces mêmes hommes s'efforceront d'engager le Comité central dans la voie de l'action révolutionnaire, critiqueront vivement les pourparlers avec les maires, démasqueront le cabotinage alcoolique et les trahisons de Charles Lullier, et demanderont sans cesse qu'on prenne l'offensive.

★
★ ★

Pendant toute la journée du 19 mars le Comité central se tint en permanence à l'Hôtel de Ville. Point de réunion limitée, mais un va-et-vient continuel. Les discussions s'engagent au milieu d'un assez grand désordre, sans suite, et, la plupart du temps, sans conclusion. Dans le

(1) Voir la dernière partie de l'ouvrage.

désarroi, Lullier fait résonner ses bottes et prend à chaque instant les allures d'un Dumouriez aviné.

Toutefois, dans la matinée, dès qu'on s'était trouvé en nombre, il avait bien fallu examiner la situation nouvelle, inattendue et, au vrai, fort embarrassante.

Immédiatement deux courants d'opinion s'étaient manifestés : tandis que la majorité du Comité penche vers l'échappatoire d'une convocation immédiate des électeurs, Duval, Eudes, Brunel, Faltot, Chardon, Moreau soutiennent qu'il faut organiser sans plus tarder une expédition contre Versailles et disperser tout d'abord les bataillons non fédérés qui s'agitent, cherchant un chef eux aussi, et se concentrent tant à Passy qu'à la mairie des I^{er} et II^e arrondissements.

Le 19 mars en effet, l'insurrection était maîtresse de tout Paris, sauf les I^{er}, II^e, partie des VI^e et VII^e, IX^e et XVI^e arrondissements. Une action énergique dirigée dès le matin du 19 sur tous ces points eût très vite triomphé de ces premières tentatives de résistance ; mais le Comité, à cet instant du moins, voulait ménager les maires et ne demandait pas mieux que leur passer la main.

S'il fait occuper par des troupes fédérées les ministères, les postes, les casernes et celles des mairies où l'on sait ne devoir rencontrer aucune résistance sérieuse, il commet cette faute lourde de laisser subsister à la mairie du II^e arrondissement, — tout près de la Banque de France — un foyer de résistance qui, peu vif au début, va s'étendre rapidement au point de constituer bientôt un véritable danger.

★
★ ★

Le Comité, dans cette première délibération, s'arrêta donc au seul projet de convocation des électeurs et l'affiche suivante fut placardée dans l'après-midi.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

Le Comité central de la garde nationale,
Considérant qu'il est de toute urgence de constituer
immédiatement l'administration communale de la Ville
de Paris.

Arrête :

1° Les élections du Conseil municipal de la Ville de
Paris auront lieu mercredi prochain 22 mars.

2° Le vote se fera par scrutin de liste et par arron-
dissement.

Chaque arrondissement nommera un conseiller par
quatre-vingt-mille habitants ou fraction excédente de
plus de dix mille.

3° Le scrutin sera ouvert de 8 heures du matin à 6 heures
du soir. Le dépouillement aura lieu immédiatement.

4° Les municipalités des vingt arrondissements sont
chargées, en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

Une affiche ultérieure indiquera le nombre des con-
seillers à élire par arrondissement.

Hôtel de Ville de Paris, le 19 mars 1871.

(Suivent les signatures.)

Une telle mesure, qui engageait les municipalités sans
leur assentiment, allait être l'origine d'un grave conflit
dont, en définitive, Thiers serait le seul à profiter.

★ ★

Entre temps, le Comité central, comme pour masquer
son inertie, rédigeait d'autres proclamations verbeuses

autant qu'inutiles et prenait des mesures plutôt puérides en ce sens qu'elles étaient dans la force des choses et n'avaient pas besoin, à Paris s'entend, de la sanction des décrets : levée de l'état de siège, amnistie, suppression des conseils de guerre, de l'armée permanente!

Mieux inspiré, le Comité proroge d'un mois les effets de commerce, interdit aux propriétaires et maîtres d'hôtels de congédier leurs locataires et suspend toute vente des objets engagés au Mont-de-Piété.

★ ★

Cependant aucune mesure militaire n'est prise, ni pour empêcher la concentration des bataillons non fédérés, ni pour organiser la marche sur Versailles.

Toutefois, le soir du 19, sur les instances de Eudes, de Brunel, de Duval et de Bergeret, le Comité ayant appris que les forts de la rive gauche avaient été évacués, donna l'ordre à Charles Lullier de les occuper.

Nous reviendrons plus loin sur cet abandon des forts par les troupes versaillaises et sur leur occupation par les fédérés. On peut observer dès maintenant que si, dans la nuit du 18 au 19, le Comité central avait fait surveiller le mouvement de retraite de Vinoy, il eût été prévenu plus tôt de l'abandon des forts, et le Mont-Valérien ne fût pas demeuré au pouvoir des Versaillais.

★ ★

Pendant cette journée du 19 mars, les délégués du Comité central prirent sans résistance possession des divers services publics, laissés à l'abandon : Varlin aux Finances, Bergéret à la Place, Grellier (assisté de Vail-

lant) à l'Intérieur, l'ex-garibaldien Combatz aux Postes et Télégraphes.

Ce dernier s'aperçut vite que tout service télégraphique entre Paris et la province avait été désorganisé aussi bien par le départ du personnel que par les mesures prises immédiatement à Versailles. Il crut utile de s'en venger en annonçant le fait aux Parisiens dans ce langage d'ailleurs parfaitement ridicule.

« ...Tous les services, toutes les communications avec la province sont interrompues. On veut nous tromper. Les employés sont à Versailles avec le roi. Nous signalons au peuple de Paris ce procédé criminel. C'est une nouvelle pièce à charge dans ce grand procès entre peuples et rois. En attendant, et pour consacrer tout entières à l'œuvre du moment les forces qui nous restent, nous suspendons, à partir d'aujourd'hui, le service de la télégraphie privée dans Paris.

« *Le Directeur général,*

« J. LUCIEN COMBATZ. »

Les Parisiens ne demandaient pas tant de déclamation à ce fonctionnaire grotesque que la Commune dut bientôt révoquer pour sa pitoyable et peu délicate gestion.

★ ★

A la Préfecture de police, occupée militairement par Duval et ses hommes du XIII^e arrondissement, aucune administration. C'est le gâchis absolu.

Nombre de gens arrêtés dans Paris sont expédiés à la Préfecture par divers chefs de bataillon ou par les comités de vigilance. La plupart sont relâchés après interrogatoire sommaire : ne sont alors écroués au Dépôt

ou à la Conciergerie que les gardes républicains et les gardiens de la paix expédiés de la mairie du XVIII^e arrondissement, et quelques prisonniers plus spécialement désignés par les comités.

★
★ ★

Cependant un fait d'une extrême gravité s'était produit, dans le XIII^e arrondissement, tout à fait à l'insu du Comité central.

Le général Chanzy et le député Turquet d'abord, puis le général de Langourian, son aide de camp, le capitaine Gaudin de Villaine et un lieutenant de lanciers, M. de Mazelle avaient été arrêtés par les hommes d'un poste établi à Yorg, et chargé par Duval d'inspecter tous les trains venant de Bordeaux. Les fédérés devaient arrêter tous officiers ou députés qu'ils reconnaîtraient. C'était là un ordre général : aucun officier, aucun représentant n'était personnellement désigné.

Lorsque le général Chanzy fut arrêté, M. Turquet eut la maladresse d'intervenir et ce fut lui qui apprit au lieutenant Bergeron et sa qualité de représentant et le nom de l'officier général qui venait d'être arrêté (1).

Le lieutenant Bergeron, exécutant sa consigne, réunit une faible escorte de gardes nationaux et se mit en marche dans la direction de la place d'Italie, où il espérait trouver Duval.

Tel est le point de départ du fait divers Chanzy.

★
★ ★

L'expression soulèvera des colères. Elle est juste cependant : fait divers se déroulant dans un milieu insurrectionnel.

(1) Enquête parlementaire sur le 18 mars. Déposition Turquet.

A l'heure où nous écrivons, nous sortons à peine d'une période assez agitée. Ce n'était pas contre certains chefs de l'armée même exaspération qu'au 18 mars, mais c'était néanmoins violente colère antimilitariste soulevée par quelques politiciens, quelques universitaires et quelques pasteurs au profit de ce qu'on a appelé le dreyfusisme. On connaît cette campagne. Nous n'avons pas pris la mission écœurante de la raconter.

Observons toutefois que, dans d'autres circonstances, par exemple au lendemain de la Semaine sanglante, elle aurait pu être menée vigoureusement, justement et utilement, en faveur de vaincus autrement intéressants que le prisonnier de l'Île du Diable : personne ne bougea. La fureur antimilitariste de certains intellectuels a toujours été assez timorée, plus tapageuse que courageuse.

La campagne à laquelle nous faisons allusion ne fut pas seulement injuste et inepte, elle fut profondément hypocrite, c'est du moins ma conviction : on voit bien qu'elle était dirigée par une nouvelle espèce de dévots.

Combien, parmi ceux qui ont hurlé contre le Militaire sont prêts dès aujourd'hui à lui demander aide, protection, vengeance contre ces masses populaires qu'ils tentèrent un instant de déchaîner, les uns par je ne sais quel snobisme, les autres par esprit religieux anti-catholique, d'autres encore parce qu'ils vivaient de la malsaine agitation née de l'Affaire.

Encore aujourd'hui, ce que la plupart reprochent aux chefs de l'armée, c'est uniquement de n'être pas républicains à leur manière. Qu'ils le deviennent ou feignent un instant de le devenir, ils seront vite dignes de tous éloges. Au fond, les dirigeants de notre république bourgeoise, capitaliste et spéculatrice, redoutent bien autrement les aspirations légitimes du prolétariat qu'ils ne déploraient ce qu'ils disaient être une erreur judiciaire ; et si, demain, la poussée socialiste nous acculait à une

révolution, nous verrions vite tous nos antimilitaristes contemporains faire appel, comme en 1871, à l'armée d'organisation monarchique qu'ils ont eux-mêmes créée. Nous avons été bien près de voir cela.

Seuls les socialistes ont été joués dans cette lamentable affaire : ils montaient, il fallait les précipiter dans la boue parlementaire, et ça n'aura pas été la moins navrante des surprises de cette sale histoire, que le spectacle de ces élus, dont quelques-uns furent membres de la Commune, appuyant de leurs votes et même de leurs bravos un gouvernement qui avait mis à la tête de l'armée, Galliffet, le trop fameux massacreur de mai 1871.

Il n'en est pas moins vrai que si, en 1900, Mercier, par exemple, s'était fourvoyé certain soir dans une réunion publique dreyfusarde, on eût très bien pu, sous la présidence de Brisson ou de Buisson, lui faire un mauvais parti. Il est d'ailleurs également vrai que, l'année d'avant, les anti-dreyfusards avaient bien failli jeter Emile Zola à la Seine.

Tout cela, question d'heure et de milieu mais, en définitive, simple fait divers.

*
* * *

Eh bien, le 19 mars, un officier, Chanzy pour quelques-uns, un général quelconque pour la masse, est pris dans ce XIII^e arrondissement, un des plus miséreux de Paris, un de ceux qui ont le plus souffert pendant le siège.

Une foule composée de femmes, d'enfants, de soldats désarmés et abandonnés va tenter de l'arracher à Bergeron et aux quelques hommes de son escorte.

Pour le sauver, ce ne sera pas trop de ces trois éléments :

La garde nationale fédérée, toute dévouée à Duval, à

qui elle veut conduire les prisonniers, malgré l'opposition féroce d'une foule misérable ;

Un tout jeune politicien, Léo Meillet, qui, brave par tempérament, généreux par tactique, va s'efforcer d'arracher Chanzy à la foule pour *le conduire à Versailles* ;

Enfin, le blanquiste Duval, véritable dictateur dans l'arrondissement, et qui voudra faire un otage de ce brillant chef d'armée, avec la détention duquel Thiers sera bien obligé de compter.

Dès lors, pour Léo Meillet comme pour Duval, même objectif : soustraire Chanzy à la foule qui veut le massacrer, croyant tenir Vinoy, le cambrioleur de la nuit passée.

Mais, tandis que Léo Meillet voudra conduire le général Chanzy à la gare Saint-Lazare, Duval voudra garder son prisonnier, et, tout d'abord, ce sera le blanquiste qui triomphera.

Puis Crémer avec Lullier, Clémenceau avec Lockroy interviendront à leur tour auprès de ce pouvoir, énergique en apparence, mais en réalité très timoré qu'est le Comité central. Chanzy sera mis en liberté, malgré Duval, malgré Rigault, malgré Eudes, malgré Edmond Levraud : en désespoir de cause, ces derniers transigeront et obtiendront seulement qu'on exige du prisonnier l'engagement d'honneur de ne point prendre les armes contre Paris : engagement qui fut pris et loyalement tenu.

★
★ ★

Cette première analyse faite, il devient plus aisé de suivre et de comprendre les péripéties de ce drame, qui fut un instant sur le point de finir comme celui de la rue des Rosiers.

Au surplus, — et l'on ne saurait trop y insister — ce n'était pas tout d'abord la personnalité de Chanzy que

visait l'ordre donné, dès le 18 mars, par Duval aux fédérés échelonnés sur la ligne d'Orléans. La preuve en est que, peu après, le général de Langourian, son aide de camp Gaudin de Villaine et le lieutenant de Mazelle étaient arrêtés à leur tour en vertu de la même consigne générale.

Quant à Chanzy, bien que son vaillant commandement de l'armée de la Loire fût alors à peu près ignoré des Parisiens, et surtout des miséreux du XIII^e arrondissement, il n'était certes pas de ceux que la foule abhorrait. Ce qu'elle avait au cœur, cette foule inconsciente, c'était la haine des chefs militaires auxquels elle attribuait, à tort ou à raison, la succession quasi ininterrompue hélas ! de nos défaites.

* * *

Voyons maintenant les faits :

« Dans tout le trajet entre la gare et la mairie du XIII^e arrondissement, a déposé Turquet (1), les gardes nationaux avaient une attitude bienveillante pour le général et pour moi. Ceux qui criaient et parlaient étaient une bande sans nom de femmes, d'hommes et d'enfants en guenilles. La garde nationale, ce jour-là, nous a bien certainement protégés. »

Il faut tout de suite remarquer que le XIII^e arrondissement était alors un quartier exclusivement ouvrier : tous les travailleurs sont à cette heure-là incorporés dans les bataillons : c'est donc bien une foule sans nom — comme dit Edmond Turquet — qui insulte et veut maltraiter les prisonniers.

Ce trajet n'est d'ailleurs pas le plus périlleux et l'escorte atteint sans bagarre sérieuse la place d'Italie. Les

(1) Enquête parlementaire sur le 18 mars. Déposition Edmond Turquet.

prisonniers sont aussitôt conduits à la mairie et consignés dans la salle des mariages.

— Vous resterez là, leur dit le lieutenant Bergeron, jusqu'à ce que le général Duval, qui a ordonné votre arrestation, soit arrivé.

★ ★

Intervient alors Léo Meillet, adjoint au maire, et voici comment son ami Turquet relate cette intervention.

— Qui vous a donné l'ordre d'arrêter le général Chanzy et un député?

— C'est le général Duval.

— Le général Duval n'a pas d'ordre à donner ici. *Il représente le gouvernement insurrectionnel; moi, je suis une émanation du gouvernement régulier; j'ai été nommé adjoint par un vote légal* : il ne sera pas touché à un cheveu de la tête du général Chanzy et de M. Turquet, député de l'Assemblée nationale; et, pour vous le prouver, voici mon revolver. M. le général Chanzy et M. Turquet, sont, dès à présent, sous ma protection. »

Pourquoi ces solennelles déclamations, alors que le général Chanzy et Turquet étaient en sûreté à la mairie et que les gardes nationaux qui les y avaient conduits n'avaient fait, loin de les menacer, que les protéger contre une foule haineuse?

Pourquoi aussi ce dédain du *gouvernement insurrectionnel* dont Léo Meillet allait devenir peu après un des membres au verbe le plus révolutionnaire?

Ce bouillant Achille comptait déjà avec son talon.

★ ★

Quoiqu'il en soit, sur les ordres de Meillet, les prisonniers sont conduits dans le cabinet des adjoints où ils

restent gardés à vue par le lieutenant Bergeron et ses hommes, tous dévoués à Duval.

« — Je suis le représentant du gouvernement régulier, répète M. Léo Meillet s'adressant aux prisonniers, et je ne tolérerai pas qu'un gouvernement insurrectionnel fasse contre vous quoi que ce soit. Vous ne sortirez de la mairie que sous ma protection (1). »

Parole imprudente que les événements allaient bientôt démentir. Fort imprudemment aussi, l'adjoint avait donné l'ordre de quérir un fiacre pour conduire les prisonniers à la gare Saint-Lazare.

Si cet ordre avait été exécuté, les deux prisonniers eussent été massacrés avant d'avoir quitté l'arrondissement.

Fort à point arriva Duval.

★
★ ★

Le jeune blanquiste déclara qu'il avait donné l'ordre d'arrêter tous les officiers et représentants se rendant à Versailles, qu'en l'espèce il usait du droit de la guerre et que le général Chanzy, bonne prise, resterait son prisonnier.

Léo Meillet répondit :

« Vous êtes en état d'insurrection; je suis le représentant du gouvernement régulier (on voit qu'il y tenait); vous n'arrêterez pas le général Chanzy, et la preuve c'est que je vais l'emmener chez moi (2). »

Quiconque a connu Duval reconnaîtra qu'il y avait quelque crânerie tout de même à tenir pareil langage. Duval était parfaitement homme, en pareil moment, à casser la tête

(1) Enquête parlementaire sur le 18 mars. Déposition Edmond Turquet.

(2) Idem.

du téméraire adjoint. Il ne le fit pas. L'essentiel pour Duval était que le projet de départ pour la gare Saint-Lazare fût abandonné et que le général fût maintenu prisonnier dans l'arrondissement où le jeune blanquiste était le maître.

Ce vaillant ami nous a raconté que si la nouvelle de l'arrestation d'un général l'avait tout d'abord réjoui, il avait été un peu déconcerté lorsqu'il avait su que ce général était Chanzy, le valeureux chef de l'armée de la Loire. Puis, tout pesé, il avait résolu de garder cet otage avec lequel les thiéristes seraient bien, pensait-il, obligés de compter.

Les prisonniers furent conduits au domicile de Léo Meillet, avenue d'Italie; l'immeuble fut d'ailleurs, sur ordre de Duval, immédiatement cerné par des gardes nationaux.

Cette précaution prise, Duval, voulant consulter ses amis politiques et aviser le Comité central, retourne à la Préfecture de police; mais auparavant, par surcroît de précaution, il s'est rendu à l'état-major du secteur, installé à la Manufacture des Gobelins; là, il a donné l'ordre au capitaine Cayol de transporter, pendant la nuit, les prisonniers à la prison même du secteur, et, pour la suite, d'attendre ses instructions.

Cayol eut le tort de ne point exécuter, dans la nuit même le transfert des prisonniers, qui n'eût lieu que le lendemain seulement, après ordre réitéré émanant de la Préfecture.

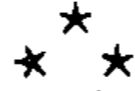
La foule était déjà là, hurlante. La garde nationale est insuffisante pour la contenir. Elle pénètre dans la maison et envahit l'appartement de Léo Meillet. Les prisonniers sont arrachés de cet asile. Le général est plusieurs fois brutalisé dans l'escalier.

Dans la rue, le péril augmente. Toutefois les gardes

nationaux parviennent à écarter la foule et les prisonniers peuvent être conduits jusqu'à la prison improvisée du IX^e secteur.

— Il faut les conduire à la chapelle Bréa et les fusiller, crie-t-on dans la foule. A mort! A mort, le général!

Cette foule ignore même le nom de celui qu'elle veut tuer. Le général! cela lui suffit. Quelques-uns, ayant entendu parler d'un chef de l'armée de la Loire, croient tenir d'Aurelles de Paladines, et n'en sont que plus féroces.



Mais voici que Duval, après avis du Comité central, envoie à Cayol l'ordre de transférer les prisonniers à la prison de la Santé, et le commandant de place signe aussitôt l'ordre suivant :

« Ordre au directeur de la prison de la Santé de recevoir en dépôt le général Chanzy jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. Le directeur répond sur sa tête de la garde de ses prisonniers.

« Pour E. Duval : CAYOL.

« Paris le 19 mars. »

Duval, plus réfléchi que Léo Meillet, s'est bien douté que cette troisième étape allait être la plus périlleuse. Il a envoyé le fameux 101^e pour faire escorte aux prisonniers et contenir la foule où dominent toujours les femmes, les gens sans aveux, *des soldats débandés*.

On se disposait pour le départ, quand, subitement, une clameur immense s'élève au dehors, clameur toute pleine de cris de mort.

C'est une nouvelle escorte qui amène à la prison du secteur le général de Langourian, le capitaine de Mazelle et le lieutenant Gaudin de Villaine.

Si Serrizier, commandant du 101^e, n'avait pas été, malgré ses violences de langage et de tenue, l'homme de sang-froid qu'il était, cet incident eut eu la même conséquence que l'arrivée de Clément-Thomas, rue des Rosiers.

Heureusement, ce violent sait tenir tête à la foule, même à celle-là. Il est d'ailleurs fort bien secondé par ses hommes. Il demande à Cayol un nouvel ordre pour le transfert, fait monter tous les officiers prisonniers dans un fiacre et, prenant la tête de l'escorte, revolver au poing, il donne courageusement l'ordre du départ.

On atteint ainsi, sans trop de résistance, la place d'Italie.

Mais, quand la foule voit qu'on ne s'arrête pas à la mairie, elle s'imagine qu'on va mettre les prisonniers en liberté, et cette fois des gardes nationaux isolés se joignent à elle pour barrer la route à Serrizier et à ses hommes.

Une lutte s'engage et une poussée porte un flot de foule jusqu'à la voiture, qui est culbutée.

Léo Meillet s'est joint à Serrizier; d'autres gardes nationaux se rendant compte du péril viennent renforcer l'escorte, et l'on peut se remettre en marche, extrêmement lentement, pas à pas, pour ainsi dire.

Il était cinq heures du soir quand, après plusieurs bagarres, on atteint enfin la prison de la Santé.

Là, une dernière lutte : la foule flaire que sa proie va lui échapper, elle envahit la cour à la suite de l'escorte.

Mais Serrizier est tranquille. Il a remis ses prisonniers au directeur Lefebvre. Il n'a plus que lui à défendre. Avec ses hommes il repousse la foule, la flattant et la menaçant tour à tour.

Chanzy et ses compagnons étaient sauvés. Tous avaient été odieusement maltraités durant le trajet, surtout pendant la bagarre de la place d'Italie.



Dans la soirée du 20 mars, le jeune général Crémer et M. Arronshon se présentèrent à la Santé. Ils étaient porteurs d'un ordre de mise en liberté signé Lullier. Le chef de bataillon et les fédérés qui occupaient militairement la prison objectèrent que leur consigne leur prescrivait formellement de ne livrer les prisonniers que sur ordre de Duval.

Arronshon et Crémer se rendent alors à la Préfecture de police. Ils y trouvent Duval, qui, en leur présence, déchire l'ordre de Lullier.

Toutefois, le 21 mars, il accorda au citoyen Beslay l'autorisation de visiter Chanzy et la mise en liberté du lieutenant Gaudin de Villaine.

Le 22, Beslay se présenta de nouveau à la Santé. Il était porteur de cet ordre de E. Vaillant, qui s'était adjoint à Grélier, délégué du Comité central au ministère de l'intérieur.

« Le citoyen Beslay est délégué afin de veiller à ce que les généraux prisonniers soient mis, tant sous le rapport de la surveillance que du traitement, en état de satisfaire à la fois la prudence nécessaire et la générosité populaire. »

Cet ordre était pour atténuer les mesures rigoureuses prises par le commandant Cayol, conformément aux instructions de Duval, qui, depuis la veille, redoutait une évasion.

Le fait est que, depuis le 22 mars, sur ordre de Rigault, nouvellement installé à la Préfecture, le directeur Lefèvre était gardé à vue, dans son cabinet, et que le 23, il fut remplacé dans ses fonctions par Caullet, ouvrier mécanicien et parent de Duval.

Enfin, le 25, l'ex-général Crémer arrachait au Comité central l'ordre suivant :

« Le citoyen Duval mettra immédiatement le général Chanzy en liberté. »

« Signé : Billioray, Babick, Bouit, Ducamp, Lavallette. »

J'étais à la Préfecture quand Babick y accompagna Crémer, porteur de cet ordre.

Les choses n'allèrent pas tout seul. Duval ne voulait rien entendre : après avoir pris conseil de Rigault, il était de plus en plus résolu à garder Chanzy comme otage, dans le but de l'échanger contre Blanqui.

Enfin, pressé par Babick déclarant que le général Chanzy aurait d'ailleurs à s'expliquer avec le Comité, impressionné par les chaleureuses démonstrations de Crémer, il céda et donna l'ordre de relâcher Chanzy, l'aide de camp de Mazelle et le général de Langourian qui, soit dit en passant, se rendait à Versailles pour prendre le commandement de la garde d'honneur de l'Assemblée.

Crémer et Babick partirent aussitôt pour la prison de la Santé, où ils arrivèrent vers minuit.

Cayol, en présence d'un ordre de Duval, ne fit plus d'opposition. Les officiers revêtus d'habits bourgeois, quittèrent le prison et se rendirent au Comité central ainsi qu'il avait été convenu.

Là, les choses furent sur le point de se gâter, par suite de la publication d'une lettre de Crémer sur laquelle nous reviendrons bientôt.

Enfin tout finit par s'arranger, et le général Chanzy fut mis définitivement en liberté, après avoir pris l'engagement d'honneur de ne point prendre les armes contre Paris.

On sait que cet engagement fut loyalement tenu.

D'ailleurs, pendant toute la durée de sa séquestration,

Chanzy avait conservé l'attitude digne et froidement courageuse du vrai soldat qu'il était.

* * *

Le récit de ces événements a amené sous notre plume le nom de Crémer.

La conduite de cet officier général, pendant les journées qui suivirent le 18 mars, a été très diversement appréciée, parce que incomplètement exposée.

Il faut tout d'abord déblayer ici le terrain de la calomnie.

L'amiral Saisset, non content de s'être attribué tout le mérite du sauvetage de Chanzy, ravale au sale métier d'agent les rôles de Arronhson et Crémer : il déclare que leur intervention avait été évaluée 300,000 francs, sans compter pour Crémer le bénéfice de la conservation de son grade. Calomnie ignoble dont Crémer a fait justice, et si invraisemblable d'ailleurs que Maxime Ducamp lui-même n'a pas osé l'enregistrer.

* * *

Cette malpropreté éliminée, revenons à l'attitude du général Crémer.

Ce très brillant officier avait à l'actif de sa gloire une vigoureuse campagne contre les Badois. Même, après l'armistice, il avait conservé sa foi dans la résistance. A Bordeaux, pendant que les tristes avocats de la paix la voulaient coûte que coûte, on le vit, dans des réunions publiques, soutenir qu'avec un homme d'État tel que Gambetta et des généraux tels que Chanzy, il était possible de continuer la lutte, et de chasser les Prussiens.

On peut penser que cette foi patriotique avait conduit

Crémer à Paris, comme elle y conduisit Rossel et d'autres jeunes officiers que je ne veux pas nommer.

Ils s'imaginaient, ces soldats, que Gambetta allait prendre contre ces deux envahisseurs de la République, les Versaillais usurpateurs et les Prussiens, la direction d'un vaste soulèvement des masses patriotiques et républicaines.

Gambetta recula jusqu'à Saint-Sébastien. Pourquoi ? Par la seule crainte, croyons-nous, d'être débordé par le flot révolutionnaire. Son patriotisme incontestable ne sut pas, à cette heure suprême, s'élever jusqu'à l'audace d'un Danton.

Crémer, lui, vint à Paris, comme s'il marchait au canon. Mais la situation terriblement embrouillée et critique le déconcerte, et ce brave officier, tombant tout à coup du champ de bataille au champ de foire, va prendre les allures louches d'un politicien sans scrupule et d'un aventurier.



Après s'être fait reconnaître rue de Rivoli, le 19 mars, Crémer fut l'objet d'une manifestation sympathique et conduit comme en triomphe à l'Hôtel de Ville où le Comité central lui fit chaleureux accueil.

Il en profita pour s'aboucher aussitôt avec quelques chefs de bataillon, notamment avec un certain Valigrane, qui remplissait les fonctions de commandant militaire de l'Hôtel de Ville et que la Commune devait bientôt arrêter pour conspiration, corruption et dilapidations.

La pensée de prendre part au mouvement, sous une forme quelconque, hantait évidemment alors le général Crémer. Sinon, comment expliquer cette démarche évidemment compromettante ?

Mais il dut subir l'influence de certains politiciens qui faisaient alors machine en arrière, car, dès le 19, il se mit à jouer un double jeu plein de périls et à coup sûr indigne d'un soldat.

En même temps qu'il entretenait d'excellents rapports avec le Comité et répondait de manière évasive à ses offres, il avisait l'amiral Saisset qu'il se tenait à sa disposition pour marcher avec lui contre l'Hôtel de Ville, et, qui pis est, les journaux publièrent bientôt cette lettre étrange qu'il adressa à Vinoy.

« Mon général,

« Arrivé depuis peu à Paris, j'attendais, pour vous rendre visite, que mon tailleur m'eût mis dans un état présentable; mais, comme cela tarde beaucoup, je tiens à vous dire que je mets à votre disposition, dès à présent, et ma personne et le peu d'influence que je puis avoir.

« Veuillez agréer, mon général, l'assurance de mon plus profond respect.

« Général CRÉMER,

« 208, rue de Grenelle-Saint-Germain. »

★
★ ★

Ainsi la trahison apparaissait évidente et déshonorante. Crémer allait y perdre un bon renom conquis devant l'ennemi et, de chute en chute, s'attirer le mépris des uns et des autres.

Quoiqu'il en soit, le Comité central, qui aurait parfaitement pu faire fusiller ce malheureux, se contenta d'une promesse de démenti à la lettre de Vinoy et laissa Crémer en liberté.

Vous allez voir maintenant comment les débonnaires dictateurs de l'Hôtel de Ville furent récompensés de leur excessive générosité.



Crémer (1) se rend à Versailles. Il y voit Thiers et Le Flò. Il les renseigne sur l'organisation militaire de la fédération. Triste métier ! Thiers veut le renvoyer à Paris, mais Crémer se sait démasqué par sa lettre à Vinoy, qu'il n'a pas d'ailleurs démentie, comme il avait promis de le faire.

Ecoutez-le.

« Si cette publication n'avait pas eu lieu, dit-il, je serais retourné, parce que j'avais la conviction que je serais arrivé à prendre le Comité, je me serais fait nommer chef de la garde nationale et je l'aurais pris. »

A cette heure il ne songeait plus évidemment qu'à se faire pardonner une primitive équipée qui avait été très probablement sincère.

Dès le 27 mars il s'applique à montrer que son intervention n'a jamais eu pour but que la délivrance de Chanzy, et il écrit au *Gaulois*, qui se publie à Versailles.

« 27 mars 1871.

« Monsieur le Rédacteur,

« Je ne veux pas répondre à tous les journaux qui m'ont attaqué, insulté, vilipendé sans me connaître, sans daigner me demander rien, et sans même publier des rectifications premières que les circonstances me permettaient de leur envoyer.

« Aujourd'hui la tâche que le brave colonel Arronhson et moi nous nous étions imposé est terminée, et je demanderai au *Gaulois* de publier ces quelques mots :

« 1° Il est vrai que j'ai été plusieurs fois reconnu et

(1) Enquête parlementaire sur le 18 mars. Déposition Crémer.

acclamé par la garde nationale, et c'est cette popularité qui m'a permis de faire quelque bien, je le crois.

« 2° Je n'ai jamais eu aucun commandement à Paris, sous les ordres du Comité central.

« 3° Je n'ai jamais prononcé aucun discours, quoiqu'en dise la *Liberté*, ni conduit aucune troupe armée ou non armée.

« 4° Et enfin, la délivrance du général Chanzy et du général de Langourian ont été le résultat de nos efforts; et, le lendemain même du jour où nous allâmes chercher le général, je quittais Paris pour me retirer à Saint-Germain, content du résultat, quoique honni par les uns et mis en suspicion par les autres.

« Voilà les résultats obtenus, non sans quelque danger, peut-être, dans ces moments d'effervescence. Que les gens qui m'ont insulté gratuitement en fassent autant.

« Général CRÉMER. »

L'explication, pour ingénieuse qu'elle fût, tombe cependant devant l'analyse des faits. S'il est vrai que Crémer intervint pour la libération de Chanzy et l'obtint, ses premiers rapports avec le Comité furent antérieurs à cette intervention. En outre, si Crémer n'accepta pas positivement un commandement, il fut bien près de le faire, si près que l'*Officiel* de Paris crut pouvoir annoncer cette nomination et que, d'ailleurs, devant la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars, il avoua qu'il voulait prendre le commandement en chef de la garde nationale, mais avec la ferme résolution de nous trahir.

★ ★

Il faut voir comment Crémer, acculé à ces ignominies, traite, devant la Commission d'enquête ses amis d'un jour.

« C'était, dit-il, un spectacle navrant de voir ces salles de l'Hôtel de Ville, pleines de gardes nationaux ivres. Quand on montait par le grand escalier, il y avait dans la grande salle tout ce que l'orgie peut avoir de plus ignoble, des hommes et des femmes ivres. On traversait deux ou trois autres salles plus calmes, et on arrivait à une autre qui donne à l'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville et du quai : c'est là que le Comité tenait ses séances...

« Ils se prenaient aux cheveux au bout de cinq minutes de délibération. Il n'y a pas de cabaret qui puisse donner une idée des séances du Comité central...

« Si on n'avait pas fait la Commune, le Comité central n'aurait jamais pu organiser une défense comme celle qui a été organisée. Ils criaient, ne faisaient rien; tout le monde voulait commander; personne ne voulait obéir; c'était la cour du roi Pétaud !... »



Il y a malheureusement trop de vrai dans le dernier alinéa de cette odieuse déposition. Là où Crémier ment effrontément devant les parlementaires dont il espère le pardon, c'est quand il parle de la mauvaise tenue des gardes nationaux, de leurs orgies et de celles du Comité central.

Dans les journées du 19 au 25 mars, le palais municipal avait en effet l'aspect d'une caserne, d'un campement, où, tout au contraire, les officiers avaient à cœur de prendre constamment leur rôle au sérieux et de maintenir la discipline.

Quant aux femmes, quatre cantinières par bataillon; au plus une vingtaine dans tout l'édifice.

En ce qui concerne les séances du Comité, si elles

furent parfois tumultueuses, si elles n'avaient pas la correction des conseils d'un gouvernement bourgeois, elles ne prirent jamais le caractère orgiaque que Crémer leur attribue pour flatter les stupides haines des gens de la Commission.

Au vrai, les membres du Comité paraissaient surtout gênés de la mission qui les avait surpris et qui les écrasait.



On pense bien que Maxime Ducamp reprit ces calomnies pour son compte et les exploita.

Vous allez le voir échafauder sur ce fumier une de ces infamies toujours très habilement interprétées et qui sont le plus bel ornement des *Convulsions de Paris*.

« On pourrait croire, écrit-il, que le général Crémer, habitué à la régularité militaire, a un peu chargé le tableau; on se tromperait : il n'a dit que l'exacte vérité.

« Nous en trouvons la preuve dans un *mémoire inédit*, écrit par un de ceux qui signèrent l'ordre d'élargissement du général Chanzy. Voici en quels termes, presque identiques à ceux du général Crémer, il rend compte de la *première séance* du Comité central.

« Après vérification des pouvoirs dont nous étions
« munis, nous fûmes introduits. Non, jamais je n'ou-
« blierai le spectacle qui s'offrit à ma vue, lorsque j'eus
« franchi le seuil de la salle qui venait de s'ouvrir
« devant nous. Qu'on se figure, assis autour d'une
« longue table, des hommes à tenue débraillée, aux
« manières communes, sales, hâves, ébouriffés, parlant
« tous en même temps, avec des gestes furibonds, et
« toujours prêts à se jeter les uns sur les autres. Et
« quel langage ! quelles expressions ! quel cynisme !

« C'était à croire que tous les personnages de Callot
« étaient descendus de leurs cadres et faisaient ripaille.
« ce jour-là, à l'Hôtel de Ville. »

Pour faire accepter comme émanant d'un membre même du Comité central cette littéraire et pittoresque description, il ne faudrait pas avoir cité les noms mêmes des signataires de l'ordre de mise en liberté de Chanzy et déclaré que parmi ceux-là se trouvait cet extraordinaire talon rouge fourvoyé dans l'insurrection.

Ces seuls signataires furent, — et Maxime Ducamp le reconnaît — Billioray, Babick, Bouit, Ducamp et Lavalette.

Aucun de ces gens-là ne se piquait de littérature et, d'ailleurs, les seuls de ces cinq signataires qui assistèrent à la *première séance* du Comité central, le 19 mars, furent Billioray, Lavalette et Babick : la première proclamation du Comité en fait foi.

Or Billioray est mort sans laisser aucuns mémoires. Pour Lavalette, le propos ne saurait lui être attribué, puisque Crémer lui-même, dans sa déposition, déclare que c'était là un des plus exaltés du Comité. Enfin, le tableau relaté par Maxime Ducamp ne peut être non plus attribué à Babick, qui était à peu près sans instruction cultivée.

Voilà donc le fameux historien de la réaction pris la main dans le sac aux calomnies forgées de toutes pièces, pour les besoins de la cause.

L'auteur du fameux *mémoire inédit*, c'est évidemment celui des *Convulsions*.

★ ★

A trente années de distance, on ne peut plus conserver le moindre doute sur l'incapacité politique et révolution-

naire du Comité central. Il ne faut cependant pas le laisser calomnier. Les hommes du Comité étaient, pour la très grande majorité, de très braves gens, tour à tour gênés, inquiets et vaniteux de la lourde, trop lourde tâche qui leur incombait.

Ils ont été sans initiative, ils ont été faibles, naïfs surtout ; ils ne furent jamais indignes et ils resteront sympathiques en dépit des calomnies intéressées de Crémier, des sorties rancuneuses et folles de Lullier, et enfin des infamies policières de l'académicien mouchard.

Si les membres du Comité central ne surent pas orienter le soulèvement populaire, les révolutionnaires peuvent le regretter et leur en garder rancune ; mais il faut reconnaître que délégués immédiats du peuple armé, ils étaient l'expression la plus sincère de ses sentiments d'alors ; et ce tableau que Jules Vallès nous a laissé des premières séances de la Corderie les vengera dans l'Histoire, parce qu'il est autrement vécu et autrement près de la vérité.



« Connaissez-vous, entre le Temple et le Château-d'Eau, pas loin de l'Hôtel de Ville, une place encaissée, toute humide, entre quatre rangées de maisons ? Elles sont habitées au rez-de-chaussée par de petits commerçants dont les enfants jouent sur le trottoir. Il ne passe pas de voitures, les mansardes sont pleines de pauvres. On appelle ce triangle vide la *Place de la Corderie*.

« Regardez bien cette maison qui tourne le dos à la caserne du faubourg et jette un œil sur le marché. Elle est calme entre toutes les autres. Montez. Au troisième étage, une porte, qu'un coup d'épaule ferait sauter, et par laquelle on entre dans une salle grande et nue comme une classe de collège. Saluez, voilà le nouveau Parlement !

C'est la Révolution qui est assise sur ces bancs, debout contre ces murs, accoudée à cette tribune, la Révolution en habits d'ouvrier ! C'est ici que l'Association internationale des travailleurs tient ses séances et que la Fédération donne ses rendez-vous. Cela vaut tous les forums antiques, et par ces fenêtres peuvent passer des mots qui feront écumer la multitude, tout comme ceux que Danton, débraillé et tonnant, jetait par les croisées du Palais de Justice, au peuple qu'affolait Robespierre. »

(Cri du Peuple, 27 février 1871.)

CHAPITRE II

CONFLIT ENTRE LE COMITÉ CENTRAL ET LES MAIRES

SOMMAIRE. — Le Comité central tout à la conciliation. — Politique de Thiers. — Les maires divisés. — La réunion à la mairie du III^e arrondissement. — Délégation des maires à l'Hôtel de Ville. — Attitude de Clémenceau. — Délégation du Comité central à la mairie de la rue de la Banque. — Intervention de Louis Blanc. — Jourde menaçant. — Nouvelle délégation des maires à l'Hôtel de Ville. — La réunion décisive de la Corderie. — Résistance des maires. — Manifeste de la presse. — Le rôle de l'amiral Saisset. — Jules Favre se venge des Parisiens. — Son infâme réquisitoire. — Nouvelle attitude plus énergique du Comité central. — Clémenceau arrêté à Montmartre. — La mystification. — Nouvel effort du Comité central en vue d'une conciliation. — Conflit armé à la mairie du Louvre. — Arnold et Protot à la mairie du II^e arrondissement. — Le Comité désavoue ses délégués. — Veillée d'armes. — La capitulation des maires. — Guerre civile fatale. — Réflexions. — Les maires jugés par eux-mêmes.

Jusque-là, ce n'est pas encore la guerre civile. Elle n'est encore que dans l'air, mais il semble bien qu'elle veuille prendre terre et qu'elle ne puisse plus être évitée.

Le peuple de Paris, incorrigible grand enfant, ne songe d'ailleurs pas le moins du monde à mettre aucun atout sérieux dans son jeu. Glorieux d'un succès, plutôt factice en somme, il se laisse vivre insouciant et vain. Il croit qu'il a sauvé la République, le pauvre ! et il s'endort caressé par cette chimère. Il lui en cuira.

Le Comité central est, à cet égard, nous l'avons démontré, fidèle interprète de la très grande majorité des Parisiens, si l'on veut bien admettre qu'ils ne nichent pas tous

au boulevard Montmartre. Acculé à l'insurrection par un gouvernement usurpateur, il n'invoque même pas cet argument péremptoire. Bon enfant, tout comme ceux qu'il représente, il borne en définitive son programme insurrectionnel à ces trois points :

- 1° Maintien de la garde nationale armée ;
- 2° Election de son commandant en chef ;
- 3° Election immédiate d'un conseil municipal de la commune de Paris.

Il reconnaissait donc et l'Assemblée et le gouvernement de Thiers, à cette double condition cependant que le programme des revendications parisiennes fût accepté et qu'il ne fût porté aucune atteinte à la République, issue de la révolution pacifique du 4 septembre 1870.



Mais il apparaît bien clairement aujourd'hui que Thiers ne voulait prendre aucun engagement de cette nature, d'abord parce qu'il était lié aux monarchistes par un contrat qu'il n'était pas encore résolu à violer.

Ensuite parce que, toute considération d'étiquette gouvernementale écartée, il ne voulait accepter à aucun prix le principe des milices nationales, seule garantie sérieuse alors comme aujourd'hui, d'une République démocratique et sociale.

Enfin, parce que, non content d'avoir décapitalisé ce Paris qu'il abhorrait, il ne voulait lui concéder aucune véritable franchise municipale.

En réalité Thiers voulait se donner, vis-à-vis de la réaction rurale, le haut mérite d'un massacre mémorable des Parisiens : ses propres déclarations ne laissent aucun doute à cet égard (1).

(1) Enquête parlementaire sur le 18 mars. Déposition Thiers.

Et comme, à l'épreuve, il avait apprécié l'insuffisance de l'armée de Vinoy, il lui fallait tout d'abord gagner du temps et obtenir des Prussiens l'autorisation de former l'armée du massacre avec les éléments mêmes des anciennes troupes césariennes, encore prisonnières en Allemagne.

Il est vrai que si Thiers pensait ces choses, il ne voulait les dire ni au pays ni aux Parisiens.

Ce qu'il redoutait de ceux-ci, quoi qu'il en ait dit par vantardise, c'était une marche rapide sur Versailles, dès le 19 ou le 20 mars. Voilà donc ce qu'il lui fallait surtout empêcher ou retarder le plus longtemps possible. Il faut dire qu'il fut admirablement servi, dans ces circonstances, par l'apathie du Comité et par l'attitude des maires et adjoints de Paris.

Donc : gagner du temps, tel est le problème. A cet effet, berner les Parisiens avec les vagues promesses de personnalités sans mandat précis, telles que l'amiral Saisset et quelques maires du parti modéré.

Et c'est aussi parce que Thiers ne veut pas non plus parlementer directement avec le Comité qu'il va avoir cette extrême habileté de passer la main à Saisset et aux maires.

Insistons sur ce point : il aura grand soin de ne jamais donner aux uns et aux autres que les instructions les plus vagues, de manière à se réserver l'artifice de désavouer, en temps opportun, toute concession faite en son nom, puisqu'il reste entendu qu'il ne voulait en faire aucune.

Ce sont les conséquences de cette tactique perfide qui ont donné lieu à ce qu'on a appelé le conflit entre le Comité central et les maires.

Il nous faut relater maintenant les phases successives de cette comédie.



Les vingt maires de Paris et leurs adjoints étaient alors les seuls représentants, dans la cité, du gouvernement des francs-fileurs. Leur autorité pouvait être d'autant plus grande qu'ils tenaient leurs mandats de la volonté même des électeurs; mais il faut bien reconnaître que leur situation était particulièrement délicate.

C'était sans les avoir consultés que Thiers avait mené la triste aventure de la veille. Après quoi il s'était enfui, sans laisser aux maires d'autres instructions que celles très vagues et très roublardes communiquées par Ernest Picard.

Toutefois, si tous les maires avaient été d'accord pour chercher un terrain de conciliation avec le Comité central, ils eussent mis tout de suite Thiers en assez mauvaise posture. Une entente intervenant, les maires prenaient possession de l'Hôtel de Ville et Thiers se trouvait acculé soit à l'obligation d'accorder à Paris ses franchises municipales et le maintien de son armement, soit de démasquer ses sombres projets d'extermination.

Dans le premier cas, il s'aliénait immédiatement et irrémédiablement l'assemblée monarchiste; dans le second, il provoquait le soulèvement alors imminent des grandes communes républicaines. C'était alors une révolution toute différente qui se produisait.

Malheureusement les maires et adjoints étaient des plus divisés. Les modérés, inspirés par Vacherot, Desmarest, Héliçon, Tirard, ne pensaient qu'à gagner du temps et s'occupaient déjà d'organiser au centre de Paris un foyer de résistance. Les radicaux ayant à leur tête Clémenceau, Bonvalet, Mottu, Léo Meillet, Méline étaient indécis en somme entre la crainte des menées réactionnaires de l'Assemblée et celle de la poussée révolutionnaire : dès

cette époque le parti radical s'affirme flottant et déclamatoire, tel qu'il a toujours été dans la longue période parlementaire qui a suivi.

Dans le conflit que les radicaux élus de Paris provoquèrent avec toutes sortes de bonnes intentions, ils furent les derniers à s'apercevoir que le gouvernement les bernait. Ceux d'entre eux qui quittèrent alors l'assemblée firent œuvre plutôt habile que méritante : leur démission tardive et mal justifiée ne pouvait servir que leur fortune politique, dès que, comme Cournet, Malon et Delescluze, ils ne passaient pas à l'insurrection.



Répondant à un pressant appel du radical Bonvallet, un assez grand nombre de maires et députés de Paris se réunirent le 19 mars, à la mairie du III^e arrondissement. Une quarantaine de chefs de bataillon assistaient à cette réunion, plutôt sympathique au Comité central, puisque, dès le début de la séance, on y engagea le Comité à organiser la résistance et à se tenir sur la défensive, tandis que les maires exerceraient le pouvoir civil jusqu'aux élections prochaines d'un conseil municipal. Mais Tirard, appuyé par ses adjoints et par d'autres collègues modérés, vint déclarer que les magistrats municipaux devaient rester d'accord avec le gouvernement qu'ils représentaient et, à l'appui, il donna lecture de cette note arrachée à Ernest Picard :

« Le ministre de l'intérieur, vu les circonstances dans lesquelles se trouve la ville de Paris;

« Considérant que l'Hôtel de Ville, la Préfecture de police, les mairies et les ministères ont dû être évacués par les autorités régulières;

« Considérant qu'il importe de sauvegarder l'intérêt des personnes et de maintenir l'ordre dans Paris ;

« Délègue l'administration provisoire de la ville de Paris à la réunion des maires.

« ERNEST PICARD.

« Le 19 mars 1871. »

A cet instant, le député Henri Brisson, tout en ménageant habilement le Comité central, vint appuyer Tirard et chercha à déconcerter les chefs de bataillon en évoquant le spectre prussien. Pendant qu'il parlait, Tirard fut mandé par deux personnes restées inconnues qui l'engagèrent vivement à envoyer des délégués au Comité central « fort désireux, disaient-elles, de s'entendre avec les maires et de leur rendre l'Hôtel de Ville ».

Rentré en séance, Tirard fit part à ses collègues de cette mystérieuse proposition, et l'on décida que des délégués seraient envoyés au Comité. Puis on se sépara après s'être donné rendez-vous pour 9 heures du soir à la mairie du II^e arrondissement.

★ ★

Les délégués des maires furent reçus à 8 heures du soir par le Comité. C'étaient Millière, Malon, Cournet, Tolain, Lockroy et Clémenceau députés de Paris; Bonvalet et Mottu, maires; Murat, Jaclard et Léo Meillet, adjoints.

Tout de suite Clémenceau prend la parole et dit en substance :

« Vous connaissez mon opinion. Je pense que les canons auraient dû être placés dans les arsenaux de l'État. (*Protestations.*) En les rendant et en gardant ses fusils, je pense que la garde nationale sauvait la République (*Vives protestations.*) »

« Quels que soient nos regrets et nos espérances, maires,

députés de Paris ou gardes nationaux, *nous devons reconnaître l'Assemblée*. Pour sortir de l'impasse dans lequel s'enferme le Comité et dont il ne peut sortir sans des conflits sanglants, il n'est qu'une issue : qu'il quitte l'Hôtel de Ville, qu'il laisse la place aux maires et aux députés, d'ailleurs fermement résolus à obtenir de l'Assemblée la reconnaissance des droits de Paris. »

Ces paroles furent mal accueillies. Elles méritaient de l'être. D'abord, quelle nécessité de revenir sur cette question des canons? Tenait-elle debout cette thèse bizarre de la légitimité de possession des fusils, et de l'illégalité de la possession des canons? D'autre part, Clémenceau pouvait-il se faire la moindre illusion et sur les intentions de Thiers et sur celles du Comité central?

Non, à cette heure, il fallait être pour ou contre le désarmement complet de la garde nationale. Il n'y avait qu'une raison à faire valoir pour la reprise des canons : la raison d'État, c'est-à-dire la volonté de l'Assemblée nationale, exprimée par Thiers. Il n'y en avait point d'autres. Mais accepter cette théorie du bon vouloir de la réaction, c'était se plier d'avance à d'autres exigences prochaines, évidentes; c'était accepter dès maintenant le principe du désarmement partiel des faubourgs et, à la suite, le désarmement complet que nous avons vu s'effectuer après la défaite. Singulier moyen de garder, de sauver la République!

Au contraire, accepter, sur ce point du moins, la thèse du Comité central, c'était défendre le principe républicain des milices nationales et réaliser l'abolition des armées permanentes, réclamée depuis des années par tous les députés républicains; c'était donc, à l'aurore du nouveau régime démocratique, faire vaillante campagne antimilitariste, répudier cette organisation monarchique de l'armée dont nous souffrons aujourd'hui et dont l'incontestable talent de Clémenceau ne saurait à l'heure présente débar-

rasser la République, tant il est vrai que ces sortes de conquêtes sont et demeurent œuvres essentiellement révolutionnaires.

★ ★

D'ailleurs le Comité central ne se laissa pas séduire par cette rhétorique du futur leader radical.

— L'Assemblée n'a été nommée que pour traiter la question de la paix ou de la guerre. Sa tâche est terminée. Qu'elle s'en aille ! lui crie-t-on.

— Les canons sont à la garde nationale, qui les a payés, interrompt un autre.

— C'est le gouvernement qui a attaqué, crie un troisième ; réservez-lui vos reproches.

— Vous savez bien que l'Assemblée conspire contre la République, s'écrie Eudes, vous savez bien que seuls nos canons et nos fusils défendent la République, à l'heure présente.

— Vous vous faites fort d'obtenir de l'Assemblée la reconnaissance des droits de Paris ; qu'en savez-vous ? dit Varlin.

La discussion s'échauffant, Clémenceau impatienté reprend :

— Enfin, que réclamez-vous de l'Assemblée ?

— Qu'elle s'en aille ! disent les plus exaspérés, tandis que le pauvre Varlin fait à Clémenceau cette réponse très nette :

— Nous voulons un conseil municipal élu, les franchises communales, la suppression promise de la Préfecture de police, le droit, pour la garde nationale, de nommer tous ses officiers, y compris le commandant en chef, la remise entière des loyers échus, une loi équitable sur les échéances ; nous voulons enfin que l'armée de Vinoy se retire à vingt lieues de Paris.

On se sépare sur cet ultimatum précis et les délégués arrivent vers dix heures du soir à la mairie de la Banque. Ils sont accompagnés de Varlin, Moreau, Jourde et Arnold, qui ont pour traiter pleins pouvoirs du Comité.



Ici la scène change : ce sont les maires thiéristes qui, à leur tour, vont le prendre de haut avec les délégués.

— Faites cause commune avec le Comité central, que nous représentons, dit Varlin. Prenez avec nous la défense de Paris qui vous a élus, et de la République *que vous savez menacée*.

Cette proposition indigné les maires du soi-disant parti de l'ordre. Ils déclarent qu'ils n'entreront en arrangement avec le Comité que si celui-ci livre l'Hôtel de Ville, les mairies, les ministères, les casernes, la place Vendôme et s'il donne l'ordre aux fédérés de rentrer chez eux.

Ces messieurs eussent pu tout aussi bien ajouter : constituez-vous prisonniers, rendez-vous à merci et donnez l'ordre à vos troupes de remettre au gouvernement leurs canons et leurs fusils.

— Laissez-nous donc tranquilles, s'écrie Langlois, le bouillant Achille de la bande, vous ne pouvez attendre plus longtemps, ni laisser la garde nationale quarante-huit heures sans solde, et, si vous venez offrir aux maires un semblant d'autorité, c'est pour qu'ils payent la garde nationale à votre place.

Singulière façon de parlementer, mais le colonel Langlois, furieux de n'avoir pas été acclamé général en chef la veille au soir, se préoccupait autrement de sa vanité blessée que du sort réservé aux Parisiens qu'il représentait.

Quoiqu'il en soit, la réunion se gaspillait ainsi en reproches et en récriminations bien inutiles, peu dignes en tout cas des uns et des autres.

Arnold ayant parlé de l'autorité électorale du Comité central,

— Vous parlez de votre élection, s'écrie Schœlcher, rien ne la constate.

— Je ne reconnais ici, reprend le président Tirard, de pouvoir élu que celui des maires. Si vous avez une élection, donnez-en la preuve.

A quoi Jourde, impatienté par cette querelle ridicule, répond crânement :

— Vous demandez nos titres : nous avons d'abord la force.

Enfin Louis Blanc, arrivé de Londres le jour même, intervient dans le débat.

Il prêche la conciliation et conclut :

— Tout ce que l'on peut faire, c'est de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi pour l'élection du conseil municipal de Paris, et de demander l'urgence.

Après que Louis Blanc eut parlé, les délégués du Comité central proposèrent de rédiger, en commun avec les maires, une affiche annonçant à la population l'ajournement des élections jusqu'au vote de la loi municipale par l'Assemblée.

La tentative de conciliation émanait donc bien du Comité central : *c'est là un point historique qu'il importait de fixer.*

Si les maires avaient accepté cette proposition des délégués, tout pouvait-il encore s'arranger ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons que déjà la guerre civile était devenue inévitable. Mais la proposition repoussée, il n'y eut plus eu d'équivoque possible ! C'était la bataille quand même, mais la bataille bien définie entre monarchistes et républicains. Le mouvement de défense répu-

bicaïne se fût dès lors accentué dans tous les grands centres et les élections municipales qui suivirent le vote tardif de la loi municipale montrent suffisamment de quel côté eût été la victoire.

Les maires refusèrent, tant ils craignaient — les uns et les autres — de paraître reconnaître officiellement le Comité central et de passer pour faire cause commune avec la révolution.

On verra combien peu l'Assemblée versaillaise leur tint compte de cette triste attitude.



Ce refus des maires eut d'ailleurs pour effet d'indigner les délégués du Comité, et Jourde intervint alors violemment dans la discussion.

— Rappelez-vous bien, Messieurs, dit-il, que c'est la guerre civile que vous venez de nous déclarer, en refusant de vous associer à nous pour convoquer régulièrement les électeurs. Ce n'est pas seulement à Paris, c'est par toute la France qu'elle va s'allumer cette guerre de revendication, et elle sera sanglante, je vous le prédis (1).

Paroles menaçantes et plutôt téméraires, mais qui révèlent assez bien les espérances, malheureusement vaines, des insurgés d'alors.

— Quand vous seriez les vainqueurs, lui répond le maire Héligon, quand même vous auriez toutes les villes de France pour vous, admettez un instant que l'Assemblée nationale soit renversée ; et après ? ... Les Prussiens qu'en ferez-vous ?

— Les Prussiens ne bougeront pas.

(1) Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars. Rapport Martial Delpit.

— Mais enfin, vous admettez bien que, s'ils veulent entrer dans Paris, ils y entreront ?

— Eh bien, si nous sommes vaincus (le sens est évidemment ici : par les Prussiens), nous brûlerons Paris, et nous ferons de la France une seconde Pologne (1).

★
★ ★

Après une interminable discussion, l'entente parut cependant se faire : l'assemblée des maires adopta le projet d'une affiche annonçant qu'une proposition de loi accordant l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal élu serait déposée par les députés de Paris, sur le bureau de l'assemblée.

Dans ces conditions, les délégués, oubliant qu'on venait de refuser de s'associer à eux, se déclarèrent satisfaits et partirent après avoir promis de rendre l'Hôtel de Ville le lendemain 20 mars, à dix heures du matin.

Il était toutefois entendu que le Comité central conserverait le commandement de la garde nationale et, à cet effet, se transporterait place Vendôme.

Aussitôt l'affiche suivante fut rédigée par Louis Blanc ; elle fut affichée dans la matinée du 20 mars.

« Citoyens,

« Pénétrés de la nécessité absolue de sauver Paris et la République, en écartant toute cause de collision, et convaincus que le meilleur moyen d'atteindre ce but suprême est de donner satisfaction aux vœux légitimes du peuple, nous avons résolu de demander aujourd'hui même

(1) Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars. Déposition Héligon.

à l'assemblée nationale l'adoption de deux mesures qui, nous en avons l'espoir, contribueront, si elles sont adoptées, à ramener le calme dans les esprits.

« Ces deux mesures sont : l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal élu par tous les citoyens.

« Ce que nous voulons, ce que le bien public réclame en toute circonstance, et ce que la situation présente rend plus indispensable que jamais, c'est l'ordre dans la liberté et par la liberté.

« Vive la France ! Vive la République ! »

Les représentants de Paris : Louis Blanc, Schœlcher, Peyrat, Ed. Adam, Floquet, Martin Bernard, Langlois, Ed. Lockroy, Farcy, Brisson, Greppo, Edg. Quinet, Millière.

Les maires et adjoints de Paris : I^{er} arrondissement : A. Adam, Méline, adjoints ; II^e arrondissement : Tirard maire et député de Paris, Brelay, Chéron, Loiseau-Pinson, adjoints ; III^e arrondissement : Bonvalet, maire, Ch. Murat, adjoint ; IV^e arrondissement : Vautrain, maire, Loiseau, Callon, adjoints ; V^e arrondissement : Jourdan, adjoint ; VI^e arrondissement : Hérisson, maire, A. Leroy, adjoint ; VII^e arrondissement : Arnaud de l'Ariège, maire et député ; VIII^e arrondissement : Carnot, maire et député de Paris ; IX^e arrondissement : Desmarest, maire ; X^e arrondissement : Dubail, maire, A. Murat, Degouves-Denoncques, adjoints ; XI^e arrondissement : Mottu, maire, Blanchon, Poirier, Tolain (député), adjoints ; XII^e arrondissement : Denizot, Dumas, Turillon, adjoints ; XIII^e arrondissement : Léo Meillet, Combes, adjoints ; XIV^e arrondissement : Héligon, adjoint ; XV^e arrondissement : Duval, adjoint ; XVI^e arrondissement : Henri Martin, maire et député de Paris ; XVII^e arrondissement : Fr. Favre, maire, Malon (député), Villeneuve, Cacheux, adjoints ; XVIII^e arrondis-

sement : Clémenceau, maire et député, Lafont, Dereure, Jaclard, adjoints.

Cette affiche avait la très grande habileté de ne point dire ce que feraient messieurs les députés et les maires si l'Assemblée ne leur donnait pas satisfaction.



Le lendemain, à l'heure convenue, Bonvalet, Murat et Denizot, délégués des maires se présentèrent à l'Hôtel de Ville pour en prendre possession.

Mais, dans l'intervalle, avait eu lieu, rue de la Corderie, une importante réunion des comités de vigilance des vingt arrondissements. Aux représentants des comités s'étaient joints un assez grand nombre de militants révolutionnaires parmi lesquels dominaient les blanquistes : Ferré, Eudes, Bavois, Tridon, Ed. Levraud, Da Costa, Trinquet, Chardon, etc.

On y avait vivement critiqué la mollesse du Comité central, son inertie, ses premiers pourparlers avec les maires. Ferré et Eudes montrèrent que le Comité faisait là jeu de dupe ; ils révélèrent que les maires, tout en paraissant disposés à la conciliation, se fortifiaient dans le II^e arrondissement, où ils commençaient à réunir une véritable armée.

Edmond Levraud ajouta que si les maires et députés cherchaient une querelle d'Allemand au Comité central à propos de son mode d'élection, aucun d'eux ne songeait à mettre l'Assemblée de Versailles en demeure de se dissoudre, sa tâche étant terminée.

Reprenant la même thèse, un tout jeune étudiant déclare qu'à l'heure présente, il n'existe pas de gouvernement légal.

« Les ruraux, s'écrie-t-il, ont accompli leur mission. Il faut qu'ils s'en aillent de bon gré ou de force. Comment! ce sont ces usurpateurs, d'ailleurs résolus à renverser la République, qui viennent contester le pouvoir du Comité central! Et il se trouve des députés républicains tels que Louis Blanc, Lockroy, Clémenceau pour les approuver! et pour exiger que nous abandonnions l'Hôtel de Ville!

« Citoyens, n'écoutez pas les promesses perfides. Vous avez repris vos canons, gardez-les. Vous avez vos fusils, gardez-les. Vous avez l'Hôtel de Ville, gardez-le. »

On décide que mandat sera donné au Comité central de demeurer à l'Hôtel de Ville, tant que les élections n'auront pas eu lieu.

A ce moment surviennent quelques membres du Comité central. Les uns insistent pour que l'entente faite avec les maires ne soit pas rompue. Mais il est trop tard : le siège de l'assemblée révolutionnaire des comités de vigilance était fait.

Et c'est ainsi que Viard fut amené à donner lecture de cette décision aux délégués des maires :

« Dans les circonstances actuelles, le Comité est responsable des conséquences de la situation et ne peut se dessaisir ni du pouvoir militaire ni du pouvoir civil. »

Au vrai, cette déclaration mécontentait plus les maires qu'elle ne les surprenait : ces messieurs étaient trop en contact avec la population pour ne pas en connaître les sentiments, où commençait à dominer celui de la défiance.

Toutefois ils n'abandonnèrent pas la partie et envoyèrent des délégués à Versailles pour aviser les députés de Paris de ce premier échec des négociations.

Ceux-ci n'en déposèrent pas moins le projet suivant pour lequel Clémenceau réclama l'urgence, qui fut péniblement votée.

Article premier. — Il sera procédé dans le plus bref délai à l'élection d'un Conseil municipal pour la ville de Paris.

Art. 2. — Le Conseil sera composé de quatre-vingts membres.

Art. 3. — Le Conseil nommera dans son sein son président, qui aura le titre et exercera les fonctions de Maire de Paris.

Art. 4. — Il y aura incompatibilité entre les fonctions de conseiller municipal et celles de maire ou adjoint de l'un des vingt arrondissements de Paris.

Schœlcher, Tirard, Lockroy, Clémenceau, Tolain, Louis Blanc, H. Brisson, Langlois, Edg. Quinet, Brunet, Millière, Martin Bernard, Greppo, Cournet, Floquet, Razoua, Farcy (1).

★
★ ★

De son côté, les négociations étant rompues, le Comité central maintint la date du 22 mars pour les élections municipales, et, dans un pressant appel aux électeurs, il leur donnait ce conseil :

« En votant pour des républicains socialistes connus, dévoués, intelligents, probes et courageux, les électeurs parisiens assureront non seulement le salut de la capitale et de la République, mais encore celui de la France. »

En même temps, les maires et députés de la Seine s'empressaient de porter à la connaissance de la population le vote de l'Assemblée versaillaise, sans cependant rien faire connaître des manifestations réactionnaires de la majorité, lesquelles ne pouvaient laisser aucun doute sur l'issue du débat :

« Les maires et adjoints de Paris et les représentants de la Seine font savoir à leurs concitoyens que l'Assemblée

(1) V. chap. V : *A Versailles.*

nationale, dans sa séance d'hier, a voté l'urgence d'un projet de loi relatif aux élections du Conseil municipal de la ville de Paris.

« La garde nationale, ne prenant conseil que de son patriotisme, tiendra à honneur d'écarter toute cause de conflit, en attendant les décisions qui seront prises par l'Assemblée nationale.

« Vive la France ! Vive la République !

« Paris, 21 mars 1871. »

(*Suivent les signatures.*)

★ ★

Dans cet autre affiche, les mêmes représentants déclaraient rester étrangers aux élections qui devaient avoir lieu le lendemain :

A LA GARDE NATIONALE ET A TOUS LES CITOYENS

*Les maires et adjoints de Paris et les députés
de la Seine.*

« La patrie sanglante et mutilée est près d'expirer, et nous, ses enfants, nous lui portons le dernier coup ! L'étranger est à nos portes, épiant le moment d'y rentrer en maître, et nous tournerions les uns contre les autres nos armes fratricides !

.

« Cherchons, citoyens, ce qui nous unit et non ce qui nous divise.

« Nous voulions le maintien, l'affermissement de la grande institution de la garde nationale, dont l'existence est inséparable de celle de la République :

« *Nous l'aurons.*

« Nous voulions que Paris retrouvât sa liberté municipale, si longtemps confisquée par un arrogant despotisme :

« *Nous l'aurons.*

« Nos vœux ont été portés à l'Assemblée nationale par vos députés; *l'Assemblée y a satisfait* par un vote unanime, qui garantit les élections municipales, sous bref délai, à Paris et dans toutes les communes de France.

« En attendant ces élections, seules légales et régulières, seules conformes aux vrais principes des institutions républicaines, le devoir des bons citoyens est de ne pas répondre à un appel qui leur est adressé sans titre et sans droit.

« Nous, vos représentants municipaux; nous, vos députés, déclarons donc rester complètement étrangers aux élections annoncées pour demain, et protestons contre leur légalité.

« Citoyens, unissons-nous dans le respect de la loi, et la Patrie et la République seront sauvées.

« Vive la France! Vive la République. »

(*Suivent les signatures.*)

★ ★

Certes, les députés et les maires avaient le droit de rester étrangers aux élections municipales annoncées — vainement d'ailleurs — par le Comité central; mais ce n'était pas une raison pour appuyer leur abstention sur des impostures.

Ces messieurs *mentaient* lorsqu'ils déclaraient que l'Assemblée avait adopté par *un vote unanime* leur projet de loi municipale et le maintien de la garde nationale.

Clémenceau avait eu toutes les peines du monde à lire son projet et c'était seulement après très chaude discus-

sion que l'Assemblée s'était seulement prononcée sur l'urgence.

Quant à l'institution de la garde nationale, Lockroy avait tout bonnement déposé son projet, sans même oser demander un vote d'urgence aux enragés de la majorité (1).

A cette époque, les trois quarts de l'Assemblée versaillaise étaient pour le désarmement de cette garde nationale dont les élus de Paris disaient que « son existence est inséparable de celle de la République ».

Et puis, que signifiait cet appel au « respect de la loi » alors que le maintien même de l'Assemblée était — nous le démontrerons et ces messieurs le savaient bien — une flagrante illégalité ?

Tous ces mensonges devaient avoir pour effet d'exaspérer Paris.

Ajoutons que cette manifestation des maires et députés arrivait à la rescousse d'une protestation de même nature émanant de tous les journaux réactionnaires, les seuls que l'arrêté Vinoy (du 12 mars) avait laissés subsister.

Les termes de cette autre protestation avaient été arrêtés au cours d'une réunion tenue chez Guérault, dans la soirée du 20 mars.

DÉCLARATION DE LA PRESSE

Aux électeurs de Paris.

« Attendu que la convocation des électeurs est un acte de la souveraineté nationale ;

« Que l'exercice de cette souveraineté n'appartient qu'aux pouvoirs émanés du suffrage universel ;

« Que, par suite, le Comité qui s'est installé à l'Hôtel

(1) Voy. chap. V : *A Versailles.*

de Ville n'a ni droit ni qualité pour faire cette convocation.

« Les représentants des journaux soussignés considèrent la convocation affichée pour le 22 mars comme nulle et non avenue, et engagent les électeurs à ne pas en tenir compte.

« Ont adhéré :

« Le Journal des Débats, — le Constitutionnel, — l'Électeur libre, — le Petit Moniteur, — la Vérité, — le Figaro, — le Gaulois, — la Petite Presse, — le Petit Journal, — le Petit National, — l'Univers, — la Cloche, — la Patrie, — le Français, — la Gazette de France, — l'Univers, — le Bien public, — l'Opinion nationale, — l'Avenir libéral, — le Journal de Paris, — Journal des Villes et des Campagnes, — le Moniteur universel, — la France nouvelle, — le Monde, — le Temps, — le Soir, — l'Ami de la France, — le Messenger de Paris, — le Peuple français.

Ces bons journalistes réactionnaires oubliaient que l'Assemblée nationale avait été élue par des électeurs convoqués par cet autre pouvoir insurrectionnel qu'avait été le gouvernement de la Défense nationale, constitué aussi à l'Hôtel de Ville par le peuple de Paris, soulevé le 4 septembre 1870.

★ ★

Quelques mauvaises raisons qu'on pût invoquer pour le justifier, le conflit était donc né; il s'affirmait d'ailleurs de façon autrement inquiétante par la résistance armée qui s'organisait déjà et à laquelle Thiers donnait pour chef l'amiral Saisset, un pauvre vaillant homme qui allait ternir par une attitude grotesque une gloire méritée et une popularité justement acquise pendant le siège.

La nomination de Saisset, écrite de la main même de Thiers, était ainsi conçue :

« Le chef du pouvoir exécutif nomme l'amiral Saisset commandant en chef des gardes nationales de la Seine.

« Fait à Versailles, le dimanche 19 mars 1871. »

Nomination ridicule d'ailleurs, puisque deux cent quinze bataillons sur deux cent trente prenaient maintenant, dans Paris abandonné, les seuls ordres du Comité central.

« Faites tout ce que vous pourrez, au moyen de votre popularité, avait dit Thiers à l'amiral, pour conjurer les horreurs de la guerre civile, je n'ai pas d'instructions à vous donner; les maires de Paris ont mes pleins pouvoirs. »

Cette fourberie était bien faite pour désillier les yeux des moins clairvoyants. La préoccupation de gagner du temps s'affirmait là de façon précise. En outre, Thiers escomptait le parti à tirer d'une lutte qui pouvait ainsi surgir entre bataillons dits de l'ordre et bataillons fédérés.

Il faut remarquer avec quelle désinvolture et quelle facilité ce petit homme met alors tout le monde dedans : les maires, les députés de la Seine et ses collègues même du gouvernement.

Et, chose curieuse, les seuls politiciens auxquels il inspire réelle défiance, ce sont ses collègues monarchistes de l'Assemblée.

Quant au peuple de Paris, tout acte de Thiers devait lui apparaître désormais comme suspect.

Lisez cette déclaration du réactionnaire Delpit rapporteur de la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars.

« L'état des esprits, même parmi les hommes d'ordre, était tel, l'animation contre l'Assemblée et le gouverne-

ment si forte, qu'arrivé à Paris, l'amiral Saisset, dit un des témoins de l'enquête, agita la question de savoir s'il devait se présenter avec cette nomination signée du chef du pouvoir exécutif et datée de Versailles, ou s'il n'aurait pas plus de force et d'action en se faisant absolument l'homme des municipalités et en faisant le silence sur son origine gouvernementale et versaillaise. »

Dès son arrivée, l'amiral Saisset expédie l'ordre aux chefs des bataillons de Passy de venir le joindre à son hôtel de la rue de Ponthieu. Son but était alors d'occuper le Palais de l'Industrie, l'Élysée et le ministère de l'intérieur, pour marcher de là sur l'Hôtel de Ville. Mais les chefs des bataillons de Passy répondirent à nouveau qu'ils ne se battraient pas contre la garde nationale ou que, du moins, ils resteraient dans leur arrondissement, quitte à le défendre si on les y attaquait.

Ce refus oblige l'amiral à modifier son plan : c'est alors qu'il pense à s'installer gare Saint-Lazare et qu'il demande à Versailles quelques troupes pour garder la voie ferrée et reprendre aux fédérés la gare des marchandises qu'ils avaient très habilement occupée.

Thiers se garde bien de rien envoyer.

Alors le malheureux Saisset, dépité, prend la maladroite résolution de venir s'établir au Grand-Hôtel, s'exposant ainsi à être cerné par les fédérés, maîtres de la place Vendôme et de la rue de la Paix.

*
* *

Cependant, grâce à l'action autrement sérieuse des maires Tirard, Dubail, et Héligon, qui siégeaient en permanence à la mairie du II^e arrondissement, une véritable armée de résistance s'organisait dans ce quartier du

centre. Dès le 23 mars cette armée comptera une dizaine de mille hommes commandés par des officiers de marine, des officiers de troupe et de garde mobile, secondés par de nombreux élèves de l'École polytechnique. L'armée elle-même comprend un millier de soldats réguliers, plus d'un millier de mobiles, partie du corps franc des éclaireurs Franchetti et plusieurs bataillons de gardes nationaux ; elle a des vivres, de l'artillerie, des munitions en abondance.

Les mairies du Louvre et de la rue de la Banque sont devenues de véritables camps retranchés : des postes avancés occupent les Halles, des détachements circulent constamment rue Croix-des-Petits-Champs, rue de Richelieu, rue Vivienne, rue du Quatre-Septembre, place de l'Opéra, rue Aubert, jusqu'à la gare Saint-Lazare. Enfin, sur les grands boulevards, des reconnaissances purent être poussées plusieurs fois jusqu'à la porte Saint-Denis.

Pourquoi Saisset se montra-t-il si hésitant et prit-il à tâche de décourager des troupes qui — nous les avons vues — paraissaient très décidées non seulement à se défendre, mais même à prendre énergiquement l'offensive ? L'amiral n'a jamais voulu le dire par la suite ; mais, de sa déposition même — où s'affirme constamment le souci de ménager Thiers — il résulte bien qu'il fut, à une certaine heure, informé des pensées secrètes de son chef et ami : dès lors Saisset était plus préoccupé de duper les maires que de les défendre.

* * *

Tandis que s'organisait ainsi — et contre le gré de son chef désigné — la solide petite armée des maires, ceux-ci continuaient, de concert avec les députés de la Seine, leurs allées et venues de Paris à Versailles.

Il nous faut ici dire un mot de la séance versaillaise du 21 mars.

A peine Clémenceau put-il se faire entendre lorsqu'il vint demander à l'Assemblée de statuer promptement sur la loi municipale, afin d'opposer un vote formel des représentants de la France à la convocation révolutionnaire du Comité central (1).

Cette fois Thiers, intervenant dans la discussion, démasqua ses batteries.

« Il faut laisser le temps d'étudier la question, dit-il ; Paris ne peut pas être gouverné comme une ville de trois mille âmes. »

Mais il était réservé à un ancien député républicain de Paris, à l'ancien défenseur des insurgés lyonnais devant la cour des Pairs, au ministre Jules Favre, de venir ce jour-là prononcer contre la population parisienne le plus éloquent et le plus abominable des réquisitoires.

Voici les passages caractéristiques de cet appel à la guerre civile :

« Ne vous y trompez pas, lorsqu'on vient vous dire qu'un acte de votre souveraineté pourrait désarmer les passions indignes qui cherchent maintenant leur satisfaction, je ne dirai pas qu'on vous trompe, à Dieu ne plaise que je prête jamais à qui que ce soit dans cette enceinte une intention mauvaise, mais on se trompe (*Mouvement*).

« Je rougirais, si j'étais dans la nécessité de vous répéter les insultes et les outrages que ces ennemis du bien public répandent sur l'autorité légitime issue du suffrage universel, mettant au-dessus d'elle je ne sais quel idéal sanglant et rapace (*C'est vrai ! C'est vrai ! — Bravo ! Bravo !*).

(1) Pour la physionomie complète de cette séance, voir le chapitre V : *A Versailles*.

« Ce qu'on a voulu, ce qu'on a réalisé, c'est un essai de cette doctrine funeste qui malheureusement a eu d'illustres sectateurs, de bonne foi peut-être mais ne comprenant pas la portée de l'opinion dans laquelle ils s'égarent, opinion qui, en philosophie, peut s'appeler l'individualisme et le matérialisme, et qui, en matière politique, s'appelle, — pour me servir d'un nom que j'ai entendu employer ici — la République placée au-dessus du suffrage universel. (*Très bien ! Très bien ! — Vives marques d'adhésion et d'approbation.*)

Et il continue par cette calomnie :

« Comment Paris, qui afficherait aujourd'hui la singulière prétention de vivre seul et de se séparer de ce qu'il appelle la PROVINCE, les RURAUX, comme on le dit *Bravo ! Applaudissements*) ; comment, messieurs, Paris pourrait-il soutenir un seul instant cette erreur politique, économique et sociale.

« On nous disait tout à l'heure que l'entreprise qui a si fatalement réussi en désunissant la France lui ferait courir le risque de la guerre civile. Mais je demande à ceux qui font cette objection, comment ils appellent l'état actuel de Paris ? (*C'est cela ! Très bien !*) Est-ce que ce n'est pas la guerre civile ouverte, audacieuse, accompagnée du meurtre lâche et du pillage dans l'ombre ? Est-ce que nous ne savons pas que les réquisitions commencent, que les propriétés privées vont être violées, et que nous allons voir, je ne dirai pas de chute en chute, mais de progrès en progrès, dans cette perversité savamment calculée, la société tout entière, sapée par sa base, s'effondrer, faute d'avoir été défendue par ceux qui auraient dû prendre les armes pour elles ? (*Vive approbation et applaudissements.*)

L'auditoire réactionnaire ainsi préparé par le mensonge

et l'exhibition du spectre rouge, Jules Favre arrive aux menaces :

« Le gouvernement n'a abandonné Paris qu'afin de conserver l'armée et de ne pas ajouter un malheur de plus à tous ceux qui nous accablaient. Mais, que l'émeute le sache bien, si l'Assemblée est à Versailles, et je l'ai dit pour ma part, c'est avec l'esprit de retour, pour combattre l'émeute et la combattre résolument. (*Bravos et applaudissements.*)

« Que sommes-nous, en effet, et comment pouvons-nous donner caution de notre solvabilité, quand nous ne savons pas même vivre en paix, et quand nous voyons un orage des bas-fonds de la société, monter jusqu'à la majesté populaire, représentée par cette Assemblée, et essayer de la renverser ? C'est leur dessein.

« Chaque jour, ils déclarent qu'ils veulent marcher contre vous.

« Marcher contre vous ! c'est une entreprise qui n'est point ici à discuter, mais c'est leurs desseins que j'expose, et si quelques-uns d'entre vous tombaient entre leurs mains, le sort des malheureuses victimes de leur férocité serait le vôtre. Car ne vous imaginez pas, messieurs, qu'ils désavouent de semblables crimes ? Ils les justifient !... (*Mouvement.*)

« Quant à moi, messieurs, permettez-moi de ne pas descendre de cette tribune sans épancher mon cœur, en en laissant échapper l'une des nombreuses douleurs qui l'oppressent...

«... J'ai combattu, trois jours durant, l'exigence du vainqueur, et Dieu sait avec quelle insistance il voulait entrer dans Paris et désarmer la garde nationale !

« J'ai cru qu'il était de mon devoir de lui éviter cette humiliation...

« Je me suis trompé. J'en demande pardon à Dieu et

aux hommes, et lorsque j'ai entendu dire, le soir du 18 mars, que les malheureux généraux Lecomte et Clément-Thomas avaient été assassinés *par des gardes nationaux*, oh ! ma conscience s'est sentie bourrelée !... (*Sensation*) et je me suis demandé si je n'avais pas trop présumé de ceux en faveur de qui j'avais obtenu une semblable stipulation...

« Il dépend aujourd'hui de la garde nationale de Paris de consommer son déshonneur ou de se racheter.

« Il sera maintenant établi qu'on a voulu la sauver de l'ennemi, qu'on y est parvenu, qu'on lui a conservé les fusils dirigés pendant cinq mois contre les Prussiens, et que, par un égarement criminel qui, je l'espère, n'a été qu'un moment de sanglante folie, s'emparant au milieu d'une population si diverse, de cette tourbe impure, qui contient tant d'éléments détestables... »

Ici Langlois indigné s'écrie : « Oh ! c'est affreux ! c'est atroce de dire cela ! »

« Mais qu'elle se rachète, dit Jules Favre en terminant, qu'elle comprenne que le salut de la Patrie — je ne parle plus de sa dignité et de son honneur — que le salut de la Patrie est entre ses mains ; que, quoiqu'il arrive, la souveraineté du peuple aura le dessus ; et la France ne tombera pas en dissolution ; et elle n'est pas réduite, par une défaillance qu'on lui a mal à propos prêtée, à courber le front sous le niveau sanglant qui est dans la main d'une minorité factieuse. (*Oui ! Oui ! — Bravo ! Bravo !*)

*
* * *

Tout ce qu'un homme pour qui l'art oratoire n'a plus de secrets, peut mettre de venin dans son langage, tout ce qui peut faire rayonner la haine sur une assemblée d'hommes haineux eux-mêmes ou apeurés, Jules Favre le

trouva. Et si l'on pense que cet homme ne vengeait là que sa vanité blessée, on peut mesurer toute l'étendue de son crime.

Jamais, depuis les mémorables et terribles imprécations du girondin Isnard, on n'avait entendu contre Paris pareil réquisitoire.

Encore Isnard avait-il pour excuse son propre courage, puisqu'il s'adressait directement à ses adversaires; Jules Favre, lui, avait pour but cette vilénie : faire passer sur cet auditoire, exaspéré déjà, le frisson de la fièvre de haine contractée depuis 1869.

Sa harangue furibonde fut, on le pense bien, fréquemment interrompue par les frénétiques applaudissements de la droite.

A gauche, l'abominable discours amena quelques vives protestations.

« Au nom du peuple de Paris et de la garde nationale, s'écria Cournet, je proteste contre votre infâme réquisitoire. »

Pauvre Cournet! la veille, il avait cru devoir signer cette proclamation où les députés de la Seine se faisaient forts d'obtenir le maintien des milices nationales comme garantie de l'existence même du régime républicain!



L'impression des calomnies de Jules Favre fut si vive que Thiers, épouvanté lui-même, dut reprendre la parole pour calmer les esprits. Après lui, Tirard et Clémenceau firent de nouveaux et vains efforts pour obtenir le vote immédiat du projet déposé la veille; l'Assemblée se réfugia dans cet ordre du jour :

« L'Assemblée nationale, résolue, d'accord avec le pouvoir exécutif, à reconstituer dans le plus bref délai pos-

sible, les administrations municipales des départements et de Paris sur la base des conseils élus, passe à l'ordre du jour. »

On verra plus loin ce que signifiait cette rouerie parlementaire.

Le soir même, à Paris, nouvelle réunion des maires sous la présidence de Vautrain. Tirard raconte, *en l'atténuant*, ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale; mais il est bien contraint d'avouer qu'une fois encore « il revient les mains vides ».

Après quelques gérémiades bien inutiles, on décide que Clémenceau et Lockroy se rendront à nouveau auprès du Comité central pour l'inviter à ajourner les élections du lendemain.

Ces nouveaux délégués furent mal accueillis. Ils devaient plutôt s'y attendre.

Clémenceau se rendait très bien compte qu'il tentait là une démarche inutile.

Il retrouva bien au sein du Comité quelques personnalités hésitantes et plutôt enclines à la conciliation, mais il se heurta à des hommes tels que Duval et Eudes qui, brutalement, affirmèrent le néant de tous ces pourparlers.

Au surplus, les représentants des maires savaient bien que le Comité n'était pas en mesure de procéder à des élections immédiates. Aussi Clémenceau, après avoir toutefois flétri l'odieuse attitude de Jules Favre, abandonna la partie pour ne plus s'occuper que de la mise en liberté du général Chanzy.

Sur ce point encore il eut à lutter contre la très vive opposition de Duval, mais il faut reconnaître qu'il ébranla fort le Comité et que, à dater de cette courageuse intervention du maire de Montmartre, la mise en liberté du général fut en principe décidée.



Dans la soirée du 21 mars, le Comité avait affiché que les élections municipales, fixées d'abord au mercredi 22 mars, étaient nécessairement remises au lendemain ; mais cette date était encore trop rapprochée, étant données la résistance très catégorique de quelques maires et la mauvaise volonté de tous les autres. Tirard, notamment, avait déclaré à la tribune de l'Assemblée de Versailles (séance du 20 mars), à propos des élections municipales :

« Nous nous y opposerons tous. Nous ne fournirons ni les listes d'électeurs, ni les locaux, ni les urnes, rien de ce qui est nécessaire ordinairement pour les élections. »

Le Comité central dut donc ajourner les élections jusqu'au 26 mars, et dès le 22, il en avisa comme suit la population.

« Citoyens,

« Votre légitime colère nous a placés, le 18 mars, au poste que nous ne devions occuper que le temps strictement nécessaire pour procéder aux élections communales.

« Vos maires, vos députés, répudiant les engagements pris à l'heure où ils étaient des candidats, ont tout mis en œuvre pour entraver ces élections, que nous voulions faire à bref délai.

« La réaction soulevée par eux (1), nous déclare la guerre.

« Nous devons accepter la lutte et briser la résistance, afin que vous puissiez y procéder dans le calme de votre volonté et de votre force.

(1) Ici le Comité faisait allusion à la mise en défense des I^{er} et II^e arrondissements et à la manifestation de la place Vendôme.

« En conséquence les élections sont remises à dimanche prochain, 26 mars.

« Jusque-là, les mesures les plus énergiques seront prises pour faire respecter les droits que vous avez revendiqués.

« Le Comité central de la garde nationale. »

(Suivaient les signatures.)

★ ★ ★

Pour la première fois le Comité central prenait énergique attitude.

C'est qu'alors il est las des pourparlers inutiles. C'est qu'il est exaspéré par les insultes et les calomnies de Jules Favre. C'est qu'il vient d'avoir à réprimer la manifestation de la place Vendôme. C'est qu'enfin il se sent sérieusement menacé par une armée de quinze mille hommes réunie au centre même de Paris, dans l'attente d'un chef assez audacieux pour la conduire à l'assaut de l'Hôtel de Ville.

De leur côté les députés déconcertés et humiliés par le discours du ministre des affaires étrangères ne veulent pas accepter jusqu'au bout le métier de dupes que Thiérs leur impose et, toujours par voie d'affiche, ils essayent de reconquérir leur popularité très compromise.

« Nous ne doutons pas, déclarent-ils le 22 mars, que vous n'éprouviez, à la lecture de la séance d'hier, le sentiment dont notre âme est saisie. Il n'a pas dépendu de nous que cette séance n'ait eu un autre caractère et de meilleurs résultats.

« Toutefois, nous avons obtenu la reconnaissance formelle du droit de Paris, qui, en conséquence, sera appelé dans le plus bref délai à élire son Conseil municipal.

« Dans cette situation, vous comprendrez comme nous la nécessité déviter les désastres qui naîtraient en ce moment de tout conflit entre les citoyens.

« Vive la France ! Vive la République !

« Les représentants de la Seine :

« Louis Blanc, Éd. Quinet, V. Schœlcher, A. Peyrat, Éd. Adam, Floquet, Martin Bernard, Langlois, Éd. Lockroy, Farcy, Henri Brisson, Greppo, Millière, Clémenceau, Tirard, Tolain. »

Seulement il faut remarquer que ces navrés et navrants politiciens *ne parlent plus de l'élection des chefs de la garde nationale et qu'en outre ils se gardent bien de dire à la population combien l'Assemblée est hostile à leur projet de loi municipale.*

Bien au contraire, ils continuent à duper la population en affirmant qu'ils ont obtenu des ruraux « la reconnaissance formelle du droit de Paris ».

La vérité apparut d'ailleurs le lendemain, quand Vacherot, maire et député réactionnaire de Paris, vint lire à l'Assemblée son rapport sur le projet Louis Blanc-Clémenceau. La commission chargée d'examiner ce projet de loi avait décidé *qu'il n'y avait pas lieu d'adopter la proposition.*

Puis, pour mettre le comble à toutes ces arlequinades et achever d'exaspérer les Parisiens, le ministre Ernest Picard, montant à la tribune, donna lecture du projet général de loi municipale qui mettait Paris hors du droit commun.

Il y est encore.

★ ★

Au surplus le Comité central aurait été bien empêché de procéder aux élections avant le 26 : la consigne affir-

mée par Tirard au parlement versaillais était scrupuleusement observée par les maires, Mottu et Bonvalet exceptés.

Non seulement les mairies des I^{er}, II^e, IX^e et XVI^e arrondissements n'étaient pas au pouvoir du Comité, mais, dans la plupart des autres, il fallut avoir recours à la violence pour prendre possession des services et se procurer les dernières listes électorales, ainsi que le matériel indispensable à la cuisine du scrutin.

Les hommes du Comité, impuissants à exercer la dictature militaire que les circonstances leur imposaient, gaspillèrent tout leur bon vouloir et toute leur mince énergie dans cette chasse aux urnes.

Pour ne citer qu'un exemple, nous nous arrêterons à celui assez caractéristique de l'envahissement de la mairie de Montmartre. L'incident permit à Clémenceau de reprendre l'attitude toujours sympathique de la résistance et de donner au gouvernement des lâcheurs — que pourtant il défendait, — une nouvelle leçon de courage.

Dans le parti de l'insurrection on pouvait le blâmer à juste titre de chercher constamment à atténuer aux yeux des Parisiens le venimeux état d'esprit de l'assemblée versaillaise; on ne pouvait certes pas lui reprocher de ménager comme on dit la chèvre et le chou.

Clémenceau fut constamment et ostensiblement *contre* le Comité et *pour* l'Assemblée.

Au cours de la séance du 21 mars, interrompu par le président Grévy, qui lui reproche de mettre en doute l'autorité de l'*Assemblée souveraine*, il répond très catégoriquement :

« Ah! Monsieur le Président, je n'ai rien dit de pareil. Rien de pareil n'est entré dans ma pensée, et si j'avais prononcé une parole semblable, je m'empresserais de la retirer. *Il y a une autorité en France, et c'est l'Assemblée souveraine* (Très bien). *Cela est incontestable.* ».



Ce qui était alors contestable, avant toutes choses, c'était précisément l'autorité légale de l'Assemblée; la légitimité de l'insurrection parisienne reste précisément basée devant l'histoire sur cette seule contestation.



A Paris, Clémenceau n'était pas moins précis : il défendait ouvertement et à tout propos l'autorité de l'Assemblée, et mettait une très réelle crânerie dans ses rapports avec l'insurrection : le 18 mars au soir, il affrontait la foule en furie et cela au péril de sa vie; les jours suivants, il tenait tête au Comité central, en plein Hôtel de Ville; enfin, le 23, il n'abandonnait sa mairie qu'après avoir été mis en état d'arrestation par le Comité de vigilance. Encore ne se tint-il pas pour battu et fit-il afficher cette protestation, reproduite du reste par l'*Officiel versaillais* du 24 mars :

MAIRIE DU XVIII^e ARRONDISSEMENT

« Citoyens,

« Aujourd'hui, à midi, la mairie du XVIII^e arrondissement a été envahie par une troupe armée. Un officier de la garde nationale a osé sommer le maire et les adjoints de remettre la mairie aux mains d'un délégué du Comité central de la garde nationale.

« Le maire et ses adjoints, revêtus des insignes municipaux, ont, en présence de tous les employés de la

mairie, sommé le chef du poste d'expulser les envahisseurs. Celui-ci, après en avoir conféré avec son commandant, a répondu qu'il se refusait à obtempérer à cet ordre, et qu'il était disposé à prêter main-forte aux *violateurs de la loi*. Le chef des envahisseurs a alors mis en état d'arrestation le maire et deux de ses adjoints, qui ont été conduits au poste entre deux haies de gardes nationaux. Quelques minutes après, on venait déclarer au maire et aux adjoints élus du XVIII^e arrondissement qu'ils étaient libres de se retirer.

« Citoyens, nous avons à cœur d'éviter un conflit, dont les résultats désastreux nous épouvantent. Voilà pourquoi nous cédon à la force, sans en appeler à la force. Mais nous protestons hautement contre l'attentat dont la garde nationale du XVIII^e arrondissement s'est rendue coupable sur la personne de magistrats républicains librement élus, qui se rendent ici publiquement le témoignage qu'ils ont accompli leur devoir.

« Vive la France ! Vive la République !

« Paris, le 22 mars 1871.

« *Le maire du XVIII^e arrondissement,*
G. CLÉMENCEAU.

« *Les adjoints : J. A. LAFONT, V. JACLARD.* »

La vérité, c'est que le Comité central n'était pour rien dans cette aventure toute locale : ce fut Ferré qui, sur les instances de l'ex-adjoint Dereure, fit procéder à cet envahissement de la mairie-de Montmartre.

★ ★

Quoiqu'il en soit, le futur leader du parti radical était donc en droit de reprocher au gouvernement qu'il

reconnaissait, et de n'avoir point fait son devoir le 18 mars, et d'avoir mis les maires parisiens dans la plus pitoyable des situations.

A son tour, Paris révolutionnaire était en droit de reprocher à son élu républicain et quasi révolutionnaire Clémenceau, de proclamer légitime l'usurpation de l'Assemblée versaillaise et de prêter la main à la constitution de ce parlementarisme, qui fit un instant célèbre le maire montmartrois, mais qui, plus tard, lui fit cruellement expier cette célébrité éphémère.

Cependant l'extraordinaire comédie des pourparlers continuait. Interrompue momentanément à Paris, elle reprenait à Versailles entre le gouvernement thiériste et les maires.

Le 22 mars, Jules Favre, oubliant sa sanguinaire harangue de la veille, dépêchait hypocritement à son collègue Tirard :

« Ai-je besoin de vous dire que nous voulons aller à votre secours ? Que la garde nationale se réunisse sous les ordres de l'amiral Saisset, nous nous mettrons en communication avec lui et nous ferons tous nos efforts pour rallier les éléments de défense qui nous permettront de dominer la situation. »

Ici le mensonge apparaît flagrant : non seulement on n'envoya rien à Saisset, mais à une demande pressante de Tirard et de Schœlcher sollicitant l'envoi de *cinq mille* hommes, Thiers répondait :

« Ni cinq mille, ni cinq cents, ni cinq : j'ai besoin du peu de troupes que j'ai à ma disposition pour défendre le gouvernement et l'Assemblée. »

Mais les maires, sans se faire autrement illusion sur l'appui matériel du gouvernement, étaient dans la nécessité de continuer la comédie de la conciliation.

Le 22 mars, nouvelle séance de nuit à la mairie de la rue de la Banque. On y consacra l'amiral Saisset

commandant supérieur des forces de la résistance, avec le colonel Langlois pour chef d'état-major et le colonel Schœlcher pour commandant en chef de l'artillerie.

Une lutte fratricide entre gardes nationaux paraît donc imminente, bien qu'on ait abandonné tout projet de marche sur l'Hôtel de Ville.

L'amiral espérait-il être attaqué? au colonel Quevauvilliers, chargé spécialement de défendre la Banque et la mairie, il a donné cette instruction au moins ridicule par la forme :

« Combattre sur place, avec calme, pour la défense de la société française, frappée par les bas-fonds du crime, est le seul devoir. »

Fumisterie au surplus, puisque, à cette heure même, Saisset était résolu à ne point combattre et qu'il commençait à semer le découragement parmi les officiers de troupe qui étaient naïvement venus se mettre à sa disposition. L'un d'eux fera au maire Vautrain cet aveu qui donne bien la clef de cette singulière attitude du commandant en chef :

« L'amiral a reçu du pouvoir exécutif l'ordre de ne pas faire de résistance (1). »

★ ★

Le 23 mars, la conduite *fluctuante* des maires recevait l'approbation officieuse de Thiers, dont elle servait si admirablement les projets.

Le maire Desmarest, qui s'était rendu la nuit précédente à Versailles, en compagnie de Alphonse de Rothschild, de Charles Ferry, de Alfred André, de

(1) Enquête parlementaire sur le 18 mars. Déposition Vautrain.

Fabre et de Vautrain, rapporta une lettre de Thiers où on lisait :

« Messieurs les maires, vous n'êtes pas en désaccord avec le gouvernement, en supposant que, dans les circonstances actuelles, il ratifiera toutes les mesures de pardon et d'oubli que vous croirez devoir prendre pour ramener à la cause de l'ordre les hommes qui se sont laissé engager dans la sédition et qui ne sont coupables que d'égarement. »

Thiers savait fort bien que ses clémentes gérémiades irriteraient davantage encore cette population parisienne qu'il avait abandonnée ; mais cette irritation n'était pas pour lui déplaire et, d'autre part, il était tenu, lorsqu'il intervenait ainsi directement, de tenir un langage acceptable par la majorité monarchiste, sur laquelle il s'appuyait encore.

Dans une autre lettre, Ernest Picard promettait que la loi relative aux élections municipales serait votée *immédiatement* et que les élections pourraient avoir lieu le *3 avril*.

En outre la nomination de l'amiral Saisset comme commandant en chef de la garde nationale était confirmée.

Toutes ces mesures avaient été prises dans un conseil des ministres devant lequel le maire Vautrain avait exposé sincèrement la gravité de la situation à Paris.

Et pourtant, dans sa séance du 23 mars, l'Assemblée, après avoir voté, sur la proposition du député de La Rochethulon, l'organisation des bataillons de volontaires destinés à marcher sur Paris, refusait l'urgence et renvoyait à la commission d'initiative cette proposition modérée du républicain Arnaud de l'Ariège :

« L'Assemblée se mettra à l'avenir en communication plus intime avec les municipalités de Paris ; elle autorisera les maires à prendre les mesures que les circonstances exigeront ; les élections de la garde nationale auront

lieu avant le 28 mars et l'élection du conseil municipal avant le 3 avril ; les maires et les adjoints procéderont aussi de l'élection. »



Après cette séance du 23 dont nous reparlerons, il aurait fallu aux maires et députés de Paris une extraordinaire candeur pour espérer amener l'Assemblée à composition.

Candeur ou dissimulation perfide, on verra bientôt, faits à l'appui, ce qu'il faut en penser.

Il n'en est pas moins vrai que les représentants de *Paris mirent encore cette fois le plus grand soin à cacher aux Parisiens tout ce qui se tramait à Versailles, non seulement contre Paris, mais encore contre la République.*

Nous arrivons ainsi à l'apogée de toutes ces intrigues.

Uniquement pour gagner du temps, Saisset, d'accord avec les maires, troque son épée pour la plume de mystificateur et fait placarder l'affiche suivante :

« Chers concitoyens,

« Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, *nous avons obtenu du gouvernement et de l'ASSEMBLÉE NATIONALE :*

« 1° La reconnaissance *complète* de vos franchises municipales ;

« 2° L'élection de tous les officiers de la garde nationale, y compris le général en chef ;

« 3° Des modifications à la loi sur les échéances ;

« 4° Un projet de loi sur les loyers favorable aux locataires, jusques et y compris les loyers de 1,200 francs.

« En attendant que vous me confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur, pour veiller à l'exécution des lois de concilia-

tion *que nous avons réussi à obtenir*, et contribuer ainsi à l'affermissement de la République.

« Paris, le 23 mars 1871.

« *Le vice-amiral, commandant en chef provisoire,*

« SAISSET. »

Tel est l'audacieux mensonge que, dans la matinée du vendredi 24 et après les séances parlementaires des 20, 21, 22 et 23 mars, Saisset et les maires de Paris osèrent afficher sur les murs de Paris !

Un des *très rares* historiens consciencieux de la Commune, le docteur Fiaux, ne peut s'empêcher, quelque sympathie qu'il manifeste pour les maires, de donner les dessous de la machination qui aboutissait à cette odieuse duperie aussi déshonorante pour le signataire de l'affiche que pour les représentants de Paris qui l'avaient conseillée.

« Dans les conjonctures difficiles où ils se trouvaient, dit-il, les maires et l'amiral avaient rédigé plusieurs projets de proclamations correspondant aux diverses phases des négociations. Tout était prévu d'avance et, pour parer à telles ou telles éventualités, tantôt on écrivait : nous *réussirons* à obtenir », ou « nous *avons obtenu* » ; on modifiait les rédactions en mettant tantôt la forme dubitative et conditionnelle, tantôt la forme affirmative, tantôt en signant : le vice-amiral, commandant en chef *provisoire* ; tantôt, c'était la promesse, tantôt le fait réalisé. L'amiral fit rédiger ou rédigea lui-même, et ne signa pas moins de *six* manuscrits différents avec variantes. Il était convenu qu'en cas de péril, à la dernière heure, les maires, chargés des pleins pouvoirs de M. Thiers, choisiraient entre ces divers textes. C'est ce que fit M. Tirard. « Je choisis, a déposé ce représentant, celui qui me parut le *plus utile*. » L'amiral n'a du reste

jamais repoussé la responsabilité de la proclamation. Il déclare dans sa déposition avoir écrit à Versailles « qu'en « dehors des quatre points, des quatre concessions de « l'affiche, qui sont par leur votation plus ou moins « complète, le seul moyen d'éviter la guerre civile, on « ne peut songer à ramener UN SEUL Parisien, la partie « saine elle-même de la population de Paris... Tous les « partis, les bons comme les mauvais, exigent ce que « nous avons concédé, ajoute l'amiral ; ce n'est qu'en « *pressant* le gouvernement d'obtenir de l'Assemblée « nationale le *desideratum* ; ce n'est qu'en annonçant « heureusement à tous les partis les pas faits dans cette « voie ; ce n'est qu'en se tenant prêts à faire paraître à la « dernière heure le programme des quatre points, s'il « était obtenu, que les maires ont réussi à conjurer « momentanément les dangers de la situation. »

Dans ses rapports à Versailles, l'amiral écrivait encore : « Après étude honnête et désintéressée de la situation, je « dois déclarer à l'Assemblée que nul n'est satisfait de « sa lenteur et de ses dispositions non progressives. » (1)

Le lecteur est maintenant fixé : ni les maires, ni les députés de Paris, ni Thiers, ni Saisset ne sauraient dégager leur responsabilité : l'odieux stratagème accepté par tous comme un pis aller avait uniquement pour but de gagner du temps, en reprenant les pourparlers interrompus avec le Comité central.

*
* * *

Tout d'abord, celui-ci ne tombe pas dans le piège, puisqu'il écrit :

«... Des maires, des députés, oublieux de leur mandat,

(1) Enquête parlementaire sur le 18 mars. Déposition de l'amiral confirmée par celle de M. Tirard.

ont encouragé la résistance de quelques bataillons égarés par des chefs réactionnaires. La presse a répandu sur nous les calomnies les plus absurdes. On nous objecte aujourd'hui que l'Assemblée, saisie de peur, nous promet *pour un temps non déterminé*, l'élection communale et celle de nos chefs. Nous avons été trompés trop de fois pour ne pas l'être encore... »

Il semble même que, cette fois, le Comité est résolu à l'action et que, avant les élections, il veut en finir avec la résistance des maires. Il retire tout commandement à Lullier, dont la conduite apparaît de plus en plus équivoque, et il confie le pouvoir militaire à Eudes, Duval et Brunel chargés d'exécuter simultanément le commandement supérieur en attendant l'arrivée de Garibaldi.

On a vu en effet que le héros de l'indépendance italienne avait été acclamé général en chef par l'assemblée générale des délégués à la réunion du Tivoli-Vaux-Hall (13 mars).

Le Comité eut le tort de prendre ici son désir pour la réalité : pour peu qu'il eût connu le caractère de Garibaldi, il eût compris que le glorieux insulté de Bordeaux ne pouvait accepter le commandement de la garde nationale que pour la conduire contre les Prussiens.

Voici d'ailleurs comment Garibaldi répondit à l'appel du Comité :

Citoyens,

« Merci pour l'honneur de ma nomination au commandement de la garde nationale de Paris, que j'aime et dont je serais bien fier de partager la gloire et les dangers. Je vous dois cependant les considérations suivantes :

« Un commandant de la garde nationale de Paris, un commandant de l'armée de Paris et un comité directeur, quels qu'ils soient, sont trois pouvoirs qui ne pourront se

concilier dans la situation présente de la France. Le despotisme a l'avantage sur nous de la concentration du pouvoir, et c'est cette concentration que vous devez opposer à vos ennemis.

« Choisissez un citoyen honnête, et vous n'en manquez pas : Victor Hugo, Louis Blanc, Félix Pyat, ainsi qu'Edgar Quinet et les autres citoyens de la démocratie radicale peuvent vous servir. Les généraux Crémer et Billot, qui, je crois, ont votre confiance, peuvent compter dans le nombre.

« Rappelez-vous bien cependant qu'un seul honnête homme doit être chargé du poste suprême avec des pleins pouvoirs. Cet homme choisira d'autres honnêtes gens pour l'aider dans la rude besogne de sauver le pays. Et si vous avez le bonheur de trouver un Washington, la France se relèvera de son naufrage, dans peu de temps, plus grande que jamais.

« Ces conditions ne sont pas une excuse pour me soustraire au devoir de servir la France républicaine. Non ! je ne désespère point de combattre moi-même à côté de ses braves, et je suis

« Votre dévoué,

« G. GARIBALDI.

« Caprera, 28 mars 1871. »

Cette lettre est généralement assez inconnue. Je la retrouve dans un recueil de documents publié chez Cherbuliez et signé Dr Ermete Pierrotti, ancien commandant du génie militaire italien. Elle révélerait que Garibaldi ne se faisait pas une idée exacte de la situation à Paris ; il ignorait notamment que la plupart des républicains auxquels il faisait allusion étaient en train de se dérober à la mission patriotique et républicaine qui leur incom-
hait.



Quoiqu'il en soit les trois chefs intérimaires de la garde nationale firent afficher cette énergique proclamation :

« Citoyens,

« Appelés par le Comité central au poste grand et périlleux de commander provisoirement la garde nationale républicaine, nous jurons de remplir énergiquement cette mission, afin d'assurer le rétablissement de l'entente sociale entre tous les citoyens.

« Nous voulons l'ordre... mais non celui que patronnent les régimes déchus, en assassinant les factionnaires paisibles et en autorisant tous les abus.

« Ceux qui provoquent à l'émeute n'hésitent pas, pour arriver à leur but de restauration monarchique, à se servir de moyens infâmes; ils n'hésitent pas à affamer la garde nationale en séquestrant la Banque et la Manutention.

« Le temps n'est plus au parlementarisme; il faut agir, et punir sévèrement les ennemis de la République.

« Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous.

« Paris veut être libre. La contre-révolution ne l'effraye pas; mais la grande cité ne permet pas qu'on trouble impunément l'ordre public.

« Vive la République !

« *Les généraux commandant :*

« BRUNEL, E. DUVAL, E. EUDES. »

« Paris, 24 mars 1871. »

Ici, un fait important à observer. Rigault à la Préfecture de police, Duval et Eudes à la tête de l'armée fédérée, c'était le blanquisme entrant dans l'arène et prenant tout

de suite la dictature, à côté du Comité central, sans que, pour ainsi dire, celui-ci s'en doutât.

Le fait est qu'à cette heure la situation devenait tragique et que, de part et d'autre, on se préparait au combat. Le 24 au soir une sorte de conseil de guerre se tint à la Préfecture de police : on y rendit compte des forces de la résistance et de ses moyens d'action ; puis il fut décidé que, dans la journée du 25, on attaquerait simultanément la mairie du Louvre, celle de la rue de la Banque et la gare Saint-Lazare.

Mais le Comité central, ainsi acculé à l'action immédiate, hésita encore : prenant tout à coup au sérieux la fameuse affiche Saisset, il décide de reprendre les pourparlers avec les maires et d'appuyer seulement cette tentative par une démonstration militaire sur la mairie du Louvre.

★
★ ★

Nous nous trouvons ici en présence de documents contradictoires.

Les maires, pour justifier après coup leur attitude auprès du gouvernement versaillais ont beaucoup grossi cet incident de la mairie du I^{er} arrondissement.

Voici d'abord le résumé de leur version consignée d'ailleurs avec variantes dans les procès-verbaux de la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars :

Vers 2 heures, attaque de la mairie par quatre bataillons fédérés appuyés de quatre pièces de douze, et sous le commandement du général Brunel.

Celui-ci exige qu'on lui cède la place. Il faut, déclare-t-il, que les élections aient lieu le 26 mars. Si on ne lui cède pas la mairie, il est résolu à employer la force.

Méline, tout d'abord, refuse et demande des renforts à la mairie du II^e arrondissement. Dubail et Schœlcher

répondent qu'ils vont marcher au secours de la mairie du Louvre. Ces renforts tardent. Méline et André font savoir à leurs collègues qu'ils ne peuvent plus résister aux forces croissantes du Comité et ils demandent l'autorisation de traiter. Dubail et Schœlcher, pour éviter l'effusion du sang, les autorisent à accorder les élections pour le 3 avril, date acceptée d'ailleurs par le gouvernement. Mais Brunel ne veut rien entendre : Méline est contraint d'accepter par écrit la date du 26 mars.

Enfin, la transaction signée, Méline, Ad. Adam, André, Murat et Poirier, ceints de leur écharpe, se joignent au général Brunel, qui, suivi de ses bataillons, gagne, par la rue Richelieu, la mairie de la rue de la Banque.

Cette version des maires ne résiste pas à un examen attentif des faits.

D'abord, ainsi que nous l'avons constaté déjà, la mairie du Louvre était très solidement gardée. Le capitaine Arnaud de Vrayse y commandait à une troupe compacte ; il avait transformé la place Saint-Germain-l'Auxerrois en un véritable camp retranché et placé des tirailleurs non seulement dans la galerie du Louvre, mais aussi dans toutes les maisons avoisinantes. La mairie pouvait donc être aisément défendue contre l'attaque de quatre bataillons, et sans qu'il fût nécessaire de demander aucuns secours.

En outre, si l'on tient compte du temps matériel minimum qu'eussent exigé les allées et venues entre les deux mairies et les longs pourparlers entre Brunel et Méline, on ne s'explique pas qu'un incident si dense de faits n'ait duré que trois quarts d'heure ; or, au dire même des maires, il n'était pas 3 heures quand, après entente, la municipalité du 1^{er} arrondissement accompagna Brunel et sa troupe rue de la Banque.



Afin d'éclaircir un peu ces points obscurs, nous avons demandé à Protot, qui, comme chef de bataillon, prit part à cette manifestation militaire, ce qu'il fallait penser du récit des maires.

Spontanément il nous fit observer que leur version s'effondrait devant ce fait indiscutable : la très courte durée de l'incident. En outre Protot affirme que lorsque Brunel se présenta à la mairie, il n'était accompagné que du seul 213^e bataillon (450 hommes) dont Protot avait le commandement. Il affirme encore qu'en fait d'artillerie, il ne possédait qu'une pièce de douze. Il ajoute qu'au départ cette troupe lui avait paru insuffisante, qu'il en avait fait l'observation au Comité et qu'ordre avait alors été donné au commandant Lisbonne de venir appuyer l'opération.

Maxime Lisbonne, dans ses Mémoires encore inédits, et bourrés d'anecdotes intéressantes, relate cette phase de l'incident.

« Un demi-bataillon de l'ordre était rangé en bataille dans le carré formé d'un côté par la grille du Louvre (1) et de l'autre par la Parfumerie de la Société hygiénique.

« Des hommes armés étaient aussi aux fenêtres des maisons. Deux coups de feu furent tirés qui, heureusement, n'atteignirent personne. Aussitôt je commande à mes gardes de charger leurs armes et de se tenir prêts à répondre à toute nouvelle attaque. En même temps je prescris au maréchal des logis Pélissier de braquer une pièce sur la mairie et une autre (celle de Protot sans doute) contre le bataillon réactionnaire.

(1) Lisbonne ignorait que le gros de la troupe était dissimulé dans la galerie du Louvre.

« Au moment où Pélissier ouvrit un des caissons, il s'aperçut qu'on avait oublié d'y mettre les projectiles.. »

D'ailleurs, partie de la déposition de l'adjoint Héligon confirme de manière irréfutable la déclaration de Protot, en ce qui concerne les forces dont Brunel disposait.

« Je vois arriver, dit-il, par la rue Neuve-des-Petits-Champs *un bataillon* de gardes nationaux avec un détachement qui se composait d'un tas d'officiers plus ou moins mal-propres, et, au milieu, des maires et des adjoints se tenant bras dessus, bras dessous, et ceints de leurs écharpes. Il n'y avait pas moyen d'opposer de résistance. Ces gens-là (c'est de Méline que parle Héligon) avaient leurs écharpes et ils nous disaient : « Nous venons de signer la paix, tout est arrangé ».

Quant à Protot il a gardé la conviction que si les défenseurs de la mairie du Louvre avaient voulu engager le combat, sa petite troupe et celle de Lisbonne eussent été très certainement écrasées.

Ce qui empêcha donc toute effusion de sang, ce fut et l'attitude conciliante de Méline, et l'audace même des chefs fédérés, et enfin la crainte chez les défenseurs de la mairie, de n'avoir affaire qu'à une avant-garde.



Voilà donc Brunel, Protot et Lisbonne en route pour la mairie de la rue de la Banque.

En arrivant ils se trouvent en contact avec les troupes solides du colonel Queveauvilliers ; ils donnent l'ordre à leurs hommes de se garder avec précaution et pénètrent dans les salles où se tenait la réunion des maires et députés de la Seine, sous la présidence de Schœlcher.

Dans leurs dépositions consécutives plusieurs de ces messieurs ont prétendu que les délégués entrèrent là,

suivis de leurs officiers. Le simple bon sens n'indique-t-il pas que, dans la démarche courageuse mais imprudente qu'ils tentaient, ils n'auraient pas ainsi séparé de leurs officiers deux bataillons en aussi dangereuse posture? La vérité est que Protot seul était accompagné d'un *sergent* de son bataillon et que les nombreux officiers qui se trouvaient à la réunion des maires étaient *précisément ceux au service de l'amiral Saisset*.

Lorsque le calme fut un peu rétabli chez ces apeurés, Brunel déclara qu'avant d'entamer une lutte fratricide il avait voulu venir proposer un arrangement déjà consenti par la municipalité du 1^{er} arrondissement.

« Le Comité central, dit-il, avait fixé les élections au 26 mars, l'Assemblée de Versailles, dites-vous, les a fixées au 3 avril; décidons qu'elles auront lieu le jeudi 30 mars. »

Schœlcher insiste pour maintenir la date du 3 avril. Une vive discussion s'ensuit. Enfin la majorité des maires, après s'être consultée du regard repousse la proposition Schœlcher et se rallie à la proposition Brunel.

L'aide de camp de Saisset, qui était appuyé sur le dossier du fauteuil du président, dit : « C'est ce qu'il y a de mieux à faire ».

Alors Schœlcher :

« Les élections auront donc lieu le 30 mars. Quant à l'élection du commandant supérieur, nous acceptons le 2 avril. »

Mais, pendant que Méline recueille les signatures des maires au bas de la convention, les modérés Dubail, Héligon, Désmarest, Vautrain et Schœlcher soulèvent tout à coup une grave objection :

- Quel sera, demandent-ils, le mode d'élection adopté pour le chef supérieur de la garde nationale?
- Le vote universel, répond Protot.
- L'élection à deux degrés, disent les maires.

La discussion allait s'engager, mais Protot ne le permit point.

« La volonté populaire, dit-il, est que le chef suprême de la garde nationale soit élu par le suffrage universel.

« Il est d'autant plus nécessaire qu'il en soit ainsi, qu'à l'heure présente la garde nationale est la seule force que nous ayons non seulement contre ceux qui veulent renverser la République, mais encore contre l'Allemagne, maîtresse du territoire livré. »

Puis, parlant de l'autorité contestée ici des chefs élus de la garde nationale, Protot fit remarquer avec hauteur que la plupart des officiers actuellement sous les ordres de Saisset étaient des militaires *en état de forfaiture* et que la seule armée légale, en présence de l'armée prussienne victorieuse, c'était l'armée véritablement française et républicaine, composée des gardes nationales de Paris et de la France.

Il montra que Thiers, par sa tentative nocturne de désarmement, avait failli mettre la France à la discrétion de l'Allemagne. « Une loi, dit-il en forme de conclusion, ayant armé Paris, seule une loi peut le désarmer. A tous égards l'attentat commis par Thiers est donc un crime de haute trahison, auquel ne peuvent s'associer ni les maires ni les adjoints.

Force fut bien à Schœlcher de mettre aux voix la proposition du commandant Protot : elle fut votée par la très grande majorité des maires et adjoints.

Une seule protestation verbale à enregistrer : celle du maire Desmarest.

Enfin, un article additionnel vint stipuler que les maires seraient immédiatement réintégrés dans leurs mairies.

On pouvait donc croire que l'on touchait à la fin de ce misérable conflit ; mais, dans la joie du moment, on n'avait pas réfléchi que la convention adoptée n'était point celle

du Comité central et qu'en somme elle avait été modifiée, quant à la date, par Brunel et par Protot.



Aussi bien le Comité central, réuni dans la soirée du 24, n'accepta point la transaction : il maintint la date du 26 mars pour les élections et expédia l'ordre de ne point livrer les mairies.

Tout cela était d'autant plus ridicule en définitive que, en égard à la date du 3 avril acceptée par Thiers, le choix du 30 mars perpétuait aussi bien le conflit que celle du 26. Il eut été autrement habile, en acceptant la date du 3 avril, d'acculer Thiers à la nouvelle infamie, inévitable pour lui, de déclarer nulles des élections qu'il aurait *a priori* acceptées.

Mais hélas, l'habileté politique n'était pas la qualité dominante des bonnes gens du Comité.

Néanmoins, quand les délégués Arnold et Ranvier se présentèrent à la mairie du II^e arrondissement pour déclarer que le Comité central n'acceptait pas la concession de date faite en son nom par Brunel et Protot, la séance devint, on le conçoit de reste, des plus tumultueuses.

— Pour la seconde fois, vous manquez à votre parole, s'écrient les maires et les députés.

— Vous n'avez jamais cessé de manquer à la vôtre, auraient pu répondre les délégués.

En vérité, le Comité central ne manquait à aucun engagement pris, puisque le changement de date (30 mars au lieu du 26) résultait d'une concession faite par Brunel et Protot. Or, ceux-ci, à aucun moment de la discussion, n'avaient dit qu'ils avaient pleins pouvoirs pour changer la date des élections.

A un certain moment ils s'étaient engagés personnelle-

ment, avec l'espoir d'obtenir l'assentiment du Comité. Ils ne dirent cependant pas qu'ils se portaient garants de cet acquiescement. L'un d'entre eux surtout, le commandant Protot, était de nature trop droite pour jouer à ce point sur les mots et sur les dates. Révolutionnaire, il ne voulait pas se soumettre à la date du 3 avril, imposée d'ailleurs par Thiers uniquement parce qu'elle lui donnait quelques jours de répit; mais entre la date du 26 et celle du 30 mars, le choix de Protot n'était plus déterminé par une question de principe. Peu lui importait. Les maires, pour gagner ces quatre jours, faisaient valoir de bonnes raisons d'ordre matériel. Pourquoi Protot eût-il résisté? Il devait même supposer que le Comité central ne ferait pas à cette concession d'objections sérieuses.

Le fait est que ce pauvre Ranvier ne put en trouver que de mauvaises, dont les maires ont profité par la suite, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant leurs essentielles dépositions.

La querelle d'ailleurs s'éternisa.

Il en est toujours ainsi des discussions engagées sur des niaiseries.

Bref, à 3 heures du matin, on se sépara avec la pensée que la bataille à coups de fusil précéderait, au tantôt du 25 mars, la bataille électorale.

Dans la nuit du 24 au 25, toutes dispositions furent prises par Brunel, Eudes et Duval pour en finir avec une situation qui s'éternisait, en devenant chaque jour plus périlleuse pour le Comité.

De leur côté, les chefs du camp retranché de la résistance, sauf Saisset, ne restèrent pas inactifs. Il suffit de se reporter aux dépositions des maires devant la Commission d'enquête pour constater que, déjoués dans leurs machiavéliques attermolements, ils se préparaient au combat.

Et cependant le choc n'eut pas lieu.

Pourquoi ? Parce que, dans la matinée du 25, le Comité central, auquel la réaction prêtait cependant des instincts si sanguinaires, voulut tenter un suprême effort pour empêcher la bataille entre bataillons parisiens.

Avant d'engager cette lutte fratricide, il envoya donc de nouveaux délégués à la rue de la Banque.

Ceux-ci venaient d'être introduits dans la salle où se tenait la séance matinale, quand Clémenceau, Floquet et d'autres députés vinrent faire à leurs collègues le triste tableau de la séance du 24 mars, à l'Assemblée nationale.

Epouvantés de ce qu'ils avaient vu et entendu, il était impossible à ces messieurs de continuer à considérer comme *souveraine et légale*, une assemblée qui, d'usurpatrice qu'elle était déjà, devenait ouvertement conspiratrice et parlait de mettre soit le prince de Joinville, soit le duc d'Aumale à la tête de l'armée versaillaise.

Acculés à la nécessité de donner leurs impressions vraiment tardives, ils le firent cette fois parce que, républicains en somme, s'ils redoutaient l'inconnu d'une révolution communaliste, ils ne pouvaient manquer plus longtemps à leurs électeurs ni laisser le champ libre aux conspirateurs monarchistes.

Conséquence : les maires, affolés par les révélations de Floquet et de Clémenceau, se jetèrent sur les plumes pour signer une convention fixant au 26 les élections municipales.

C'est là ce qu'on a appelé *la capitulation des maires*.

Avec elle prit fin la pitoyable comédie qu'il nous fallait bien raconter tout au long, puisque telle quelle, elle n'en constitua pas moins une des causes déterminantes de la guerre civile.

Pourtant l'on signa et l'on s'embrassa, comme si l'on voulait faire croire qu'on jugeait toute guerre civile évitée ; mais ces baisers Lamourette ne peuvent jamais rien contre l'éruption des révolutions imminentes. De toutes ces insi-

pides parlotes, il ne subsistait qu'un peu de déconsidération pour le Comité central et beaucoup d'irritation dans les faubourgs armés.

Les élections allaient avoir lieu le lendemain et, sur ce point, le Comité central avait gain de cause. Mais la révolution surgissait : d'un mot, Eudes allait la définir dès la première séance du conseil élu, en demandant et en obtenant que l'Assemblée nouvelle prît le nom de *Commune de Paris*.

C'était enfin l'insurrection patriotique, démocratique et sociale, entrant en lice contre l'assemblée capitularde, conspiratrice et réactionnaire.

La guerre civile allait éclater entre ces *deux pouvoirs révolutionnaires*.

La question historique est maintenant nettement posée.

Nous la reprendrons bientôt.



Mais il y a d'autres conclusions à tirer de ce singulier conflit.

Il était assurément difficile d'analyser cet incomparable imbroglio de pourparlers qui n'empêchèrent rien, mais qui permirent aux habiles tels que Thiers et certains radicaux de tromper un peu tout le monde.

Les journaux du temps sont insignifiants ou dangereux pour l'historien. Il s'y heurte à chaque instant au piège de ce que j'appellerais volontiers la fiction de vérité de l'instantané.

Déjà, à cette époque, le journalisme était enlisé dans cette voie où Armand Carrel avait essayé de l'arrêter et n'avait trouvé que la mort : voie de la réclame, de la publicité à outrance, qui engendra par la suite le reportage à la galope,

dont les historiens de notre histoire contemporaine devront par-dessus tout se défier.

Parcourez attentivement tous les journaux, du 18 au 26 mars 1871. C'est déjà la manie de produire vite un appas pour la foule des lecteurs. La passion politique n'y est presque plus pour rien. Ce qui domine, c'est la nécessité de paraître renseigner le lecteur sur les faits, sans contrôle possible. Aujourd'hui, nous en sommes à l'exaspération du système : le moindre fait divers est raconté de cent façons différentes par les quotidiens.

Comment l'historien se renseignera-t-il dans tous ces instantanés de la presse?

On peut croire que j'expose là un paradoxe. Il n'en est rien : ce qu'on nomme reportage est aussi faux en histoire que la photographie elle-même est fautive en art.

La photographie d'une figure donne bien, si vous voulez — je concède ce point d'ailleurs scientifiquement contestable, — *un* aspect physiognomique vrai; mais c'est tout à fait par hasard qu'un cliché photographique donnera, comme un portrait dessiné ou peint, la psychologie d'un être.

Sans compter, nous pourrions le démontrer par l'image, que la photographie industrielle se prête à toutes les tromperies.

Eh bien, pour l'instantané du reportage, c'est exactement la même chose que pour l'instantané photographique: l'un est le plus souvent aussi faux que l'autre.

Ainsi, l'instantané biographique pourra vous montrer un Danton viveur et débauché. Est-ce qu'il n'en sera pas moins le Danton de 92? Un autre vous présentera Robespierre s'embourgeoisant au fond de sa province; est-ce qu'il n'en sera pas moins le Robespierre ténébreux, apôtre de l'Être et du Dictateur suprêmes. Un autre encore nous donnera un Napoléon prenant d'assaut les chambres des demoiselles d'honneur de l'impératrice. Quel rapport

entre ce libertin et le César parcourant fier, désolé, inquiet déjà, le champ de bataille d'Eylau ?

Le journalisme contemporain, avec ses procédés, correspondant d'ailleurs aux appétits du public, ne crée pas en réalité de documents pour l'histoire, et il faudrait plaindre les historiens si, dans quelque cinquante ans, ils n'avaient pour dégager la vérité historique d'autres éléments que les racontars des journaux.

Cela dit pour signaler le danger, j'ajoute que c'est aussi avec la plus grande circonspection qu'il faut étudier ce qu'on nomme les *documents officiels*, bien que ce soient encore ceux-là, qui, par leur cynisme même, offrent souvent, à l'époque qui nous occupe, le plus de garanties.

Nous avions ce sentiment en lisant avec attention les dépositions des maires devant la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars. Toutefois, le document est tel ici, qu'en pressant cette éponge, l'observateur attentif dégage fréquemment la vérité des mensonges eux-mêmes, les faux témoignages devenant la plupart du temps manifestes, dès qu'on les met en opposition les uns avec les autres.

Pour nous, il résulte bien des faits et des documents contrôlés :

Qu'à partir du 19 mars, le but unique de Thiers est de gagner du temps en amusant les Parisiens avec les marionnettes municipales ;

Que toutes ses vagues déclarations soit aux maires, soit à l'Assemblée tendaient uniquement à duper ceux-là et à faire patienter celle-ci.

Il résulte encore des faits :

Que, parmi les maires et députés de Paris, aucun ne pensait au fond que la guerre civile pût être évitée ;

Que c'est tout au plus si quelques-uns, comme Cournet, Millière, Jaclard, Malon pensèrent un instant qu'elle pourrait être avantageusement retardée.



Cela dit, reste à faire deux catégories dans ce bloc des élus parisiens d'alors, dont les réactionnaires avérés pouvaient seuls dire qu'en suivant servilement la politique de Thiers, ils étaient en communion d'idées avec leurs électeurs, infime minorité électorale de Paris.

Parmi ceux-là se trouvaient Tirard, Vautrain, Dubail, Héliçon, Desmarest, de Normandie et quelques autres : ils recevaient journellement les confidences de Thiers et connaissaient ses projets de massacre.

Autre était l'état d'esprit de la plupart des maires et députés de la Seine : indécis entre la révolution inquiétante et l'assemblée conspiratrice, ils essayèrent d'abriter leur popularité compromise derrière une diplomatie singulière, larmoyante à Versailles, déclamatoire à Paris.

Les uns et les autres, complices de la réaction, ont, par la suite, été unanimes à affirmer la mauvaise foi du Comité central, au cours des négociations pitoyables qu'il nous a bien fallu relater.

Nous avons dit sur quoi cette accusation était basée :

1° Le refus de tenir un premier engagement, sincèrement pris cependant le 19 mars ;

2° Le refus d'adhérer à la concession de date faite en cours de discussion par Brunel et Protot.

On sait maintenant que ni dans une circonstance ni dans l'autre, les hommes du Comité central ne furent de mauvaise foi.

Le 20 mars, ils durent s'incliner devant la volonté formelle des comités de vigilance ; le 24 mars, ils refusèrent, pour des raisons d'amour-propre et de respect humain, d'adhérer à des concessions faites par deux citoyens qui, en somme, n'étaient partis de l'Hôtel de Ville qu'avec une mission militaire définie.

En tout cas, on a vu que ce ne fut point du tout sous l'influence de ce refus que les maires et députés de Paris acceptèrent enfin la date du 26 mars pour les élections, mais bien sous l'impression des menées contre-républicaines de l'Assemblée.

Voilà donc une tache de légende effacée.

Cela ne suffit pas : il faut aussi détruire la fable de la bonne volonté et de la bonne foi des représentants républicains d'alors.

Là, ce sont les maires et députés eux-mêmes qui vont nous donner les documents de leur confusion.

Lisez, lisez leurs textuelles dépositions devant la commission d'enquête, vous allez être fixés sur l'hypocrisie de ces pleurnicheurs.

Amiral SAISSET. — Soyez-en convaincus, M. Thiers était bien résolu à ne donner son adhésion à aucun point ; mais, après la retraite de l'armée, nous étions tous sur un volcan, et il fallait bien qu'on tâchat de sauver la maison...

... Quand les braves gens comme Tirard, comme Desmarest, venaient lui dire : cédonz cela, *on le reprendra après*, M. Thiers tâchait de favoriser dans la mesure du possible la bonne volonté de ces messieurs (1).

VAUTRAIN. — Messieurs, j'ai la confiance que les huit jours que vous ont fait obtenir les élections ont été le salut de la France... Nous avons donc fait gagner, mes collègues et moi, huit jours de plus. Nous étions bien en mauvaise compagnie en présence de certains noms, mais quand on a un devoir à remplir, il faut passer sur toutes ces considérations. Je l'ai fait et j'ai la conviction qu'en le faisant nous avons gagné le temps qui s'est écoulé jusqu'au 2 avril.

(1) Page 633, *Commission d'enquête*.

DESMAREST. — Il me paraît résulter de notre conversation avec M. Thiers qu'il penchait lui-même vers cette idée *qu'il fallait gagner du temps*.

... Je ne désertais pas Paris, je croyais nécessaire de rester exposé au péril, pour *donner le temps au gouvernement de Versailles de s'armer* (p. 718 et 720).

TIRARD. — Je dois vous dire, Messieurs, que le but principal que nous avons *tous* poursuivi par cette résistance, était *d'empêcher les fédérés de marcher sur Versailles. Je suis persuadé en effet que si le 19 ou le 20 mars les bataillons fédérés fussent partis par la route de Chatillon, Versailles aurait couru les plus grands périls, et j'estime que notre résistance de quelques jours a permis au gouvernement d'organiser la défense* (p. 658).

SCHŒLCHER. — ...Quant à ma conduite, elle a précisément consisté à *tenter des transactions, en attendant qu'on fut en état de résister*. J'ai travaillé pour ma part à organiser la résistance, sous les ordres de l'amiral, bien entendu, et si j'ai donné ma voix à la transaction qui a eu lieu, *c'était pour gagner du temps* (p. 646).

. Cette mise au pilori dispense l'historien de tout commentaire.

CHAPITRE III

LES TENTATIVES DE CONTRE-RÉVOLUTION A PARIS

SOMMAIRE. — Fièvre militariste. — Factieux bonapartistes. — Le tailleur Bonne. — Les prétendus amis de l'ordre. — Première manifestation du 21 mars. — Les manifestants dispersés. — Début de la manifestation du 22. — Les manifestants place Vendôme. — Sommations. — Premiers coups de feu. — Décharge générale. — Morts et blessés. — Opinion de Saisset sur la manifestation. — Grande colère du journaliste Henry de Pène. — Une lettre intéressante. — Déclaration du général américain Sheridan. — M. Jules Claretie, historien. — Manifestation des étudiants. — Le blessé Henry de Pène se fait transporter à Versailles. — Arrestation de Charles Lullier.

A cette extraordinaire et tragique époque, nous étions tous, réactionnaires et révolutionnaires, plus ou moins férus de militarisme. Parmi les pékins, il n'y avait pas que Thiers le Minuscule qui se crut l'âme d'un grand capitaine : l'habitude de porter un képi avait mis l'amour du galon dans toutes les cervelles ; chacun se reconnaissait vite l'étoffe d'un chef d'armée.

Sans y insister autrement, il faut cependant l'observer ; tandis que Thiers commençait à réaliser le rêve si longtemps caressé d'être chef d'une armée de massacre, à Paris même, de bons bourgeois, les Dubail, les Tirard, les Héligon groupaient les bataillons non fédérés et se faisaient forts de les conduire un jour ou l'autre à l'assaut de l'Hôtel de Ville.

On a vu que tel n'était pas le jeu de Thiers. Aussi envoya-t-il à ces belliqueux l'amiral Saisset, dont il nous a fallu rappeler l'extrême veulerie dans ces circonstances.



La petite armée qui occupa pendant quelques jours le centre de Paris et les hauteurs de Passy n'était pas absolument réactionnaire, elle n'était pas anti-républicaine. A part le chef Saisset et les officiers qu'il embrigada, les citoyens réunis pour défendre les maires appartenaient, pour la très grande majorité, à cette classe bourgeoise parisienne aussi éloignée du Comité central que des majoritaires de l'Assemblée nationale.

Tous ces négociants des quartiers du centre, auxquels vinrent se joindre des étudiants et leurs professeurs, reprochaient à l'Assemblée d'avoir décapitalisé Paris, et à Thiers de les avoir abandonnés dès le premier rugissement du lion populaire.

En montant la garde auprès des maires, ils s'imaginaient naïvement garder la République bourgeoise inaugurée le 4 Septembre et contre les horreurs de la révolution et contre les complots de la réaction.

Ils n'empêchèrent, bien entendu, ni les convulsions révolutionnaires de Paris ni la réaction et ses fureurs. Ils furent du moins inconscients et de très bonne foi. Nous n'en dirons pas autant des magistrats qu'ils gardaient.

Mais, indépendamment de ces adversaires du Comité, il y avait alors dans Paris une importante faction bonapartiste dont le but, heureusement irréalisable, n'était cependant pas douteux.

Infime au début, cette faction prit tout de suite une certaine consistance quand vinrent se grouper autour de l'amiral Saisset, un tas d'officiers *démarqués*, hantés par

la secrète espérance d'un retour possible du déshonoré de Sedan.

Ces factieux n'étaient ni pour les maires, ni pour Thiers, ni même pour l'Assemblée ; ils étaient pour Napoléon III. Ils espéraient que, la guerre civile aidant, Bismark imposerait à la France la honte de cette restauration, et ils s'imaginaient que précipiter les événements insurrectionnels, c'était précipiter le retour du César. On a su depuis que des démarches dans le sens de cette politique furent faites auprès de Bismark, notamment par Clément-Duvernois et d'autres bonapartistes de marque (1).

Plus tard, la police de la Commune retrouva d'ailleurs différentes preuves de cette conspiration.

* * *

Dès le 19 mars et dans la matinée du 20, des concilia-bules furent tenus chez Bonne, capitaine du 253^e bataillon de la garde nationale, et tailleur installé boulevard des Capucines.

Dans l'après-midi du 20 mars, on placarda sur les boulevards et dans le quartier de la Bourse une affiche lie de vin ainsi conçue :

« Je viens faire appel au patriotisme et à la virilité de la population qui veut l'ordre, la tranquillité et le respect des lois.

« Le temps presse pour former une digue à la révolution. Que tous les bons citoyens viennent me donner leur appui.

A. BONNE,

Capitaine commandant la 4^e compagnie
du 253^e bataillon, 12, boulevard des Capucines.

(1) Voir Léonce Dupont, *Souvenirs de Versailles pendant la Commune*.

Il est bien évident que si le tailleur n'avait été qu'un « ami de l'ordre et de la tranquillité », il eût purement et simplement répondu à l'appel des maires et se fût porté, avec sa compagnie, à la mairie de la rue de la Banque. D'autre part, il est au moins probable que si Bonne n'avait pas été, dans cette circonstance, le porte-parole de gens déjà groupés, son affiche eût paru plutôt fantaisiste et n'eût rallié personne. Or, le lendemain, vers deux heures, quelques centaines de gens bien mis, officiers et bourgeois, fonctionnaires impérialistes dégomés et quelques nigauds du populaire, enrôlés la veille, se trouvèrent avoir répondu à l'appel de cet inconnu.



Tout de suite nos manifestants se mettent en colonne. En tête, deux drapeaux portant ces inscriptions : « Vive l'ordre ! », « Réunion des Amis de l'ordre ».

Ces gens parcourent ainsi les boulevards et les rues avoisinantes jusqu'à la hauteur de la rue Poissonnière.

Sur le parcours, la manifestation se grossit de tout ce qui reste de boulevardiers, gens d'affaires, de finance et de bourse, auxquels la dictature du Comité central fait des loisirs forcés. Aussi est-ce place de la Bourse, devant le triste temple de l'agio, que les manifestants sont en plus grand nombre et plus particulièrement bruyants.

De là les premiers rangs, très serrés, se sentant les coudes, s'ébranlent et gagnent la rue de la Paix : leur intention est d'aller conspuer l'État-major de la place Vendôme. Ils sont encore suivis, à ce moment-là, par quelques centaines de personnes.

La place Vendôme n'était alors gardée que par une compagnie, qui dut se replier. Les manifestants, enhardis,

s'avancent sur la place. Bergeret, plutôt surpris, paraît au balcon de l'État-major et veut parler. On le hue.

— A bas le Comité ! A bas le Comité ! Vive l'Assemblée !

— Envoyez-nous des délégués. Nous nous expliquerons, crie Bergeret.

Et il se retire en fermant la fenêtre.

La foule hésite un instant. On se consulte. Quelques naïfs parlent d'envoyer des délégués. On les injurie de belle façon.

— Pas de délégués à ces gens là ! Ils les assassinaient, crient les guides vraiment étranges de ces manifestants de l'ordre.

Alors Bergeret impatienté fait sortir deux compagnies qui, baïonnettes en avant, dégagent rapidement la place, sans cependant blesser personne, et s'avancent lentement sur toute la largeur de la rue de la Paix.

Une panique se produit. C'est la débandade. Les manifestants vont se reformer place de l'Opéra, écoutent quelques belliqueux appels et, finalement, se séparent devant la maison de Bonne, après s'être donné rendez-vous pour le lendemain.

*
* * *

Ce lendemain-là, les choses allaient tourner au tragique.

Les leaders de la manifestation de la veille avaient pu se rendre compte que, s'ils renouvelaient l'aventure, ils seraient tout au plus bien accueillis sur les grands boulevards, entre la Madeleine et la Porte Saint-Denis, mais qu'ils ne seraient pas tolérés cinq minutes dans les trois quarts des quartiers de Paris, tous acquis au Comité central.

Ces messieurs n'en arrêtaient pas moins, d'un cœur

léger, cet audacieux itinéraire : descendre la rue de la Paix, manifester place Vendôme, traverser cette place, gagner la rue de Rivoli et, de là, l'Hôtel de Ville, afin de conspuer ferme le Comité central, et revenir à l'Opéra par le boulevard Sébastopol et les grands boulevards.

Il va de soi que si une manifestation de ce genre avait pu réaliser son programme, la preuve eût en même temps été faite que Paris était avec l'Assemblée contre le Comité : or, depuis le 18 mars, tous les événements démontraient le contraire.

Ce fut cependant dans l'intention *apparente* de réaliser ce projet insensé que, vers midi, les manifestants de la veille se groupèrent à nouveau place de l'Opéra.

On distribue des rubans bleus comme insignes de ralliement. A qui? Très peu de gardes nationaux; quelques mobiles, quelques soldats réguliers, beaucoup de messieurs sanglés militairement dans leur redingote. Personne ne porte d'armes apparentes, mais les meneurs sont armés de cannes à épée et de revolvers.

Et voilà la manifestation qui s'engage, immense drapeau tricolore déployé, dans la rue de la Paix. Ils sont bien là un millier.

Arrivés à la hauteur de la rue Neuve-Saint-Augustin, ils se heurtent à quelques sentinelles avancées; elles sont immédiatement bousculées, désarmées, injuriées, frappées.

A partir de ce point, Bergeret avait échelonné des postes avancés qui, successivement, se replièrent devant la manifestation et vinrent se ranger en bataille au débouché de la rue de la Paix, sur la place Vendôme.

Bien entendu ce mouvement de retraite, quoique prévu et prescrit, ne s'exécuta pas comme à la parade : et avant qu'il eût pris fin, les *pacifiques* manifestants étaient déjà en contact avec les gardes fédérés qu'ils essayaient de désarmer et surtout de déborder, en même

temps que retentissaient sans interruption les cris de « Vive l'ordre ! Vive l'Assemblée ! A bas le Comité ! »

Ceux de derrière poussant constamment ceux des premiers rangs, la première ligne des fédérés se trouve refoulée jusque dans la place même et mise partant, dans la nécessité d'étendre son front. A ce moment, de part et d'autre, on s'injurie ferme. Mais, cette fois, Bergeret avait pris ses précautions.

Les détachements refoulés jusqu'à la place étant sur le point d'être débordés, il fait un signe, et deux compagnies casernées à l'état-major viennent immédiatement se ranger en bataille un peu en avant de la colonne, et face aux assaillants. Bergeret vient prendre place au premier rang à gauche, avec deux tambours.

Des sommations sont faites et se succèdent sans interruption pendant quelques minutes.

Comme toujours en pareil cas une panique s'ensuit : une bonne moitié des manifestants prennent la fuite pendant que les autres s'indignent, crient et s'obstinent à vouloir passer. Sur deux ou trois points il y a bagarre et des coups de feu éclatent, coups de revolver et coups de fusil isolés.

Sont-ce les revolvers qui partent les premiers ? C'est plus que probable, Bergeret, très maître de lui, ayant fait tout le possible durant quelques minutes pour contenir ses hommes, de plus en plus irrités par les injures, les menaces et les poussées des assaillants.

★
★ ★

Puis, à la suite d'une bagarre plus violente, ce fut une décharge générale de tout le second rang, et, cette fois des hommes tombèrent des deux côtés.

Alors la panique est extrême ; les manifestants s'en-

fuient laissant sur la chaussée nombre de revolvers et de cannes à épée. Ces armes furent le lendemain transportées à la Préfecture de police où l'on constata que la plupart des revolvers avaient été utilisés.

Sans pouvoir affirmer de quel côté partirent les premiers coups de feu, le général américain Sheridan qui, d'une fenêtre de la rue de la Paix, suivait toutes les phases du conflit sanglant, a déclaré que des coups de feu avaient été tirés par les manifestants. D'ailleurs le fait ne saurait être raisonnablement contesté, puisqu'il y eut des blessés et des morts du côté des fédérés.

D'autre part, il est certain que beaucoup de gardes nationaux tirèrent en l'air, puisque cette décharge de cinq cents chassepots, dans cet espace restreint, ne fit parmi cette foule compacte qu'un petit nombre de victimes.

Quelles furent-elles ces victimes ? Des Parisiens ? Des commerçants ? De ces adversaires du Comité déjà groupés rue de la Banque auprès des maires ? Non pas. Au nombre des blessés et des morts se trouvent des bonapartistes militants, tels Henri de Pène, Hottinguer, Gaston Jolivet, le vicomte de Molinet, le colonel Tiby, le lieutenant de vaisseau Sassary.

Nous étions donc bien ce jour-là en présence d'une émeute bonapartiste, qui coïncidait étrangement avec les démarches tentées à la même heure auprès de Bismark pour obtenir de lui qu'il mît fin au désordre et restaurât Napoléon !

Voici d'ailleurs quelles furent les victimes connues de cette échauffourée :

Du côté des manifestants :

BLESSÉS : Henri de Pène, directeur du *Paris Journal* ; Otto Hottinguer, un des régents de la Banque de France ; Gaston Jolivet, journaliste ; Brière, le fils de l'imprimeur bonapartiste ; lieutenant Barle, Dehersin, Louis Vinganot.

MORTS : vicomte de Molinet; Tiby, colonel en retraite; Sassary, ex-lieutenant de vaisseau; Beaudé, ingénieur; Colin, agent d'assurances, Bellanger, cafetier; Miet, caissier; Lemaire, Niel, Charron, Tinnel et Wahlin, gardes au 7^e bataillon.

Du côté des fédérés :

BLESSÉS : Maljournal, membre du Comité central, lieutenant d'état-major de la place (balle de revolver dans la cuisse); Cochet, Miche, Ancelot, Legat, Reger, Tratu, Laborde, gardes nationaux.

MORT : François, garde au 215^e bataillon.

Ainsi la manifestation était tragiquement arrêtée et dispersée dès ses premiers pas.

Pouvait-il en être autrement, et les gens qui, courageusement d'ailleurs, avaient pris la responsabilité de diriger cette folle entreprise, pouvaient-ils raisonnablement espérer que Bergeret, général du Comité, les laisserait, sans résister, franchir le poste militaire important dont il avait la garde ?

Comment s'expliquer que ces gens soient venus ainsi se heurter précisément à ce point spécialement fortifié et occupé par plusieurs bataillons ?

A la rigueur, on pourrait concevoir que des manifestants pacifiques et seulement désireux de tâter l'opinion, eussent parcouru les boulevards et descendu le boulevard Sébastopol, pour arriver, si possible, jusque dans le voisinage de l'Hôtel de Ville. L'entreprise eût encore été périlleuse, elle n'eût pas été téméraire comme le fut cette marche vers la place Vendôme.

★
★ ★

Le fait accompli, chaque parti devait chercher à l'interpréter au mieux de ses passions : les manifestants, pour

excuser et leur folie et leur fuite précépitée; le Comité pour démontrer qu'il avait tout fait pour éviter la catastrophe; enfin l'amiral Saisset, porte parole de Thiers, pour blâmer, avec des allures de Ponce-Pilate, les manifestants.

Écoutons d'abord l'amiral à qui Thiers avait en quelque sorte imposé le rôle ridicule que l'on sait.

« Quand nous nous sommes présentés dans la rue de la Paix, Bergeret a ordonné le feu *sans sommations*.

« C'était une démonstration facheuse; j'y étais allé pour l'empêcher.

« Il y a un individu, M. Dreyfus, qui s'est présenté comme étant mon porte-drapeau : Je n'ai jamais donné cette qualité à M. Dreyfus; j'étais opposé à une démonstration, et le seul porte-drapeau que je reconnaisse était l'associé de M. Siraudin, M. Bernhardt, qui est venu à côté de moi, à mon insu, qui a failli être tué, et qui a fait tout ce qu'il a pu pour me couvrir de sa personne, au milieu des balles (1).

« Pour moi, une telle démonstration était une faute. Il y a eu beaucoup de versions là-dessus. On a appelé cette démonstration *la manifestation Saisset*. Ceci est complètement inexact : *j'y suis étranger et j'ai voulu l'empêcher* (2).

★
★ ★

Henri de Pène ne pardonna point à l'amiral d'avoir ainsi désapprouvé la manifestation impérialiste.

« Il ne manquait plus, a-t-il écrit, pour achever la cause de l'ordre, que l'expédition ridicule de l'amiral Saisset,

(1) Rappelez-vous qu'il n'y eut pas combat, mais décharge simultanée de 500 fusils, ce qui rend quasi impossible cette attitude chevaleresque de M. Bernhardt.

(2) Enquête parlementaire sur le 18 mars. Déposition Saisset.

qui vint, ne vit rien, et laissa ses lorgnettes et ses gants au Grand-Hôtel, avec une paire de canons et de mitrailleuses qu'on avait rattrapés et qu'on rendit sans coup férir. »

Voici d'autre part, comment le téméraire directeur du *Paris Journal* apprécie l'événement dont il fut l'un des promoteurs et l'une des courageuses victimes.

« ... C'est ainsi que le 22 mars nous fûmes, à l'entrée de la place Vendôme, à tes pieds, ô colonne qui ne devait pas être épargnée plus que les mortels, frappé, en compagnie de quelques autres *pacifiques manifestants*, d'une balle... intelligente comme les baïonnettes de toute garde nationale avinée.

« Nous le méritions bien. N'avions-nous pas en effet l'impudence scélérate de ne pas nous incliner devant les décrets du Comité central qui avait créé la révolution du 18 mars et qui allait enfanter la Commune, pour l'étouffer ensuite ?

« Nous avons eu cependant la gentillesse de laisser nos fusils à la maison. Nous pensions que, désarmés, nous serions peut-être sacrés pour quelques-uns. On a de la peine, comme cela, tout de suite, et jusqu'à ce que les preuves du contraire vous aient été administrées, à croire des concitoyens, auxquels on n'a jamais rien fait, capables de vous assassiner en plein jour, parce que vous avez l'air d'exprimer une opinion qui n'est peut-être pas tout à fait la leur. Nous étions dans l'erreur jusqu'au cou. » (1)

Certes on s'explique bien que ce journaliste, bonapartiste et blessé, ne puisse être ni un narrateur de sang-froid ni un juge impartial des faits : mais il faut bien constater aussi que ces paroles amères contre le triomphe de la force armée sont singulièrement placées dans la bouche d'un apologiste du Deux décembre.

(1) *Commentaires d'un blessé*, par Henry de Pène.

En outre, lors de l'enterrement du pauvre Victor Noir, quand les très nombreuses troupes de Napoléon III, massées dans l'avenue des Champs-Élysées, furent sur le point de massacrer les cent mille citoyens désarmés qui descendaient l'avenue, M. de Pène trouvait cela fort naturel et c'est tout au plus s'il ne reprochait pas au pouvoir d'alors de n'avoir pas mis un peu de plomb dans ces cervelles républicaines.

Il est vrai qu'alors, le journaliste bonapartiste n'était pas du côté des manifestants.

Quant aux journaux du temps, ils ne nous éclairent pas beaucoup sur les événements. Les uns défendent le Comité; les autres, les manifestants et ce n'est chez tous, qu'erreurs matérielles et contradictions.

Nous en extrairons toutefois cette lettre d'un des manifestants.

« Monsieur le rédacteur de la *Petite Presse*,

« Placé au premier rang de la manifestation, je dois déclarer qu'il est faux que les membres de la manifestation pacifique fussent armés; qu'il est faux qu'un coup de fusil ou de pistolet ait été tiré par un membre de la manifestation; qu'il est faux qu'il y ait eu deux roulements de tambour; que nous n'avons entendu à deux reprises que battre la charge; enfin, qu'un seul coup a été tiré en l'air, suivi immédiatement de la décharge meurtrière.

« Je déclare ces faits, parce que j'en ai été témoin.

« Agréez, etc.

« *Guillemin*

« 84, rue d'Argenteuil, à Asnières. »

Le 24 ou le 25 mars, Raoul Rigault envoya des agents à Asnières pour rechercher le signataire de cette lettre. Le nommé Guillemin habitait bien rue d'Argenteuil, mais il avait disparu.

Guillemin nie les roulements de sommation, et il déclare que des tambours battirent la charge. Confusion dans son esprit, car la charge ne fut pas battue. Bergeret avait eu d'ailleurs quelque peine à trouver ses *deux tambours*; il ne fit point *charger*, et, s'il avait cru devoir exécuter une charge, celle-ci eût été *sonnée* par les clairons et non battue par les tambours, qui manquaient.

En outre, si les manifestants n'avaient pas tiré, il n'y aurait pas eu de victimes du côté des fédérés.

Enfin, la déclaration du général américain Sheridan, qui n'a pas été démentie, détruit l'affirmation de Guillemin.

Un seul point reste obscur : qui a tiré le premier ?

Le Comité central a affirmé que ce furent les manifestants ; il ne l'a pas démontré.

Ce qui reste établi, c'est que, au point où les choses en étaient, Bergeret ne pouvait plus que recourir à la force, qu'acculé à cette extrémité, il fit preuve d'humanité et de grand sang-froid : s'il eût donné l'ordre, par exemple, de dégager la place par une charge à la baïonnette, le nombre des victimes eût été assurément beaucoup plus considérable, et s'il l'eût voulu, le feu de peloton qu'il ordonna eût été sans aucun doute autrement meurtrier.



Bien entendu, après la défaite de la Commune, tous les scribes de la réaction exploitèrent contre le Comité central ce douloureux événement.

Ils ne se mirent pas au surplus en frais d'imagination pour donner à leurs plus ou moins dramatiques récits les apparences de la vérité.

Parmi ceux qui ne méritent même pas d'être nommés, il en est qui, pour expliquer les victimes faites au nombre

des fédérés, déclarèrent qu'ils étaient ivres au point de se canarder les uns les autres.

Il faut passer sur ces insanités.

En voici un, par exemple qui, pour établir que les sommations n'ont pas eu lieu, écrit ceci :

« Quant aux sommations légales, qui les aurait faites ? Il n'y avait là aucun des magistrats à qui la loi en confie exclusivement le soin. »

Et c'est un écrivain de talent, un doux amoureux de Paris, c'est Frédéric Lock qui, affolé, écrivit cette suprême niaiserie ! Quel pitoyable signe des temps !



Un autre, Jules Claretie, après avoir déclaré, premier mensonge, que les manifestants criaient « Vive la République ! » ajoute cette stupide infamie.

« Un témoin oculaire avait vu le matin les gardes nationaux de la place *boire largement à des baquets de vin.* »

Il est vraiment regrettable que ce singulier historien versaillais, devenu académicien, comme son digne émule Maxime Ducamp, ne nous ait pas transmis le nom de ce témoin *oculaire* : le personnage aurait pu nous fournir de précieux renseignements sur les dimensions et le nombre des baquets ! Nous les avons, je l'affirme à ce chef de troupe, vainement recherchés.

Telles sont les âneries que des hommes intelligents, instruits, en arrivaient à écrire dans le but unique de flatter les haines réactionnaires pour gagner quelques louis de plus !

Il est quelque chose de plus hideux que l'écume et que la lie des révolutions, c'est la nuée des vautours qui s'abattent sur le charnier des vaincus.

Le fade Jules Claretie a plané dans cette nuée-là.

Parmi les écrivains qui entreprirent avec succès cette suprême et fructueuse lâcheté de salir notre défaite, Jules Claretie n'aura pas été le moins perfide, — nous aurons plusieurs fois l'occasion de le constater.

Par de tels procédés littéraires on fait assez communément fortune; on force les portes de l'Académie, on devient même pitoyable directeur de la Comédie-française, qu'on regarde flamber d'un cœur léger, mais on ne conquiert l'estime de personne.

Et, quelque jour, tombant sous la griffe impitoyable d'un Barbey d'Aurévilly, on mérite cette cruelle caractéristique : « Le père vendait de la porcelaine; lui, c'est un plat ».

* * *

Cette émeute de la rue de la Paix fut heureusement la seule que le Comité central eut à réprimer.

Il est maintenant établi qu'elle ne rimait à rien : par son insignifiance elle n'eût pas même fourni à Bismark, ainsi que l'espéraient les agitateurs, l'occasion d'intervenir dans le débat sanglant qui s'annonçait.

Le quartier latin cependant essaya de s'agiter.

Mais il faut se rappeler qu'à cette époque les étudiants étaient fort peu nombreux dans Paris : la Faculté de droit était fermée, la Sorbonne aussi, le Collège de France également. Seule la Faculté de médecine fonctionnait, bien que très irrégulièrement.

Le 24 mars, une réunion se fit donc dans le grand amphithéâtre de l'École de médecine. Le professeur Trélat y prononça un discours bien accueilli : répudiant toute complicité avec la réaction versaillaise et avec le Comité insurrectionnel, il déclara : « qu'il fallait maintenir la République une et indivisible et, à cet effet, prêter appui aux maires et à l'amiral Saisset ».

Le savant chimiste Wurtz, alors doyen de la Faculté, parla dans le même sens, ainsi que le capitaine de frégate Salicis et le commandant d'artillerie Garnier qui conduisirent étudiants et polytechniciens au Grand-Hôtel, puis à la mairie du II^e arrondissement.

A la Préfecture de police, on fut avisé de cette démonstration et, certes, on eût pu très aisément l'empêcher; mais c'était l'instant des pourpalers avec les maires : on laissa faire. A aucun moment d'ailleurs la manifestation ne prit le caractère violent de l'équipée des prétendus amis de l'ordre.

La réunion des étudiants avait adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant présenté par le professeur Trélat.

« La jeunesse des écoles, assemblée dans l'amphithéâtre de l'École de médecine, considérant que le Comité central a porté atteinte au suffrage universel;

« Déclare qu'elle fait cause commune avec les représentants et les maires de Paris, et qu'elle est prête à lutter avec eux par tous les moyens possibles contre ce Comité sans mandat populaire.

« Elle affirme, en outre, qu'elle répudie toute espèce de complicité avec la réaction; qu'elle entend repousser toute tentative de coup d'État venant du pouvoir, et veut maintenir, pleine et entière, la République une et indivisible.

« Paris, le 24 mars 1871. »

Document intéressant qui montre bien l'état d'esprit des républicains d'alors, qu'épouvantait le Comité central et qu'inquiétait fort aussi l'attitude de la majorité de l'Assemblée versaillaise.

*
* * *

Quelques jours après ces événements, les parents et des amis de Henry de Pène, craignant qu'il ne fût arrêté, réso-

lurent de l'emmener à Versailles, malgré la gravité de son état.

C'était là imposer au blessé des souffrances parfaitement inutiles : si le Comité central eût songé à s'emparer de ce journaliste, il eût commencé par le faire garder à son domicile, ou bien il l'eût fait conduire dans un hôpital. La question de l'arrestation de de Pène ne fut même pas posée, et aucune surveillance ne fut exercée autour de la demeure de cet écrivain.

Quoiqu'il en soit, voici en quels termes M. Léonce Dupont relate le départ du blessé.

« Il fallut placer M. de Pène dans une voiture avec toutes sortes de précautions. Il pénétra ainsi dans la gare Saint-Lazare et fut étendu sur le coupé d'un wagon.

« Lorsque les fédérés, gardiens de la gare des Batignolles, en fouillant dans le train, découvrirent ce blessé, ils voulurent savoir son nom et visiter ses papiers. Heureusement pour M. de Pène que la fièvre avait un peu altéré ses traits : il fut suspect, mais non reconnu. Une dame hollandaise, son amie très dévouée, avait pris auprès de l'intéressant voyageur la place de Mme de Pène, et elle le faisait passer pour son frère.

« Elle soutint, avec beaucoup d'aplomb, ce généreux mensonge et malmena, dans un accent étranger, ces malheureux fédérés, le prenant d'assez haut avec eux, les traitant de féroces et de gens sans cœur, les menaçant de se plaindre à son ambassadeur. Ceux-ci finirent par se laisser convaincre que M. de Pène était ce qu'il y avait de plus hollandais au monde et que, de plus, il était malade de tout autre chose que d'un coup de feu reçu dans les tirés de la place Vendôme. » (1)

Nous avons cité ce récit parce qu'il est exact de tous

(1) Léonce Dupont, *Souvenirs de Versailles pendant la Commune*.

points : un rapport parvenu le lendemain à la Préfecture de police relatait l'incident à peu près dans les mêmes termes.



Une autre conséquence, tout à fait ignorée de ces manifestations des « Amis de l'ordre » fut l'arrestation de Charles Lullier.

Voici comment Maxime Lisbonne, dans ses intéressants Mémoires inédits relate ce curieux incident.

« Le Comité résolut d'empêcher cette manifestation et, par l'intermédiaire d'Assi, il donna l'ordre à Lullier de faire, avec des bataillons de fédérés et de l'artillerie une promenade militaire, afin d'en imposer aux manifestants.

« Le général refusa. Assi en référa au Comité qui me donna l'ordre, ainsi qu'à Assi, de lui amener Lullier.

« Après bien des allées et venues, celui-ci se décida à obéir. Arrivé au sein du Comité et lorsqu'on lui reprocha ses fautes, qui pouvaient à juste titre, être considérées comme autant de trahisons, il se leva furieux et nous défia :

« — Qui de vous, s'écria-t-il, oserait décréter mon arrestation? Je n'aurais qu'un mot à dire : il y a sur la place de l'Hôtel-de-Ville trente bataillons qui répondraient à mon appel, et c'est moi qui vous ferais tous arrêter et fusiller.

« Ces menaces ridicules ne produisirent aucun effet. Avant l'arrivée de Lullier, le Comité avait décidé son arrestation.

« En conséquence Lullier fut d'abord interné dans une salle, sous la garde d'un seul fédéré. Au dehors, des sentinelles, placées par Assi, répondaient du général.

« Le prisonnier passa la nuit dans cet endroit. Le lendemain, le capitaine Fossey, aide de camp du gouver-

neur de l'Hôtel de Ville, assisté de trois gardes fédérés, fit monter Lullier dans un fiacre, pour le conduire à la Préfecture de police.

« Fossey était assis en face du général. Il lui dit : Nous allons traverser la place de l'Hôtel-de-Ville ; elle fourmille de bataillons. Si vous mettez le nez à la portière de la voiture, si vous dites un mot, si vous faites un geste, je vous fais sauter la cervelle.

« Lullier se tint coi. Un quart d'heure après, il était écroué à la Conciergerie.

« Voici d'ailleurs quels étaient les faits reprochés à cet aliéné :

« 1° N'avoir pas, le 18 mars, tenté de prendre le ministère des affaires étrangères (1).

« Avoir parlementé avec le colonel Ferrier^o, lui avoir accordé vingt-quatre heures pour réfléchir et ainsi facilité le départ des troupes cernées au Luxembourg.

« 3° N'avoir pas exécuté l'ordre d'occuper le Mont-Valérien ;

« 4° Avoir refusé d'exécuter la dernière démonstration militaire dont le Comité l'avait chargé. »

La trahison de Lullier n'était pas douteuse : on verra d'ailleurs comment, au cours des débats du procès des membres de la Commune, il en fit le cynique aveu.

(1) Lullier n'avait pas exécuté cet ordre parce qu'il croyait, avec le Comité, que le gouvernement y était encore réuni et qu'il voulait lui laisser le temps de fuite.

CHAPITRE IV

FIN DE LA DICTATURE DU COMITÉ

SOMMAIRE. — Le Comité annonce son départ et donne des conseils. — Ses illusions. — Dictature débonnaire. — Résumé des actes de cette dictature. — Comment le Comité s'y prit pour assurer la solde de la garde nationale. — Légitimité de l'insurrection. — Les bonapartistes et les Prussiens. — Thiers défend Bazaine. — L'Assemblée usurpatrice. — Elle dépasse son mandat. — Elle n'est pas en nombre. — Quantité d'élections irrégulières. — Détails curieux sur les élections de février à Paris.

Dans la journée du 25 mars, le Comité central fit afficher cette proclamation.

« Citoyens,

« Notre mission est terminée ; nous allons céder la place dans votre Hôtel de Ville à vos nouveaux élus, à vos mandataires réguliers.

« Aidés par votre patriotisme et votre dévouement, nous avons pu mener à bonne fin l'œuvre difficile entreprise en votre nom. Merci de votre concours persévérant ; la solidarité n'est plus un vain mot ; le salut de la République est assuré.

« Si nos conseils peuvent avoir quelque poids dans vos résolutions, permettez à vos plus zélés serviteurs de vous

faire connaître, avant le scrutin, ce qu'ils attendent du vote d'aujourd'hui.

« Citoyens,

Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant des mêmes maux.

« Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus ; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt, et finissent toujours par se considérer comme indispensables.

« Défiez-vous également des parleurs incapables de passer à l'action ; ils sacrifieront tout à un discours, à un effet oratoire ou à un mot spirituel.

« Évitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement celui qui possède est disposé à regarder le travailleur comme un frère.

« Enfin cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue.

« Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages ; le véritable mérite est modeste et c'est aux électeurs à reconnaître leurs hommes et non à ceux-ci de se présenter.

« Nous sommes convaincus que si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considéreront jamais comme vos maîtres. »

« Hôtel de Ville, 25 mars 1871. »

Le Comité central eût été mieux inspiré en limitant cette longue proclamation à ses deux premiers alinéas. Les conseils qu'il crut devoir donner aux électeurs furent assez mal accueillis et ils devaient l'être. Beaucoup y

virent comme un dépit d'abandonner la place et comme un secret désir d'y rentrer.

Si telle était la pensée intime des membres du Comité, les élections du 26 allaient être pour nombre d'entre eux cruelle déception.

Toutefois cette déclaration suprême a le mérite historique de montrer jusqu'à quel point le Comité central s'illusionnait sur la gravité des événements.

Ne s'imaginait-il pas en effet que les élections allaient mettre fin au conflit entre Versailles et Paris, alors que tout faisait prévoir au contraire que de la manifestation électorale elle-même une guerre civile allait naître.

A l'excuse du Comité, on peut observer que les maires républicains et les députés de Paris s'illusionnaient de même et que seul le petit Thiers, trompant tout le monde, avait le sentiment très net de l'épouvantable lutte fratricide qu'il avait déchaînée.

Ainsi prit fin la dictature du Comité central.

Contrairement à l'impression laissée par la légende — qui confond d'ailleurs ici Commune et Comité central — elle fut singulièrement débonnaire cette dictature.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de résumer les quelques actes violents dont Paris fut le théâtre, du 18 au 26 mars 1871.



1° Au coup de force tenté par Thiers et Vinoy, Paris n'oppose que l'énorme force du nombre. Les soldats de Vinoy se débandent et la garde nationale fédérée triomphe, en quelque sorte sans combat.

2° Quant au sombre drame de la rue des Rosiers, nous croyons avoir établi définitivement qu'il se déroula en dehors de toute initiative du Comité, réfugié alors rue Basfroi et d'ailleurs très incomplet.

3° L'arrestation de Chanzy, nous l'avons vu, ne fut pas non plus son fait. S'il est vrai que le Comité maintint pendant plusieurs jours l'arrestation opérée par les hommes de Duval, ce fut, le fait n'est plus douteux, contre la volonté de la majorité de ses membres.

Et pourtant, en présence des provocations et des calomnies incessantes autant qu'irritantes de l'Assemblée versaillaise, le Comité n'était-il pas en droit de maintenir l'arrestation d'un des membres militaires de cette Assemblée ?

Il ne le fit pas.

Si, d'aventure, un membre quelconque du Comité central avait été pris par les Versaillais, quel eût été son sort ? Qu'on réponde ?

4° Les seuls actes violents dont le Comité central garde la responsabilité sont bien différents l'un de l'autre : la perquisition au *Figaro* et la fusillade de la place Vendôme.

Le premier fut tout au moins inutile. Ce fut donc une faute, mais dont il ne faut cependant pas exagérer la portée.

Le second, s'il fut malheureux, fut assurément inévitable.

A une manifestation volontairement provocatrice, Bergeret, représentant militaire du Comité, fut contraint d'opposer la force.

La force, il en usa avec sang-froid et modération, quoi qu'on en ait dit.

Qu'on veuille bien comparer la différence d'attitude des troupes du Comité, le 22 mars, et des troupes bretonnes de Trochu et de Chaudey, le 22 janvier 1871.

Le rapprochement suffit. Pas de commentaires.

Si Bergeret n'avait retenu ses hommes, il est certain, insistons-y, que les trois quarts des manifestants auraient trouvé la mort dans ce champ de tir fort resserré de la rue

de la Paix. Il n'y eut que quelques victimes. Pourquoi ? Parce que la plupart des fédérés tirèrent en l'air et ne tirèrent en nombre qu'après avoir vu tomber quelques-uns des leurs. .

5° Enfin, ce Comité central, que *l'Officiel* versaillais définissait un ramassis de gens sans aveux et de pillards, eut à assurer la solde de la garde nationale.

Que fit-il dans ce but ? Il se borna à réquisitionner trois millions à la Banque de France, alors que cet établissement de crédit détenait dans ses caves *près de trois milliards*.

Nous reviendrons plus loin sur cette importante question des ressources financières de l'insurrection, et nous ne signalons ces seules réquisitions du Comité que pour confondre une fois de plus les calomniateurs de ces braves gens, trop débonnaires.

En définitive, le Comité central, émanation très directe du peuple armé, ne voulut point poursuivre sa victoire. Il fut en cela l'interprète loyal mais impolitique et naïf de ses mandants : la très grande majorité des gardes fédérés était en effet pour la seule défensive. Ces braves gens se contentaient d'avoir déjoué le coup de force tenté par Thiers et ils étaient trop candides pour prévoir le parti que le vieux sacripant allait tirer de cette défaite même.

Quant au Comité, qui aurait dû être plus perspicace, il n'avait pas conscience nette de la mission révolutionnaire qui lui incombait, par la force des choses.

Ce fut peut-être un très grand malheur.

*
* * *

Et maintenant contre quel prétendu pouvoir gouvernemental Paris s'était-il donc insurgé ?

Il y a là un point capital à éclaircir.

Paris s'insurgeait-il uniquement contre une assemblée

réactionnaire menaçant ouvertement la République conquise par lui le 4 septembre 1870, malgré la mauvaise volonté de Jules Favre et de ses amis?

Paris s'insurgeait-il uniquement contre un gouvernement faisant le jeu de la réaction et commençant le désarmement des gardes nationales françaises par celui des bataillons parisiens?

Non, c'était bien cela, mais c'était autre chose encore.

L'insurrection se trouvait légitimée par deux ordres de faits demeurés inconnus jusqu'ici et qu'il importe au plus haut point de mettre en lumière.

Les premiers sont relatifs à la guerre franco-allemande, les seconds à la valeur, à l'autorité légale de l'Assemblée.

Voyons d'abord les premiers faits.

Le principe et les préliminaires de la paix avaient été votés par l'Assemblée nationale. Triste affaire entendue, *mais non encore conclue* : nous cédon's l'Alsace et la Lorraine et nous payons cinq milliards.

Reste à donner au vainqueur les garanties qu'il demanderait.

La question est pendante. Bismark a-t-il grande confiance en la République inorganisée? Peuh!

Retenez maintenant que le parti bonapartiste s'agitait ferme alors.

Rouher est tout frais débarqué. Nombre de sommités bonapartistes sont au Parlement. D'autres, plus subalternes, mais très actifs, sont à Paris même et fomentent la manifestation de la place Vendôme. Nous aurons d'ailleurs constamment à les surveiller et à les déjouer pendant la Commune. D'autres sont auprès de Napoléon III. D'autres sont auprès de Bismark : celui-ci fera faire antichambre à Jules Favre pour les recevoir d'abord.

Triste fin de la légende napoléonienne!

L'heure des châtiments prédite par notre immortel poète

national avait sonné. Le génie ne s'était pas trompé. Du grand Bonaparte et du grand bonarpatisme, on était tombé à Badinguet et au badinguettisme; après avoir trahi, livré la France, on quêtait de façon lamentable le prix de la trahison.

Qui le nierait? Les démarches de Clément Duvernois et d'autres sont choses historiques. En outre, le procès Bazaine n'est-il pas là avec toutes ses accablantes révélations?

Cet homme trahit son pays. Pourquoi? Dans le vain espoir de s'imposer à Napoléon III comme le restaurateur de l'empire vaincu et déshonoré.

Oui, ce fut dans cette criminelle espérance que Bazaine livra Metz et l'admirable armée qui la défendait. Il l'a avoué, le malheureux!

Projet insensé d'ailleurs. Des Bourbons, armés de l'autorité du droit divin, avaient pu revenir dans les fourgons de l'étranger; un Bonaparte, était-ce possible!

Il n'en est pas moins vrai qu'il y eut à cette époque conspiration bonapartiste, encouragée par l'Allemagne, pour le rétablissement de l'empire et que, si Bismarck n'avait pas abandonné ces projets, — ce qu'on ignorait — il eût fallu le soulèvement de toute la France pour la sauver et la venger de ce suprême affront.

Et si cette éventualité s'était pourtant produite, alors que nous ne possédions plus d'armée régulière, est-ce que la garde nationale n'était pas la seule force qui nous restât pour sauver la République et la France de l'abominable complot?

Il s'ensuit que, pour vouloir désarmer la garde nationale en un pareil moment, il fallait ou être complètement aveuglé par la haine de Paris ou être du complot même, et préférer le rétablissement du régime impérial à l'établissement d'une République démocratique et sociale, garantie par la création des milices nationales dont la garde fédérée aurait pu être l'embryon.

Si Thiers fut amené par la suite à tromper les espérances de tous et à escamoter la vraie République à son profit, c'est qu'il y fut acculé par la terrible mais nécessaire insurrection parisienne.

Toutefois il suffit de lire sa mielleuse intervention en faveur de Bazaine, à la séance du 29 mai 1871, pour comprendre qu'il n'ignorait pas complètement les projets bonapartistes, et qu'il avait alors à compter avec les amis du traître.

Au cours de cette séance, c'est-à-dire la première fois qu'il fut question au parlement de la trahison Bazaine, Foutriquet s'exprima ainsi :

« J'ai été heureux d'entendre notre illustre collègue, le général Changarnier, parler si dignement *d'un de nos grands hommes de guerre* (Oui ! Oui ! Très bien !)

.....
 « Le maréchal Bazaine, *j'en suis convaincu, a été cruellement calomnié* ; mais un gouvernement ne suffit pas à abattre la calomnie. »

Et le joli, c'est que l'assemblée entière enterra la pétition du colonel de Villemoisy en passant à l'ordre du jour !

En outre, *tant que Thiers resta au pouvoir* il opposa son veto au cri de la conscience publique.

En définitive, projeter et commencer le désarmement de Paris au moment où Bismark pouvait encore nous dicter ses lois était un acte de trahison.

Done, Paris, en se soulevant, ne défendait pas seulement la République indiscutablement menacée, il faisait encore œuvre de patriotisme vigilant.

★
★ ★

Et maintenant qu'était donc cette assemblée qui prétendait détenir légalement le pouvoir ? Quelle était

au juste son origine ? son mandat ? son autorité légale ?

On va voir qu'elle était illégale pour trois raisons essentielles :

1° Parce qu'elle avait été élue avec un mandat précis, limité, *qu'elle dépassait* ;

2° Parce que, dès le début, il lui manqua jusqu'à **120** représentants sur 768 ;

3° Parce qu'enfin, nombre des représentants *proclamés élus, ne l'étaient pas en réalité.*

*
* *

Examinons d'abord le fait de l'usurpation.

L'Assemblée nationale avait été élue conformément à l'article 2 de la convention d'armistice, ainsi conçu :

« L'armistice convenu a pour but de permettre au gouvernement de la Défense nationale de convoquer une assemblée librement élue, *qui se prononcera sur la question de savoir si la guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix doit être faite.*

« L'Assemblée se réunira dans la ville de Bordeaux. Toutes les facilités seront données par les armées allemandes pour l'élection et la réunion des députés qui la composeront. »

*
* *

Le mandat est donc ici aussi bien défini que limité : traiter de la guerre ou de la paix ; rien de plus.

Quand l'Assemblée se fut prononcée pour la paix, elle devait donc se retirer.

Elle n'avait pas à modifier l'exécutif.

Le gouvernement de la Défense nationale devait subsister et convoquer à nouveau les électeurs pour l'élection

d'une assemblée constituante, puisque le pays n'était alors régi par aucune constitution.



On a objecté que si le mandat de l'Assemblée était limité, sa durée ne l'était point. Pur enfantillage, la durée était limitée par le vote même des préliminaires de paix.

Par conséquent, en prenant, dès ses premières séances, diverses mesures en dehors de son mandat, puis en manifestant clairement, avec l'appui de Thiers, l'intention de réorganiser le pays, l'Assemblée de Bordeaux accomplissait un premier coup d'État. Elle devint tout à fait usurpatrice quand, avec l'appui de Thiers encore et celui des élus républicains (on l'a vu), elle se déclara souveraine et en droit de donner une constitution à la France.

Telle est l'Assemblée que Clémenceau et ses amis radicaux nous présentaient comme souveraine.

Ils ont assumé là bien lourde responsabilité.



Passons au second point, aussi important et beaucoup plus ignoré.

Dès le début, l'Assemblée fut si incomplète que même ses délibérations relatives à la paix devenaient au moins contestables.

Il faut ici laisser un parlementaire fameux, le duc d'Audiffret Pasquier, juge de la situation.

Au cours de la séance du 29 mai, — on était alors à la fin du massacre — il montera à la tribune et dira :

« La loi du 15 mars 1849 dit dans son article 92 : « En cas de vacance par option, décès, démission ou autre-

« ment, le collège électoral qui doit pourvoir à la vacance
« est réuni dans le délai de *quarante jours*.

« Quarante jours, par conséquent, après la dernière option ou validation, il fallait procéder à l'élection : c'était à peu près le 16 du mois d'avril. Donc, depuis six semaines, la loi est violée.

« Eh bien, messieurs, il nous manque **135** de nos collègues ; si je ne me trompe pas, 114 élections nouvelles doivent avoir lieu. »

L'intervention de ce parlementaire est édifiante autant qu'instructive : voilà donc une assemblée usurpatrice — nous l'avons vu — et à laquelle il manque, pour surcroît d'illégalité, le septième de ses membres !

★
★ ★

Dernier point d'interrogation. Ces élus l'étaient-ils légalement ? Vous allez voir que non.

Contrairement à ce qui se fait toujours en pareil cas, le *Journal officiel* fit connaître tout d'abord les élus, *sans* indiquer le nombre de voix obtenues par chacun d'eux.

Pourquoi le gouvernement d'alors se dispensa-t-il de fournir au public ce document officiel ?

Par la raison bien simple qu'il ne le connaissait pas.

Tout au plus lui fut-il possible d'établir ce document pour Paris, après un *tripatouillage inouï et de plus de huit jours dans les bureaux de la Mairie centrale*.

C'est ainsi qu'on peut constater à l'*Officiel* même que Jules Favre, non élu tout d'abord, avec 48,000 voix, fit porter par Jules Ferry le nombre de ses électeurs à 80,000.

Quant aux élections de province, l'*Officiel* est muet et par cela même, fort suggestif.

Il faut voir alors comment on procéda aux validations dans l'assemblée bordelaise !

Le lecteur trouvera à l'*Officiel* de l'époque quelques types curieux des sommaires rapports présentés par les commissions.

La plupart concluent à la validation après avoir uniquement entendu les prétendus élus comme témoins.

Mais nous avons voulu poursuivre cette enquête jusqu'au fond et nous avons recherché les procès-verbaux de ces singulières élections.

Eh bien, ils n'existent pas, et il est tout à fait probable qu'ils n'ont jamais existé.

Donc, impossibilité pour l'historien d'enregistrer les détails du scrutin qui nous dota de l'extraordinaire Assemblée nationale : ces détails n'existent pas.

Ils existent cependant pour Paris, mais vous allez voir ce qu'il faut en penser.

Le nombre des inscrits, basé sur le recensement du plébiscite impérial, est de 545,605, dont le huitième est de 68,200. Nombres faux d'ailleurs et par leur origine et par les mutations évidentes du siège.

N'importe, ces chiffres ont été considérés comme légaux et c'est dans ce chaudron que bouillait la cuisine électorale de février 1871.

Que le lecteur veuille bien analyser avec nous les documents officiels qui vont suivre.

* * *

Dans l'*Officiel* du mardi 14 février, nous lisons par exemple au résultat dit *définitif* pour les cent premiers noms :

Jules Favre.....	67,405 voix.
Blanqui.....	43,953 voix.

Le lecteur comprendra pourquoi nous avons pris ces deux noms parmi les cent premiers : Jules Favre, c'est

le gouvernement; Blanqui, c'est le parti de la révolution.

Ajoutons, pour fixer les idées, que Louis Blanc est premier élu avec plus de 200,000 voix.

Le huitième admis étant 68,200, ni Jules Favre, ni Blanqui ne sont élus.

Mais si vous consultez *l'Officiel* du mercredi 15 février, vous lisez, toujours sous la rubrique *résultats définitifs* :

Jules Favre.....	81,126 voix.
Blanqui.....	50,547 voix.

Donc, en vingt-quatre heures on a fait de Jules Favre un élu, Blanqui restant encore sur le carreau.

Enfin, le samedi 18, d'autres chiffres, toujours plus définitifs nous donnent :

Jules Favre.....	81,722 voix.
Blanqui.....	52,389 voix.

Ainsi, après de longs jours de tripatouillage préfectoral, les deux candidats ont gagné l'un 14,000 voix, l'autre 9,000; le membre du gouvernement assez pour être déceimment élu, le révolutionnaire assez pour ne point l'être.

Dites, après cela, que les pointages et surpointages ne se firent pas loyalement!

Et ce fut Jules Ferry, alors maire de Paris, qui prit la triste responsabilité de cette cynique escobarderie!

Nous avons dit ailleurs le courage de cet homme; nous l'avons même loyalement opposé à l'extrême couardise de ses chefs; mais notre devoir aussi était de montrer à quelles vilénies l'entraîna la nécessité de combattre la révolution menaçante.

Quoiqu'il en soit, par ce qui se passait à Paris même, on peut juger de ce que furent les opérations électorales en province.

Aussi bien les chiffres que nous avons patiemment

relevés ne sont pas seulement suggestifs à cet égard ; ils donnent aussi le secret de l'état d'âme du triste ministre des affaires étrangères : celui que nos gavroches appelaient « le Perd pas un pouce » ne pouvait pardonner aux Parisiens d'avoir mis son excessif orgueil à cette dure épreuve de la torture des urnes électorales : il se vengea le 24 mars, au cours de sa venimeuse harangue.

Il s'est accompli là, au sein des préfectures, un tripa-touillage des scrutins qui, dans les circonstances, alors qu'il s'agissait du salut même de la France, constitue la plus odieuse exploitation du suffrage universel.



Telle était l'Assemblée qui contestait la valeur légale de l'élection du Comité central et qui allait déclarer nulles les élections municipales de Paris, faites cependant avec le concours des maires, lesquels étaient alors les seuls représentants légaux de la nation !

Il me semble qu'en révélant ces monstrueuses supercheres, je lève un des voiles les plus épais parmi ceux qui ont fait jusqu'ici la nuit sur l'histoire de ces temps douloureux.

CHAPITRE V

A VERSAILLES

SOMMAIRE. — Deux parlementarismes. — Le 20 mars 1871 et la séance du Jeu de Paume. — Allocution larmoyante et mensongère de Jules Grévy. — L'incident Chanzy. — Séance du 21 mars. — Proclamation à l'armée. — Vote unanime. — Usurpation parlementaire. — Thiers et Clémenceau de mèche. — Le programme politique de Thiers. — Suprême infamie de Jules Favre. — Rapports des Prussiens avec les Versaillais. — Rapports des Prussiens avec le Comité central. — Les deux séances du 23 mars. — Appel aux Chouans. — En plein Labiche. — L'incident des maires. — Habilité de Thiers. — La loi sur les échéances. — La gauche dupée.

Nous avons eu en France deux parlementarismes.

Le premier naît dans la salle du Jeu de Paume. Il y débute par un acte révolutionnaire et glorieux. Avec grand éclat il prend part à la grande épopée 89-93. Puis, corrompu sous le Directoire, humilié sous le Consulat, asservi sous l'Empire et les deux Restaurations, plat sous Louis-Philippe, criminel en 1848, il garde cependant toujours, à travers les phases si diverses de son évolution, quelque chose de sa grandeur originelle.

Le second parlementarisme, lui, est né sur les planches du théâtre de Bordeaux. Il y a de ces destinées : il devait être et il fut le cabotinage du premier.

Troupe ambulante, il reparait le 20 mars 1871 au palais de Versailles, devant le manteau d'Arlequin du Théâtre

royal, pour aller finir misérablement au Palais Bourbon, dans la boue de toutes les corruptions.

L'histoire n'a point dit encore ce que furent les débuts de cette Assemblée versaillaise.

On va le voir : c'est l'*Officiel versaillais* lui-même qui se charge d'infliger aux parlementaires d'alors, républicains et réactionnaires, la flétrissure suprême.

Il s'est joué là, pendant les deux mois de l'insurrection communaliste, comédie odieuse, dont il nous faut bien donner le compte rendu.

Le 20 mars 1871, on est vraiment loin de la séance du Jeu de Paume !

A la place de Bailly, c'est Grévy, qui devait mourir misérablement écrasé sous le poids de ses écus et des décorations bazardées par son gendre.

A la place de Robespierre, c'est ce pauvre Floquet, — un des meilleurs pourtant, mais aussi un piètre jacobin qui ne fut jamais révolutionnaire que par ses chapeaux, disait Henri Rochefort, l'enfant terrible de soixante-dix ans.

A la place de Mirabeau, Foutriquet; de Barnave, Clémenceau; de La Fayette, Changarnier; de Noailles, La Rochethulon !

Eux aussi ils se jurèrent de ne point se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. On sait laquelle : celle dont la République du 4 septembre 1870, contaminée par Thiers, pourrait bien être en train de mourir !

Il est bien évident qu'en convoquant l'assemblée à Versailles, Thiers avait voulu se ménager une entrée triomphale au Royal Théâtre.

Les choses ayant mal tourné, grâce au retour précipité dû à la folle équipée de Vinoy, la situation parlementaire

de l'Exécutif devenait, — il faut le reconnaître — plutôt embarrassante. Les nouveaux venus ne dissimulaient pas leur mécontentement ni leur trac intense. D'aucuns reprochaient déjà à Thiers de les avoir attirés dans un traquenard : les pauvres ! ils parlaient déjà de prendre la poudre d'escampette.

Ah ! comme l'on voit bien ici que les Parisiens poursuivant leur victoire et marchant rapidement sur Versailles, dans la matinée du 19 mars, c'en était fait de ce parlement de francs-fileurs !

Aussi bien la journée du 19 dut-elle être pénible pour le vieux héros de la rue Transnonnain. Cependant, lorsqu'il connut l'inaction du Comité central, il respira, reprit assurance et vit tout de suite le parti à tirer d'une situation imprévue : exploiter tout d'abord la peur qui était alors au fond de toutes les âmes parlementaires.

Puisqu'il n'avait pu désarmer par surprise le peuple de Paris, il allait lui-même grossir le péril et tout préparer pour déchaîner, avec la complicité de l'Assemblée, une effroyable guerre civile dont il triompherait.

L'idée bien arrêtée dans son esprit, il pouvait, étant donnée son incontestable expérience de la pourriture d'assemblée, affronter sans grande inquiétude une chambre, mécontente sans doute, mais bien préparée aussi à sacrifier momentanément ses espérances politiques à la perspective alléchante d'un vaste massacre des Parisiens.

*
* * *

Le lundi, 20 mars, à deux heures un quart, l'Assemblée ouvrit ses séances versaillaises sous la présidence de Jules Grévy.

Étaient présents au banc des ministres :

Thiers, chef du pouvoir exécutif, président du Conseil ;

Jules Favre, ministre des affaires étrangères;
 Dufaure, garde des sceaux, ministre de la justice ;
 Ernest Picard, ministre de l'intérieur;
 Pouyer-Quertier, ministre des finances;
 De Larcy, ministre des travaux publics;
 Lambrecht, ministre de l'agriculture et du commerce;
 Amiral Pothureau, ministre de la marine;
 (Le général Le Flô, ministre de la guerre, était absent.)

D'une voix larmoyante, Grévy prononce tout d'abord cette mensongère allocution :

« Messieurs, il semblait que les malheurs de la patrie fussent au comble. Une criminelle insurrection, qu'*aucun grief plausible, qu'aucun prétexte spécieux* ne saurait atténuer, vient de les aggraver encore.

« Un *gouvernement* factieux se dresse en face de la souveraineté nationale dont vous êtes seuls les *légitimes* représentants (*Très bien! Très bien!*). Vous saurez vous élever avec courage et dignité à la hauteur des grands devoirs qu'une telle situation vous impose.

« Que la nation reste calme et confiante, qu'elle se serre autour de ses élus : la force restera au droit. (*Mouvement. — Oui! Oui! Très bien! Très bien!*)

« La représentation nationale saura se faire respecter... — (*Oui! Oui!*) et accomplir imperturbablement *sa mission* en pansant les plaies de la France et en assurant le maintien de la République, *malgré ceux qui la compromettent* par les crimes qu'ils commettent en son nom (*Applaudissements*) ».

Immédiatement, et pour répondre à cette préoccupation du maintien de la République qui terminait la perfide allocution présidentielle, le représentant de Lasteyrie demande et obtient l'urgence pour la constitution d'une commission de quinze membres « qui devra s'entendre avec

le pouvoir exécutif, lui transmettre les pensées de l'Assemblée, et agir comme il convient d'agir en face des événements qui se produisent ».

Puis l'Assemblée s'étant retirée dans ses bureaux, la fameuse commission des quinze fut ainsi constituée :

Duc d'Audiffret Pasquier, Cordier, duc Decazes, Béranger (de la Drôme), Ancel, de Lasteyrie, amiral Jauréguiberry, général Ducrot, Barthélemy-Saint-Hilaire, Gaultier de Rumilly, amiral La Roncière, Le Noury, Rameau, Vitet, général Martin des Pallières, Dellile.

Tous bonapartistes ou royalistes avérés, pas un seul républicain, tels étaient les gens qui, répondant à l'appel du pleurnicheur Grévy, allaient être chargés *d'assurer le maintien de la République compromise par les Parisiens*.

Cette commission, dont les procès-verbaux constituent un des documents les plus suggestifs de l'histoire de ces temps, se montra tellement réactionnaire et militante que Thiers lui-même fut obligé de s'en débarrasser.

A la reprise de la séance surgit une proposition de Clémenceau tendant à l'élection d'un Conseil municipal pour Paris.

C'est le feu aux poudres. Une vive discussion s'engage sur l'urgence. Le ministre Picard déclare que « l'urgence aurait cette signification qu'on peut, à titre de transaction, dans les conditions actuelles, faire des élections à Paris ».

Cela dit, bien entendu, pour mettre la droite sur ses gardes.

Mais Clémenceau ne lâche pas prise. Il est d'ailleurs appuyé vigoureusement par Tirard qui, malgré son amitié pour Thiers, reproche au gouvernement d'avoir abandonné Paris.

Ce à quoi Picard, bien que fin renard bourgeois, réplique naïvement :

« Paris nous a expulsés ».

Et Dufaure :

« On nous a chassés ! »

Il y a de ces choses dont un gouvernement véritable ne se fait point gloire devant une assemblée délibérante ; mais à ce moment-là il n'y avait que Thiers qui ne perdit point la tête ; tous ses autres collègues étaient absolument affolés.

Tout à coup, après un louable exposé par Tirard de la situation de Paris, les membres du gouvernement se groupent un instant autour du petit vieux sacripant et Picard, sans vergogne, vient appuyer l'urgence, qui est enfin péniblement votée.

Entre temps, l'Assemblée avait voté l'urgence aussi sur une proposition de Millière tendant à proroger de trois mois l'échéance des effets de commerce.

D'autre part, Lockroy déposait une proposition sur la nomination à l'élection des officiers de la garde nationale ; mais l'état de l'Assemblée était tel alors qu'il se garda bien de demander l'urgence.

On a vu comment les représentants de la Seine cherchèrent à tromper les Parisiens sur la physionomie de cette première séance des Versaillais.



Un long débat s'engage ensuite sur le projet de loi de mise en état de siège du département de Seine-et-Oise. Tout d'abord, Jules Grévy voudrait étouffer la discussion et empêcher Louis Blanc de prendre la parole. Il n'y réussit cependant pas. Louis Blanc combat le projet et conseille à l'Assemblée une politique d'apaisement. Il y gagne d'être injurié par de Juigné et constamment interrompu par la majorité.

Enfin l'état de siège est voté malgré une dernière inter-

vention de Langlois qui voulait faire surtout ressortir l'inutilité du projet, le gouvernement étant maître absolu dans le département de Seine-et-Oise.

Au cours de cette discussion, Trochu se fit un facile succès en jetant dans le débat le souvenir du meurtre des généraux Lecomte et Clément-Thomas. Naturellement ce mauvais génie de la Défense nationale fut acclamé par ses collègues lorsque, dans la péroraison de son haineux discours, il s'écria :

« Ce sont ces misérables qui nous ont attaqués, tandis que nous faisons face à l'ennemi. Ces scélérats avaient alors pour but de paralyser et de déshonorer nos efforts. Aujourd'hui, les meneurs de cette guerre civile parricide voudraient en rejeter la responsabilité; ce sont eux qui, dix fois pendant le siège, ont failli amener les Prussiens dans Paris. »

Et, bien entendu, ces odieuses calomnies furent tolérées par les députés de l'extrême gauche !

Puis ce fut le tour de Edmond Turquet qui, trouvant sans doute ses collègues insuffisamment apeurés, vint leur faire un récit très imaginé et fort long de son arrestation et de celle du général Chanzy. Naturellement il se drapa dans son héroïsme, mais sa faconde trop méridionale finit par lasser l'Assemblée.

Ce récit amena cependant un incident qui ne manqua pas de gaieté.

A un certain moment, les voilà qui veulent tous courir au secours de Chanzy.

« M. BLIN DE BOURDON. — Est-ce que les représentants de Paris ne devraient pas aller réclamer la mise en liberté du général Chanzy ? »

« M. ERNEST PICARD. — Nous les accompagnerons ! »

« M. JULES FAVRE. — Oui, qu'une commission soit nommée par la Chambre, et nous irons ! »

« M. ERNEST PICARD. — Nous demandons à y aller avec eux, et immédiatement !

« UN MEMBRE. — Non, les ministres ne doivent pas y aller. Leur place est ici. (*Oui! — Oui! Très bien! Très bien!*)

« M. LANGLOIS. — Messieurs, nous sommes tous prêts à aller à Paris. Nommez, si vous voulez, trois ou quatre délégués.

« UNE VOIX. — Et M. Louis Blanc ?

« M. LANGLOIS. — Louis Blanc y viendra avec nous. Aucun de nous ne recule, messieurs ! Nous sommes tous prêts à y aller et je m'inscris d'office !

« M. SCHÆLCHER. — Et moi aussi.

« M. HAENTJENS. — On ne peut pas envoyer des délégués ayant un caractère officiel, *car ce serait transiger avec l'émeute*. Il ne s'agit que d'une démarche officieuse. (*Oui! Oui! — Très bien! Très bien!*)

« M. SCHÆLCHER. — Nous sommes tous prêts et nous allons partir. (*Très bien!*)

« GÉNÉRAL LOYSEL. — Allez-y individuellement; mais pas au nom de l'Assemblée.

« M. DE TILLANCOURT. — Ceux qui iront n'ont pas de mission à recevoir; leur mission, ils la prennent dans leur dévouement. »

Suggestif dialogue : au début, et de la part de ceux qui l'engagent, pensée très perfide de mettre à l'épreuve le courage des radicaux. De la part de ceux-ci, idée plus juste de la situation, qu'ils connaissaient mieux; partant, bonne occasion de ressaisir à bon marché, un prestige compromis. Puis, du côté des auteurs maladroits de l'incident, sentiment postérieur qu'il ne fallait à aucun prix, même au prix de la vie de Chanzy, engager la... dignité (?) de l'Assemblée. De là cette réserve des droitiers de Loysel et de Tillancourt. Réserve stupide d'ailleurs, car quoi

qu'ils réservassent, c'était bien transiger avec l'émeute que quêter officiellement ou officieusement la mise en liberté d'un membre de ce parlement.

Le Comité central ne peut pas ne pas avoir eu connaissance de ce significatif dialogue. Le connaissant, son devoir strict était de ne point rendre Chanzy. Peut-être que Thiers qui, par une habileté féroce ne crut pas devoir échanger l'archevêque Darboy contre le révolutionnaire patriote Blanqui, n'aurait pas osé, en pareil moment, refuser l'échange de Chanzy, vaillant commandant en chef de l'armée de la Loire, et qui n'avait rien à conquérir au contact des sophistes apeurés du parlement.

Séance du 21 mars.

C'est d'abord le réactionnaire Gaslonde qui vient faire cette proposition cynique tendant à rapporter le décret de la délégation de Bordeaux portant dissolution des conseils généraux de l'empire.

On pense si l'Assemblée conspiratrice, dont Clémenceau pensait qu'elle était souveraine, vota l'urgence.

Le but, il était double et apparent : d'une part, ajourner les élections municipales ; d'autre part, obtenir des conseils généraux rétablis une mise en demeure de restauration bonapartiste.

Au surplus, l'Assemblée était ce jour-là en veine de manifestations contre la République.

Elle adopte le texte qu'on va lire de proclamation à l'armée, qu'elle refuse, en dépit de la naïve intervention de Millière et de Louis Blanc, de terminer par les exclamations de « Vive la France ! Vive la République ! »

Il n'en est pas moins vrai que le vote fut *unanime* et que, au compte rendu officiel, on lit cette déclaration du président Grévy tendant à affirmer que, ce jour-là, en crainte de la révolution, les républicains de l'Assemblée

signèrent avec la majorité monarchiste un pacte honteux.

« LE PRÉSIDENT. — Je constate, selon le vœu de l'Assemblée, que personne ne s'est levé à la contre-épreuve et que la proclamation est adoptée à l'unanimité. (*Oui ! Oui ! — Bravos et applaudissements.*)

*
* * *

Eh bien, la voici, cette proclamation :

L'Assemblée nationale au peuple et à l'armée.

« Citoyens et soldats,

« Le plus grand attentat qui se puisse commettre chez un peuple qui veut être libre, une *révolte ouverte contre la souveraineté nationale*, ajoute en ce moment comme un nouveau désastre à tous les maux de la patrie.

« Des criminels, des insensés, au lendemain de nos revers, quand l'étranger s'éloignait à peine de nos champs ravagés, n'ont pas craint de porter dans ce Paris qu'ils prétendent honorer et défendre, plus que le désordre et la ruine, *le déshonneur*.

« Ils l'ont taché d'un sang qui soulève contre eux la conscience humaine, en même temps qu'il leur interdit de prononcer ce noble mot de République qui n'a de sens qu'avec l'inviolable respect du droit et de la liberté.

« Déjà, nous le savons, la France entière repousse avec indignation cette odieuse entreprise. Ne craignez pas de nous ces faiblesses qui aggraveraient le mal en pactisant avec les coupables. Nous vous conserverons intact *le dépôt* que vous nous avez commis pour sauver, organiser, CONSTITUER le pays, ce grand et tutélaire principe de la souveraineté nationale.

« Nous le tenons de vos libres suffrages, *les plus libres*

qui furent jamais. Nous sommes vos représentants et vos seuls mandataires; c'est par nous, c'est en votre nom que la moindre parcelle de notre sol doit être gouvernée; à plus forte raison, cette héroïque cité, le cœur de notre France, qui n'est pas faite pour se laisser longtemps surprendre par une *minorité factieuse*.

« Citoyens et soldats,

« Il s'agit du premier de vos droits; c'est à vous de le maintenir. Pour faire appel à vos courages, pour réclamer de vous une énergique assistance, vos représentants sont unanimes. Tous, à l'envi, sans dissidence, nous vous adjurons de vous serrer étroitement autour de cette Assemblée, votre œuvre, votre *image*, votre *espoir*, votre unique salut. »

*
* * *

Nous avons signalé les parties de ce boniment qui mettent le plus en relief les sentiments également bas, mais assez divers, de cette singulière réunion de dirigeants.

Arrêtons-nous encore aux essentiels mensonges et aux essentielles effronteries.

1° L'Assemblée ne prend plus la peine de dissimuler sa volonté d'usurpation : elle affirme audacieusement qu'elle a reçu mandat de constituer le pays.

Remarquez que pas un seul républicain ne songea à s'élever contre cette imposture.

2° Ce mandat, dit l'Assemblée versaillaise, « nous le tenons de vos libres suffrages, *les plus libres qui furent jamais* ».

Ainsi, libres, plus libres que jamais, ces élections faites sous la pression des bottes prussiennes ! tellement libres ces élections, que le gouvernement fut dans l'impossibilité de publier les résultats du scrutin !

Sous l'Empire, on faussait les urnes quand il le fallait ; maintenant, c'était pis, on ne les trouvait pas, et l'on proclamait tout de même des élus.

Par quelle aberration des hommes raisonnables en arrivaient-ils à considérer des élections faites en pareille circonstance, comme offrant l'idéal de la libre consultation des électeurs !

3° Enfin, Paris, la cité héroïque, comme ils disent, se serait laissé surprendre par « une minorité factieuse ».

Dire cela, quand les quatre cinquièmes de la garde nationale adhéraient au Comité central, c'était pousser peut-être un peu loin le cynisme dans le mensonge ; mais il ne faut pas oublier qu'alors toute la pauvre France désorganisée, déjà mutilée, vivait dans la nuit et que le but essentiel, pour les uns comme pour les autres, était d'empêcher Paris de jeter dans cette nuit-là les rayons de son phare de révolté.

Quand le grand mensonge eut reçu l'apostille de l'Assemblée, républicains compris, Schœlcher vint rendre compte de l'insuccès de ses démarches pour obtenir la mise en liberté du général Chanzy.

« D'ailleurs, lui a-t-on déclaré au Comité central, comme dans deux jours nous allons quitter le pouvoir, le général Chanzy sera à votre disposition, et pourra être mis en liberté. »

Aveu sincère du Comité et qui eût éclairé sur ses réelles intentions tous autres gens que ces enragés.

Ensuite, ce ont de vains efforts de Schœlcher, Langlois, Brisson et Clémenceau, voire même Léon Say pour obtenir le vote relatif aux élections municipales de Paris.

Puis un incohérent bafouillage de l'amiral Saisset qui, après avoir mensongèrement déclaré qu'il avait été condamné à mort, avec Lockroy, Chanzy et Schœlcher, conclut qu'il faut accorder à Paris le droit de faire ses

élections municipales, parce que, si on ne lui concède pas immédiatement, la révolution éclatera.

Thiers, légèrement embarrassé, monte alors à la tribune pour ressaisir cette assemblée de froussards.

A sa manière, il fait l'historique de l'affaire des canons et de l'aventure ratée du 18 mars. Puis, répondant à Clémenceau, il soutient cette thèse fort goûtée de l'Assemblée que tout projet de loi émanant d'elle et autorisant des élections municipales ne sera plus accepté par Paris.

L'effet produit, il arrive néanmoins à cette conclusion contradictoire :

« Il n'y a d'autre solution que le projet de loi à adopter ou cent mille hommes à envoyer. Les cent mille hommes, nous pouvons les avoir, (c'était tout ce que voulait savoir l'Assemblée); mais nous ne voulons pas attaquer Paris; nous voulons qu'il réfléchisse, qu'il revienne à la raison. »

Et Clémenceau d'ajouter :

« ... Vous nous dites : vous ne pouvez pas satisfaire ces hommes! *je le sais bien*. Ce n'est pas pour les satisfaire que je vous demande cette loi; ce n'est pas comme une concession que je vous demande de leur accorder cette loi; *bien loin de moi cette pensée*. J'en avais encore un reste hier (*sic*), je l'avoue : je me trompais, mais aujourd'hui je suis complètement désabusé. Je ne vous demande pas cette loi pour vous les concilier; je sais très bien que vous ne les concilierez pas et je ne les concilierai pas non plus.

« UN MEMBRE. — Eh bien, alors ?

« CLÉMENCEAU. — Je vous demande cette loi pour donner l'occasion *aux amis de l'ordre qui sont dans Paris d'intervenir...*

*
* * *

On voit que le *Journal officiel* est souvent, heureusement, un implacable témoin.

Cependant la bonne foi impose de rappeler que Clémenceau faisait là de la politique et de la pire, de la politique d'assemblée : pour lui, il s'agissait d'arracher un vote immédiat dans l'espoir de conjurer la guerre civile.

Vain espoir ! La guerre civile ne pouvait plus être évitée parce qu'elle était voulue par les Versaillais eux-mêmes. Dès lors, il ne reste plus à l'*Officiel* que le fait brutalement accablant d'avoir servi — heureusement inconsciemment — la cause des massacreurs.

Deux jours plus tard, Clémenceau et ses amis allaient se rendre enfin compte du rôle de dupe qu'ils avaient joué.

Au surplus, le maire de Montmartre était trop au courant de la situation parisienne pour compter sérieusement sur l'intervention de ceux qu'avec les monarchistes il nommait, lui aussi, les « amis de l'ordre ». La vérité, c'est qu'il espérait que les élections immédiates donneraient la majorité au parti des maires radicaux.

En cela encore il se trompait : depuis la fuite honteuse du gouvernement, cette espérance ne pouvait plus être qu'une illusion.

Au fond, — il faut bien le dire, — dans l'état des esprits, Thiers disait vrai en affirmant que la population parisienne n'accepterait bientôt plus d'une assemblée aussi ouvertement réactionnaire la loi municipale qui allait mettre Paris hors du droit commun.

Dès l'instant où les républicains de la minorité ne s'élevaient pas avec vigueur contre la prétention des majoritaires de se déclarer illégalement constituants, la révolte devenait fatale, et elle aurait ceci de tout à fait particulier qu'elle ne surgirait pas pour changer la forme du gouvernement, mais au contraire pour sauvegarder la République évidemment menacée par ses représentants.

Ce qui faisait la fatalité de la révolution imminente et sa raison d'être, c'était moins assurément le mauvais

résultat des élections de février que la prétention des élus, après avoir bâclé la paix qui mutilait la France, de vouloir renverser la République qui pouvait la guérir.

Qui ne reconnaît pas cela, à trente années de distance, ne saurait comprendre ni le caractère du soulèvement parisien, ni sa portée, ni la conspiration monarchiste, ni l'habileté de Thiers ménageant ceux-ci, dupant ceux-là et préparant cette oligarchie de la bourgeoisie financière dont il allait être le premier magistrat.

Ainsi, au nom du péril social, il imposerait le massacre et sa glorification ; au nom de la patrie, il tirerait des bas de laine les cinq milliards nécessaires et rouvrirait, à l'occasion de cet emprunt patriotique, l'ère des spéculations honteuses qui avaient fait un instant la puissance de son ancien maître Louis-Philippe et qui, de rouerie en rouerie, nous conduiraient à l'escroquerie magistrale du Panama.

Enfin, au nom de la sauvegarde du brigandage financier, il rallierait savamment tous ces partis issus de la Révolution avortée de 1789, partis avilis, ainsi que Proudhon l'a si bien mis en lumière, dans les délices de la spéculation effrénée.

Peut-on maintenant ne pas saisir dans son ensemble le machiavélique programme de celui qu'on appelait à tort Foutriquet, car ce petit homme était à coup sûr un très grand scélérat :

Amener aux portes de Paris l'Assemblée anti-patriotique et anti-républicaine de Bordeaux ; lui faire flairer l'insurrection et, par là, accroître le trac déjà si vif des représentants ; profiter de l'état d'âme de ces gens pour prétendre les sauver tous par un massacre sans précédent ; enfin, suprême roublardise, leur imposer, après les joies de l'hécatombe, la nécessité d'organiser le gouvernement d'étiquette républicaine qui *les diviserait le moins*.

Le Bilboquet était de taille à mener jusqu'au bout cette pasquinade; monarchistes et républicains étaient affolés à point pour y applaudir, les uns et les autres, stupidement.

Ce fut avec la pensée bien arrêtée de réaliser cette grande œuvre dite effrontément de préservation sociale que Thiers parut sur les tréteaux du Théâtre royal, le 21 mars 1871. Mettant à profit les extraordinaires illusions des radicaux et l'apeurement haineux des conservateurs, il sut donner satisfaction aux uns et aux autres. S'adressant aux républicains, il conviendrait qu'il était nécessaire de donner à Paris une législation municipale; parlant à la droite, il laisserait entendre que cette législation aurait plutôt le caractère d'une provocation que celui d'une concession.

Nous avons relaté précédemment comment Jules Favre vint, dans cette circonstance, prêter à Thiers, l'appui de son redoutable talent de parole. On a vu ce que fut cet abominable réquisitoire contre Paris et l'impression qu'il fit sur l'Assemblée. Elle fut si vive, cette impression que Thiers, inquiet, dut reprendre la parole pour dissiper un peu la stupeur des républicains et refréner l'enthousiasme réactionnaire des droitiers.

Ces derniers tirant la conséquence logique de la harangue de Jules Favre voulait qu'on passât à l'ordre du jour sur la proposition Clémenceau et consorts. Jules Favre lui-même, amené par Thiers au pied de la tribune, fut condamné à déclarer que — en dépit de ce qu'il avait dit — le gouvernement rejetait l'ordre du jour pur et simple et se ralliait à l'ordre du jour Kerdrel, ainsi conçu :

« L'Assemblée, résolue, d'accord avec le pouvoir exécutif, à reconstituer dans le plus bref délai possible, les administrations municipales des départements et de Paris sur la base des conseils élus, passe à l'ordre du jour. »

Le vote fut unanime : à droite, on savait d'ores et

déjà que Paris ne bénéficierait que d'un régime municipal d'exception.

La duperie apparut dès la séance du mercredi 22 mars.



Au début de cette séance, Vacherot vint effectivement faire cette déclaration :

« Messieurs, après la *mémorable* discussion d'hier et l'ordre du jour qui en a été la conclusion, il a semblé à la commission chargée d'examiner un projet de loi sur l'élection du Conseil municipal de Paris, que cette proposition *n'avait plus la même opportunité*. Et cependant, comme les auteurs de cette proposition ne l'ont pas retirée, la commission a jugé à propos de vous soumettre le très court rapport que je vais avoir l'honneur de vous lire. »

Remarquons tout de suite que Vacherot mentait, puisqu'on lit à l'*Officiel* de la veille.

« M. CLÉMENTEAU. — Après le discours provocateur du ministre des affaires étrangères, je déclare au nom de mes collègues de la gauche comme au mien, que nous retirons notre projet de loi sur le Conseil municipal de Paris (*Un très grand tumulte s'élève dans toute l'Assemblée*). »

Voici d'ailleurs quelles étaient les conclusions de la Commission :

« Considérant qu'en présence de cette déclaration solennelle de l'Assemblée par laquelle les droits des autres communes de France sont également maintenus, et garantis, il y aurait inopportunité à résoudre actuellement les questions soulevées par la proposition, et qui se reproduiront naturellement lors de l'examen du projet que le gouvernement doit présenter dans le plus bref délai possible ;

« La commission vous propose de décider que tous les droits se trouvant ainsi réservés, il n'y a pas lieu d'adopter la proposition. »

A titre de document suggestif, remarquons que la commission chargée d'examiner la proposition Clémenceau avait été composée comme suit :

Comte de Chambrun, Bertauld, Paris, Bigot, Lefèbvre-Pontalis, Wallon, Peltureau-Villeneuve, Baze, de Cumont, de Goulard, Vacherot, de la Rochejacquelein, Houssard, Cheguillaume, Boduin, — Base, président; Lefèbvre-Pontalis, secrétaire. Tous réactionnaires.

Le tour était joué. Pour en mettre l'habileté plus en évidence, Ernest Picard vint alors déposer au nom du gouvernement, un projet de loi sur les élections municipales de toute la France et qui, dans de longs articles spéciaux, anéantissait dans l'œuf la liberté municipale de Paris.

L'urgence fut naturellement votée sur ce projet qui achevait l'enterrement de la proposition des maires.

C'est cette loi Picard, votée quelques jours plus tard, qui, maintenant encore, tient Paris en dehors du droit commun.

* * *

Au cours de cette très brève séance de une heure, Jules Favre trouva cependant le temps d'ajouter un perfide post-scriptum à son criminel réquisitoire de la veille. Après avoir joué du spectre rouge, il vint jouer du spectre prussien.

Lisez plutôt :

« J'ai eu l'honneur de dire à l'Assemblée, ce qui est une vérité de bon sens, que l'entreprise criminelle qui a été dirigée à Paris contre ce gouvernement et contre l'autorité de l'Assemblée, faisait courir à la France tout entière

les dangers considérables d'une reprise immédiate, totale ou partielle, d'hostilités, et qu'il était fort à craindre que la ville de Paris, s'étant aussi violemment séparée du pouvoir régulièrement et légalement institué, ne fût traitée en ennemie. »

Puis il donna lecture d'une dépêche du général Von Fabrice réclamant le rétablissement, dans les 24 heures, des télégraphes détruits à Pantin et déclarant qu'il traiterait la ville de Paris en ennemie, si elle usait encore de procédés contradictoires avec les préliminaires de la paix.

Jules Favre ajouta qu'il avait répondu au mieux et que « sur les assurances formelles que j'avais données, comme membre du gouvernement, de la ferme intention de l'Assemblée de rétablir le régime des lois et de le faire, *coûte que coûte*, parce qu'il doit prévaloir sur toute espèce de résistance criminelle, l'état-major prussien est *entré avec nous en des pourparlers* qui nous font espérer que de semblables mesures ne seront que *comminatoires* ».

Le but de cette déclaration du ministre des affaires étrangères, — faite à l'Assemblée contre tous les usages — était de montrer aux droitiers qu'on était d'accord avec Bismark pour accabler Paris et que, à la suite des *pourparlers*, on obtiendrait le droit de porter à cent mille hommes l'armée de Paris, qui aux termes de la convention ne devait en compter que quinze mille.

A ce sujet il faut relater ici qu'une dépêche analogue, mais beaucoup moins menaçante, avait été adressée, à la même date, au Comité central par le major général Von Schlotheim. Il déclarait que ses troupes avaient reçu l'ordre de « garder une attitude amicale et passive tant que les événements dont l'intérieur de Paris était le théâtre ne prendraient point, à l'égard des armées allemandes, un caractère hostile ».

Et le Comité central avait immédiatement répondu que « la révolution accomplie à Paris ayant un caractère

essentiellement municipal, n'était en aucune façon agressive contre les armées allemandes ».

« Nous n'avons pas qualité, ajoutait le Comité pour discuter les préliminaires de paix votés par l'Assemblée de Bordeaux. »

Les journaux réactionnaires de l'époque et les bouquins édités après notre défaite ont enregistré cette réponse du Comité central comme une lâcheté !

Qu'on juge, maintenant que nous avons rapproché tous les détails de l'incident, qu'on juge entre l'attitude suppliante du gouvernement versaillais et celle, douloureusement obligatoire sans doute, mais digne tout au moins, des patriotes du Comité.

Ce point éclairci, revenons aux « travaux » de l'Assemblée.



Le mercredi soir, à la suite de la réunion dans les bureaux, pour nomination de la commission chargée d'élaborer la loi municipale, nos gens se réunirent en séance secrète.



Le jeudi 23 mars, l'Assemblée tint deux séances assez mouvementées.

Au début de la première, Target vient faire, pour la galerie départementale, un récit absolument fantaisiste de la manifestation de la place Vendôme. En concluant il demande que « la France adopte les veuves et les orphelins de ces malheureuses victimes de l'ordre et du devoir qui ont été frappées en criant : Vive l'Assemblée nationale ! »

On n'osa tout de même pas insister sur l'urgence de

cette proposition saugrenue, qui fut renvoyée à la commission d'initiative.

Renvoi également à cette commission de cette proposition, pourtant bien caractéristique, du baron de Jouvencel :

« Le drapeau du 88^e régiment de ligne sera voilé d'un crêpe noir. »

Puis, pour terminer le chapitre des niaiseries, Ducuing demande l'application de l'article 129 du règlement, ainsi conçu :

« Les insignes des représentants consistent en un ruban rouge, à liseré bleu et blanc, orné des faisceaux de la République, surmontés de la main de Justice, et en une écharpe tricolore à frange d'or, en sautoir. »

Le président pince-sans-rire se borne à faire observer à son collègue qu'il est en droit de porter ces insignes puisqu'ils sont réglementaires ; et l'Assemblée tâchant de reprendre son sérieux aborde le projet de loi tendant à la « création de bataillons de volontaires ».

La discussion s'engage longue et incohérente. A un moment, le député Tolain, impatienté, observe que « la France est, dans un grand danger, si l'on n'a d'autre moyen de rétablir le calme dans le pays ».

Et il soulève toutes les colères de l'Assemblée lorsqu'il déclare en manière de conclusion :

« Par la réglementation qui vient de vous être lue, on semble organiser purement et simplement en France la guerre civile. »

On vote, et l'Assemblée, qui tenait à ses bataillons de chouans, *adopte* la loi par 449 voix contre 79.

Les amis du gouvernement ont prétendu que cette loi, votée dans l'affolement du début, ne fut jamais appliquée.

Cela est inexact. Appel fut très bien fait par les préfets et les maires, mais il resta généralement sans écho. Il

n'en est pas moins vrai que, pendant plusieurs jours, l'*Officiel* de Versailles enregistra des dépêches faisant connaître tout au moins les efforts faits dans le sens de l'application de la loi de guerre civile, et que les communes de l'Ouest se montrèrent toutes disposées à l'organisation de la chouannerie.

A titre d'exemples nous citerons les deux dépêches suivantes insérées à l'*Officiel* du 25 mars.

« Vannes, 24 mars, 10 h. 30 du matin.

« Appel adressé aux volontaires. Les listes sont ouvertes à la mairie. Les dispositions sont excellentes ici; elles sont les mêmes à Lorient, à Pontivy, à Ploërmel.

« Angers, 23 mars, 10 h. 56, soir.

« Les maires dressent des registres d'enrôlement. Dès que le nombre des volontaires sera assez considérable, des compagnies et des bataillons seront formés. »

Ce qui n'est pas douteux, c'est que Thiers ne goûtait guère ces enrôlements, et qu'il préférerait de beaucoup se réserver d'organiser, avec les débris des troupes césariennes, l'armée de massacreurs qu'il désirait.

Revenons à l'Assemblée.

★ ★

Voici Bérenger (de la Drôme) à la tribune, avec ce grave et déjà pudibond personnage nous allons cependant retourner au Labiche.

Il vient proposer l'envoi à Paris d'une commission de quinze membres, « afin, dit-il, d'encourager par sa présence les efforts tentés pour l'apaisement ou la répression de l'insurrection ».

Au vrai, le but poursuivi était d'encourager la résistance armée qui s'organisait à la mairie de la rue-de la Banque.

Aussi Jules Favre déclara-t-il tout d'abord que le gouvernement s'associait de cœur à la proposition, — déclaration prématurée et qui dut attirer à son auteur une sévère remontrance de Thiers.

Un autre député, Foucaud, simplement pour ne pas laisser à Bérenger tout le bénéfice de cette initiative, demande alors que la commission soit de trente membres.

« Toute l'Assemblée ! » s'écrient ironiquement ou cruellement Clémenceau et Lockroy.

Bref, l'Assemblée, prise d'un nouvel emballement belliqueux, déclare l'urgence sur la proposition et décide que le projet sera rapporté dès la séance du soir.

Ce bel enthousiasme ne devait pas être de longue durée.

En effet, à la séance du soir, le rapporteur Batbie, — celui qui devint plus tard un des membres les plus féroces de cette fameuse Commission des grâces qu'Ordinaire qualifia de « Commission d'assassins », — le rapporteur Batbie vint déclarer que « la commission, à l'unanimité, avait pensé que l'envoi de quinze ou de trente représentants au milieu d'une ville dominée par l'insurrection, pourrait offrir le danger de donner des otages à l'émeute ».

Conséquence : la commission proposait le rejet.

Après discussion, l'Assemblée, prise d'une frousse au moins égale à son ardeur du tantôt, se rangea bien vite à cet avis.

Le jurisconsulte bonapartiste avait eu l'habileté tout indiquée de prendre les chers collègues par la peur. Il savait fort bien que les nouveaux « représentants en mission » n'eussent couru aucun risque à la mairie du II^e arrondissement ; mais Thiers, consulté, avait jugé qu'il valait mieux, pour la réussite de ses desseins, laisser messieurs les maires dans l'embarras où il les avait perfidement fourrés.



La première séance du jeudi avait d'ailleurs été marquée par un incident autrement grave et qui finit cependant dans le grotesque, tant ces réunions de parlementaires étaient vouées pour l'instant aux pires pasquinades.

On venait de voter l'urgence sur la proposition Bérenger et on parlait déjà de se séparer, quand Arnaud (de l'Ariège) monta à la tribune pour annoncer que les maires de Paris étaient venus à Versailles dans l'intention « de se mettre en communication avec l'Assemblée nationale ».

« Ils savent, ajouta-t-il, qu'il est de règle que nul autre que les membres de l'Assemblée n'entre dans la salle des délibérations. Mais ils ont cru pouvoir demander à l'Assemblée qu'elle voulût bien faire une exception... »

Effet instantané : les droitiers se croient subitement ramenés aux grands jours de la Convention : l'exaspération de la peur et l'indignation se lisent sur tous ces visages.

« Nous tombons dans le désordre », s'écrie Buffet.

La droite hurle. Le centre grouille et coasse. La gauche, mollement, appuie le pauvre Arnaud qui, stupéfait lui-même de son audace, cherche à en atténuer les effets.

« Nous devons, gémit-il, concilier la déférence que nous devons tous montrer aux membres de la municipalité de Paris avec les habitudes parlementaires. Eh bien, je livre aux soins de M. le Président le choix du moyen le plus propre à atteindre le but que nous nous proposons. Je crois qu'il y en a un bien simple et qui écartera tout malentendu, c'est qu'il soit désigné une tribune dans laquelle on invitera MM. les maires et adjoints à se rendre. »

Le président, visiblement embarrassé par cette porte

de sortie qui était tout de même aussi une porte d'entrée, réplique qu'un maire-député pourrait faire la communication au nom de ses collègues de la municipalité. Il ajoute qu'il mettra d'autre part une tribune à la disposition des magistrats municipaux.

Trop tard l'artifice parlementaire ; à peine Grévy a-t-il terminé qu'une tribune de droite s'ouvre et que les maires y pénètrent ceints de leur écharpe.

« Ils sont accueillis, lit-on dans *l'Officiel* par plusieurs salves d'applaudissements. Les membres de la gauche se lèvent en criant : « Vive la République ! Vive la France ! Vive l'Assemblée nationale !

« *Voix au centre et à droite.* — A l'ordre ! à l'ordre !

« *M. de Castellane.* — Nous ne pouvons supporter cela !

« Un grand nombre de députés siégeant à droite quittent leurs bancs, arrivent au pied de la tribune et interpellent vivement le Président. »

Le questeur Baze, qui a cependant donné accès aux maires, tient à déclarer qu'il n'a pas autorisé cette manifestation.

Alors, brusquement, Grévy lève la séance. La manifestation, qui aurait pu réparer bien des fautes, faisait long feu.

Cet incident est bien caractéristique de l'état d'âme de cette Assemblée.

Ce fut l'effarement chez beaucoup, l'inconvenance outrée chez d'autres qui, brutalement, étant allé chercher leur chapeau, rentraient couverts dans la salle des séances.

Suivant son habitude, la minorité républicaine se déconcerta.

Si le président avait voulu montrer ce jour-là un peu d'énergie, il aurait maintenu la séance, et la communication des maires eût été faite malgré tout le tapage des droitiers. La gauche entière demeurant et applaudissant,

nombre des enragés eussent certainement quitté la salle? soit, mais le pays, renseigné dès le lendemain par le compte rendu, eût dès lors été mis à même de comprendre les intentions « révolutionnaires » de la majorité.

Le parti républicain perdit là l'occasion unique de montrer, — sans même se solidariser avec le Comité central, — où étaient réellement les conspirateurs. Les grands centres éclairés sur une situation que l'*Officiel* dénaturait chaque jour, eussent compris dès lors le véritable caractère du soulèvement parisien, et en quoi surtout il devait paraître légitime aux yeux de tous les républicains patriotes.

Mais, dans ces jours d'anarchie, les représentants républicains se montrèrent constamment aussi indécis, aussi veules que leurs adversaires étaient entreprenants, militants et audacieux.

Par leur attitude ils contribuèrent à faire la confusion, à perpétuer l'équivoque et à isoler Paris de la France.

Cela devait nous acculer rapidement à la plus atroce des guerres civiles.

Les maires de Paris à la barre, c'était bien, c'était très probablement le salut; la reculade au premier obstacle, c'était le jeu fait de la réaction.



Aussi bien, Thiers, toujours dans la coulisse, se frotta les mains de cette progression croissante du gâchis. Tout de suite il en profita pour agir, comme on l'a vu, sur Batbie et ses collègues, et faire rejeter, au cours de la séance nocturne, la proposition Bérenger, qui le gênait.

Nous voici à la première séance du vendredi, 25 mars. Ces gens ne sachant trop quoi faire, à la veille de la guerre civile, engagent une longue discussion sur la proposition

du pauvre Millière relative à l'échéance des effets de commerce.

A son projet tendant au sursis de trois mois, la commission en avait substitué un autre accordant le délai stupide de un mois pour le paiement des effets *échus du 12 mars au 12 avril*, c'est-à-dire dans la période de l'inconnu.

Le projet de Millière était à la fois honnête et logique, ce qui ne se rencontre pas toujours en matière commerciale ou financière : il n'en fallait pas plus pour qu'il fût énergiquement combattu par ces prétendus défenseurs de l'ordre et de la société.

N'importe, malgré le mauvais vouloir apparent de l'Assemblée, Millière occupa la tribune pendant plus d'une demi-heure et démontra en toute évidence (se reporter à l'*Officiel*) l'insuffisance du contre-projet. Sa compétence indiscutable et la modération de son langage en imposèrent quand même à tous ces aliénés. Finalement, sur amendement de Cochery, on s'arrêta à un texte donnant à *tous* les effets de commerce le délai minimum de un mois.

Pauvre Millière ! Deux mois n'allaient pas s'écouler, sans que Jules Favre lui fit payer de la vie et cette éphémère victoire parlementaire et la connaissance de l'un des infamants secrets de sa vie d'avocat.

Puis le maire-député Tirard vient déclarer :

« La situation de Paris est d'une telle gravité que je suis dans la nécessité absolue de vous demander de vouloir bien vous réunir ce soir. »

Sur ce, on décide, non sans résistance de la droite, qu'on se réunira le soir à dix heures, afin de laisser à la commission chargée d'examiner la proposition des maires le temps de préparer son rapport, comme à Tirard celui de conférer avec le chef du pouvoir exécutif.

A cette séance du soir, le député de Peyramont vint d'abord déclarer que la commission avait été appelée

auprès de Thiers pour communication importante; que, dans ces conditions, elle n'avait pas eu le temps de préparer son rapport, et que, dès lors, la séance de nuit devenait inutile.

Là-dessus, de Peyramont fait une fausse sortie; mais le voici qui nous revient presque aussitôt suivi de la commission tout entière.

Vous voyez bien que ces gens prennent de plus en plus l'assurance qu'ils péroreront sur des tréteaux.

« Votre commission, déclare-t-il, vient, à l'instant même, d'entendre M. le Président du Conseil; elle a recueilli ses paroles avec la religieuse attention qu'elles commandent; et c'est après les avoir pesées qu'elle s'est unanimement convaincue qu'en présence de la situation, telle qu'elle existe à l'heure où nous parlons, la proposition de l'honorable M. Arnaud (de l'Ariège) ne pourrait donner lieu qu'à une discussion pleine de dangers, sans aucun avantage. »

« Une parole imprudente, ajoute-t-il, pourrait faire couler des flots de sang, et, dans cette situation, bien appréciée par elle, votre commission, à l'unanimité, m'a chargé de vous dire quels seraient les dangers de cette discussion, et, avec la même unanimité, elle adjure notre honorable collègue de retirer sa proposition (*Exclamations à gauche*). »

Le malheureux Arnaud, encore plus déconcerté que la veille, se demande s'il doit se rendre sans résistance à cette invitation.

La gauche ronge son frein, ne sachant à quelle résolution s'arrêter.

Et c'est encore Thiers qui va la tirer d'embarras.

Dans une allocution, impérative par le ton, mais quand même pleine de réticences et bien conçue pour épouvanter les uns et les autres, il conjure l'Assemblée de voter comme la commission le propose.

« Si, conclut-il, la discussion s'engage, pour le malheur du pays, vous verrez que ce n'est pas nous qui avons intérêt à nous taire. »

La droite intimidée par cette menace, et craignant de voir ses projets démasqués par Thiers lui-même, décide le renvoi de la discussion.

— Vous prenez, Messieurs, s'écrie Clémenceau, la responsabilité de ce qui va arriver.

*
* * *

Ce qui va arriver, c'est la guerre civile dans Paris. Si la discussion s'était engagée, c'était la guerre civile dans toute la France, mais alors sans équivoque possible, entre républicains et monarchistes. A l'époque où nous étions, cela n'aurait pas duré longtemps ; la République, la vraie, eût été victorieuse : sur leurs vieux jours, Clémenceau et ses amis d'alors ont pu se le dire plus d'une fois.

Il faut rendre ici justice à Thiers : rompu à toutes les roueries du parlementarisme, il était le seul homme d'État qui ne perdît point la tête dans ce milieu d'enragés et d'affolés.

S'adressait-il aux gens de droite, il jouait du spectre rouge et semait la division, qui lui assurait toute suprématie.

Avec les gens de gauche, aveulis avant que d'être nés à la politique parlementaire, il jouait plus habilement encore du spectre blanc, et faisait répandre dans les couloirs les bruits de complot bonapartiste, de conflits entre généraux, de restauration orléaniste probable.

Ce sont ces échos-là que Floquet apportait à la rue de la Banque.

Bref, semant partout la haine de Paris, la division ou l'effroi, le chef de l'exécutif arrivait, comme il le voulait,

à ce résultat que tous les parlementaires, à quelque parti qu'ils appartenissent, s'agitaient dans le vide et venaient, après chaque bataille de tribune, se ranger sous son autorité, considérant qu'après tout, dans ces heures d'anarchie, Thiers était bien le sauveur de leurs personnes et le gardien du *statu quo*.



Que le lecteur veuille bien le croire, ce n'est point tant pour le malin plaisir de mettre en relief, autant que faire se pouvait, les vilenies de cette Assemblée, que nous avons fait ici le rapide compte rendu des premières séances versaillaises.

Ces séances, restées très ignorées jusqu'à nos jours, ont exercé sur les esprits, inquiets en province, exaltés à Paris, la funeste influence qui précipita notre malheureux pays, au lendemain de revers inouïs, dans une de nos plus formidables guerres civiles.

C'est un rayon de lumière que nous avons voulu mettre dans l'histoire de ces tristes temps.

Jusqu'ici la légende était la suivante :

Une bande de conspirateurs inconnus ayant organisé la dictature du Comité central, entraînaient Paris dans la voie de la révolte d'abord et de la révolution sociale ensuite.

On sait maintenant ce qu'il faut en penser.

L'Histoire dira avec nous que l'insurrection parisienne était devenue fatale depuis le premier siège et que, conjurée le 18 mars, elle eût éclaté fatalement quelques mois plus tard.

Mais l'Histoire dira d'autre part que le soulèvement du 18 mars fut l'œuvre de Thiers, ou tout au moins qu'il fut accepté et exploité par lui comme un pis aller, après l'in-

succès de sa nocturne tentative de désarmement. Elle conclura enfin que la guerre civile, dont la répression devenait dès lors l'objectif politique le plus cher à Thiers, fut surtout déchaînée par l'Assemblée versaillaise, désireuse, à droite comme à gauche, de donner à la révolte républicaine et patriotique de Paris, un caractère social, qu'elle n'avait pas et qu'elle ne prit même pas lorsque, avec la Commune, elle déploya l'étendard écarlate de la révolution.



Un journaliste bonapartiste de très réel talent, qui se trompe assez fréquemment sur la Commune, mais qui paraît être en somme d'assez bonne foi, a tracé des premiers jours de l'Assemblée nationale ce fort suggestif tableau :

« A côté de la majorité, ennemie inavouée de la République, il s'est formé une minorité, amie non moins inavouée de la Commune. Aux extrémités, on se trompe et l'on noue de sourdes et hypocrites conspirations ; au milieu, comme toujours, on prête l'oreille à de fallacieux projets de conciliation. C'est là qu'on a la confiance facile »

« Pendant que l'insurrection prend du large à Paris et prépare ses embuscades, que fait cette Chambre ? Elle a de courtes séances, entrecoupées de questions inquiètes, d'interpellations désordonnées et de motions bizarres (1). »

(1) *Versailles pendant la Commune*, Léonce Dupont.

TROISIÈME PARTIE

LA COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES CONSÉQUENCES DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

SOMMAIRE. — La veillée d'armes tombée à la veillée électorale. — Manœuvre électorale du Comité. — Réponse des maires. — Tableaux comparés des scrutins. — Examen des chiffres. — Les résultats du vote. — Echec du parti des maires. — Composition du nouveau Conseil municipal de Paris. — Programme révolutionnaire rédigé par Charles Longuet. — Proclamation de la Commune. — Discours de Beslay, doyen d'âge. — Le blanquiste Eudes remet les choses au point. — Attitude courageuse du modéré Tirard. — Première erreur fondamentale. — Parlementarisme révolutionnaire. — Petitesse des grandes commissions. — Décrets dans le vide. — Inertie.

Avec le Comité central, c'était l'insurrection victorieuse, mais incapable de profiter de sa victoire.

Nous touchons à de plus graves événements.

On l'a vu : l'inertie du Comité avait abouti à l'éphémère réalisation d'un des désirata importants du vieux programme républicain : les franchises municipales de Paris.

Dans les circonstances, c'était moins que rien.

Le résultat était de ceux qui eussent pu valoir éma-

nant des ruraux et du gouvernement ; dès qu'il apparaissait comme une sanction du soulèvement populaire, il devenait illusoire et ridicule.

Paris républicain et inquiet voulait d'autres garanties de sa conquête du 4 septembre 1870.

Paris révolutionnaire exigeait, lui, bien davantage.

A son insu peut-être, et comme par instinct, dans l'hallucination de sa fièvre obsidionale encore intense, il se croyait revenu aux temps tragiques, mais glorieux autant que tristes, du moyen âge, à l'époque où la lutte pour l'affranchissement des communes allait de pair avec la guerre pour l'unification de la patrie. Et c'est à cette fébrile obsession que, dès la première séance, la très grande majorité du nouveau conseil élu allait céder en acclamant la proposition éminemment révolutionnaire d'Emile Eudes, de donner à l'assemblée municipale le nom, plein de souvenirs, de *Commune de Paris*.



Le jeune et déjà vieux blanquiste qu'était Emile Eudes céda de son côté à une tout autre hantise : avec l'unanimité des disciples de Blanqui, — j'entends bien entendu les disciples d'alors, dont Vaillant et d'autres n'étaient pas — il aspirait à revivre cette autre époque révolutionnaire, pendant laquelle la Commune de Paris avait pu terroriser la puissante Convention nationale, — qui elle-même terrorisait alors la France en la sauvant, — et la tenir un instant, malgré Robespierre et Saint-Just, malgré Danton même, sous le joug révolutionnaire, athée et socialiste de ce qu'on a appelé l'hébertisme.

Avec la Commune, c'est donc la révolution démocratique et sociale, mais en même temps essentiellement patriotique et française qui veut éclater.

La tentative échouera, non pas seulement parce qu'elle est prématurée, mais aussi — il faut avoir le courage de l'avouer — parce que ni les uns ni les autres nous n'étions de taille à mener ce grand combat.

N'importe, elle allait enfin prendre racine cette idée nouvelle de la révolution communale et sociale, réalisable par l'insurrection, toujours souverainement puissante, de la commune mère, de la Commune de Paris.

Ce qui peut s'amalgamer de la tradition fédéraliste et républicaine des Girondins avec la conception montagnarde d'une république sociale, une et indivisible, s'affirmait là, dans cet appel à l'insurrection des communes françaises pour la défense de la République et de la patrie.

Allons, impossible de le contester sérieusement désormais : toute la Commune de 1871 est là.

Les brutalités de la révolte, notre trop réelle insuffisance et, surtout, l'insuccès nous condamnent. Soit !

Nous n'en avons pas moins été les interprètes inconscients d'une idée vraie : la République latine, démocratique et sociale, une et indivisible, organisée sur le principe de la commune, seule agglomération rationnelle des droits, des devoirs et des intérêts qui font et doivent faire de plus en plus le sentiment contemporain de la patrie.

Mais comment s'est accompli ce brusque passage de l'insurrection indéfinie à la révolution caractérisée ? il faut maintenant le relater, tout en n'enregistrant des faits, peu émouvants, que ceux présentant un réel intérêt historique.

*
* * *

Dans la matinée du 25 mars, le Comité central annonçait comme suit aux électeurs la convention qu'il avait cru devoir passer avec les maires et que, à grand tort selon nous, il considérait comme une victoire.

« Le Comité central fédéral de la garde nationale, auquel se sont ralliés les députés de Paris, les maires et les adjoints élus, réintégrés dans leurs arrondissements, convaincus que le seul moyen d'éviter la guerre civile, l'effusion du sang à Paris, et, en même temps, d'affermir la République, est de procéder à des élections immédiates, convoquent pour demain dimanche tous les citoyens dans les collèges électoraux.

« Les habitants de Paris comprendront que, dans les circonstances actuelles, le patriotisme les oblige à venir tous au vote, afin que les élections aient le caractère sérieux qui, seul, peut assurer la paix dans la Cité.

« Les bureaux seront ouverts à huit heures du matin et fermés à minuit.

« Vive la République.

« Les maires et adjoints de Paris ;

« Les représentants de la Seine présents à Paris ;

« Le Comité central de la garde nationale. »

Pourquoi le nier ? cette affiche était ce qu'on nomme une petite manœuvre électorale.

Ce n'était point là le texte même de la convention passée avec MM. les maires, adjoints ou représentants : par ses variantes le Comité tendait évidemment à faire croire que le *ralliement* des maires allait jusqu'à l'approbation de l'inconnu révolutionnaire et jusqu'à la négation du pouvoir prétendu légal de l'Assemblée de Versailles.

Aussi bien les maires et députés ne furent-ils pas dupes de cette supercherie, et, avant d'engager une bataille électorale, qu'ils avaient la naïveté de prévoir tout à leur avantage, ils crurent utile de placarder à leur tour le texte exact du compromis.

Voici cette affiche :

Convention signée par sept maires sur vingt et trente-deux adjoints sur quatre-vingt. Tous les présents à la réunion du 24 avaient signé, sauf Dubail, Héliçon et André.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Seul texte authentique de la convention signée par les maires et adjoints, les représentants de la Seine présents à la séance, et MM. Ranvier et G. Arnold, délégués du Comité central de la garde nationale :

« Les députés de Paris, les maires et les adjoints élus réintégrés dans les mairies de leurs arrondissements, et les membres du Comité central fédéral de la garde nationale, convaincus que, pour éviter la guerre civile, l'effusion du sang à Paris, et pour affermir la République, il faut procéder à des élections immédiates, convoquent les électeurs demain dimanche, dans leurs collèges électoraux.

« Le scrutin sera ouvert à huit heures et fermé à minuit.

« Les habitants de Paris comprendront que, dans les circonstances actuelles, ils doivent tous prendre part au vote, afin que ce vote ait le caractère sérieux qui seul peut assurer la paix dans la cité.

« Les maires et adjoints de Paris ;

« Les représentants de la Seine présents à Paris ;

« Les délégués du Comité central de la garde nationale. »

D'autre part, au nom d'un certain comité de conciliation, Ranc fit publier dans les journaux radicaux de l'époque, et afficher dans Paris un appel aux électeurs. On y lisait :

« Le scrutin seul peut calmer les esprits, pacifier la rue, raffermir la confiance, assurer l'ordre, créer une administration régulière, conjurer une lutte détestable, où, dans des flots de sang, sombrera la République. »

Vague phraséologie bonimentaire qui n'était guère à la hauteur des circonstances !

Au nombre des signataires de ce manifeste nous trouvons des noms intéressants à relater : Isambert, Ul. Parent, Delattre, Léonce Levraud, D^r Sémerie, Georges Avenel.

Tout cela au fond n'était que cuisine électorale, et l'on sait que cette cuisine-là est généralement assez mal-propre.

Le fait est que cette querelle de la dernière heure ne préoccupa en rien les Parisiens, dont les uns étaient tout à la joie d'apprendre la fin du conflit et les autres tout à l'enthousiasme d'une aurore révolutionnaire !

Les élections se firent partout dans le plus grand calme, ainsi qu'on en peut juger par les comptes rendus pris dans les journaux d'opinions les plus différentes.

Voici quel fut le résultat du scrutin ; tel que nous le présentons il met en toute évidence la défaite du parti des maires :

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DU 26 MARS 1871

Comparé avec les élections municipales de novembre 1870

Élus le 26 mars 1871.

Maires et adjoints élus
en novembre 1870.1^{er} ARRONDISSEMENT

12 sections. — 81,665 habitants. — 4 conseillers.

Inscrits : 22,060. — Le 1/8 : 2,757.

Votants : 11,056

Maire : 10,537 votants

A. Adam.....	7,272
Jules Méline.....	7,251
Rochard.....	6,629
Barré.....	6,291

Tenaille Saligny..... 10,100

Adjoints : 6,969 votants

E. Meurizet.....	5,503
A. Adam.....	4,489
Jules Méline.....	4,439

2^e ARRONDISSEMENT

20 sections. — 79,909 habitants. — 4 conseillers.

Inscrits : 22,858. — Le 1/8 : 2,857.

Votants : 11,143

○ Maire : 12,324 votants

E. Brelay.....	7,025
Loiseau-Pinson.....	6,932
Tirard.....	6,386
Chéron.....	6,018

Tirard..... 7,143

Adjoints : 8,580 votants

Brélay.....	6,777
Chéron.....	4,871
Loiseau-Pinson.....	4,587

3^e ARRONDISSEMENT

12 sections. — 92,880 habitants. — 5 conseillers.

Inscrits : — Le 1/8 :

Votants :

Maire : 15,398 votants

Demay.....	9,004
A. Arnaud.....	8,912
Pindy.....	8,095
Murat.....	5,904
Clov. Dupont.....	5,752

Bonvalet..... 12,031

Adjoints : 10,604 votants

Cléray.....	9,848
Ch. Murat.....	9,449
Mousseron.....	3,781

Élus le 26 mars 1871.

Maires et adjoints élus
en novembre 1870.4^e ARRONDISSEMENT

11 sections. — 98,648 habitants. — 5 conseillers.

Inscrits : 32,060. — Le 1/8 : 4,007.

<i>Votants : 13,910</i>		<i>Maire : 14,804 votants</i>	
Arthur Arnould.....	8,608	Vautrain.....	9,811
Le François.....	8,619	<i>Adjoints : 10,084 votants</i>	
Clémence.....	8,163	De Châtillon.....	8,246
Girardin.....	8,104	Gallon.....	3,907
Amouroux.....	7,950	D ^r Loiseau.....	2,268

5^e ARRONDISSEMENT

10 sections. — 104,083 habitants. — 5 conseillers.

Inscrits : 21,632. — Le 1/8 : 2,074.

<i>Votants : 12,422</i>		<i>Maire : 9,578 votants</i>	
Régère.....	7,469	Vacherot.....	5,069
Jourde.....	7,310 ⁰	<i>Adjoints : 7,166 votants</i>	
Tridon.....	6,469	Thomas.....	4,163
Blanchet.....	5,994	Collin.....	4,262
Ledrogt.....	5,848	Jourdan.....	4,179

6^e ARRONDISSEMENT

13 sections. — 75,438 habitants. — 4 conseillers.

Inscrits : 24,807. — Le 1/8 : 3,100.

<i>Votants : 9,499</i>		<i>Maire : 13,708 votants</i>	
A. Leroy.....	5,800	Hérisson.....	6,855
D ^r Goupil.....	5,111	<i>Adjoints : 9,795 votants</i>	
D ^r Robinet.....	3,904	Jozon.....	5,311
Beslay.....	3,714	A. Leroy.....	5,236
		Lauth.....	3,447

Élus le 26 mars 1871. Maires et adjoints élus
en novembre 1870.

7^e ARRONDISSEMENT

19 sections. — 75,438 habitants. — 4 conseillers.

Inscrits : 22,092. — Le 1/8 : 2,206.

<i>Votants</i> : 6,055		<i>Maire</i> : 9,317 votants	
D ^r Parisel.....	3,867	Arnaud (de l'Ariège)...	6,527
Ern. Lefèvre.....	2,859	<i>Adjoints</i> : 6,340 votants	
Urbain.....	2,803	Hortus.....	5,275
Brunel.....	2,163	Dargent.....	5,030
		Bellaigue.....	3,616

8^e ARRONDISSEMENT

8 sections. — 70,259 habitants. — 4 conseillers.

Inscrits : 17,825. — Le 1/8 : 2,228.

<i>Votants</i> : 4,396		<i>Maire</i> : 7,180 votants	
Raoul Rigault.....	2,173	Carnot.....	6,099
Vaillant.....	2,145	<i>Adjoints</i> : 4,805 votants	
Arth. Arnould.....	2,114	Denormandie.....	3,454
Jules Alin.....	2,028	Belliard.....	3,415
		Aubry.....	2,993

9^e ARRONDISSEMENT

9 sections. — 106,221 habitants. — 5 conseillers.

Inscrits : 26,608. — Le 1/8 : 3,326.

<i>Votants</i> : 10,340		<i>Maire</i> : 8,295 votants	
Ranc.....	8,950	Desmarest.....	6,272
Ulgur Parent.....	4,770	<i>Adjoints</i> : 6,860 votants	
Desmarest.....	4,232	Em. Ferry.....	4,372
Em. Ferry.....	3,732	A. André.....	4,253
Nast.....	3,691	Nast.....	4,101

Élus le 26 mars 1871. Maires et adjoints élus
en novembre 1870.

10^e ARRONDISSEMENT

14 sections. — 116,438 habitants. — 6 conseillers.

Inscrits : 28,801. — Le 1/8 : 3,600.

<i>Votants</i> : 16,765		<i>Maire</i> : 15,471 votants	
Gambon.....	13,734	Dubail	7,558
Félix Pyat.....	11,813	<i>Adjoints</i> : 10,239 votants	
Henri Fortuné.....	11,364	E. Brelay.....	9,001
Champy.....	11,042	Murat	8,278
Babick.....	10,934	Degouves-Denuncques.	2,067
D ^r Rastoul.....	10,738		

11^e ARRONDISSEMENT

32 sections. — 149,641 habitants. — 7 conseillers.

Inscrits : 42,153. — Le 1/8 : 5,269.

<i>Votants</i> : 25,183		<i>Maire</i> : 23,930 votants	
Mortier.....	21,186	Mottu.....	14,251
Delescluze.....	20,264	<i>Adjoints</i> : 15,018 votants	
Protot.....	19,780	Blanchon.....	13,343
Assi.....	19,890	Poirier.....	13,156
Eudes.....	19,276	Tolain.....	13,046
Arrial.....	17,944		
Verdure.....	17,351		

12^e ARRONDISSEMENT

10 sections. — 78,635 habitants. — 4 conseillers.

Inscrits : 19,990. — Le 1/8 : 2,498.

<i>Votants</i> : 11,329		<i>Maire</i> : 9,261 votants	
Varlin.....	9,843	Grivot.....	5,028
Géresme.....	8,896	<i>Adjoints</i> : 5,408 votants	
Theisz.....	8,710	Denizot.....	3,780
Fruneau.....	8,629	Dumas	2,233
		Turillon.....	2,059

Élus le 26 mars 1871. Maires et adjoints élus
en novembre 1870.

13^e ARRONDISSEMENT

5 sections. — 70,192 habitants. — 4 conseillers.

Inscrits : 16,597. — Le 1/8 : 2,074.

<i>Votants : 8,010</i>		<i>Maire : 4,478 votants</i>	
Léo Meillet.....	6,531	Pernolet.....	2,950
Em. Duval.....	6,482	<i>Adjoints : 4,091 votants</i>	
Chardon.....	4,663	Combes.....	2,154
Franckel.....	4,080	Bouvery.....	2,034
		Léo Meillet.....	2,006

— 14^e ARRONDISSEMENT

8 sections. — 65,506 habitants. — 3 conseillers.

Inscrits : 17,769. — Le 1/8 : 2,221.

<i>Votants : 6,570</i>		<i>Maire : 5,923 votants</i>	
Billioray.....	6,100	Asseline.....	4,007
Martelet.....	5,912	<i>Adjoints : 4,901 votants</i>	
Descamp.....	5,835	Héligon.....	4,261
		Nègre.....	1,294
		Périn.....	1,290

15^e ARRONDISSEMENT

9 sections. — 63,340 habitants. — 3 conseillers.

Inscrits : 19,681. — Le 1/8 : 2,460.

<i>Votants : 6,407</i>		<i>Maire : 10,671 votants</i>	
Clément.....	5,025	Corbon.....	6,386
Jules Vallès.....	4,403	<i>Adjoints : 7,670 votants</i>	
Langevin.....	2,417	Jobbé Duval.....	6,342
		Dieck.....	6,068
		Sextus Michel.....	4,372

Élus le 26 mars 1871. Maires et adjoints élus
en novembre 1870.

16^e ARRONDISSEMENT

5 sections. — 42,187 habitants. — 2 conseillers.

Inscrits : 10,731. — Le 1/8 : 1,341.

<i>Votants</i> : 3,732		<i>Maire</i> : 4,633 votants	
Marmottan	2,036	Henri Martin	4,506
De Bouteiller.....	1,909	<i>Adjoints</i> : 3,655 votants	
		Marmottan	3,433
		A. Chaudey.....	1,990
		Peveste	1,879

17^e ARRONDISSEMENT

9 sections. — 98,193 habitants. — 5 conseillers.

Inscrits : 26,574. — Le 1/8 : 3,321.

<i>Votants</i> : 11,394		<i>Maire</i> : 9,370 votants	
Varlin.....	9,356	François Favre.....	5,730
Clément.....	7,121	<i>Adjoints</i> : 4,487 votants	
Gérardin.....	6,142	D ^r Villeneuve.....	2,390
Châlain	4,545	Cacheux.....	1,885
Malon.....	4,199	Malon.....	1,787

18^e ARRONDISSEMENT

12 sections. — 130,456 habitants. — 7 conseillers.

Inscrits : 32,962. — Le 1/8 : 4,120.

<i>Votants</i> : 17,442		<i>Maire</i> : 14,544 votants	
Blanqui.....	14,953	Clémenceau	9,409
Theisz.....	14,950	<i>Adjoints</i> : 9,132 votants	
Dereure.....	14,661	J. A. Lafont.....	7,293
J. B. Clément.....	14,188	Dereure.....	6,570
Th. Ferré.....	13,784	Jaclard.....	6,350
Vermorel.....	13,402		
Paschal Grousset.....	13,359		

Élus le 26 mars 1871.

Maires et adjoints élus
en novembre 1870.19^e ARRONDISSEMENT

16 sections. — 113,000 habitants. — 6 conseillers.

Inscrits : 28,270. — Le 1/8 : 3,533.

<i>Votants</i> : 11,282		<i>Maire</i> : 6,548 <i>votants</i>	
Oudet.....	10,065	Delescluze.....	4,054
Paget.....	9,547	<i>Adjoints</i> : 4,631 <i>votants</i>	
Delescluze.....	5,846	Miot.....	2,659
J. Miot.....	5,520	Quentin.....	2,589
Ostgn.....	5,065	Oudet.....	2,446
Flourens.....	4,100		

20^e ARRONDISSEMENT

13 sections. — 87,444 habitants. — 4 conseillers.

Inscrits : — Le 1/8 :

<i>Votants</i> :		<i>Maire</i> : 12,299 <i>votants</i>	
Bergeret.....	15,290	Ranvier.....	7,355
Ranvier.....	15,049	<i>Adjoints</i> : 9,541 <i>votants</i>	
G. Flourens.....	14,089	Millière.....	7,822
Blanqui.....	13,859	Flourens.....	7,339
		Lefrançais.....	5,607

*
* *
!

En somme, sur un chiffre de 485,569 inscrits, il y avait eu 229,167 votants.

On pense bien que les écrivains hostiles à la Commune n'ont pas manqué d'insister sur ce chiffre considérable, mais ici factice de 256,803 abstentions.

Il faut remarquer que ces listes électorales dataient du plébiscite impérial. On s'imagine aisément quelles varia-

tions elles avaient dû subir depuis le commencement de la guerre et, ensuite, depuis le premier siège. En outre l'examen des contrôles de la garde nationale a permis de constater que plus de 80,000 gardes nationaux avaient quitté Paris dès les premiers jours de l'armistice, et qu'ils n'étaient pas revenus.

Enfin, si lors de l'élection des maires, on vota à peu près dans les mêmes proportions qu'au 26 mars, il n'en fut pas de même au scrutin consécutif pour l'élection des adjoints, où MM. Gallon, Loiseau, Degouve-Denuncques, Dumas, Turillon, Bouvery, Léo Meillet, Nègre, Périn, Villeneuve, Cacheur, Malon, Miot, Quentin, Oudet, furent proclamés élus *sans avoir obtenu le huitième des voix des électeurs inscrits*.

Cela n'empêcha pas, par exemple, le citoyen Léo Meillet de se déclarer, le 19 mars, lors de son conflit avec le révolutionnaire Duval, le représentant légal du gouvernement !

D'autre part, il suffit de consulter attentivement le tableau qui précède pour reconnaître que les abstentions du 26 mars ne furent considérables que dans les quartiers réactionnaires, tandis que les électeurs furent très nombreuse dans les quartiers ouvriers, tels que les X^e, XI^e, XIII^e, XVIII^e, XIX^e, et XX^e arrondissements.

Enfin, si l'on compare le scrutin du 26 mars avec l'une quelconque des élections municipales contemporaines de Paris, — on reste fixé sur la valeur des critiques formulées contre le scrutin d'alors.

Rappelons encore que nombre d'élus à la prétendue Assemblée nationale n'avaient pas obtenu les voix du huitième des inscrits, que ces élections avaient été à ce point irrégulières en bien des endroits que le gouvernement avait été dans l'impossibilité d'en établir et le décompte et les procès-verbaux; qu'à Paris enfin, pour

arriver à proclamer élu le ministre Jules Favre, il avait fallu huit jours de honteux tripatouillage à l'Hôtel de Ville !



Enfin, il est intéressant et utile d'indiquer dès maintenant la représentation dans l'Assemblée communale, des divers partis.

Révolutionnaires blanquistes : Blanqui, Tridon, Th. Ferré, Raoul Rigault, E. Duval, E. Eudes, Miot, Ranvier, Chardon.

Révolutionnaires divers : Protot, G. Flourens, Paschal Grousset, Félix Pyat, Delescluze, J.-B. Clément, Vermorel, Gambon, Jules Vallès, Amouroux, Urbain, Dereure, Cournet, Razoua, Géresme, Arthur Arnould, Jules Allix, Bergeret, Billioray, Henri Fortuné, Jourde, Brunel, Mortier, Ant. Arnaud, Cl. Dupont, Pourille.

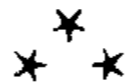
Membres de l'Internationale : Varlin, Malon, Theisz, Avrial, Vaillant, Pindy, Assi, Franckel, Babick, Lefrançais, Chalain, Clémence, Gérardin, Langevin, Champy.

Radicaux : Ranc, Ern. Lefèvre, Robinet, Ulysse Parent, Régère, Léo Meillet, Rastoul, Pruneau, Jules Méline, Ch. Murat.

Républicains modérés : Tirard, A. Adam, Rochard, Barré, Em. Brelay, Loiseau-Pinson, Chéron, Desmarest, Em. Ferry, Alb. Leroy, Marmottan, de Bouteiller.

Il faut observer que le Comité central n'obtenait que treize élus municipaux, alors qu'il avait présenté des candidats dans presque tous les quartiers :

Bergeret, Ranvier, Billioray, Henri Fortuné, Babick, Géresme, Jourde, Stanislas Pourille dit Blanchet, Brunel, Clovis Dupont, Mortier, Antoine Arnaud et Champy.



Telle était la composition du nouveau conseil municipal de Paris; l'élément révolutionnaire y dominant, il était facile de prévoir que l'Assemblée parisienne allait, autant par la force des choses que par son tempérament, étendre son mandat et arborer le drapeau de la révolution.

Dès le lendemain des élections, Charles Longuet, un ardent proudhonnien, que les élections complémentaires allaient bientôt envoyer siéger à la Commune, dans les rangs de la minorité, déterminait ainsi, au *Journal Officiel*, les attributions des nouveaux élus :

« Expression de la liberté municipale, légitimement, juridiquement insurgée contre l'arbitraire gouvernemental, le Comité central n'avait d'autre mission que d'empêcher à tout prix qu'on arrachât à Paris le droit primordial qu'il avait triomphalement conquis. Au lendemain du vote, on peut dire que le Comité a fait son devoir.

« Quant à la Commune élue, son rôle sera tout autre et ses moyens pourront être différents. Avant tout, il lui faudra définir son mandat, délimiter ses attributions. Ce pouvoir constituant qu'on accorde si large, si indéfini, si confus pour la France, à une Assemblée nationale, elle devra l'exercer pour elle-même, c'est-à-dire pour la cité, dont elle n'est que l'expression.

« Aussi l'œuvre première de nos élus devra être la discussion et la rédaction de la *charte*, de cet acte que nos aïeux du moyen âge appelaient leur *commune*. Ceci fait, il lui faudra aviser aux moyens de faire reconnaître et garantir par le pouvoir central, quel qu'il puisse être, ce statut de l'autonomie municipale. Cette partie de leur tâche ne sera pas la moins ardue si le mouvement, localisé à Paris et dans une ou deux grandes villes, permet à l'Assemblée nationale actuelle d'éterniser un mandat que

le bon sens et la force des choses limitaient à la conclusion de la paix, et qui déjà se trouve depuis quelque temps accompli.

« A une usurpation de pouvoir, la Commune n'aura pas à répondre en usurpant elle-même. Fédérée avec les Communes de France déjà affranchies, elle devra, en son nom et au nom de Lyon, Marseille, et bientôt peut-être de dix grandes villes, étudier les clauses du contrat qui devra les relier à la nation, poser l'ultimatum du traité qu'elles entendent signer.

« Quel sera cet ultimatum? D'abord il est bien entendu qu'il devra contenir la garantie de l'autonomie, de la souveraineté municipale reconquise. En second lieu, il devra assurer le libre jeu des rapports de la Commune avec les représentants de l'unité nationale.

« Enfin, il devra imposer à l'Assemblée, si elle accepte de traiter, la promulgation d'une loi électorale telle, que la représentation des villes ne soit plus à l'avenir absorbée et comme noyée dans la représentation des campagnes. Tant qu'une loi électorale conçue dans cet esprit n'aura pas été appliquée, l'unité nationale brisée, l'équilibre social rompu, ne pourraient pas se rétablir.

« A ces conditions, et à ces conditions seulement, la ville insurgée redeviendra la ville capitale. Circulant plus libre à travers la France, son esprit sera bientôt l'esprit même de la nation, esprit d'ordre, de progrès, de justice, c'est-à-dire de révolution. »

L'éminent disciple de Proudhon qu'était alors Charles Longuet, — devenu depuis disciple moins bien inspiré de Karl Marx — faisait là de façon précise la théorie de la révolution.

Mais cette révolution, politique et sociale, elle était à accomplir. Pour l'accomplir, il fallait contraindre par la force l'Assemblée de l'armistice à se dissoudre; il *eût fallu combattre et ne penser qu'à combattre.*

L'erreur capitale de la Commune est de ne l'avoir point compris. Ce n'était pas à coups de décrets et de proclamations qu'il fallait battre en brèche l'Assemblée versaillaise, c'était à coups de canons.

La Commune y pensa, mais elle n'y pensa jamais que par intermittences et sans énergie. Avant d'être la Commune idéale rêvée par Charles Longuet et par ses amis, il fallait que l'assemblée parisienne fût une dictature révolutionnaire et militaire ayant pour unique mission de marcher sur Versailles et d'organiser la victoire.

La veille du 10 août 1792, Danton cherchait et trouvait dans Westermann le chef militaire capable de conduire contre les Tuileries les troupes, inexpérimentées aussi, des sections. La Commune eut tout de suite et malheureusement d'autres préoccupations : il est vrai qu'il lui manquait un Danton et qu'elle ne sut pas faire de Rossel un Westermann.



Le mardi 28 mars la proclamation de la Commune donna lieu à une enthousiaste manifestation des joies et des colères populaires. C'était un vague souvenir de la fête de la Fédération qui inspirait celle-ci, et toutes proportions gardées, il faut reconnaître que, par l'éclat autant que par la frénésie de l'enthousiasme, les deux solennités s'apparentaient : les fédérés de 1871 valaient leurs anciens et la façon dont ils sont morts, après s'être héroïquement défendus, montre qu'eux aussi ils auraient pu étonner le monde, si nous avions été de taille à les diriger !

Pour scène, la superbe place de l'Hôtel-de-Ville devant le majestueux décor du palais municipal.

Au centre, entre les deux grands portails, une estrade immense, en avant de laquelle se dresse, sur un fût de

colonne, un buste insignifiant de la République et entouré de faisceaux de drapeaux rouges.

Sur les trottoirs de la place, de l'avenue Victoria, des quais, et dans toutes les rues avoisinantes, une foule immense s'entasse, enthousiaste et houleuse, telle comme nombre que nous l'avons revue lors de la réception des marins russes, en 1893. Le tassement s'accroît jusqu'à cinq heures du soir, cependant que, dès une heure et demie, les bataillons fédérés de chaque arrondissement arriveront, précédés de leurs élus, et iront avec assez d'ordre se masser sur la place, l'avenue Victoria, les quais, attendant là le moment du défilé.

Vers quatre heures, le Comité central et les nouveaux conseillers municipaux viennent prendre place sur l'estrade : clairons et tambours battent au champ, tandis que deux batteries de sept développées sur le quai envoient dans cette atmosphère enfiévrée leur formidable et décevante gueulerie de guerre civile.

On voit bien, on sent bien qu'il est maintenant question de toute autre chose que d'édilité parisienne.

★
★ ★

Vive la République! Vive la Commune! clament des milliers et des milliers de voix : et les képis sont hissés au bout des baïonnettes et des centaines de drapeaux, rouges ou tricolores, s'agitent dans la masse des bataillons.

Fête, fête superbe incontestablement, mais fête guerrière, sur laquelle allait bientôt se coucher un soleil rouge de sang!

Assi, qui préside, se lève et prononce un bref discours qui se perd dans les acclamations; puis, un calme relatif, et Ranvier lit la liste des élus. Après la proclamation de

la représentation municipale de chaque arrondissement, les musiques militaires jouent la *Marseillaise*. Enfin, après quelques vains efforts de discours par Ranvier et Lavalette, Assi se lève à nouveau et crie :

« Au nom du peuple, la Commune de Paris est déclarée! »

Alors commence, sous le commandement de Brunel, placé avec son état-major au pied de l'estrade, un interminable défilé des bataillons dont les musiques jouent la *Marseillaise*, le *Chant du départ*, le *Sire de Fiche-ton-camp*, et des pots pourris où revient l'air de la *Badinguette* de Henri Rochefort.

Cependant les représentants municipaux de Paris pénètrent dans l'Hôtel de Ville et vont tenir leur première séance dans la salle Saint-Jean, où les ont suivis les membres du Comité central et un assez grand nombre d'officiers.

Le vieux Beslay, doyen d'âge, préside et prononce le discours suivant :

« Citoyens,

« Votre présence ici atteste à Paris et à la France que la Commune est faite, et l'affranchissement de la Commune de Paris, c'est, nous n'en doutons pas, l'affranchissement de toutes les communes de la République.

« Depuis cinquante ans, les routiniers de la vieille politique nous bernaient avec les grands mots de décentralisation et de gouvernement du pays par le pays. Grandes phrases qui ne nous ont rien donné.

« Plus vaillants que vos devanciers, vous avez fait comme le sage qui marchait pour prouver le mouvement, vous avez marché, et l'on peut compter que la République marchera avec vous!

« C'est là, en effet, le couronnement de votre victoire pacifique. Vos adversaires ont dit que vous frappiez la

République; nous répondons, nous, que si nous l'avons frappée, c'est comme le pieu que l'on enfonce plus profondément en terre.

« Oui, c'est par la liberté complète de la Commune que la République va s'enraciner chez nous. La République n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était aux grands jours de notre Révolution. La République de 1793 était un soldat qui, pour combattre au dehors et au dedans, avait besoin de centraliser sous sa main, toutes les forces de la patrie; la République de 1871 est un travailleur qui a surtout besoin de liberté pour féconder la paix.

« Paix et travail! voilà notre avenir! Voilà la certitude de notre revanche et de notre régénération sociale, et, ainsi comprise, la République peut encore faire de la France le soutien des faibles, la protectrice des travailleurs, l'espérance des opprimés dans le monde et le fondement de la République universelle.

« L'affranchissement de la Commune est donc, je le répète, l'affranchissement de la République elle-même, chacun des groupes va retrouver sa pleine indépendance et sa complète liberté d'action.

« La commune s'occupera de ce qui est local.

« Le département s'occupera de ce qui est régional.

« Le gouvernement s'occupera de ce qui est national.

« Et disons-le hautement, la Commune que nous fondons sera la Commune modèle; qui dit travail, dit ordre, économie, honnêteté, contrôle sévère, et ce n'est pas dans la Commune républicaine que Paris trouvera des fraudes de quatre cents millions.

« De son côté, ainsi réduit de moitié, le gouvernement ne pourra plus être que le mandataire docile du suffrage universel et le gardien de la République.

« Voilà, à mon avis, citoyens, la route à suivre; entrez-y hardiment et résolument: ne dépassons pas cette limite fixée par notre programme, et le pays et le gouvernement

seront heureux et fiers d'applaudir à cette révolution, si grande et si simple, et qui sera la plus féconde révolution de notre histoire.

« Pour moi, citoyens, je regarde comme le plus beau jour de ma vie d'avoir pu assister à cette grande journée, qui est pour nous la journée du salut. Mon âge ne me permettra pas de prendre part à vos travaux comme membre de la Commune de Paris ; mes forces trahiraient trop souvent mon courage, et vous avez besoin de vigoureux athlètes. Dans l'intérêt de la propagande, je serai donc obligé de donner ma démission, mais soyez sûrs qu'à côté de vous comme auprès de vous, je saurai, dans la mesure de mes forces, vous continuer mon concours le plus dévoué, et servir comme vous la sainte cause du travail et de la République.

« Vive la République ! Vive la Commune ! »

Belles et dignes paroles d'un vieux républicain, mais aussi d'un vieillard qui prenait ses rêves pour des réalités.

La révolution municipale rêvée était celle en effet que, dans un langage parfois élevé, définissait ce vieux républicain qu'était Beslay. Mais il s'agissait bien de cela !

Est-ce que le grave conflit entre Paris et Versailles cessait par ce fait que les élections municipales avaient eu lieu ? Est-ce que ce fait même n'allait pas être une manifestation suprême du suffrage populaire faisant entendre sa voix avant celle des canons ? Est-ce que ces élections, acceptées comme un pis aller par les maires, contestées, et par Thiers, et par l'Assemblée, pouvaient avoir d'autre conséquence immédiate que la guerre civile ?

Le pauvre doyen ne voulut rien voir ni surtout rien dire du péril imminent où l'on était. Alors que Paris, enfin revenu de ses illusions des premiers jours, commençait à voir les choses telles qu'elles étaient, Beslay

et quelques vieux républicains de son école espéraient encore que l'Assemblée de Versailles, intimidée par le calme énergique de l'Assemblée parisienne, arriverait à composition.

Extraordinaire naïveté !

Plus clairvoyante, la majorité révolutionnaire des nouveaux élus parisiens commençait à distinguer nettement que là où pendant quelques jours on avait pu espérer la fin du conflit, il fallait voir le commencement de la lutte suprême. Mais, bien qu'ayant cette juste conception de l'état des choses, elle ne sut pas trouver immédiatement le seul moyen d'engager, dans les conditions les moins défavorables, une bataille devenue inévitable.

Les élections faites, les franchises municipales affirmées par un acte souverain, il ne restait plus qu'à combattre, et à combattre sans délai, pour faire que cette affirmation devint une véritable conquête. La Commune allait bien faire cela, mais elle allait le mal faire.

Pour vaincre il eût fallu que, dès sa première séance, l'assemblée communale décidât d'ajourner ses travaux jusqu'à ce qu'un Comité de salut parisien, constitué par elle, eût rempli la mission immédiate d'organiser la guerre qu'il était désormais impossible de ne point faire aux usurpateurs et aux conspirateurs versaillais.

Car enfin, on était bien en présence de ce fait inéluctable : la formation par Thiers d'une armée destinée à faire une seconde fois, après les Allemands, le siège de Paris.

Il fallait donc ou se résigner et se rendre à merci, ou combattre. Point d'autre issue.

La révolution communale pourrait être le fruit de la victoire, mais cette victoire, il fallait tout d'abord la remporter, et, pour ce faire, il ne fallait pas retomber dans les errements du Comité central qui, lui, du moins, avait alors pour excuse de voir son apathie partagée par la population.

Mais l'état d'âme de Paris avait singulièrement changé depuis quelques jours, et ce que les bataillons fédérés voulaient maintenant, c'étaient moins les harangues de magistrats municipaux que des chefs désireux et capables de les mener au combat.

Aussi bien la nouvelle Assemblée continuant à siéger dans ces circonstances allait nécessairement gaspiller toute l'énergie de ses membres en des débats stériles et gros de conséquences désastreuses. Ce ne sera pas en prenant tour à tour de vagues allures de Convention nationale ou de Commune de Paris, qu'elle pourra se tirer d'embarras et réaliser le programme unique et logique du moment : *vaincre tout d'abord la résistance versaillaise.*

Pour toutes ces raisons, la harangue sentimentale de Beslay fut accueillie assez froidement par ses collègues qui, sans être à même de trouver le moyen de conjurer le péril, avaient désormais une conscience plus précise des inévitables et tragiques événements qui se préparaient.

Aussi, pour répondre tout de suite et en véritable disciple hébertiste qu'il était à la préoccupation révolutionnaire de la majorité, Emile Eudes demanda et obtint que la nouvelle Assemblée municipale prit le nom de **COMMUNE DE PARIS.**

On entrait ainsi, piques en avant, dans la voie révolutionnaire.

★
★ ★

Au cours de cette séance tumultueuse, désordonnée, présentant surtout le caractère d'une réunion publique, lecture fut donnée des démissions immédiates de Desmarest, Nast et Emile Ferry, démissions basées sur ce fait que « la Commune avait étendu son mandat, exclusivement municipal, fort au delà dans le domaine politique ».

Et puis on aborde la vérification des pouvoirs et l'on décide qu'une commission présentera un rapport sur les particularités du scrutin ; mais, à ce propos, un membre demande l'invalidation des députés élus, par ce motif très plausible qu'il y a incompatibilité réelle entre les deux mandats.

Alors Tirard, principal organisateur de la résistance des maires, demande la parole.

Son attitude est courageuse, quasi téméraire, étant donné que quelqu'un avait déjà demandé la mise en accusation de cet agent très actif de Thiers et partant fort désireux de rompre, crânement d'ailleurs, un pacte consenti la veille par nécessité ou par suprême roublardise.

Il déclare qu'on a trompé les électeurs ; que, d'après leurs affiches, les gens du Comité central et les maires avaient uniquement appelé les Parisiens à élire un conseil municipal ; que jamais ils n'avaient déclaré que ce conseil aurait des attributions politiques ; qu'au contraire ils avaient toujours affirmé que leurs pouvoirs seraient circonscrits à Paris ; qu'en conséquence la nouvelle assemblée usurpait un mandat et que, quant à lui, bien convaincu qu'il n'avait reçu qu'un mandat exclusivement municipal, il ne pouvait accepter de siéger à l'Hôtel de Ville.

On pense bien que ces déclarations furent accueillies par les protestations les plus vives : toutes choses égales d'ailleurs, on se serait cru à Versailles.

Grousset crie : « Êtes-vous avec Paris ou avec Versailles ? »

Tirard répond, non sans vaillance : « je suis investi d'un mandat parfaitement régulier à Versailles ; celui-là, je ne l'abandonne pas. Quant au mandat dont les électeurs m'ont investi ici, d'abord c'est un mandat très irrégulier dans la forme et, ensuite, vous le faussez de telle façon que je ne puis l'accepter ».

« J'allais me retirer, a déposé Tirard devant la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars, lorsque Paschal Grousset se leva et me reprocha d'avoir dit à l'Assemblée de Versailles que, lorsqu'on entrait à l'Hôtel de Ville, *on risquait d'y être assassiné*. J'avais dit tout simplement que lorsqu'on entrait à l'Hôtel de Ville, *on n'était pas toujours sûr d'en sortir*. »

Lamentable comédie que tout cela puisque, ce jour même, on laissa sortir Tirard sans l'inquiéter. En quoi la Commune eut grand tort, cette attitude du maire-député n'étant faite alors que du désir de faire oublier le compromis de la veille et de donner à l'ami de Thiers le prétexte de ne point le sanctionner.

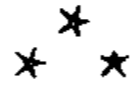
Il y eut bien une proposition d'Assi tendant à mettre Tirard en accusation : le fait est que ce singulier élu de Paris put regagner Versailles et recevoir les félicitations du futur massacreur des Parisiens.



Après Tirard, Delescluze, autre maire-député, vint appuyer le principe de l'incompatibilité et faire cette imposante déclaration :

« Quant à moi, je suis vieux, fatigué, malade ; il ne me reste que peu de mois à vivre ; ne pouvant être ici que de peu de service, je préfère me retirer aussi. Je me contenterai de servir de ma plume la cause de la République. »

Il fallut toute l'insistance des amis du vieux lutteur pour le faire revenir sur cette décision : dans la soirée, Delescluze consentit à retirer sa démission : son pacte avec la mort était conclu.



La Commune ouvrit sa séance du 29 mars dans la gracieuse mais peu spacieuse petite salle où se réunissait, sous l'Empire, la commission municipale chargée de sanctionner les coûteuses mais parfois utiles et magnifiques opérations du préfet Haussmann.

Elle prit tout de suite dans ce local, qui allait rester le sien jusqu'aux derniers jours, une attitude de Convention nationale : 1° en constituant non seulement pour les services parisiens, mais pour tous les services publics, une série de commissions exécutives; 2° en décrétant diverses mesures qu'on lira plus loin et qui, certes, n'étaient pas dans les attributions normales d'un conseil municipal, même élu par Paris.

Étendre le mandat municipal jusqu'à la politique, sans entrer, toutes parolotes mises de côté, dans la seule voie pratique de l'action révolutionnaire, telle fut, dès les premiers jours, la tactique de l'assemblée communaliste : la révolution communale s'émascula dans cette réminiscence hybride de la Commune et de la Convention.

De là aussi, dans le domaine des faits immédiats, cette constitution bizarre des différentes commissions et la nomenclature plutôt puérile de leurs attributions :

Commission exécutive : Eudes, Tridon, Vaillant, Lefrançais, Duval, Félix Pyat et Bergeret.

Elle était chargée de veiller à l'exécution de tous les décrets et arrêtés de la Commune et siégeait à l'Hôtel de Ville.

Commission militaire : Pindy, Eudes, Bergeret, Duval, Chardon, Flourens, Ranvier.

En principe, mais non dans les faits, elle était substi-

tuée au Comité central et chargée conséquemment de la discipline, de l'armement, de l'habillement et de l'équipement de la garde nationale. Elle devait élaborer tous projets de décrets d'ordre militaire, et l'état-major de la place Vendôme ne devait relever que d'elle. Elle devait constituer le ministère de la guerre de la Commune et, de concert avec la commission de sûreté générale, elle assurerait la sécurité de la cité et surveillerait les agissements versaillais.

Commission de sûreté générale : Raoul Rigault, Ferré, Assi, Cournet, Oudet, Chalain, Gérardin.

Attributions : la Préfecture de police. Cette commission est chargée de l'ordre et de la sécurité publics. Elle doit veiller, tout en respectant, autant que possible, la liberté individuelle, à ce que la morale soit respectée dans les rues. En un mot elle est chargée de la police générale. Elle doit veiller à la sûreté de la République et surveiller les citoyens suspects de toute nature. (Document authentique.)

Commission de justice : Ranc, Protot, Léo Meillet, Vermorel, Ledroit, Babick.

Pour l'instant, cette commission est chargée de mettre la justice actuelle à la hauteur des institutions démocratiques et sociales. Elle doit assurer le cours de la justice, jusqu'à ce qu'un décret l'ait réglementée d'une manière définitive. (Document authentique.)

Commission des finances : Victor Clément, Varlin, Jourde, Beslay, Régère.

La commission est chargée d'établir sur de nouvelles bases le budget de la Ville de Paris. Les questions de finance, loyers, échéances, etc., sont de son ressort ainsi que la Banque de France. Elle est chargée du recouvrement de l'impôt et de l'examen rigoureux de la position financière

de la Ville de Paris. Elle est également chargée d'examiner les moyens les plus sûrs et les moins coûteux d'assurer la réussite d'un emprunt, si la nécessité s'en fait sentir. La commission doit s'occuper également des moyens de dégrever la Ville de Paris par une mesure lésant le moins d'intérêts possibles. C'est à la commission des finances que les autres commissions doivent adresser leurs demandes de fonds, qui devront être approuvées et visées par la Commune. La commission doit assurer, par tous les moyens possibles, la perception prompte et économique de l'impôt. — Elle ne doit pas s'arrêter devant les suppressions d'emploi. — Attributions du ministère des finances. — Les monts-de-piété dépendent de son service. (Document authentique.)

Commission des subsistances : Dereure, Champy, Ostyn, Clément, Parizel, Em. Clément, Fortuné Henry.

Elle doit veiller à l'approvisionnement de Paris, dresser un état très détaillé et très complet de tous les vivres actuellement en magasin. Elle est chargée d'assurer, par tous les moyens possibles, l'arrivée à Paris des denrées indispensables pour une durée de trois mois au moins. Elle aura la direction de l'administration des vivres de réserve. Elle sera aussi chargée, si le besoin s'en fait sentir, de délivrer les farines nécessaires à la subsistance des nécessiteux. En attendant une nouvelle loi sur les octrois, la commission sera chargée de percevoir cet impôt. Elle fera dresser un état des ressources de l'entrepôt des vins. (Texte authentique.)

Commission du travail, industrie et échange : Malon, Frankel, Thersy, Dupont, Avrial, Loiseau-Pinson, Eug. Gérardin, Puget.

Attributions : une partie des travaux publics et du commerce. — La commission est chargée de la propagation des doctrines socialistes. Elle doit chercher les

moyens d'égaliser le travail et le salaire. Elle doit aussi s'occuper de favoriser les industries nationales et parisiennes. Cette commission doit s'occuper également du moyen de développer le commerce international d'échange, tout en attirant à Paris les industries étrangères, de façon à faire de Paris un grand centre de production. (Texte authentique.)

Commission des services publics : Ostyn, Billioray, J.-B. Clément, Mardélet, Mortier, D^r Rastoul.

Cette commission est chargée de la surveillance des grands services, postes, télégraphes, voirie. Elle doit veiller à ce que tous ces services fonctionnent régulièrement et économiquement, surveiller les compagnies de chemins de fer. C'est elle qui devra organiser les relations avec les services de province. Elle devra aussi étudier les moyens de mettre les chemins de fer aux mains des communes de France, sans léser les intérêts des compagnies. (Texte authentique.)

Commission des relations extérieures : Delescluze, Ranc, Paschal Grousset, Ulysse Parent, Arthur Arnould, Ant. Arnaud, Ch. Girardin.

La commission sera chargée d'entretenir avec les communes de France des relations amicales qui doivent amener la fédération. Elle devra contribuer par sa propagande à l'affranchissement du pays. Elle devra aussi, dès que l'occasion s'en présentera, accréditer des représentants auprès des divers États de l'Europe, surtout auprès de la Prusse, quand on connaîtra l'attitude de cette puissance vis-à-vis de la Commune. (Texte authentique.)

Commission de l'enseignement : Jules Vallès, D^r Goupil, Lefèvre, Urbain, Albert Leroy, Verdure, Demay, D^r Robinet.

Attributions du ministère de l'instruction publique. —

La commission de l'enseignement s'occupera de réformer l'instruction. Elle devra préparer un projet de décret rendant l'instruction gratuite, obligatoire et exclusivement laïque. Le nombre des bourses dans les lycées sera augmenté. (Texte authentique.)

★
★ ★

Il fallait, hélas, donner ce pitoyable document.

Est-il possible d'imaginer quelque chose de plus incohérent, de plus enfantin surtout, que cette besogne taillée aux diverses commissions de la Commune de Paris !

Tandis que, diplomate profond, Paschal Grousset infligera à cette insurrection, — d'origine essentiellement patriotique — l'idiote et suprême humiliation de ménager le vainqueur, d'habiles financiers, tels que Jourde et ce pauvre Varlin, projettent de réformer l'assiette de l'impôt, qui n'allait pas être transformée du tout et qui devait rester sous la troisième République comme sous le second Empire et sous Louis-Philippe, la solide et alléchante assiette au beurre. Cela, à une heure où toute question financière devait se borner à l'organisation, à l'entretien et à l'offensive d'une armée !

Puis d'autres, formant le noyau internationaliste d'alors, avaient une telle inconscience des faits qu'ils jugeaient utile d'affirmer un programme extraordinairement simpliste et tendant à *égaliser le salaire et le travail, à favoriser l'industrie nationale et à attirer à Paris l'industrie étrangère.*

Enfin, que penser encore de cette commission pédagogique chargée, à pareille heure, d'organiser la réforme de l'enseignement et d'augmenter les bourses des lycées !

Cette candeur, cette tranquillité, cet aveuglement dans une assemblée d'hommes, que menaçaient déjà cent mille

chassepots, est une des choses les plus stupéfiantes qu'il ait été donné à l'historien d'enregistrer.

Pendant ce temps, si l'Assemblée versaillaise donne le spectacle d'incohérences au moins égales à celles des parlementaires improvisés de l'insurrection, Foutriquet, lui, ne perd pas son temps : avec une activité extraordinaire, il prépare l'armée du massacre.

*
* * *

Nous aurons bien occasion de revenir sur les premiers décrets, fort insignifiants d'ailleurs, de la Commune de Paris ; dès maintenant, nous nous bornerons à citer celui-ci, résultat d'une délibération du 30 mars.

« La Commune de Paris décrète :

« Article premier. — Les membres de la Commune ont la direction administrative de leur arrondissement.

« Art. 2. — Ils sont invités à s'adjoindre, à leur choix, et sous leur responsabilité, une commission pour l'expédition des affaires.

« Art. 3. — Les membres de la Commune ont seuls qualité pour procéder aux actes de l'état-civil.

« LA COMMUNE DE PARIS. »

Voilà qui était de bonne politique et de bonne administration, les maires et adjoints n'étant plus rien, et nombre d'entre eux ayant d'ailleurs abandonné complètement leurs fonctions depuis le 26 mars.

Mais si la Commune avait eu conscience nette de la gravité des événements, elle eût donné au décret qu'on vient de lire le corollaire révolutionnaire suivant :

« Etant données les circonstances et considérant qu'il est nécessaire de poursuivre sans délai la dissolution de

l'assemblée usurpatrice qui conspire à Versailles contre la République, sous la protection et avec l'appui des débris des armées impériales.

« La Commune décrète :

« Article premier. — Les membres de la Commune retirés dans leurs arrondissements respectifs ajournent toutes réformes démocratiques et sociales jusqu'à l'élection d'une Assemblée républicaine constituante chargée de réorganiser le pays, d'après le principe des fédérations communales.

« Art. 2. — Pendant toute cette période, le pouvoir exécutif est confié à un Comité de salut républicain, uniquement et exclusivement chargé d'organiser et de conduire à la victoire une armée parisienne formée avec les bataillons de marche de la garde nationale. »

Les blanquistes siégeant à la Commune songèrent bien à faire, dès le 29 mars, une proposition de cette nature ; mais ils n'y donnèrent point suite, convaincus qu'ils ne seraient pas suivis sur ce terrain — le seul pratiquement révolutionnaire — par leurs collègues de la majorité, dont le manque de sens politique venait de s'affirmer d'ailleurs par cette proclamation purement déclamatoire et sans portée.

COMMUNE DE PARIS

« Citoyens,

« Votre Commune est constituée.

« Le vote du 26 mars a sanctionné la révolution victorieuse.

« Un pouvoir lâchement agresseur vous avait pris à la gorge : vous avez, dans votre légitime défense, repoussé

de vos murs ce gouvernement qui voulait vous déshonorer en vous imposant un roi.

« Aujourd'hui, les criminels, que vous n'avez même pas voulu poursuivre, abusent de votre magnanimité pour organiser aux portes mêmes de la cité un foyer de conspiration monarchique. Ils invoquent la guerre civile; ils mettent en œuvre toutes les corruptions; ils acceptent toutes les complicités; ils ont osé mendier jusqu'à l'appui de l'étranger.

« Nous en appelons, de ces menées exécrables, au jugement de la France et du monde.

« Citoyens,

« Vous venez de vous donner des institutions qui défient toutes les tentatives.

« Vous êtes maîtres de vos destinées. Forte de votre appui, la représentation que vous venez d'établir va réparer les désastres causés par le pouvoir déchu : l'industrie compromise, le travail suspendu, les transactions commerciales paralysées vont recevoir une impulsion vigoureuse.

« Dès aujourd'hui, la décision attendue sur les loyers;

« Demain, celle des échéances;

« Tous les services publics rétablis et simplifiés;

« La garde nationale, désormais seule force armée de la cité, réorganisée sans délai.

« Tels seront nos premiers actes.

« Les élus du peuple ne lui demandent, pour assurer le triomphe de la République, que de les soutenir de leur confiance.

« Quant à eux, ils feront leur devoir.

« LA COMMUNE DE PARIS. »

Hôtel de Ville, 29 mars 1871.

CHAPITRE II

LA GUERRE CIVILE — JOURNÉES DES 2 ET 3 AVRIL

SOMMAIRE. — La guerre civile éclate. — Composition de l'armée de Vinoy. — Tolérance prussienne. — Calomnie démontrée. — Le conseil militaire de la place Vendôme. — Décision d'une marche sur Versailles. — Reconnaissance du 2 avril. — Mèche éventée. — L'armée de Vinoy prend l'offensive. — Echec des Versaillais. — Ils reprennent l'offensive. — Première défaite de l'armée communaliste. — Bulletin militaire mensonger de Thiers. — Premières exécutions de prisonniers. — Panique dans Paris. — La Commune hésitante. — Insistance des généraux pour l'offensive. — Le plan de sortie. — Opinion de Vinoy sur l'inaction de la Commune. — Importance historique d'une dépêche de Flourens. — Sortie trop tardive. — Proclamation mensongère de la Commune. — La sortie. — Défaite de l'aile droite. — Mort de Flourens. — Le centre tient bon avec Emile Eudes, puis bat en retraite. — L'aile gauche va de l'avant, avec Duval. — Tout l'effort versaillais se porte sur Duval. — L'aile gauche cernée. — Duval fusillé.

Le dimanche 2 avril, dans la matinée, le bruit du canon se fit entendre à l'ouest de Paris.

La guerre civile éclatait.

L'émotion fut tout de suite très vive : si, depuis quelques jours la lutte, devenait de plus en plus fatale, on ne pouvait s'y résoudre sans angoisse, tant elle semblait devoir être féroce et sans merci.

Journellement, depuis le 27 mars, les sentinelles avancées des troupes versaillaises et des bataillons fédérés échangeaient de temps à autre des coups de fusil ; mais aucun combat n'avait encore été engagé.

La Commune, tout entière à ses malheureux essais de parlementarisme, ne songeait guère à une action immédiate, et sa commission de la guerre considérait alors le projet d'une marche sur Versailles comme une sorte de promenade militaire, quasi triomphale et sans danger !

Thiers employait autrement son temps : avec l'autorisation des Prussiens, il avait en quelques jours formé une armée déjà formidable.

D'après le document même laissé par Vinoy (1), l'armée versaillaise avant le 6 avril, celle par conséquent qui eut à mener l'attaque du 2 et à repousser la sortie parisienne du 3, était composée comme suit :

Infanterie.

1^{re} division, général de Maud'huy (Satory) : 271 officiers, 7,385 soldats.

1^{re} brigade, général Wolff :

23^e bataillon de chasseurs de marche ;
67^e de marche ;
68^e de marche ;
69^e de marche.

2^e brigade, général Hauriou :

2^e bataillon de chasseurs de marche ;
45^e de marche ;
135^e de ligne.

2^e division, général Susbelle (Satory) : 215 officiers, 7,627 soldats.

1^{re} brigade, général Paturel :

18^e bataillon de chasseurs à pied ;
46^e de marche ;
89^e de marche.

(1) *Armistice et Commune.*

2^e brigade, général Bocher (1) :
17^e bataillon de chasseurs de marche;
38^e de marche
76^e de marche.

3^e division, général Bruat (Versailles) : — 301 officiers,
8,793 soldats.

1^{re} brigade, général Bernard de Seigneureus :
74^e de marche;
1^{er} régiment d'infanterie de marine;
2^e régiment de fusillers marins.

2^e brigade, général de Langourian (2) :
75^e de marche;
2^e régiment d'infanterie de marine;
1^{er} régiment de fusillers marins.

4^e division, général Grenier (Au Parc) : 210 officiers,
4,283 soldats.

1^{re} brigade, général Garnier :
10^e bataillon de chasseurs de marche;
48^e de marche;
87^e de marche.

2^e brigade, général Fournès :
51^e de marche;
72^e de marche.

(1) On voit par là que la brigade Lecomte avait fondu dans l'insurrection et avait été reconstituée avec d'autres éléments.

(2) Cet officier général était celui qui avait été pris avec Chanzy, à la gare d'Orléans. Je n'ai pas pu établir qu'il avait lui aussi pris l'engagement d'honneur de ne pas servir contre Paris ; mais il est fort probable qu'on lui demanda de prendre et qu'il prit, comme Chanzy, cet engagement. Deux hommes, deux caractères.

5^e division, général de Montaudon (plateau de Jardy) :
118 officiers, 2,550 soldats.

1^{re} brigade, général Dumont :
30^e bataillon de chasseurs de marche ;
39^e de ligne ;
Régiment *étranger* (1).-

2^e brigade, général Lefebvre ;
31^e de marche ;
36^e de marche.

6^e division, général Pellé (pont Colbert) : 158 officiers,
3,594 soldats.

1^{re} brigade, général Péchot :
19^e bataillon de chasseurs de marche ;
39^e de marche ;
41^e de marche.

2^e brigade, général de Lacroix :
70^e de marche ;
71^e de marche.

7^e division, général Vergé (place Colbert) : 86 officiers,
1,572 soldats.

1^{re} brigade, général Duplessis :
24^e bataillon de chasseurs de marche ;
37^e de marche ;
79^e de marche.

2^e brigade, général Grenier :
90^e de marche ;
91^e de marche.

(1) Le lecteur remarquera que je copie textuellement le document officiel de Vinoy, celui qui existe encore dans les archives militaires et que Vinoy a eu d'ailleurs la suprême impudence de publier.

8^e division, de réserve, général Faron (Sèvres, Viroflay) :
378 officiers, 10,239 soldats.

1^{re} brigade, général La Mariouse :

35^e de ligne ;

42^e de ligne.

2^e brigade, général Derroja :

109^e de ligne ;

110^e de ligne.

3^e brigade, général Daudel :

113^e de ligne ;

114^e de ligne.

En formation :

Brigade Besson :

4^e chasseurs à pied de marche ;

82^e de ligne ;

85^e de ligne.

Brigade Berthe :

22^e chasseurs à pied ;

64^e de ligne ;

65^e de ligne.

Cavalerie.

1^{re} division, général du Barrail : 154 officiers, 2,510 soldats.

1^{re} brigade, général Charlemagne (Versailles) :

3^e hussards ;

8^e hussards.

2^e brigade, général de Galliffet (Saint-Germain) :

9^e chasseurs ;

12^e chasseurs.

3^e brigade, général Lajaille (Viroflay) :

7^e chasseurs ;

11^e chasseurs.

2^e division, général de Preuil : 132 officiers, 1,553 soldats.

1^{re} brigade, général Cousin (Saint-Cyr) :

3^e cuirassiers de marche ;

4^e dragons de marche.

2^e brigade, général Dargentalle (Versailles) :

1^{er} régiment de gendarmerie ;

2^e régiment de gendarmerie.

3^e division, général Ressagne : 22 officiers, 340 soldats.

1^{re} brigade, général de Bernis.

6^e lanciers ;

9^e lanciers.

2^e brigade, général Bachelier (en formation).

Remarque. — La garde républicaine à pied et à cheval est sous les ordres directs du général Vinoy, commandant en chef de l'armée de Paris.

RÉSUMÉ DE L'EFFECTIF

Infanterie.

	Officiers.	Soldats.
1 ^{re} division, général de Maud'huy	271	7,385
2 ^e — — — Susbielle	215	7,627
3 ^e — — — Bruat	301	8,793
4 ^e — — — Grenier	210	4,283
5 ^e — — — Montaudon	118	2,550
6 ^e — — — Pellé	158	3,594
7 ^e — — — Vergé	86	1,572
Division de réserve, général Faron	378	10,259
Totaux	<u>1,737</u>	<u>46,043</u>

Cavalerie.

1 ^{re} division, général du Barail (1)	154	2,510
2 ^e — — — de Preuil	132	1,553
3 ^e — — — Ressayre	22	346
Artillerie	210	5,531
Génie	27	961
Garde républicaine	61	2,102
Gendarmerie à pied	57	1,507
Gardiens de la paix		1,950
Totaux généraux	<u>2,400</u>	<u>62,503</u>

*
* * *

Soit donc, au début d'avril, une armée de 62,503 hommes commandée par 2,400 officiers, *alors que l'article 6 de l'armistice ne consentait que le maintien d'un armement de quinze mille hommes.*

De quel côté étaient donc ceux qui imploraient réellement la protection des Prussiens ?

Thiers et Jules Favre demandèrent et obtinrent de Bismark l'autorisation de porter l'effectif de l'armée d'abord à 50,000 hommes, puis à 100,000. S'il leur en avait fallu 200,000, il les auraient demandés... et obtenus.

Et cependant ces scélérats insinuèrent partout, dans l'Assemblée et dans la province, que l'insurrection communaliste avait été fomentée par les Prussiens !

Ici, les faits mêmes démasquent les imposteurs : Si Bismark avait vu d'un bon œil l'insurrection de Paris, il

(1) Galliffet sera le véritable commandant en chef de cette cavalerie. On le dissimulera derrière l'honorabilité du général du Barail, mais ce sera lui qui, jusqu'au bout, agira.

est évident qu'il n'eût pas permis à Thiers d'organiser une armée de 100,000 hommes pour y mettre fin.

Et pourtant, cette odieuse légende aura vécu 30 ans !

Les documents que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur montrent qu'il était déjà bien tard pour s'emparer de Versailles par surprise : les Versaillais avaient alors réuni en bonnes troupes beaucoup plus d'hommes que la Commune ne pourra lui en opposer par la suite.

Toutefois si une offensive hardie des troupes communistes devenait périlleuse, elle était encore possible. En tout cas, elle s'imposait immédiate, si l'on ne voulait pas être enfermé à bref délai dans un cercle de fer, et réduit à la seule défensive.

Quoiqu'il en soit, cette offensive, les Versaillais la redoutaient : par les articles des journaux de Paris et par ses espions, Thiers était avisé qu'un mouvement d'opinion poussait la Commune au combat.

Dans la journée du 30 mars, une reconnaissance de deux escadrons de chasseurs Galliffet avait délogé un poste fédéré établi au rond-point de Courbevoie. Le lendemain une batterie volante était venue canonner le pont, qui avait dû être momentanément abandonné.



Ce jour-là, du côté de la Commune, les chefs de légion avaient été convoqués en conseil de guerre place Vendôme. Une marche sur Versailles avait été décidée et devait être effectuée dans les cinq jours. Il fut aussi résolu que, dans la matinée du 2 avril, une forte reconnaissance, conduite par Bergeret, serait poussée dans les directions de Courbevoie et d'Asnières.

La mèche fût-elle éventée. Versailles fût-il avisé et, en ce cas, par qui? Toujours est-il que, dans la nuit du

1^{er} avril, Thiers et Vinoy résolurent de se porter à la rencontre des troupes fédérées, de les déloger définitivement du rond-point et de s'emparer, si possible, du pont de Neuilly.

Tandis que, dans la matinée du 2 avril, la petite colonne Bergeret, soit une dizaine de bataillons de marche, s'échelonnait sur la route de Courbevoie et portait ses postes avancées jusqu'en avant du rond-point, les troupes de Vinoy arrivaient en hâte pour les déloger de ces positions.

La division Bruat et la brigade Daudel quittèrent leurs cantonnements dès l'aube pour rejoindre la brigade Galliffet, qui se trouvait déjà depuis plusieurs jours dans la plaine de Bezons.

Vinoy dirigeait en personne cette opération ; il avait logiquement désigné le rond-point des Bergères comme rendez-vous général.



La division Bruat, en marche dès 6 heures du matin, suit la route passant à Ville-d'Avray et Montretout, descend à la briqueterie de la Croix-du-Roi et atteint le rond-point des Bergères, où doit aboutir la brigade Daudel par la Celle-Saint-Cloud, Bougival et Rueil.

Il était 11 heures du matin quand le 74^e de ligne, formant avant-garde de la division Bruat, arrivait au rond-point.

Au même moment, le 113^e de ligne annonçait l'arrivée de la brigade Daudel.

Le mouvement, très lentement mené, réussissait comme sur un champ de manœuvre.

Si Bergeret, un peu plus audacieux, avait poussé sa reconnaissance jusqu'au rond-point des Bergères, la contre-reconnaissance de Vinoy eût très probablement échoué.

Vinoy, ses troupes concentrées, les dispose presque immédiatement pour l'attaque.

Un régiment d'infanterie de marine se déploie à droite de la route, dans la direction de Puteaux; le 74^e de ligne reçoit l'ordre d'attaquer la barricade avancée dressée en hâte sur la grande route, en même temps, que le 113^e tourne le rond-point par la gauche en s'abritant derrière les villas et protégé par les cavaliers de Galliffet.

Tandis que l'artillerie volante de ce général tonne à la gauche versaillaise, une demi-batterie placée sur la route de Saint-Germain, à la hauteur du pont du chemin de fer, tirait sur la barricade du rond-point de Courbevoie et la caserne, située un peu en arrière.

Mais, le tir, fort mal dirigé, n'atteignait pas alors les fédérés.

S'imaginant le contraire, le 74^e de ligne s'élançait à l'assaut de la barricade.

Il est arrêté par un feu nourri des gardes nationaux postés dans les rues avoisinantes. Les lignards se retirent en grand désordre, si bien que le capitaine d'artillerie commandant la demi-batterie établie en arrière se trouve un bon moment isolé avec ses trois pièces.

Les fédérés mal conduits ne surent pas profiter de ce gros avantage : le 74^e put se rallier à la voix de ses chefs, les avant-trains des trois pièces furent ramenés, et Vinoy put enfin lancer un bataillon de marins à l'attaque de la barricade et de la caserne.

« A ce moment, dit Vinoy, une nouvelle fusillade se fait entendre sur la gauche; c'est le 113^e de ligne qui, au bruit du canon, avait pressé sa marche; bientôt nos troupes enlevaient et occupaient les barricades.

« Le mouvement en avant devint alors général : le 113^e de ligne et le bataillon de marins se jettent sur la caserne de Courbevoie, qui est à peine défendue, et où

nous faisons prisonniers un certain nombre de fédérés à qui cette rapide attaque n'a pas laissé le temps de fuir. »

Sur la droite, l'infanterie de marine s'était portée en avant et occupait les premières maisons de Puteaux. On se fusilla d'abord vivement d'une rive à l'autre, mais les fédérés se débandent bientôt et gagnent en courant l'avenue de Neuilly. Une batterie établie au rond-point de Courbevoie achève la déroute. Il y eut sur ce point nombre de blessés et de tués appartenant surtout au 93^e bataillon (faubourg Saint-Antoine) et au 118^e et 119^e (quartier du Panthéon).

Les marins et l'infanterie de marine poursuivant les fuyards arrivent jusqu'au pont de Neuilly qu'ils traversent, et s'engagent témérairement dans l'avenue de Neuilly où, tout près des fortifications, ils sont arrêtés par une vive fusillade et contraints de battre en retraite jusqu'au pont qu'ils occupèrent encore pendant une partie de la journée.

*
* * *

Tel fut le premier combat : une reconnaissance peut-être utile mais fort mal conduite et qui, tout de suite, vint se heurter aux forces, lentement, mais habilement concentrées de l'adversaire.

En définitive c'était pour la Commune une défaite due en partie à l'inexpérience du commandement et surtout au manque d'artillerie.

Thiers, tout joyeux de ce premier succès, s'empressa d'en exagérer l'importance et de l'agrémenter d'une abominable calomnie.

*
* * *

« ... Les insurgés, dit-il dans sa dépêche aux préfets, se sont enfuis précipitamment, laissant un certain nombre de

morts, de blessés et de prisonniers. L'entrain des troupes hâtant le résultat, nos pertes ont été nulles (1).

« L'exaspération des soldats était extrême, et s'est surtout manifestée contre les déserteurs qui ont été reconnus. A quatre heures, ajoutait Thiers, les troupes rentraient dans leurs cantonnements, après avoir rendu à la cause de l'ordre un service dont la France leur tiendra un grand compte. Le général Vinoy n'a pas quitté le commandement.

« Les misérables que la France est réduite à combattre ont commis un nouveau crime. Le chirurgien en chef de l'armée, M. Pasquier, s'étant avancé seul et sans armes, trop près des postes ennemis, a été indignement assassiné. »

Comment « l'exaspération des soldats » s'était-elle surtout manifestée contre les déserteurs? habile euphémisme pour relater les fusillades sommaires qui commencèrent ce jour-là.

Et comment ces fusillés avaient-ils pu « être reconnus » comme *déserteurs*? puisqu'il n'y avait là que des gardes nationaux?

Quant à la mort du chirurgien militaire Pasquier, si elle était malheureusement exacte, la façon dont Thiers la relatait était particulièrement mensongère et odieuse.

Le docteur, venu avec la brigade Daudel pour organiser les services d'ambulance, s'était avancé seul et à cheval sur la grande route de Saint-Germain, parce qu'il s'ima-

(1) C'était un mensonge que Vinoy met ainsi en évidence dans son livre sur l'Armistice et la Commune (p. 264) :

« Le résultat de ce combat fut plus considérable par son influence même sur la suite de nos affaires que par les pertes qu'il causa aux fédérés, dont une trentaine seulement restèrent entre nos mains... Quant à nos pertes, elles étaient légères : nous avons eu huit hommes tués, et nous ramenions une trentaine de blessés. »

ginait sans doute que les troupes de Bruat étaient déjà maîtresses du rond-point de Courbevoie. Pris pour un officier supérieur de gendarmerie, il devint point de mire et tomba bientôt frappé d'une balle à la tête.

La dépêche suivante du colonel fédéré Henry ne laisse subsister aucun doute à cet égard, puisqu'elle fut expédiée au cours même de l'action.

« Paris, 2 avril 1871, 5 h. 30 du soir.

« *Place à Commission exécutive.*

« Bergeret lui-même est à Neuilly. D'après rapport le feu de l'ennemi a cessé. Esprit des troupes excellent. Soldats de ligne arrivent tous et déclarent que sauf les officiers supérieurs, personne ne veut se battre. *Colonel de gendarmerie qui attaquait, tué.*

« *Le colonel chef d'état-major,*
« HENRI. »

La mort du chirurgien Pasquier n'avait donc été que le résultat d'une méprise.

D'autre part, si Thiers et les journaux réactionnaires du temps enregistrèrent cette mort regrettable comme un meurtre volontaire des fédérés et contraire aux usages de la guerre, ils se gardèrent bien de relater les exécutions sommaires faites, dès le 2 avril, à Puteaux par les gendarmes de Galliffet.

« Plus tard, ont écrit MM. Laujallay et Corriez dans leur impartiale *Histoire de l'insurrection du 18 mars*, plus tard le gouvernement niera qu'il ait été procédé à de semblables exécutions. Le fait est malheureusement authentique. La véracité nous en a été attestée par le témoignage d'habitants des environs (1871). »

Les exécutions sommaires étaient déjà dans le programme le 2 avril ; on verra comment elles se multiplièrent dès le lendemain.



Pendant toute la matinée, Paris, anxieux, s'était énervé au bruit de la canonnade. Les nouvelles les plus contradictoires, mais surtout optimistes, circulaient, transmises par une population considérable, qui s'était massée sur l'avenue de la Grande-Armée et jusque sur les talus des fortifications.

Cependant, vers midi, l'arrivée d'un premier convoi de blessés changea l'état des esprits. On se battait au pont de Neuilly et les obus des Versaillais venaient éclater jusque sur les remparts, les badauds se retirèrent précipitamment et vinrent jeter l'épouvante dans les quartiers du centre, notamment sur les grands boulevards.

Dans les quartiers excentriques, les mauvaises nouvelles parvinrent au moment où, sur les ordres de l'état-major, les bataillons se préparaient à la sortie décidée pour le lendemain. L'exaspération fut bientôt à son comble et, sous l'action des Comités de vigilance, le rassemblement des troupes s'effectua dès lors avec une activité et une rapidité vraiment extraordinaires. Partout le clairon sonnait, la générale était battue sans relâche et tous les bataillons des faubourgs, aussi bien ceux désignés que les autres, dévalaient sur Paris qu'ils parcouraient en criant : « A Versailles ! à Versailles ! »

« A quatre-vingt-deux ans de distance, a écrit le docteur Fiaux, retentissaient de nouveau dans Paris les cris de « A Versailles ! à Versailles ! », non plus pour ramener un roi et une assemblée populaire, mais pour dissoudre une assemblée royaliste condamnée. Le drapeau rouge remplace le drapeau tricolore. Le défilé dura toute la nuit,

bruyant, sans ordre, véritable explosion d'un sentiment populaire... »

Qui dirige cette armée? Personne. Elle a marché au bruit du canon, indignée sans doute, mais avec la folle conviction qu'elle ne rencontrera dans sa marche sur Versailles que des troupes encore prêtes à se débander et à lever la crosse en l'air!

* * *

A la Commune, c'est le désarroi. Tandis que les uns interprètent comme une victoire l'ordre de retraite donné par Vinoy, d'autres blâment sévèrement cette reconnaissance prescrite sans le consentement de la Commission exécutive. Dans la soirée, les généraux se rendent à la Commission. Ils déclarent que les fédérés veulent marcher sur Versailles et qu'il faut en toute hâte profiter de leur enthousiasme exaspéré; ils ont la conviction que les troupes versaillaises actuelles n'opposeront pas de résistance sérieuse et, pour décider leurs collègues, ils ajoutent qu'un nouvel ajournement permettrait à Thiers d'organiser une armée plus solide avec les troupes impériales rapidement rapatriées par ordre de Bismark.

Les membres civils de la Commission, Tridon, Vaillant, Félix Pyat et Lefrançais ne se laissèrent pas convaincre : tandis que Félix Pyat fait des objections sur la solidité des troupes fédérales et met en doute la compétence des généraux, Lefrançais est opposé à toute sortie et Tridon craint qu'on ne se fasse illusion sur l'état d'esprit des soldats versaillais.

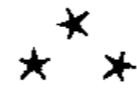
Les généraux exposent alors leur plan de sortie attribué à Cluseret et au général américain Sheridan. Ce plan consistait à atteindre Versailles par trois voies différentes.

Une première armée de quinze mille fédérés, sous les ordres de Bergeret et de Flourens formerait l'aile gauche.

Elle quitterait Paris en deux colonnes : l'une la plus nombreuse, conduite par Bergeret, gagnerait Rueil par le rond-point de Courbevoie et en contournant le Mont-Valérien. L'autre, sous les ordres de Flourens, passerait la Seine au pont d'Asnières et rejoindrait à Rueil, le général Bergeret. De ce point de jonction, l'aile droite marcherait sur Versailles, par Bougival et Vaucresson.

L'armée du centre (10,000 hommes) serait commandée par Émile Eudes; elle devait gagner Versailles par Issy, Meudon, Bellevue, Sèvres, Chaville et Viroflay.

Enfin l'aile gauche (3,000 hommes), commandée par Duval, avait pour itinéraire Châtillon, Villacoublay, Petit-Bicêtre, Vélizy et Versailles.



Quoiqu'on en ait dit, ce plan était fort habilement conçu. Ainsi menée, la sortie eût vraisemblablement réussi, même le 3 avril, si elle eût été faite par des troupes plus aguerries et surtout si Bergeret n'avait pas commis la faute très grave de compter sur la neutralité du Mont-Valérien.

Alors que l'une des causes essentielles de l'arrestation du traître Lullier avait été précisément l'inoccupation de cette forteresse, comment Bergeret pouvait-il se contenter de la très vague déclaration du colonel Lochner qui, le 20 mars, disait seulement qu'il ne tirerait pas s'il n'était pas attaqué? Il faut croire que Bergeret espérait que les artilleurs du fort refuseraient le service, ou encore qu'il comptait sur un mauvais tir permettant aux fédérés d'essuyer sans grand danger le feu du fort et de gagner rapidement Rueil, fixé comme lieu de concentration des bataillons de l'aile droite.

Observons encore que si le plan de sortie eût été exécuté dès le 20 mars, il eût certainement été réalisé en dépit

de toutes les causes d'échec que nous venons de signaler.

L'inaction dès premiers jours fut la faute capitale du Comité central et Vinoy lui-même n'a pu se dispenser de l'enregistrer.

« Le Comité écrit-il, commit une grande et irréparable faute en ne poursuivant pas ses avantages, en s'abstenant de marcher immédiatement sur Versailles (1). »

Mais, nous l'avons vu, les braves gens du Comité central, trop fidèles interprètes des sentiments de la garde nationale au lendemain du 18 mars, croyaient très sage de se tenir uniquement sur la défensive et, naïvement, ils donnaient alors dans la duperie des pourparlers avec les maires qui faisaient, les uns en connaissance de cause, les autres inconsciemment, le jeu criminel de Thiers.

* * *

Assez tard, dans la nuit du 2 au 3 avril, la Commission exécutive se décida, sous la pression de l'opinion et sur l'insistance des généraux à donner carte blanche à ces derniers.

Cette dépêche de Flourens avait beaucoup contribué à triompher des dernières résistances des membres civils de la Commission.

« *Flourens à Bergeret, 10 h. 1/4.*

« J'ai dix mille hommes de la 2^e légion à l'avenue des Ternes, pleins d'ardeur et ne demandant qu'à marcher sur Versailles...

« Il ne faut à aucun prix manquer d'aller *ce soir* à Versailles. Agir autrement, ce serait tuer la révolution et la

(1) *Armistice et Commune*, p. 249.

Communé. Nous serons vainqueurs, cela ne peut même faire un doute, mais il faut agir énergiquement. »



Eh oui ! si la sortie avait eu lieu *dans la nuit* du 2 au 3 avril, ainsi que Flourens le réclamait si impérativement, les choses eussent tourné tout autrement.

On peut d'autant plus le certifier que personne à Versailles ne s'attendait — surtout après le petit succès de la journée — à une offensive aussi immédiate et aussi hardie ; la sortie, bien que tardivement effectuée dans la matinée du 3, surprit là-bas tout le monde, Vinoy le premier.

« Ce ne fut pas sans un certain étonnement, écrit-il, que nous apprîmes le lendemain au matin, que les fédérés s'apprêtaient déjà à prendre la revanche de leur échec de la veille, et paraissaient vouloir renouveler du même côté la tentative qui leur avait si mal réussi le 2 avril. Nos reconnaissances signalèrent dès le point du jour la mise en marche de nombreuses colonnes d'insurgés, et bientôt les dépêches télégraphiques du Mont-Valérien vinrent corroborer et préciser davantage ces premiers renseignements. »



Ainsi les Versaillais s'imaginaient avoir repoussé la veille une véritable sortie, alors qu'ils avaient uniquement arrêté une reconnaissance. Par le texte même de Vinoy on juge quel eut été l'affolement de l'état-major versaillais, s'il avait appris dès l'aube l'arrivée au plateau, par trois voies différentes, de vingt-cinq mille fédérés ?

Joignez que l'intervention tout à l'heure si désastreuse du feu du Mont-Valérien était alors nécessairement évitée.

La véritable cause de l'échec de la sortie du 3 avril est dans ce retard de quelques heures, et, en définitive, *toute la responsabilité en reste aux membres civils de la commission exécutive*. Ce qui prouve une fois de plus, combien, aux heures suprêmes de l'action, il faut se défier des parolotes inutiles et des hésitations des rhéteurs.



Le fait est que la Commission exécutive, en cela fidèle interprète des sentiments de la Commune même, ne voulait prendre ni la responsabilité des événements militaires qui se préparaient, ni celle de les empêcher.

Cependant, l'impossibilité où elle se trouvait aussi de ne point faire entendre sa voix, alors que la bataille était fatalement engagée, fit qu'elle s'en tira par une proclamation qui n'était qu'une déclamation.

A la garde nationale de Paris.

« Les conspirateurs royalistes ont attaqué.

« Malgré la modération de notre attitude, ils ont attaqué.

« Ne pouvant plus compter sur l'armée française, ils ont attaqué avec les zouaves pontificaux et la police impériale.

« Non contents de couper les correspondances avec la province et de faire de vains efforts pour nous réduire à la famine, ces factieux ont voulu imiter jusqu'au fond les Prussiens et bombarder la capitale.

« Ce matin, les chouans de Charette, les Vendéens de Cathelineau, les Bretons de Trochu, flanqués des gendarmes de Valentin, ont couvert de mitraille et d'obus le

village inoffensif de Neuilly et engagé la guerre civile avec nos gardes nationaux.

« Il y a eu des morts et des blessés.

« Élus par la population parisienne, notre devoir est de défendre la grande cité contre ces coupables agresseurs. Avec votre aide, nous la défendrons.

« LA COMMISSION EXÉCUTIVE. »

« Paris, 2 avril 1871. »

Pourquoi mentir ? Ni les chouans de Charette, ni les Vendéens de Cathelineau, ni les Bretons de Trochu, *bien qu'appelés par l'Assemblée versaillaise*, n'assistaient à l'affaire du 2 avril.

Et puis, combien piteux le dernier alinéa de cette proclamation, qui ne pouvait recevoir de conclusion logique qu'un vigoureux appel pour la marche sur Versailles !

Puisque la Commune avait résolu de subsister pendant la lutte, la place de ses membres n'était plus à l'Hôtel de Ville, mais aux avant-postes, à la tête des bataillons de leurs arrondissements.

Il en est qui le comprirent : tels Varlin, Vermorel, Protot...

Les autres délibérèrent.

C'est fâcheux. Qui sait ce qu'eût produit sur une masse armée et exaspérée la présence à sa tête de tous ceux qu'elle n'avait en somme choisis que pour la mener au combat !

★ ★

Répétons-le, le mouvement sur Versailles, tel qu'il avait été conçu, ne valait, étant données les troupes et les circonstances, qu'à la condition d'être *nocturne et simultané*.

Qu'on s'imagine en effet les trois corps quittant Paris vers les une heure du matin, dans la nuit du 2 au 3 avril.

Alors, tandis que Flourens et Bergeret, échappant au feu du Mont-Valérien, se réunissaient à Rueil, Duval et Eudes opéraient sans obstacle leur jonction à Viroflay, et ainsi, dès l'aube, Versailles était assailli au nord et au sud.

C'eût été, du côté des Versaillais, le désarroi le plus complet : il suffit de lire Vinoy pour s'en convaincre.

La tentative hardie, téméraire si l'on veut, de la Commune, réussissait en dépit même de l'inexpérience des chefs.

Tout changeait, hélas ! dès que les fédérés quittaient Paris à l'heure même où ils eussent dû se trouver, *ainsi que le désirait Flourens*, à deux ou trois kilomètres de Versailles.

On a vu que, par suite des hésitations de la Commission exécutive, la marche sur Versailles se trouva retardée de plusieurs heures. Voici quelles furent les conséquences de ces déplorable parlotes.

Sorties au jour plein, les unes par Courbevoie, les autres par Asnières, les troupes enthousiastes mais inaguerrées de Bergeret et de Flourens furent tout de suite engagées sous le feu meurtrier du Mont-Valérien.

C'est d'abord Bergeret qui, témérairement, veut passer outre : sa colonne est presque instantanément désorganisée et dispersée sous une pluie d'obus ; tandis que la plus grande partie des hommes qui la composent fuient vers Paris en criant à la trahison, Bergeret, aussi brave que chef incapable, rallie quelques centaines d'hommes, essaye de répondre au tir formidable de la forteresse, n'y réussit point, mais poursuit quand même sa marche sur Rueil.

Vinoy a écrit à ce sujet (1) :

« Au moment où, parvenue au rond-point des Bergères, la colonne se dispose à prendre sur la droite, le fort

(1) *Armistice et Commune*, p. 266.

ouvre sur elle un feu bien dirigé qui met aussitôt en fuite la moitié des assaillants. Les autres plus aguerris sans doute, persistent à se défendre : des tirailleurs s'avancent jusqu'au pied des glacis du fort, et bientôt les trois canons qu'avaient avec eux les fédérés tentent de battre ses murailles en brèche.

« L'issue de cette lutte disproportionnée ne fut pas longtemps douteuse : en quelques coups, deux des pièces sont démontées, un caisson saute, et les insurgés sont obligés d'enlever au plus vite la troisième. Ils se mettent alors à l'abri dans les replis du terrain où le fort ne peut plus les atteindre, puis, passant par petits groupes, sur lesquelles un feu d'artillerie à grande portée devient inefficace, ils arrivent jusqu'à Rueil, assez sensiblement diminués, mais toujours résolus à poursuivre leur attaque. »

C'est à ce moment que Bergeret adressa à Flourens cette dépêche :

« Mon cher Flourens, arrive nous vite avec tes hommes ; nous ne sommes plus en nombre suffisant pour aller en avant ; il faut battre en retraite fièrement, mais vite, car nous sommes menacés d'être enveloppés. »

Malheureusement Flourens, débouchant par Asnières, avait eu, lui aussi, sa colonne coupée par le feu du fort : ce ne fut qu'à la tête de deux mille hommes environ qu'il atteignit le rendez-vous de Rueil, non sans avoir contraint cependant les troupes de Gallifet à se replier du côté de la machine de Marly, vers Bougival.

*
* * *

Donc, trois mille fédérés étaient arrivés, malgré tout, au point de jonction, à six kilomètres de Versailles.

Certes, ce n'était plus assez pour poursuivre la marche en avant ; mais c'était encore suffisant pour attirer sur soi tout le gros de l'armée versaillaise et permettre ainsi aux colonnes de Duval et de Eudes de poursuivre leur attaque par le sud. Mais il faut reconnaître que, pour supporter pareil choc, il eût fallu des troupes plus accoutumées à se battre en rase campagne. Flourens voulut tenter l'épreuve, Bergeret s'y opposa. Les fédérés, assaillis bientôt par la division Grenier, accourue au secours de la brigade Paturrel, étaient menacés d'être coupés par la division de cavalerie du Preuil, déployée déjà dans la plaine. Abandonnant Flourens et suivis par Bergeret, ils quittèrent Rueil au moment même où ils étaient en réalité tout près d'être enveloppés et sabrés.

Ce fut une déroute !

Tandis que les fuyards courant vers Paris, traversaient Nanterre et gagnaient le pont d'Asnières, en se tenant à l'abri du remblai du chemin de fer, le pauvre Gustave Flourens, ayant comme une honte de regarder en arrière, continuait seul sa marche vers Chatou, suivi de son aide de camp et ami Cipriani !

*
* * *

« Nos troupes, dit Vinoy (1), pressèrent leur marche, mais le mouvement de retraite de l'émeute était si précipité, qu'elles ne purent arriver à temps pour couper la queue de la colonne. Seule, la division de cavalerie du général du Preuil parvint à inquiéter vivement les fuyards, qu'elle chargea dans la plaine, entre Nanterre et Rueil, et dont un certain nombre furent sabrés ou faits prisonniers. *C'est pendant cette charge que fût rencontré Gustave Flourens*

(1) *Armistice et Commune*, p. 269.

qui, abandonné par les siens, avait cherché un refuge dans une maison où il tentait de dissimuler son identité en changeant de vêtement. Il voulut résister et il fut tué d'un coup de sabre sur la tête. C'est le capitaine de gendarmerie Desmarest qui frappa Flourens, au moment où celui-ci, aidé de son aide de camp Cipriani, se mettait en défense, le revolver à la main. Ainsi finit cette personnalité vaniteuse... (1) »



« Les insurgés, dit encore Vinoy, avaient dû fuir au milieu d'une véritable panique; nous avons eu à peine cinq ou six hommes tués ou blessés, pendant qu'ils subissaient des pertes très sensibles par le feu du fort. De nombreuses voitures d'ambulance étaient venues, après le combat, pour relever les morts et les blessés; la cavalerie avait fait grand mal à la queue de la colonne; enfin, nous avons pris deux canons et beaucoup de fusils, ramassés de toutes parts. Les renforts qui, au dernier moment, arrivaient de Versailles, n'eurent pas lieu d'être employés et purent regagner aussitôt leurs campements (2). »

Ce pitoyable échec de l'aile droite devait immédiatement mettre en grand danger les colonnes de Eudes et de Duval, beaucoup moins fortes et cependant arrivées de bonne heure à quelques kilomètres de Versailles.

Emile Eudes, gagnant Meudon par les Moulinaux, se heurta tout d'abord aux rudes avant-postes du régiment de la garde républicaine commandée par le colonel Grénelin.

(1) Lecteur, retenez ce récit. Vous verrez au chapitre suivant comment Gustave Flourens fut lâchement assassiné par Desmarest.

(2) Que le lecteur remarque que Vinoy ne souffle mot d'exécutions sommaires de prisonniers sur ce point. Nous en reparlerons.

Cette vigoureuse résistance des gardes républicains donna le temps à la brigade La Mariouse d'accourir au moment où les fédérés allaient enfin se frayer un chemin par le pavé de Meudon et marcher sur Viroflay.

La lutte reprit alors acharnée des deux côtés; mais Eudes, manquant d'artillerie, et voyant ses hommes canonnés par une batterie volante établie au château de Meudon, dut battre en retraite vers la fin de la journée. De part et d'autre les pertes furent sensibles, mais les fédérés purent se rallier à Clamart, où ils s'établirent fortement, sans avoir été autrement inquiétés par les Versaillais, trop heureux d'avoir repoussé cette vigoureuse attaque imprévue.

*
* * *

En même temps, l'extrême gauche, sous les ordres de Duval, s'était avancée jusqu'au Petit-Bicêtre où elle s'était heurtée aux avant-postes du général du Barail, *qu'elle avait culbutés et refoulés jusqu'au hameau de Villacoublay.*

« Mais, écrit Vinoy (1), les troupes du général Derroja, soutenues par la division Pellé, se portèrent alors en avant, et le combat ne tarda pas à s'engager avec une extrême vivacité. »

Duval, avec ses 1,500 hommes, ne put tenir longtemps contre de tels renforts; il se retira en bon ordre sur la redoute de Châtillon où il passa la nuit, ignorant complètement la double défaite des fédérés au centre et à droite : *sa colonne fut donc la seule qui coucha sur ses positions.*

*
* * *

Cependant Vinoy et Thiers décidèrent, le soir même, d'attaquer le plateau de Châtillon dès le lendemain matin,

(1) *Armistice et Commune*, p. 271.

4 avril, cette position étant extrêmement menaçante pour Versailles, qu'elle permettait d'atteindre par un plateau dominant, d'un parcours facile.

Au point du jour, tandis que la brigade Derroja passant près de Fontenay-aux-Roses, tournait la position par la droite, la division Pellé l'attaquait de front.

Ce mouvement tournant du général Derroja, favorisé par la déclivité du coteau, réussit complètement, et les fédérés se virent tout à coup cernés, sans pouvoir opposer aucune résistance sérieuse.

« Quinze cents gardes nationaux restent entre nos mains, dit Vinoy (1), avec leurs fusils et leurs neuf canons. *Leur chef, le nommé Duval, est tué pendant l'affaire.*

Vinoy ment ici effrontément : on verra bientôt comment Duval fut passé par les armes, sur les ordres mêmes du général en chef de l'armée versaillaise.



Duval fusillé et sa colonne faite prisonnière, Vinoy s'imaginait pouvoir occuper sans danger la redoute de Châtillon. Son illusion fut de courte durée. Bientôt les forts de Vanves et d'Issy ouvrirent un feu croisé et très nourri sur le plateau, pendant que les débris de la colonne Eudes, logés dans les maisons de Clamart, dirigeaient sur les Versaillais une fusillade incessante.

Le feu de l'artillerie des forts, mal réglé au début, se précisa : le général Pellé est grièvement blessé et ses troupes, bien qu'abritées dans les tranchées prussiennes, ont fort à souffrir.

Vinoy donne alors l'ordre aux généraux Derroja et La Mariouse d'attaquer Clamart avec leurs brigades et d'en

(1) *Armistice et Commune*, p. 271.

déloger les fédérés. Cette attaque vivement menée par des troupes très supérieures en nombre et appuyées par une batterie de mitrailleuses, réussit : après un violent combat, les fédérés durent abandonner Clamart et se mettre à l'abri dans le parc d'Issy et derrière les forts.

Il était alors midi.

Jusqu'à la nuit, la division Pellé, dont le général Péchot avait pris provisoirement le commandement, et la brigade La Mariouse, demeurèrent néanmoins exposées à un feu très meurtrier, auquel elles ne pouvaient répondre, faute d'artillerie suffisante pour lutter contre la puissante artillerie du fort de Vanves et du fort d'Issy.

Aussi, le 5 avril, les troupes versaillaises se replièrent à leur tour : la division Susbielle, qui était venue relever la division Pellé harassée, se retira elle-même, ne laissant qu'une seule brigade à Châtillon pour garder la redoute et le haut du village. Un régiment prit position à Plessis-Picquet, un autre au Petit-Bicêtre, et le 3^e husards occupa le bois de Verrières. Quant à la brigade, La Mariouse, elle ne put laisser que des avant-postes à Clamart et vint se mettre à l'abri dans le bois, au haut du Val-Fleury.

Cependant les deux forts continuaient à tirer avec une rage furieuse sur les positions versaillaises. Du 6 au 10 avril la pluie de projectiles ne cessa point.

« Les fédérés étaient probablement informés par des espions de la situation exacte de nos campements, car ils les poursuivaient sans cesse de leurs obus et nous obligeaient journallement à les changer. Les nuits n'étaient pas beaucoup plus calmes ; l'ennemi nous tenait constamment en alerte, et il n'était guère possible, dans de telles conditions, que les troupes eussent un repos bien assuré. Elles devaient prendre les précautions les plus grandes et être toujours en éveil, en cas d'une surprise inopinée de ces soldats sans instruction ni discipline, mais qui, agis-

sant un peu à leur guise, pouvaient, à tout moment, venir nous attaquer (1). »

★
★ ★

La reprise du plateau de Châtillon avait été motivée par la nécessité de mettre Versailles à l'abri d'une nouvelle attaque par le sud.

Dans le but de se garder du côté nord, Thiers et Vinoy résolurent l'attaque du pont de Neuilly, pour permettre ensuite d'expulser les troupes communalistes de la presqu'île de Gennevilliers.

Aussi, dès le 5 avril, un régiment de gendarmerie quittait Sèvres, avec ordre de s'emparer tout d'abord de la caserne de Courbevoie. Ce mouvement offensif était appuyé par la brigade Besson et la cavalerie de Galliffet.

Quant au pont même, il était maintenant défendu par de formidables barricades, armées de nombreuses pièces d'artillerie. En outre, des deux côtés de la porte Maillot, le rempart, percé de nombreuses embrasures, laissait voir des canons de gros calibre, prêts à ouvrir le feu, en cas d'une attaque du pont.

Aussi une première attaque par les gendarmes fût-elle repoussée, et les assaillants durent se retirer précipitamment dans la caserne de Courbevoie, où ils ne cessèrent d'être canonnés jusqu'à l'arrivée de la division Pellé dont le général de Montaudon venait de prendre le commandement.

★ ★
★

Le 6 avril, le combat recommença avec une très grande énergie des deux côtés. Plusieurs fois repoussés, les Versaillais faisant un suprême effort arrivèrent jusqu'aux bar-

(1) *Armistice et Commune*, p. 279.

ricades du pont de Neuilly qu'ils enlevèrent. Les généraux Péchot et Besson qui avaient entraîné leurs hommes furent tués sur le pont même.

A dater de ce jour, Neuilly allait devenir le théâtre d'une lutte incessante et acharnée, que nous aurons à raconter.

★ ★

Ainsi, la sortie du 3 avril, pour les raisons que nous avons données, échouait sur toute la ligne, et les Versaillais allaient en profiter immédiatement pour tirer, tant au point de vue politique qu'au point de vue militaire, le meilleur parti de leur victoire.

De son côté la Commune allait être dans la nécessité désastreuse de renoncer à toute offensive sérieuse.

La situation est dès lors modifiée du tout au tout : Paris ne pouvait plus menacer Versailles, et c'était au contraire Versailles qui allait assiéger Paris.

★ ★

Mais, avant de relater et d'analyser les tristes conséquences de cette situation nouvelle, il nous faut dire, *parce que cela expliquera bien des choses*, comment étaient morts ces deux vaillants, si différents de nature et d'éducation : Emile Duval et Gustave Flourens.

CHAPITRE III

ASSASSINAT DE FLOURENS — EXÉCUTION DE DUVAL

SOMMAIRE. — *Physionomie de Gustave Flourens. — Le savant et le soldat. — Un héros de l'Indépendance crétoise. — Le récit de l'assassinat; deux versions. — L'exécution de Duval. — Une lettre d'Elisée Reclus. — Déposition du colonel Lambert. — Physionomie du blanquiste Duval. — Déposition d'un témoin oculaire. — Autres exécutions sommaires.*

Il est des âmes généreuses et toutes de dévouement qui, dans la lutte âpre, acharnée, incessante que veut l'action révolutionnaire, semblent fatalement vouées au martyre par leur trop exclusive passion du sacrifice.

« L'empire est aux flegmatiques », disait le glacial Saint-Just. Aphorisme terrible par sa vérité désolante.

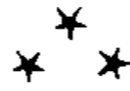
Soyez, à l'heure voulue, audacieux par système, tels les grands fanatiques de Quatre-vingt-treize, vous ne succomberez point sans laisser œuvre durable après tout; vivez, tel Flourens, dans une atmosphère d'héroïsme et d'idéal. vous ne prendrez terre que pour succomber inutilement dans quelque sanglante catastrophe.

N'importe! les uns auront marqué d'une empreinte plus profonde leur passage dans l'histoire, mais le souvenir qui restera des autres fera toujours vibrer au cœur des militants futurs et des vaincus, des cordes plus douloureuses, plus entraînantes et plus humaines.



Pauvre Flourens ! Je vois encore son beau, calme et souriant visage, son grand front rayonnant la bonté et l'intelligence : tête superbe et puissante qu'un sabre stupidement féroce a fendue en deux, comme un tronc !

L'histoire de ces temps a cette caractéristique suggestive qu'elle ne peut s'incliner devant un héros sans se heurter au spectre d'un bandit qui le tua : évoquer Millière, c'est rappeler Garcin ; évoquer Duval, c'est rappeler Vinoy ; évoquer Flourens, c'est rappeler Desmaret, valet du bourreau Galliffet.



Il faut dire au peuple d'aujourd'hui ce qu'était Flourens.

Après avoir conquis de très bonne heure les plus hauts grades universitaires, Gustave Flourens occupa pendant un an, au Collège de France, la chaire du haut de laquelle son père avait jeté sur notre école physiologiste un si vif éclat.

S'il n'apporta pas dans ses leçons tout l'esprit prudemment synthétique du maître, du moins s'éleva-t-il souvent, par une conception plus précise de ce qui lie la science au progrès, à la conception des lois à peine encore formulées de la sociologie. En ce sens, on peut dire que le disciple fut de beaucoup au-dessus du maître.

Aussi bien, le ministre d'alors, Victor Duruy, esprit éclairé, mais âme asservie au dernier César, crut nécessaire d'interdire ce cours public où la jeunesse des écoles venait s'imprégner de cet esprit déterministe qui, en philosophie, est le véritable esprit révolutionnaire.

Incident heureux en définitive, car si Flourens avait sans conteste l'intelligence et l'érudition d'un savant de haute marque, son cœur n'était point fait pour les froides abstractions scientifiques. A cette âme si généreuse, si expansive, si débordante, il fallait les émotions fortes des luttes révolutionnaires qui se préparaient. En le perdant, la Science a très probablement perdu un savant de génie; la Révolution, elle, y a conquis un de ses plus glorieux martyrs.



L'Orient, avec ses grands monts ensoleillés, ses horizons perdus dans un lointain radieux, ses mystérieuses légendes, devait fatalement attirer, à pareille heure, cette nature curieuse, éprise d'inconnu et d'infini. Le voilà bientôt à Constantinople où, conférencier et journaliste, il s'efforce vainement d'inoculer à cette population fanatique les principes de la civilisation et le sentiment de la fraternité humaine.

Contraint par le sultan de quitter la cité musulmane, il se rend à Athènes.

Athènes! une telle cité ne devait-elle pas attirer et séduire un esprit aussi cultivé, une âme aussi passionnément républicaine?

Flourens vit donc Athènes, mais n'y trouva plus d'Athéniens. Une monarchie avilie, un peuple sans ressort, sans mémoire et sans patriotisme, voilà tout ce que le voyageur retrouva de la république la plus justement glorifiée de l'antiquité.

Cependant — tant il est vrai que le sentiment de la liberté survit toujours chez quelques âmes — il y avait encore quelque part des Grecs citoyens.

En 1866, les Crétois s'insurgent.

Pour la première fois, Gustave Flourens va prendre les armes pour la défense de la liberté universelle.

Le nombre n'est pas si grand de ces hommes aux convictions vaillantes qui, combattant de la plume et de l'épée, consacrent tous les efforts de leur existence irrévocablement sacrifiée, tout leur sang et toute leur pensée, tout ce qu'ils ont de force, de vaillance et d'intelligence au triomphe de leur foi. Il les faut partout admirer : bonne ou mauvaise, la cause servie par de tels cœurs est déjà grandie par eux : La Rochejacquelin en Vendée, Flourens en Crète, celui-là défenseur du trône, celui-là soldat de la révolution, tous deux des héros ! tous deux des martyrs !



Cipriani, un de ces révolutionnaires cosmopolites pour qui la révolution n'a pas de patrie, Cipriani qui, après avoir été le compagnon d'armes de Flourens en Crète et en France, est à l'heure actuelle le seul témoin honorable et l'une des victimes du drame de Chatou, a bien voulu me donner, lors de mon passage à la presqu'île Ducos, de précieux renseignements sur les premières luttes de Flourens et sur sa mort.

Combien de fois, dans nos longs entretiens de la paillette calédonienne, ou, le soir, quand, en face de ce baigne maudit de l'île Nou, que je venais de quitter après sept années, je sentais mon cœur se gonfler d'indignation et de rage, combien de fois Cipriani ne m'a-t-il pas rappelé Flourens luttant avec une poignée d'hommes, presque sans armes, souvent sans vivres, contre des forces écrasantes, supportant avec une énergie indomptable les rudes fatigues d'une guerre d'embuscade et faisant passer dans les cœurs de ses compagnons quelque chose de cette insouciant intrépidité, de ce gai courage et de ce hautain mépris de la mort qu'il avait emporté de notre chère France !



Dès le commencement de la campagne, Flourens avait adopté le costume pittoresque des insurgés crétois : veste et large pantalon bleus, calotte rouge à gland battant les épaules, sabre très recourbé, ceinture large et garnie de longs pistolets. Ceux qui survivent des condamnés politiques enfermés à Sainte-Pélagie, en 1870, se rappellent l'avoir vu descendre un jour dans la cour de la prison, et n'ont pas oublié le grand air qu'il avait sous cet accoutrement oriental, avec son haut front dénudé, sa barbe antique et sa face d'apôtre.

Flourens a lui-même raconté, dans une série d'articles intéressants, les principaux événements de cette guerre fertile en épisodes tragiques et en actions d'éclat : on y voit ce que peuvent le courage et la volonté d'une poignée d'hommes au service d'une grande cause.

Quoiqu'il en soit, force lui fut bientôt de quitter en fugitif le pays pour lequel il avait versé son sang; il gagna l'Italie, où un violent article contre la monarchie italienne lui valut six mois de prison.

Sa peine subie, Flourens rentra en France pour prendre part à l'ardente campagne électorale de 1869.

Dans cette bataille où tout le jeune parti républicain donnait vaillamment contre l'Empire, nul ne fit preuve de plus d'enthousiasme ni de plus téméraire confiance. Condamné à trois mois de prison, il ne sortit de Sainte-Pélagie que pour aller se jeter sur le fer de Paul de Cassagnac. Il fut blessé grièvement. A peine rétabli, le voici à la *Marseillaise*, l'audacieux journal de Henri Rochefort; il y rédige la « tribune militaire » et caresse la chimère d'une conspiration dans l'armée.

La police impériale exploita fort habilement cette folle

tentative : c'était elle, à dire vrai, qui avait eu l'idée de l'affaire; elle n'eut pas grand'peine à faire tomber dans son piège un homme qu'aucun danger n'eût fait reculer, mais trop chevaleresque pour envisager l'hypothèse d'une trahison et pour soupçonner, dans l'homme dont il recevait loyalement les dangereuses confidences, un bras policier de Lagrange, chef de la police politique de Piétri.

Indépendamment des sous-officiers Baur, Asnon, Fayolle, Verdier, fripons obscurs et vulgaires agents provocateurs qui, d'ailleurs, en voulaient plus encore à sa bourse qu'à sa vie, il faut faire une place à part à un misérable qui, après avoir été l'ami et le compagnon d'armes de Flourens en Crète, accepta de la police impériale la mission de le livrer.

Fort heureusement, il n'y réussit point.

Un trait fera connaître tout entier celui dont nous essayons de retracer la vie.

Flourens avait été mis en garde contre le traître par quelques jeunes Grecs habitant Paris : ils offraient de lui montrer un livre écrit par le sieur Ballot contre le parti hellène, et qui lui avait été payé par le parti anglo-turc. Flourens refusa obstinément d'en prendre connaissance, déclarant qu'il se croirait souillé s'il faisait à un homme qui avait partagé ses dangers et couché sous sa tente, l'outrage d'examiner une accusation de trahison dirigée contre lui.

Alexandre fit ainsi pour son médecin Philippe, et s'en trouva bien; mais notre héros faillit se trouver fort mal de sa trop généreuse confiance.

Le procès de Blois révéla en effet, peu de temps après, les relations de Ballot avec le policier Lagrange.

Toutefois, grâce à l'intervention de quelques amis plus fidèles, Flourens parvint à rompre le cercle de mouchards qui l'enserrait et put gagner Londres.



Le 4 Septembre il accourait à Paris pour défendre la patrie envahie et recevait un commandement important dans la garde nationale.

Nous dirons ailleurs quelle part active il prit à cette mémorable journée du 31 octobre 1870, dont l'histoire n'est pas encore faite, et qui fut le triste prologue du drame terrible que nous racontons.



Flourens n'était pas à Paris quand éclata l'insurrection; mais, au premier tocsin d'alarme, il était venu mettre son épée au service de la grande cité révolutionnaire.

Nous avons dit comment, lors de la sortie du 3 avril, il avait été appelé à exécuter, conjointement avec Bergeret, un mouvement sur Versailles, par Nanterre et Rueil.

Flourens ne voulut pas suivre ses soldats en déroute. Battre en retraite presque sans avoir combattu, rentrer à la suite de sa vingtième légion dans ce Paris qu'il avait quitté avec l'assurance de la victoire, risquer de passer aux yeux de la population, toujours injuste aux heures de revers, pour le Ducrot de la révolution, — c'était trop d'humiliation pour ce cœur vaillant.

Il vit ses troupes se retirer en désordre et il resta.

Descendu de cheval, il se mit à marcher à travers champs, dans la direction de l'ennemi. Cipriani l'accompagnait.

Après avoir erré quelque temps dans la campagne, les deux officiers atteignirent les bords de la Seine. Flourens s'était assis sur l'herbe, anéanti. Puis, se levant brusque-

ment, il se remit en marche dans la direction de Chatou, et suivi du seul officier qui ne l'eût pas abandonné.

*
* * *

Les deux amis trouvèrent le village à peu près désert. Harassés, ils s'arrêtèrent devant une maison isolée, séparée du quai de la Seine par un terrain vague, de sorte qu'elle se trouvait à environ cinq mètres en arrière de l'alignement des autres habitations.

C'était une auberge de piètre apparence : sur le devant, un jardinet et trois tables.

A la demande de Cipriani, l'hôtesse les conduisit au premier étage, dans une pièce pauvrement meublée d'un lit, d'une table, de deux chaises et d'une commode sur laquelle Flourens posa en entrant son sabre et son képi.

La femme apporta du fromage et du pain.

Flourens mangea une bouchée; puis, accablé par les émotions et les fatigues de la journée, il se jeta sur le lit et s'endormit profondément.

Son compagnon, plus vigoureux, réfléchissait au péril de la situation où les avait mis cette folle marche en avant. D'un moment à l'autre Chatou pouvait être occupé par de s détachements versaillais. Alors c'était la fusillade à peu près certaine. Cipriani, résolu à vendre chèrement sa vie, cherchait le moyen d'échapper, soit par la ruse, soit par la mort, à un ennemi qui, la veille déjà, avait procédé à de nombreuses exécutions sommaires.

Il éveilla Flourens. Dans un court entretien, les deux amis convinrent d'envoyer quelqu'un reconnaître le pays. Interrogée, l'hôtesse déclara qu'elle avait sous la main une personne sûre.

Qui? — son mari.

On le fit monter.

C'était un homme de mauvaise mine, de taille moyenne, blond, avec des yeux bleus et vifs, le teint blême. Son costume semblait indiquer un ouvrier maçon.

Il n'y avait pas à choisir. Flourens lui demanda d'aller à Nanterre, de voir si les gardes nationaux s'y trouvaient encore et d'examiner si quelque détachement versaillais ne se trouvait pas dans les environs.

L'homme accepta, reçut de l'argent, et partit. Au bout d'une grande demi-heure il n'était pas de retour.

Cipriani, que la physionomie sournoise de l'aubergiste avait frappé, s'était mis à la fenêtre et promenait au dehors un regard inquiet.

Tout à coup, un officier d'état-major à cheval apparaît. Cipriani voit bien qu'il cherche la maison. Il prévient Flourens.

En même temps, un gendarme débusquait dans le terrain vague, s'avancant avec précaution, l'œil aux aguets, le chassepot à la main.

Cipriani, toujours à la fenêtre, s'écrie :

— Ca y est ! Voilà les gendarmes. Il ne nous reste plus qu'à mourir en braves !

Flourens se dresse sur son séant, arme son revolver et attend.

Alors, Cipriani :

— Je me charge de la porte, occupez-vous de la fenêtre.

Saisissant le loquet de la main droite et, de l'autre, tenant son revolver, il reste debout contre la porte, tandis que montent les assaillants.

La porte est violemment secouée. Cipriani l'ouvre brusquement ; un gendarme est sur le pallier le fusil braqué ; frappé d'une balle en pleine poitrine, il dévale dans l'escalier étroit, appelant à l'aide !

Cipriani s'était élancé à la suite déchargeant son revolver sur les autres gendarmes. Au bas de l'escalier, il tomba percé de coups de baïonnette. Une vingtaine de

gendarmes l'entouraient. Étendu à terre, laissé pour mort, Cipriani put cependant voir son ami descendre nu-tête et sans armes, entouré par les gendarmes. Arrivé au bas de l'escalier, Flourens reconnut le blessé et lui cria : « Adieu, mon pauvre Cipriani ! »



Dans le jardin, le peloton s'arrêta. On fouilla le prisonnier. La saisie d'une dépêche apprit son nom aux vainqueurs. Leur colère s'en accrut et se manifesta par une bordée de crapuleuses injures. Flourens se tenait debout et silencieux au milieu de cette bande de forcenés.

L'arrivée d'un capitaine à cheval mit fin aux vociférations. C'était un homme court et trapu, avec une tête de reitre, au front bas, à l'œil étincelant de fureur.

Il s'informe, puis s'adressant au prisonnier.

— C'est vous, Flourens ?

— Oui.

— C'est vous qui tuez mes gendarmes ?

— Non.

— Comment ce n'est pas vous ?

— Non.

— menteur ! vocifère le capitaine et d'un furieux coup de sabre il fend la tête du prisonnier. La cervelle et le sang jaillirent jusque sur ses mains ; puis, il s'éloigna au galop, tandis que Flourens agonisait.

Alors un gendarme s'approcha et acheva le moribond en lui déchargeant son arme dans l'oreille.

Quelques jours après, Thiers fit chevalier de la Légion d'honneur le soudard qui venait, par ce lâche assassinat, de se tailler une place dans l'histoire à côté de Trestailon.

On en fit plus tard un *juge de paix* !



Telle est la version de Cipriani; nous l'avons écrite pour ainsi dire sous la dictée du témoin, en 1878, à la presque-île Ducos, quelques mois avant l'amnistie.

Quand nous avons voulu la contrôler par la lecture des journaux de l'époque, nous n'avons retrouvé que des récits purement imaginaires, contradictoires, invraisemblables et, partant, ne présentant aucun intérêt historique.

Seul, un écrivain bonapartiste, M. Léonce Dupont, dans son livre *Souvenirs de Versailles pendant la Commune*, donne, de la mort de Flourens, une version qui mérite d'être rapportée.

La voici :

« Je puis donner pour authentique le récit qui fut fait par le capitaine X..., en présence d'une vingtaine de députés et de journalistes, de la fin tragique du malheureux Flourens. Le témoignage d'un officier qui arrive tout poudreux du champ de bataille, et qui expose ce qu'il a vu, mérite, plus que tout autre, d'être pris en considération.

« L'officier commença par raconter que, lorsque, dès le matin, les régiments de la division du Preuil parvinrent sur la hauteur du Mont-Valérien, ils virent dans la plaine de Rueil une fourmilière de fédérés; ceux-ci apparaissaient, dans les champs et sur les routes, comme des excroissances noirâtres et mouvantes. Le général Vinoy fit tirer cinq coups de canon et, aussitôt après, donna l'ordre aux régiments de cavalerie de partir au galop. Au même instant un changement à vue s'opéra dans la plaine; de noire qu'elle était, elle passa au vert; c'est-à-dire que les fédérés s'aplatirent sous les couverts de verdure, ou se dispersèrent. Débarrassés de ces parasites, les champs

avaient repris leur couleur naturelle. On vit distinctement les potagers, les prairies, et, dans les environs de Nanterre, les enclos hérissés de piquets de blanchisseuses.

« Dès qu'elle eut dévalé des versants, la cavalerie se divisa en petites colonnes qui se partagèrent les villages. La colonne dirigée sur Rueil était de quarante hommes. Un homme restait à cheval sur trois : l'homme à cheval pour garder les montures de ses camarades, les deux autres à pied pour fouiller les maisons. Ils fouillaient toutes celles qui étaient sur leur route, les vidaient de tout ce qu'elles contenaient de fédérés, et parquaient leurs prisonniers dans des enclos où ils étaient gardés à vue.

« Non loin de la route de Rueil, sur le territoire de Chatou, il y a un marchand de vin. Au moment où ils s'approchent de ce logis, avec l'intention de le visiter, les gendarmes reçoivent la décharge d'un revolver qui leur est envoyé par la fenêtre du premier étage. Ils ne font qu'un bond sur cette demeure inhospitalière, la fouillent avec frénésie.

« Au premier étage, dans la chambre même d'où est parti le coup de revolver, enveloppé dans une couverture de cheval, verte, brodée de noir, un homme apparaît ; il est chaussé de grandes bottes à l'écuyère ; la couverture soulevée laisse voir une vareuse ayant au bras les traces de galons arrachés. L'homme a la tête nue ; son front de penseur est haut et large ; son visage allongé, garni d'une barbe taillée en pointe, se distingue par des tons mats et une maigreur ascétique. Lorsque les gendarmes se présentent, il fume la cigarette. Il s'avance vers eux, de façon insolente, en lançant des bouffées de fumée. Il est pris sans résistance et conduit, avec force bousculade, par l'escalier, jusqu'au capitaine de gendarmerie Desmarets qui se tient à cheval devant la maison. En l'apercevant, le prisonnier, resté libre, court au capitaine et se plaçant, par l'effet du hasard, à la droite de son cheval, il ne voit

pas le sabre nu que l'officier tient dans sa main gauche, avec la bride :

« — Capitaine, de grâce, faites cesser ces mauvais traitements ; il est lâche de frapper ainsi un homme désarmé.

« Irrités par cette injure, les gendarmes répondent :

« — Le lâche, c'est lui : il a tiré sur nous !

« J'ai dit que le prisonnier était à la droite du capitaine.

« A peine les gendarmes ont-ils parlé que l'officier s'écrie :

« — Ah ! tu tires sur mes gendarmes et tu demandes grâce ? Tiens, voilà ta grâce !...

« Saisissant, de sa main droite, le sabre nu placé dans sa main gauche, il lui en assène un coup furieux au travers du visage. Un flot de sang jaillit ; l'homme tombe la tête fendue, et se débat dans une atroce douleur. Un gendarme s'approche et lui décharge à bout portant, son chassepot dans la tête.

★
★ ★

« Au même instant, d'autres gendarmes entraînent un autre prisonnier qui, sous les coups de crosse qu'il reçoit, pousse des cris perçants. C'est un homme de taille moyenne, brun, presque hâlé ; il hurle dans un accent italien très prononcé. Les soldats, en visitant un cabinet obscur, donnaient des coups de sabre dans le noir : aucun cri n'avait répondu à cette investigation ; mais un gendarme avait retiré son sabre un peu rouge à la pointe ; il l'avait replongé dans la même direction et senti qu'il l'enfonçait dans un corps humain. On avait fini par mettre la main sur le stoïque patient, qui se laissait larder ainsi sans mot dire. C'est ce prisonnier que l'on amène devant le personnage abattu par le coup de sabre du capitaine. En voyant ce cadavre, il s'écrie :

« — Ne me faites point de mal ! fusillez-moi tout de suite, comme le *commandant*.

« — Quel commandant ?

« — Le commandant Flourens, qui est là sous votre cheval.

« C'était Flourens, en effet, que l'on venait de tuer de la sorte. L'Italien était Cipriani, secrétaire ou aide de camp de ce chef d'insurgés.

« — C'est un beau coup de sabre ! dit un officier au capitaine Desmarest.

« Tel est le récit que nous entendons dans la galerie des Tombeaux. Il nous cause une vive impression... »



Entre ces deux récits de deux témoins oculaires et ennemis, le lecteur appréciera.

Il faut toutefois observer que la version du capitaine X... laisse voir la double préoccupation de déconsidérer les chefs fédérés et de faire croire que l'identité de Gustave Flourens ne fut constatée qu'après le meurtre.

Mais, qu'importe, après tout : est-ce que l'indignité de l'acte n'est pas indépendante de la personnalité de la victime ?

En définitive, si les deux témoignages diffèrent par les détails, ils sont à peu près identiques quant au fait essentiel : l'assassinat, par un officier français, d'*un ennemi prisonnier et désarmé*.

Seules, les guerres civiles abondent en pareils forfaits, commis par des hommes dont le caractère professionnel doit être de porter au plus haut degré les sentiments du courage et de l'honneur.



Les lauriers de Desmarest, simple capitaine du brigadier Galliffet, empêchèrent sans doute le général en chef Vinoy de dormir.

En effet, le lendemain 4 avril, il s'offrit le régal d'une triple exécution.

Duval et deux de ses officiers furent fusillés par ses ordres au Petit-Bicêtre.

Examinons d'abord la légende.

Elle rapporte que les troupes de Duval ayant été cernées et prises au plateau de Châtillon, Vinoy demanda au chef de se désigner. Duval s'étant présenté et nommé, le dialogue suivant se serait engagé :

« VINOY. — Si vous me teniez, comme je vous tiens, que feriez-vous de moi ?

« DUVAL. — Je vous ferais fusiller.

« VINOY. — C'est bien, vous venez de prononcer vous-même votre sentence.

★
★ ★

Ce récit m'avait toujours paru suspect, pour deux raisons.

La première, c'est que, si Duval était parfaitement capable de faire cette réponse héroïque et provocante, Vinoy n'était pas homme à faire semblable demande. Demander au chef, dès son arrivée, et dans l'espoir évident d'une lâcheté, de se désigner lui-même : voilà ce qui était bien dans la nature du fuyard du 18 mars. La résolution de faire fusiller le chef prisonnier, voilà ce qui est encore dans le caractère du décembriseur ; mais la demande : « Qu'est-ce que vous feriez à ma place ? » n'y est plus.

L'autre raison, c'est que, le soir du 4 avril, la nouvelle de la mort de Duval nous fut apportée par quelques fédérés échappés à grand peine : les uns n'avaient rien vu, d'autres déclaraient bien que Duval avait été tué ; un seul, plus précis, raconta que Duval étant sorti des rangs, à l'appel d'un général, celui-ci l'avait fait immédiatement passer par les armes.

Le dialogue légendaire rapporté plus haut naquit donc à Versailles, soit chez les prisonniers eux-mêmes, soit chez leurs vainqueurs.

Aussi bien n'ai-je pas voulu enregistrer ce dialogue comme un fait historique, sans chercher à savoir s'il pouvait être certifié par un témoin oculaire. Et, bien naturellement, j'ai songé à invoquer le témoignage du plus célèbre des prisonniers de ce jour-là, Elisée Reclus.

Je lui ai donc écrit à Bruxelles, où il réside actuellement. En même temps que je lui demandais ce qu'il savait de la mort de Duval, je faisais aussi appel à sa mémoire pour tâcher d'éclaircir un fait relatif à certain propos abominable que les prisonniers attribuèrent dans la suite à un général versaillais, et relatif à une jeune cantinière prise dans le tas.

Voici la réponse du grand géographe et du penseur profond qui servait alors comme simple garde sous les ordres de l'ouvrier fondeur, devenu vaillant chef de l'armée communaliste.

« 4 mars 1902.

« Cher citoyen,

« Je ne puis contredire absolument le récit de l'entretien qui aurait eu lieu entre Vinoy et Duval, mais mon impression est que les choses se sont passées autrement. Je me tenais à une dizaine de rangs en arrière de celui où se trouvait Duval dans la colonne des prisonniers. Je n'ai pas entendu les paroles échangées, mais j'ai vu les attitudes, ce qui permettait jusqu'à un certain point de deviner le langage : d'ailleurs une rumeur transmise de bouche en bouche, nous renseigna aussitôt sur ce qui venait de se passer.

« VINOY. — Où sont les chefs de la bande ?

« DUVAL. — Me voici.

« VINOY. — Et les autres ?

« UN CHEF DE BATAILLON. — Moi.

« Un troisième se joint à Duval et à son compagnon.

« VINOY. — Fusillez-moi ça.

« L'ordre fut aussitôt exécuté dans une petite prairie qui se trouvait à gauche de la route (côté sud) et à l'ouest d'un restaurant portant le nom de Duval.

« Les deux chefs de bataillon tombèrent en avant, foudroyés.

« Duval chancela, pencha d'abord en avant, puis se rejeta en arrière, étendu de tout son long et paraissant fort grand dans la majesté de la mort.

« Aussitôt un cavalier de l'escorte Vinoy se précipita sur le cadavre et lui arracha les bottes, qu'il porta devant la colonne, hurlant devant Vinoy : « Qui veut les bottes à Duval ? »

« Les paroles qu'on prête à Vinoy : « Qu'auriez-vous fait à ma place ? » me paraissent improbables, parce qu'elles impliqueraient une vague idée de justice distributive. Vinoy ne s'élevait pas à ces hauteurs. On ne discute pas avec un communard ! Voilà la mentalité du sabreur. Inutile de lui prêter des mots. Celui-là, j'en suis sûr, est d'invention versaillaise, et son but est d'expliquer, de légitimer presque la conduite de Vinoy.

« Quant à la parole atroce que vous rapportez relativement à la cantinière, elle n'est que trop vraie : *je l'ai entendue.*

« La malheureuse femme était dans le rang qui précédait le mien, à côté de son mari. Ce n'était point une jolie femme, ni une jeune femme, mais une pauvre prolétaire entre deux âges, petite, marchant péniblement. Les insultes pleuvaient sur elle, toutes de la part des officiers qui caracolait le long de la route. Celui qui proféra la parole obscène et qui n'avait cessé de nous injurier et de nous menacer était non pas un général, — il l'est peut-

être devenu depuis, la République monarchique lui doit bien çà, — mais un très jeune officier de hussards bleus, mince, blond, fadasse, avec des moustaches en pointe.

« Voici ses propres paroles :

« *Savez-vous ce que nous allons en faire ? Nous l'enc... avec un fer rouge.* »

« Un grand silence d'horreur se fit parmi les soldats.

« Je vous autorise parfaitement à reproduire ces récits, puisqu'ils sont vrais.

« Cordialement,

« ÉLISÉE RECLUS. »

Cette réponse de Reclus est un acte de courage civique qui l'honore au plus haut point. Je ne l'ai pas toujours rencontré chez d'anciens compagnons d'armes dont j'invoquais le témoignage.

Nous relaterons au cours de cette histoire d'autres anecdotes révélatrices de la lâche façon dont les Versaillais traitèrent alors les femmes prisonnières et, chaque fois, notre récit s'appuiera, comme ici, sur des témoignages irrécusables.

★ ★

En ce qui concerne Duval, il est donc bien établi que, prisonnier et désarmé, comme Flourens, il fut fusillé par ordre de Vinoy.

Nous croyons utile cependant d'en donner une dernière preuve, que nous trouvons dans la déposition du colonel de gendarmerie Lambert, devant la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars.

UN MEMBRE. — Combien en avez-vous pris à Châtillon?

M. LE COLONEL LAMBERT. — Plus de 1,500. Ils nous ont couvert d'un feu très grand, mais ils n'ont pas tenu. S'ils

avaient tenu, nous ne serions pas entrés facilement. Ils ont vu qu'on allait les passer par les armes et c'est pour cela qu'ils ont déclaré qu'ils avaient été contraints de marcher. Ils avaient peur...

M. LE VICOMTE DE MEAUX. — Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur Duval ?

M. LE COLONEL LAMBERT. — Je ne pourrai pas vous rapporter ses paroles ; il m'a paru être énergique.

M. VACHEROT. — Vous avez vu fusiller des prisonniers ?

M. LE COLONEL LAMBERT. — Oui. Moi-même j'en ai laissé fusiller deux qui excitaient encore les soldats à ne pas faire leur devoir ; au moment où nous arrivions sur eux au pied de la redoute de Châtillon.

M. LE VICOMTE DE MEAUX. — Sur ces 1,500 hommes, combien ont été fusillés ?

M. LE COLONEL LAMBERT. — Je ne pourrai pas le dire, mais bien peu.

M. LE MARQUIS DE QUINSENAS. — Oh ! très peu (1).

M. VACHEROT. — On a dit que Duval avait commandé le feu contre nos deux généraux.

M. LE COLONEL LAMBERT. — Quand la troupe de Duval a été prise, le général Vinoy a demandé :

— Y a-t-il un chef ?

Il est sorti des rangs un homme qui a dit :

— C'est moi, je suis Duval.

Le général a dit :

— Faites-le fusiller.

Il est mort bravement. Il a dit :

— Fusillez-moi.

Un autre homme est venu disant :

— Je suis le chef d'état-major de Duval.

Il a été fusillé. Trois en tout, à *cette place* (1).

(1) Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars, p. 571-572.

Donc : trois à *cette place* et deux autres sur consentement du colonel Lambert, cela fait cinq prisonniers fusillés, de l'aveu même des chefs versaillais.

Ainsi périt, au début de la lutte, l'un des chefs les plus intrépides de la Commune, l'un des disciples les plus fanatiques d'Auguste Blanqui, autre martyr auquel Thiers et ses successeurs allaient faire expier par huit années de cellule le crime d'avoir fait passer dans les cœurs de quelques citoyens quelque chose de sa force révolutionnaire et bien française !



C'est une caractéristique singulière de nos révolutions de montrer par l'exemple tout le néant de la folle et fratricide théorie de la lutte de classes.

Est-ce que, en 1792, nous ne voyons pas le marquis de Condorcet menant le combat révolutionnaire avec des bourgeois tels que Robespierre et Danton ? En 1830 ne voyons-nous pas les jeunes bourgeois de l'École polytechnique faisant le coup de feu à côté des ouvriers des faubourgs ?

Les 3 et 4 avril 1871, deux chefs révolutionnaires périrent : l'un est le savant Gustave Flourens ; l'autre un prolétaire, Émile Duval.

Nous avons dit longuement ce qu'était celui-là ; donnons la physionomie de celui-ci.



Voici l'impression, encore très vivace, que m'a laissée l'ouvrier fondeur.

Il avait passé la trentaine, était de taille moyenne et d'aspect robuste.

Sous un front assez large, légèrement bombé au-dessus de chaque arcade sourcilière, des yeux petits, d'un gris clair, vous regardaient bien en face. La bouche, plutôt vulgaire, avec sa lèvre inférieure assez avancée, dominait un menton de tenace, sous un nez aux larges narines, légèrement retroussées.

L'ensemble de la face, très mobile, était sympathique et révélait un caractère.

Au point de vue psychologique, c'était un révolutionnaire farouche.

Comme tous les autres, direz-vous ?

Que non point !

Nous étions, nous, étudiants-entraînés dans la tourmente, de simples impulsifs et dont l'ardeur, en somme, était plutôt faite de forfanterie juvénile que de fanatisme réfléchi.

Les hommes de la trempe de Duval étaient très rares, dans le camp de l'insurrection, qu'ils appartenissent à la classe dite bourgeoise ou à celle des salariés.

En ce qui nous concerne, pour la plupart fils de républicains d'avant-garde, nous possédions, exaspérés, les défauts et les qualités de nos éducateurs. De personnalité ? les mieux doués d'entre nous n'en avaient encore aucune.

Duval en avait une, et combien étrange !

On a bien fait d'écrire de nous, que nous étions des enfants, des enfants terribles : Nous restions, en effet, des fils de bourgeois eux-mêmes en rupture de ban. Etre assignés chez le juge bonapartiste pour quelque cri séditieux ou pour refus de témoigner devant le Christ, non Dieu fait homme, mais sans-culotte fait Dieu, était pour nous gloire suprême, — que nous exagérions dans notre for intérieur, pour flatter notre vanité.

Ce qu'il y avait de vrai en nous, c'était la haine du César. Résultat de l'éducation. Nos parents et nos maîtres avaient fait de nous des républicains très fermes, très convaincus, non pas des révolutionnaires.

Duval valait autrement plus que nous. Certes, tout comme lui, nous avons la foi, mais ce n'était pas la même. Notre foi, c'était la foi romanesque, romantique, mélodramatique si vous voulez, et les mois de prison, que nous tirions aisément d'ailleurs de Delesveau, n'allaient pas sans une sorte de cabotinage.

Las ! nous avons déjà le microbe politicien dont tant d'autres sont morts moralement, depuis !

Combien plus modeste, notre pauvre Duval, et plus pur ! Il vit sur d'autres sommets ! Sa pensée, d'abord dans les nuages, où l'âme de Fourier avait élevé celle de tant de prolétaires, veut prendre terre. Blanqui, le grand apôtre de l'action révolutionnaire, lui tend la main, et Duval devient très vite un des plus ardents, un des plus braves, un des plus froidement énergiques soldats de la révolution.

Voici d'ailleurs ce que son camarade Emile Fortin retrouve, dans ses souvenirs de trente années, des débuts politiques de la victime de Vinoy.



« C'est après l'affaire de la Renaissance (1), vers 1869, que Duval commence à faire véritable action révolutionnaire.

« Je l'ai vu pour la première fois le jour où Tridon (2) sortit de Sainte-Pélagie, après quinze mois de prison. Nous avons déjeuné avec Genton, Duval, Tridon, et une dizaine de camarades. A ce moment là déjà, Duval était un blanquiste militant et dirigeait un groupe d'environ quarante hommes.

« Ce n'était pas un bavard, mais un rayonnant, comme Eudes. Comment s'y prenait-il, je ne sais ; le fait est que

(1-2) Voir tome II.

son influence sur ses camarades d'atelier était extraordinaire. Il parvint ainsi à former dans son arrondissement un des foyers les plus ardents du parti révolutionnaire qui, comme tu le sais, commençait à inquiéter l'Empire très sérieusement. Toutefois Duval, conspirateur prudent, tout en étendant son autorité sur les divers groupements révolutionnaires de toutes écoles, savait ne retenir dans sa phalange blanquiste que des hommes sûrs et résolus, destinés à entraîner la masse, l'heure venue. »

On s'explique par là comment le fondateur Emile Duval put exercer pendant le siège, dans tout le XIII^e arrondissement, une véritable dictature occulte et donner aux bataillons de fédérés de ces quartiers une allure toute particulière, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans Paris, même à Montmartre, où Auguste Blanqui n'était maître en somme que du seul bataillon qu'il commandait.



Que si vous voulez vous faire une idée du rayonnement extraordinaire de cet humble soldat du blanquisme d'alors, lisez cette note que m'a remise Ferdinand Baudel, un des officiers de Duval, jeune artiste que les hasards de la vie avaient logé dans ces quartiers noirs et qui, étranger à nos conspirations, n'était entraîné dans nos luttes suprêmes que par son âme essentiellement républicaine, généreuse et profondément humaine.

« Les délégués des bataillons du XIII^e se réunirent avenue de Choisy et il fut procédé à l'élection d'un comité révolutionnaire de vigilance dont Duval fut nommé président.

« Aussitôt élus, les membres du comité s'occupèrent de

l'armement et de la réorganisation des compagnies dont les anciens officiers — amis du maire et de M. Léo Meillet, son adjoint, — avaient abandonné le commandement.

« Les pièces d'artillerie laissées sur les remparts furent amenées, les unes dans les préaux d'école, les autres dans le terre-plein qui se trouvait alors devant l'ancienne mairie. On pouvait ainsi prendre en enfilade les avenues conduisant à la place d'Italie.

« Les portes des poudrières forcées, on trouva assez de munitions pour donner à chaque garde 15 paquets de cartouches et assurer le service des pièces.

« Les provisions de guerre furent entassées dans les caves de la maison où siégeait le Comité.

L'affiche suivante fut apposée immédiatement sur les murs de l'arrondissement :

FÉDÉRATION DE LA GARDE NATIONALE

ÉTAT-MAJOR DU XIII^e ARRONDISSEMENT

« Gardes nationaux du treizième arrondissement :

« Vous nous avez choisis pour vous représenter auprès du Comité de la Fédération de la garde nationale, au moment où l'on vous imposait pour général en chef d'Aurelles de Paladines.

« Le général a été destitué de son commandement par Gambetta, après la prise d'Orléans par les Prussiens. Pourquoi?...

« Il importe de préciser notre programme. Le voici :

« 1^o La République est au-dessus du droit des majorités; en conséquence, nul n'a le droit de la mettre en discussion;

« 2^o Nous voulons que nos chefs supérieurs, général et état-major, soient pris dans la garde nationale ou nommés par elle.

« La garde nationale ne doit dépendre que d'elle-même.

« 3° Nous voulons que le pouvoir militaire soit subordonné au pouvoir civil. Citoyens hors de service, nous dépendons de la municipalité. Citoyens armés, nous devons appuyer la municipalité, dans les mesures qu'elle peut prendre pour la sécurité et l'indépendance de tous, et nous ne faillirons pas à notre devoir.

« Citoyen, on parle de pillage d'armes et de munitions, *calomnie!* On nous amena des canons et nous les entourons de nos faisceaux pour empêcher qu'on les tourne contre nous. C'est notre droit.

« Oui, nous voulons être forts pour empêcher l'effusion du sang, en vertu de cet axiome : « Pour avoir la paix, il faut être prêt à la guerre », car, tant que le gouvernement armera, nous devons rester armés nous-mêmes.

« Citoyens, nous ferons tous nos efforts pour arriver à l'union fraternelle qui seule peut cicatrifier les plaies de la patrie.

*Le chef de la Commission
du XIII^e arrondissement,*

E. DUVAL.

*Les commissaires adjoints : JOLIVET, DENIS-BENOIST,
DELAGE, BRULEFER, PATY, DUCOUVRAY, FAVRE, DUCROC, F. BAUDEL.*

« Le Comité se déclara en permanence.

« Nous assistions parfois à des scènes qui auraient fait sourire bien des sceptiques, tant elles paraissaient empruntées à quelque mauvais mélodrame; et, cependant, elles nous terrifiaient. Et puis, la mort héroïque des deux principaux acteurs, survenue quelques jours après, montra bien toute la sincérité tragique de leur âme.

« La petite salle où nous tenions nos séances avait pour tout ameublement trois ou quatre vieilles chaises, deux bancs, une table boiteuse : sur les murs, blanchis à la

chaux, quelques affiches rouges ; dans les coins, des entassements de fusils : tout cela éclairé, choses et gens, par une mauvaise lampe à pétrole, mal entretenue et toujours fumante.

« Un soir, la sentinelle de garde introduit un citoyen qui demandait à voir notre président. C'était le père d'un de ses amis tué le 22 janvier devant l'Hôtel de Ville.

« Le visiteur alla droit à Duval et, lui remettant un poignard, lui dit :

« — Avec cet outil-là, mon fils devait frapper au cœur le prétendant qui aurait osé toucher à la République ; il ne peut être en de meilleures mains ; fais-en bon usage.

« — Tu peux compter sur moi, répondit Duval, et il ponctua ces mots en plantant le poignard dans la table.

« Ils furent tués tous deux à Châtillon.

« Une autre fois, on vint nous avertir que des troupes devaient, dans la nuit, cerner le quartier et nous enlever.

« Comme il était trop tard pour battre le rappel, Duval dépêcha quelques amis à lui, des blanquistes, avec la mission suivante :

« Faire connaître aux commandants des forts de Bicêtre
« et d'Ivry que, si les troupes dépassaient les rues qu'il
« désignait, le Comité se ferait sauter avec les munitions
« enfermées dans les caves et les catacombes. »

« Quand le dernier des émissaires fut sorti, Duval mit son revolver sur la table, à portée de sa main, puis, fixant les assistants, il dit :

« — Je brûle la gueule au premier qui fera mine de vouloir partir.

« Se tournant ensuite vers un ami dont il était sûr :

« — Toi, descends à la cave, ouvre une caisse de cartouches et, si ça se gâte, allume ! »



Voilà l'homme, avec ses côtés simplistes et grands. J'ai mis dans l'histoire vraie cette figure héroïque. Un des humbles survivants de la Commune devait bien cette réparation à l'une des plus héroïques victimes de la guerre civile.

Voilà donc, historiquement établi, sur documents officiels de la réaction que, dans ces journées des 3 et 4 avril, les chefs de l'armée de Vinoy *furent procéder à l'exécution sommaires de prisonniers désarmés.*



Nous pourrions nous en tenir là; mais les exécutions que nous avons relatées ne furent pas les seules, tant s'en faut : on fusilla ferme, au tantôt du 3 avril, sur ordre de Gallifet, aux environs du rond-point des Bergères. On peut en croire la plume très alerte d'un des très rares écrivains réactionnaires qui mirent quelque sincérité dans leurs récits, M. Léonce Dupont.

Lisez ce qu'il dit des conséquences immédiates de la défaite communaliste, et retenez qu'il écrit de choses *vues*, car il avait assisté, en journaliste curieux et téméraire, à toute la bataille.

« ...Chemin faisant, ils (les fédérés) rencontrent des régiments qui leur barrent le passage et les mettent dans une affreuse déroute Les fédérés. tiennent bon; *on les fusille en masse et en détail. Ceux qui restent après la bagarre, on les adosse au mur d'une mesure placée sur la droite, et on les passe par les armes.*

« Cette sanglante mêlée avait laissé le terrain jonché de cadavres. Au moment où j'arrivais, on en remplissait des voitures d'ambulance; elles ne suffisaient pas à ramener tous ces héros. Je voyais des médecins militaires au ser-

vice de la Commune les entasser les uns sur les autres, la tête au fond de la voiture et ne montrant que les pieds.

« — Tous ces hommes sont morts ? demandai-je à un médecin.

« — Vous le voyez bien, me répondit-il en maugréant ; ils ont la pointe du pied en dehors.

« C'est ainsi que je connus ce caractère de la mort qui, jusqu'alors, m'avait échappé.

« Six voitures étaient là, contenant, au moins, chacune plus de deux cents pieds en dehors. Il en était déjà parti plus de vingt chargées de la même manière (1). »

M. Léonce Dupont parle ensuite de l'arrivée des prisonniers à Versailles.

« Dans l'après-midi, on vit arriver des voitures d'ambulance portant des blessés et un convoi de trente-cinq fédérés, couverts de ces capotes marron qu'ils avaient traînées pendant le siège, sordides, accoutrés comme des bandits.

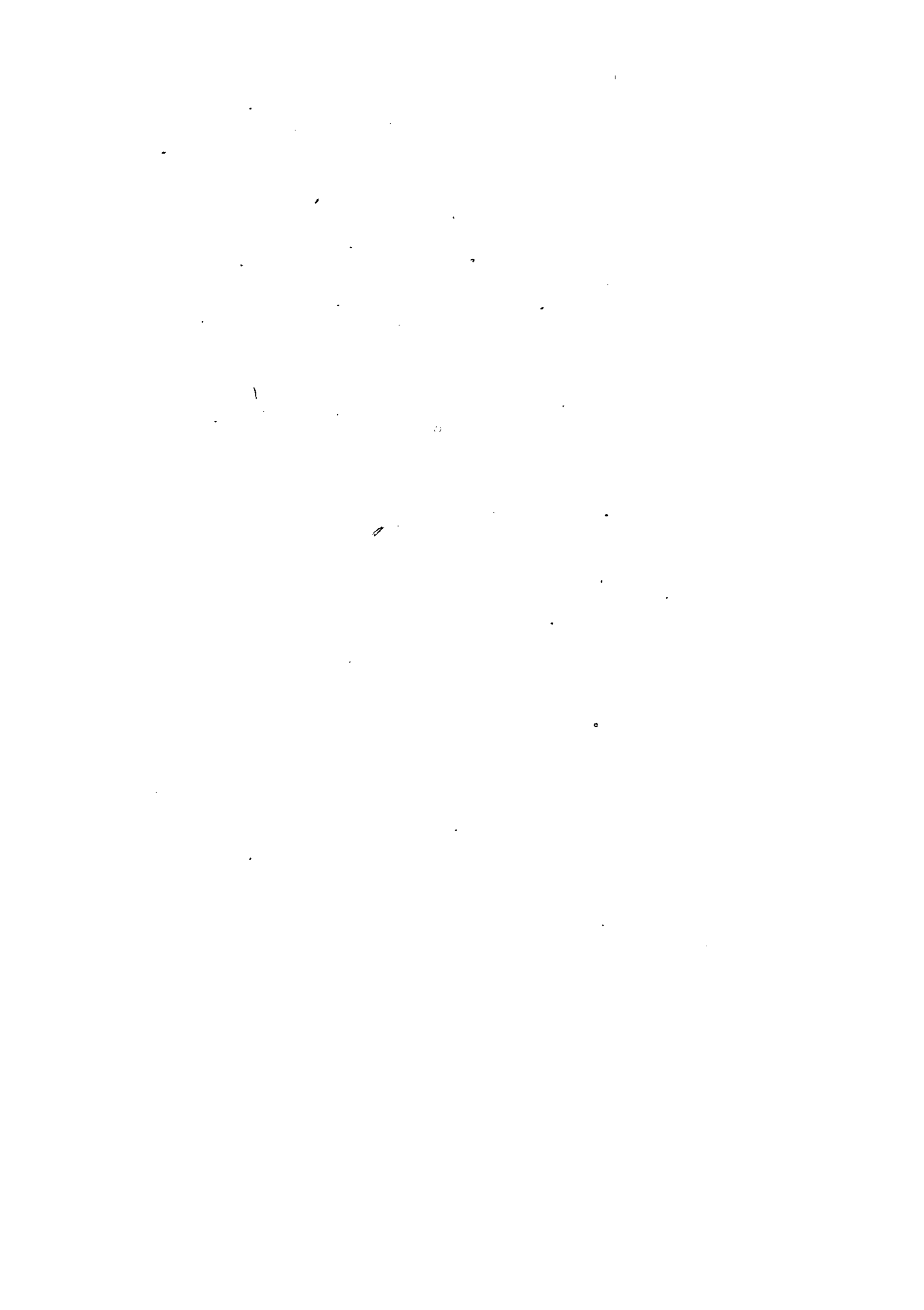
« L'élégante émigration de Versailles se vengea sur ces malheureux des transes qu'elle avait traversées ; elle les assaillit d'injures et même de coups. »



Ainsi s'affirmaient, dès l'aurore de ces journées de guerre civile, les mœurs atroces des vainqueurs.

On juge de l'exaspération qu'allait produire dans Paris soulevé la triste nouvelle de ces exécutions sommaires, qui dénotaient la résolution bien arrêtée chez les Versaillais de mener la lutte sans merci.

(1) *Souvenirs de Versailles, pendant la Commune.*



QUATRIÈME PARTIE

LA TRAGÉDIE DES OTAGES

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES

SOMMAIRE. — Souvenirs de cellule. — Le décret du 2 avril. — Perquisitions chez les jésuites de la rue Lhomond. — Incidents divers. — Arrestations. — Interrogatoire d'un père jésuite par Raoul Rigault. — Redressement d'une erreur. — Arrestation de l'archevêque Darboy. — Interrogatoire. — Arrestation de l'abbé Deguerry, son interrogatoire. — Arrestation du président Bonjean. — Un article d'Olivier Pain. — Le décret des otages, 5 avril 1871. — L'auteur du décret. — Barral de Montaut, agent de Thiers. — Son rôle dans l'histoire du décret, ses moyens. — Lettre de l'ingénieur Belgrand.

Il nous faut ouvrir ici de larges parenthèses pour raconter, dans toute sa suggestive étendue, ce nouveau drame de la guerre civile.

Le 27 juin 1872 je comparaissais à mon tour devant le 3^e conseil de guerre versaillais, présidé par le colonel de cuirassiers Dulac.

J'étais accusé de complicité dans l'assassinat des otages.

Après deux longues séances passablement mouvementées

(j'y reviendrai) et vingt-cinq minutes de délibération, je fus condamné à la peine de mort. Mes juges s'étaient prononcés à l'unanimité pour cette peine, d'ailleurs méritée.

Au cours de ces *vingt-cinq* minutes, le tribunal militaire avait statué sur les *quatre-vingt-douze* questions qui lui étaient posées : il fallut au greffier plus d'un quart d'heure pour lire le jugement.

En août 1872, tandis que j'attendais en cellule un peloton d'exécution qui ne vint pas me chercher, j'écrivais, sur les exhortations de mon défenseur, M^e Gatineau, mes souvenirs sur l'insurrection.

Chaque semaine mon avocat emportait dans sa serviette ce que je croyais être les dernières pensées d'un condamné à mort, et il les remettait à mon père.

Je les ai là sur ma table de travail ces pensées suprêmes d'un jeune homme de vingt ans, prêt à affronter à nouveau la mort sans forfanterie, mais aussi sans faiblesse, ainsi que tant d'autres qui m'avaient précédé au plateau de Satory.

Certes, l'expression en est quelque peu enfantine, mais qu'importe ! Tels quels, ces feuilletts jaunis ont le très grand et très précieux avantage de fleurir la sincérité. Ils constituent pour moi, à l'heure présente un document inestimable, tout près des événements, naïvement échafaudé sans doute, mais écrit avec l'absolue bonne foi d'un vaincu qui croit bien raisonnablement qu'il va mourir.

* * *

C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'affaire des otages, je lis ceci :

« Otages !... Il faudrait tout dire ! A quoi bon ! A pareille heure, puis-je dire, dois-je dire ce que je sais ? Non. Et je suis bien loin de tout savoir. »

Aussi bien, à l'époque même où nous sommes, après que trente-deux années ont passé sur la guerre civile, ma déposition personnelle serait fort insuffisante, si je ne pouvais y joindre les déclarations d'autres témoins oculaires qui m'ont aidé dans le dédale de l'enquête minutieuse à laquelle j'ai dû me livrer, avant d'écrire l'histoire complète et vraie de cette tragédie révolutionnaire.

Ici encore je suivrai la même méthode synthétique que pour le récit du drame de la rue des Rosiers. Interrompant l'ordre chronologique des faits révolutionnaires, je raconterai tout d'abord les circonstances de l'arrestation des personnes qui, plus tard, furent considérées comme otages. Ensuite je donnerai l'origine du fameux DÉCRET et j'en dirai les premières conséquences. Puis, parvenu à l'instant tragique des diverses exécutions, je les raconterai dans toute leur impressionnante vérité. Enfin je terminerai par les procès dits « des otages » et par le récit des derniers échos de la « justice militaire » sur le plateau de Satory.

* * *

On s'imagine généralement que l'arrestation des prêtres fut la conséquence de l'intention révolutionnaire de fournir des otages à l'insurrection.

C'est là une erreur absolue.

La théorie des otages — nous l'avons vu déjà — germait effectivement dans quelques cerveaux, notamment dans ceux de Duval, Ferré, Rigault, et autres blanquistes; mais ce ne fut point du tout cette hantise qui motiva les premières arrestations d'ecclésiastiques.

Je sais toute la gravité de cette affirmation, et j'ai conscience qu'elle doit être basée sur des faits et des documents irréfutables. Ces faits, ces documents, les voici :

Le 2 avril, par conséquent *vingt-quatre heures avant*

la sortie du 3, la Commune avait définitivement abandonné son programme exclusivement municipal; malgré elle, peut-on dire, elle était devenue le pouvoir révolutionnaire que les circonstances imposaient de plus en plus.

Ce jour-là elle rendit, entre autres, le décret suivant :

« La Commune de Paris,

« Considérant que le premier des principes de la République française est la liberté;

« Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés;

« Considérant que le budget des cultes est contraire au principe puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi;

« Considérant, en fait, que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté,

DÉCRÈTE :

« Article premier. — L'Église est séparée de l'État;

« Art. 2. — Le budget des cultes est supprimé;

« Art. 3. — Les biens dits de mainmorte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales;

« Art. 4. — Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens, pour en constater la nature et les mettre à la disposition de la Nation.

« LA COMMUNE DE PARIS.

« Hôtel de Ville, 2 avril 1871. »

Le jour même, le Comité de sûreté générale — dont j'étais devenu le secrétaire — se réunissait et prenait des mesures pour assurer, dans Paris tout au moins — l'application de l'article 4 de ce décret.

Or, dès la matinée du 3 avril, au moment où nos troupes marchaient sur Versailles, des rapports de police signalaient une certaine agitation dans le clergé et les communautés religieuses de Paris. Notamment ces rapports révélaient des réunions successives à l'Archevêché et au presbytère de la paroisse de la Madeleine, des allées et venues, des départs de prêtres pour Versailles, des déménagements de caisses et d'objets religieux, enlevés à la hâte des diverses églises, chapelles et couvents.

Le même jour, dans la matinée, une compagnie d'un bataillon du V^e arrondissement s'était portée, sur réquisition d'un commissaire de police, à l'établissement des pères Jésuites de la rue Lhomond.

Un des religieux commit l'imprudence de s'exprimer durement sur la Commune et sur le décret; d'où colère des fédérés et menaces du commissaire. Celui-ci somme le père Jésuite de lui remettre les clefs de toutes les pièces, d'indiquer où se trouvent la caisse et les livres comptables de la congrégation. Le prêtre cède à la force, mais on constate immédiatement que caisse et livres comptables ont disparu. En outre, lorsque le magistrat municipal veut pénétrer dans la bibliothèque, il se heurte à une résistance vive et inattendue. Le commissaire, de plus en plus soupçonneux, dépêche un planton à la Préfecture pour y rendre compte des incidents et demander des ordres plus précis.

Rigault, furieux, répond par l'ordre de coffrer tout père Jésuite qui s'était opposé ou s'opposerait à l'exécution du décret.

*
* * *

Entre temps, le capitaine commandant la compagnie des fédérés avait fait cerner tout le local et placé des sentinelles jusque dans la rue d'Ulm.

Un coup de feu fut tiré sur l'une d'elles. La foule, déjà

attirée et surexcitée, voulait tout saccager. Un nouveau détachement, venu en hâte de la mairie, avait peine à la contenir, tandis que le commissaire mettait en état d'arrestation les pères Ducoudray, Clerc, Radiguet, Olivain et plusieurs frères de la compagnie.

Tous furent conduits en fiacre à la Préfecture de police.

Ce fut Rigault qui procéda à l'interrogatoire, très sommaire, de ces religieux.

La scène a été stupidement travestie par des gens qui, bien entendu, n'y avaient point assisté. On pense bien qu'elle ne pouvait se dérouler qu'en présence d'un petit nombre de personnes, et que aucune d'elles, alors même qu'elle en eût eu le désir, ne se serait hasardée à en divulguer les détails.

Tout ce qui a été écrit sur ces faits est donc de pure fantaisie. En voici d'ailleurs une autre preuve évidente :

Par la suite, on imagina un dialogue entre Raoul Rigault et l'archevêque Darboy. Le dialogue était exact, mais il avait eu lieu le 3 avril entre Rigault et l'un des pères Jésuites dont nous venons de relater l'arrestation; tandis que l'archevêque de Paris ne fut arrêté que le lendemain.

Voici ce dialogue, autant que ma mémoire, encore très fidèle, me permet de le reconstituer :

RIGAULT. — Quelle est votre profession?

LE JÉSUISTE. — Serviteur de Dieu.

RIGAULT (*impassible*). — Où habite votre maître?

LE JÉSUISTE. — Partout.¹

Alors, Rigault, du ton le plus sérieux du monde et se tournant vers un des secrétaires :

« Écrivez : X..., se disant serviteur d'un nommé Dieu, en état de vagabondage. »

Puis le délégué à l'ex-préfecture — comme on disait — après avoir interrogé sommairement les autres pères Jé-

suites sur les incidents de la rue Lhomond, écrivit l'ordre de les écrouer au Dépôt.

Quant aux frères il les remit en liberté, après verte semonce.

Ce fut seulement après le départ des prisonniers — dont l'attitude avait d'ailleurs été très ferme — que tous nous nous primes à rire bruyamment de la singulière façon dont Raoul Rigault avait commencé son interrogatoire. Lui, souriant, se frottait les mains, dans une attitude et dans un geste qui lui étaient familiers.



Le lendemain, 4 avril, l'archevêque de Paris fut arrêté à son tour et conduit à la Préfecture.

Personne n'a dit encore les circonstances vraies de cette arrestation, décidée, non point par Rigault seul, mais par le Comité de sûreté générale, après avis de la Commission exécutive de la Commune.

Voici la vérité :

Dans la soirée de la veille, Rigault avait posté quelques agents en surveillance autour de l'Archevêché. Ces agents étaient sous les ordres du blanquiste Henry.

Un premier rapport parvenu vers midi ne signalait rien de bien particulier; mais, dans la soirée, vers les onze heures, un second rapport vint motiver tout à coup la mesure du lendemain.

Il y était dit que, depuis huit heures du soir, un assez grand nombre de prêtres s'étaient rendus à l'Archevêché et qu'ils en étaient sortis par petits groupes environ deux heures après; puis, que des caisses avaient été emportées un peu plus tard, dans des voitures de place amenées par des ecclésiastiques et des hommes portant le costume de la garde nationale.

Au vrai, on s'explique fort bien aujourd'hui ces démarches inquiètes des curés de Paris; mais, pour comprendre comment elles furent jugées à la Préfecture et surtout par ses agents, il faut se reporter aux événements et revivre l'époque fébrile d'alors. Et puis, c'est la caractéristique de tous les rapports de police d'exagérer les faits pour faire valoir davantage celui qui les rédige. Avouons-le, à cet égard, la police révolutionnaire ne valait pas mieux que les autres, et j'ai toujours pensé par la suite que l'histoire des caisses enlevées était pure invention du rapporteur.

Quoiqu'il en soit, la Commission exécutive de la Commune et le Comité de sûreté générale voulurent voir dans ces allées et venues, un peu dramatisées par l'agent, les indices de tout un complot, et l'arrestation de l'archevêque fut décidée.

Le prélat, conduit par le commissaire Révol, fut introduit dans le cabinet de Rigault, où se trouvaient alors une dizaine de personnes tout au plus : des secrétaires, le chef de la première division Edmond Levraud, Chardon, Henry, Ferré, Rigault et moi.

L'archevêque Darboy était accompagné de son vicaire général, l'abbé Lagarde — celui qui devait se faire plus tard une si belle réputation de couardise —, et d'un autre ecclésiastique attaché à l'Archevêché.

A peine entré, Darboy ouvrit les bras et dit :

« Mes enfants !... »

— Il n'y a pas d'enfants ici, interrompit Rigault brutalement, mais des citoyens et des magistrats de la Commune.

* * *

L'archevêque, interdit, sé tut.

Il y eut un assez long silence.

Alors Rigault déclara au prisonnier que la police avait découvert les traces d'un complot dont le foyer était à l'Archevêché ; que le clergé voulait se soustraire à l'action du décret et que son chef s'ingéniait à lui en fournir les moyens.

« D'ailleurs, reprit-il après un nouveau silence, votre arrestation est suffisamment justifiée par les faits qui se sont passés hier chez les Jésuites de la rue des Postes et par les assassinats commis par vos amis de Versailles. »

L'archevêque répondit lentement, d'une voix interrompue par une petite toux sèche, que la Commune faisait certainement erreur, que les prêtres de son diocèse ne conspiraient point et qu'on ne pouvait raisonnablement les rendre responsables des horreurs de la guerre civile, puisque leur mission, à laquelle ils voulaient d'ailleurs se dévouer, était au contraire d'apaiser les esprits.

— C'est bon, interrompit encore Rigault, voilà dix-huit siècles que vous nous la faites, celle-là ; elle ne prend plus.

« Puisque vous niez toute conspiration, la justice informera. En attendant, je vous garde. Vous serez interrogé ultérieurement. »

Puis, sur une seule feuille de papier, il écrivit l'ordre d'écrouer les trois prévenus et le remit à Révol.

La scène avait duré à peine un quart d'heure.

Voilà le fait précisé. Tout ce qu'on a écrit depuis sur cet événement n'est que pure légende ou calomnie.

*
* *

Cette arrestation fut suivie de celle de l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine. Elle fut opérée par Briault ; jeune blanquiste condamné à mort dans l'affaire

dite « des pompiers de La Villette », et devenu commissaire de police spécialement attaché au cabinet du délégué à l'ex-préfecture.

Lorsque Bridault s'était présenté au presbytère, il était seulement porteur d'un mandat de perquisition que je lui avais remis. Mais l'abbé Deguerry, apeuré, s'était réfugié dans son jardin et avait été arrêté au moment où il tentait d'en escalader le mur.

Raoul Rigault, se souvenant que le curé de la Madeleine avait été le confesseur de l'impératrice Eugénie, donna l'ordre de l'écrouer au Dépôt; mais, pressé d'assister à la séance du soir de la Commune, il me chargea de procéder à un premier interrogatoire.

J'avoue que j'étais assez embarrassé.

Je déclarai à l'abbé Deguerry que le Comité de sûreté générale croyait à l'existence d'une résistance organisée à l'exécution du décret du 2 avril, et que, en tout cas, cette tentative d'évasion suffisait à justifier l'arrestation.

Le curé de la Madeleine me répondit qu'il ne s'était jamais occupé de politique et que la peur seule l'avait incité à cette tentative d'évasion, qu'il regrettait.

Procès-verbal fut dressé de cette déclaration, que signa le prévenu; après quoi, je le fis conduire au Dépôt.

Ces premières arrestations de prêtres passèrent à peu près inaperçues dans le public, quelques journaux les signalèrent à peu près dans les mêmes termes que le *Mot d'Ordre*, qui disait :

« Il paraît certain que l'arrestation de l'archevêque de Paris, du curé de la Madeleine, ancien confesseur de l'impératrice, et de divers autres prêtres, se rattache à des tentatives de détournement des biens du clergé, déclarés, comme on sait, biens nationaux. »



D'autre part, un magistrat de l'Empire, un des présidents de chambre de la Cour de cassation, Bonjean, avait été arrêté le 21 mars, sur ordre de Duval.

Pour quelle raison et dans quelles circonstances ?

Parce que Duval, installé ainsi qu'on l'a vu à la Préfecture de police, avait appris qu'un juge avait présidé dans la journée la Chambre des requêtes, et qu'il avait apprécié cet acte comme une sorte de provocation.

Quelques jours plus tard, Rigault qui haïssait autant les robins du Palais de justice que ceux des sacristies, maintint l'arrestation, sans trop savoir, à ce moment-là, quel parti la Commune pourrait tirer ultérieurement de cette capture.



Quant aux gardiens de la paix et quant aux gardes républicains faits prisonniers le 18 mars, ils avaient été transférés de la mairie de Montmartre au Dépôt, puis à la Grande-Roquette, où ils étaient alors considérés uniquement comme prisonniers de guerre.



Ainsi, au 5 avril, les prêtres arrêtés sont accusés de ne point vouloir se soumettre au décret du 2; les anciens sergents de ville et gardes municipaux sont prisonniers de guerre; enfin le président Bonjean est incarcéré comme ancien magistrat de l'Empire.

Fait saillant et sur lequel il faut insister : toutes ces

arrestations — nous n'avons cité que les principales — pour importantes qu'elles fussent, avaient passé à peu près inaperçues de la population parisienne, alors plus préoccupée des débuts de la guerre civile et des échecs successifs des 2, 3 et 4 avril.

Ni dans le public, ni dans la presse, ni à la Commune, personne n'a encore prononcé le nom d'OTAGES.

La théorie n'était pas née. A peine germait-elle alors dans quelques cerveaux de militants blanquistes : le 18 mars, à Montmartre, elle hantait bien — nous l'avons vu — l'esprit de quelques membres du Comité de vigilance ; mais ils la sacrifièrent bientôt à la théorie du laisser-faire. Le 19, elle s'empare de Duval, lorsqu'il retient Chanzy ; mais le Comité central ne l'approuve point et le pauvre Duval, remonté de la politique à son glorieux poste de combat, n'y songe plus et tombe à Châtillon sous les balles d'un peloton d'exécution formé sur ordre de Vinoy.



Mais voici que les premières défaites ont révélé à Paris révolutionnaire toute l'horreur de la situation ; la mort de Flourens, celle de Duval, celle de centaines d'autres, mitraillés, sabrés ou fusillés dans la presque île de Gennevilliers, l'ont exaspéré. L'indignation a gagné tous les faubourgs ; des cris de rage, de douleur et de vengeance éclatent partout ; la presse les accueille, et, *le 5 avril au matin*, un jeune journaliste de grand enthousiasme et de grande foi révolutionnaire, Olivier Pain, écrit dans l'*Affranchi*, que dirige Paschal Grousset, l'entre-filet suivant :

« LE TALION

« Les gens de Versailles assassinent les prisonniers républicains et mutilent d'une manière horrible les cadavres.

« Œil pour œil, dent pour dent !
 « Les portes de Paris sont fermées.
 « Nul ne peut sortir de la ville.
 « Nous avons en mains *des otages*.
 « Que la Commune rende un décret ; que les hommes
 de la Commune agissent !
 « A chaque tête de patriote que Versailles fera tomber,
 qu'une tête de bonapartiste, d'orléaniste, de légitimiste
 de Paris roule comme réponse.
 « Allons ! soit ! Versailles le veut.
 « La Terreur !

OLIVIER PAIN. »

★ ★

Le jour même, dans la soirée, et dans la matinée du lendemain, 6 avril, la Commune faisait afficher la proclamation suivante :

« Citoyens,
 « Chaque jour les bandits de Versailles égorgent ou fusillent nos prisonniers, et pas d'heure ne s'écoule sans nous apporter la nouvelle d'un de ces assassinats.
 « Les coupables, vous les connaissez, ce sont les gendarmes et les sergents de ville de l'Empire, ce sont les royalistes de Charette et de Cathelineau qui marchent sur Paris au cri de « Vive le roi ! » et drapeau blanc en tête (1).
 « Le gouvernement de Versailles se met en dehors des lois de la guerre et de l'humanité ; force nous sera d'user de représailles.
 « Si, continuant à méconnaître les conditions habituelles de la guerre entre peuples civilisés, nos ennemis massacrent encore un seul de nos soldats, nous répondrons par l'exécution d'un nombre de prisonniers égal au double.
 « Toujours généreux et juste, même dans sa colère, le

peuple abhorre le sang comme il abhorre la guerre civile ; mais il a le devoir de se protéger contre les attentats sauvages de ses ennemis, et, quoiqu'il lui en coûte, il rendra *œil pour œil et dent pour dent*.

« LA COMMUNE DE PARIS.

« Paris, 5 avril 1871. »

*
* *
*

Et, comme sanction, le décret suivant :

« La Commune de Paris,

« Considérant que le gouvernement de Versailles foule ouvertement aux pieds les droits de l'humanité comme ceux de la guerre ; qu'il s'est rendu coupable d'horreurs dont ne se sont même pas souillés les envahisseurs du sol français ;

« Considérant que les représentants de la Commune de Paris ont le devoir impérieux de défendre l'honneur et la vie de deux millions d'habitants qui ont remis entre leurs mains le soin de leurs destinées ; qu'il importe de prendre sur l'heure toutes les mesures nécessitées par la situation ;

« Considérant que des hommes politiques et des magistrats de la cité doivent concilier le salut commun avec le respect des libertés publiques ;

« DÉCRÈTE :

« Article premier. — Toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles sera immédiatement décrétée d'accusation et incarcérée.

« Art. 2. — Un jury d'accusation sera institué dans les vingt-quatre heures pour connaître des crimes qui lui seront déférés.

« Art. 3. — Le jury statuera dans les quarante-huit heures.

« Art. 4. — Tous accusés retenus par le verdict du jury d'accusation seront les otages du peuple de Paris.

« Art. 5. — Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris sera, sur le champ, suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus en vertu de l'article 4, et qui seront désignés par le sort.

« Art. 6. — Tout prisonnier de guerre sera traduit devant le jury d'accusation, qui décidera s'il sera immédiatement remis en liberté ou retenu comme otage.

La théorie des otages avait donc été discutée au sein de la Commune et adoptée par elle.

Mais comment ce fait, si grave, s'était-il produit?

Était-il la conséquence de l'exaspération causée par les fusillades versaillaises.

. Oui, assurément.

Mais une autre question se pose : qui souleva le débat, et comment la Commune alla-t-elle chercher non seulement ses inspirations vengeresses, mais *jusqu'à la forme qui les exprimait*, dans l'article d'un jeune journaliste encore inconnu, article publié d'ailleurs dans un des journaux les moins lus en somme, à cette époque?

L'explication que nous voulons en donner est d'une extrême gravité.

Que le lecteur veuille bien nous suivre avec attention.

* * *

L'entre-filet d'Olivier Pain paraît le 5 avril au matin; la proclamation et le décret de la Commune sont affichés le même jour, dans la soirée.

Qui donc a fait la proposition à l'Assemblée communaliste?

Est-ce Paschal Grousset, directeur de l'*Affranchi*? Non.

L'auteur de la proposition est Urbain, un instituteur libre du VII^e arrondissement, un doux s'il en est, sans aucun passé révolutionnaire et porté par la tourmente au poste périlleux qu'il occupe.

Mais Urbain a une maîtresse. Cette femme n'est pas jolie, si vous voulez, mais ses yeux de pythoïsse hystérique brillent d'une flamme étrange qui en fait une captivante dans toute la force de l'expression. Elle fut l'Egérie de ce pauvre Urbain, qui vient de mourir après de longs mois de paralysie, et c'est elle qui, le 5 avril 1871, parla à la tribune de l'Hôtel de Ville par la bouche de son amant.

S'agit-il ici d'une révolutionnaire fanatique, telle que nous en avons connu? Est-ce que vibraient dans cette âme de femme déchue les enthousiasmes frénétiques qui ont fait de la « vierge rouge » Louise Michel la vaillante révolutionnaire que l'on sait, et à la bonne foi de laquelle ses ennemis même ont presque toujours rendu hommage?

Non pas, le déterminant de la femme Leroy fut tout autre.

Elle avait pour autre amant un certain Barral de Montaud, prétendu colonel d'une légion alsacienne imaginaire, mais en réalité agent très actif de Thiers à Paris, pendant toute l'insurrection.

Laissons tout d'abord parler cet espion.

« Logeant à Paris, je venais presque chaque jour à Versailles, tant que les communications ne furent pas interrompues (1)...

« Le 7 avril, les communications étant interrompues, M. Bouhore, secrétaire rédacteur à la Chambre, me chargea de porter à M. Barthélemy-Saint-Hilaire un rap-

(1) C'est-à-dire du 19 mars au 2 avril.

port demandé sur Paris et sur l'Union républicaine. Je franchis par Saint-Ouen et arrivai à pied jusqu'à Sèvres, où le général Verger me donna un cheval et quelques hus-sards pour m'accompagner jusqu'à Versailles.

« Introduit immédiatement, à minuit, auprès de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, je rends compte et j'*insiste surtout sur la possibilité d'une journée des prisons* (1).

« Il me fut répondu :

« Les otages ! les otages ! mais nous n'y pouvons rien ! Qu'y faire ? *tant pis pour eux* (2)...

« Le lendemain, je repartais muni de pièces qui ouvraient passage au colonel de Montaud et j'emportais la réponse suivante, toujours de M. Barthélemy-Saint-Hilaire.

« — Il faut que force reste à la loi ; il faut que le canon brise ce que la conciliation ne saurait unir (3). »



En voilà assez, n'est-il pas vrai ? pour établir la preuve d'espionnage du de Montaud, d'autant plus que sa déposition n'a été démentie ni par Thiers ni par Barthélemy.

Mais diront les amants de la vérité absolue, s'il mentait ?...

Oh ! que non pas ! Lisez plutôt.

(1) Perspective qu'il avait d'ailleurs créée.

(2) Jamais laquais n'a mieux traduit la pensée du maître.

(3) Enquête parlementaire sur le 18 mars, Annexe, p. 593-594. Cette dernière phrase fait évidemment allusion aux tentatives, vaines d'ailleurs, des gens de l'Union républicaine, dont nous aurons ultérieurement à nous occuper.



« Versailles, 8 avril 1871, 10 h. matin.

1° Laissez passer M. le colonel de la Légion Alsace-Lorraine, de Montaud, se rendant à Paris et revenant à Versailles.

« BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE.

« *Représentant du peuple.* »

2° « Le maréchal de Mac Mahon, commandant en chef l'armée de Versailles, prie messieurs les généraux et officiers de service aux avant-postes, de laisser passer librement M. le colonel de la Légion Alsace-Lorraine, de Montaud, se rendant à Paris et revenant à Versailles.

« Maréchal de MAC MAHON. »

(Pièce visée le 28 mai par M. Ferry, député, le 29 mai par le commandant d'état-major R. Lurquez, et, le 1^{er} juin par le général commandant la place de Paris, de Gélin.)

« Versailles, 20 avril 1871.

3° « Je prie MM. les généraux de l'armée de Versailles, et tous les officiers sous leurs ordres, de laisser passer le porteur du présent, M. Barral de Montaud, se rendant à Paris et revenant à Versailles.

« *Le représentant du peuple,*

« *Signé : B. SAINT-HILAIRE.* »

(Visé le 28 mai par M. E. Ferry, adjoint, et le 29 par le commandant d'état-major R. Lurquez.) (1)

(1) Ces trois laissez-passer sont enregistrés pages 589 et 590 de l'Annexe de la Commission d'enquête sur l'insurrection du 18 mars, ce qui prouve qu'il faut lire les documents jusqu'en leurs annexes.



Le Montaud ne ment donc pas ; il ne ment pas non plus lorsqu'il écrit dans sa note présentée le 27 juillet 1871 à la Commission d'enquête :

« Bouhore, qui allait et venait, grâce au passe-port *prussien* que je lui avais prêté, porta à M. Thiers une longue lettre qui précise, on ne peut mieux, et le rôle que je jouais et de quelle manière j'entendais le jouer. »



Cet homme était donc un agent secret.

Comme tous les gens de sa sorte, il n'avait qu'une préoccupation : avoir l'air de donner beaucoup pour obtenir en conséquence.

Le voilà donc dans Paris. Il y manœuvre habilement. Cette canaille n'est pas sotte. Il se garde soigneusement de la Préfecture où son jeu eût été mis à jour très rapidement par les blanquistes maîtres de la police ; mais il pénètre aisément au ministère de la guerre, où Cluseret lui donne une fonction. Puis le hasard de ses recherches le met en rapport avec la municipalité du VII^e arrondissement. Le voilà en présence de la femme Leroy qui s'amourache du colonel, et il s'en sert.

Son rôle inné d'espion est de pousser tout au tragique : l'agent secret est nécessairement agent provocateur.

Il lit l'*Affranchi* et l'entrefilet du *talion*. Bonne affaire. Il court chez Mme Leroy et lui prouve que l'autre, le pauvre Urbain, doit porter cette motion à la Commune.

Le coup fait, il se rend à Versailles, voit le père Barthélemy et lui parle des otages ! Toutefois la réponse

cynique du valet de Foutriquet déconcerte notre homme : il ne pensait pas avoir ainsi servi les desseins de ses patrons. Il eût voulu partir avec quelque mission d'évasion et beaucoup d'argent pour la remplir. Coup manqué.

Alors, il change ses batteries, et il imagine toute une histoire d'égouts minés et d'efforts à faire par lui pour sauver Paris de l'explosion.

Cette fois Barthélemy et Thiers, qui craignent pour leurs immeubles, se montrent moins sceptiques. Notre espion revient à Paris son veston bourré de billets de banque.

D'ailleurs, cette histoire d'égouts minés, il la racontera à nouveau devant la stupide et haineuse Commission d'enquête, qui l'enregistrera avec force éloges.

Heureusement le grand ingénieur parisien Belgrand viendra plus tard réfuter les mensonges effrontés du Montaudent et ridiculiser une fois de plus l'inepte Commission d'enquête.

*
* * *

Bien que cette lettre de Belgrand ne soit relative qu'à l'affaire des égouts et ne concerne pas l'histoire des otages, nous la reproduisons parce qu'elle ajoutera à la démonstration déjà faite de l'infamie d'un des plus actifs agents de Thiers.

« Paris, le 11 mars 1872.

« Vous m'avez fait l'honneur de me consulter sur les passages suivants de la déposition de M. Barral de Montaudent de l'enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars. (Voir tome IX des *Annales de l'Assemblée nationale*, p. 591, 595, 596.)

« Page 591. — « Le réseau électrique par lequel étaient commandées toutes les mines des égouts, a été par moi détruit au milieu de mille difficultés. »

« Page 595. — « Son plan (de Cluseret) était de se servir des égouts, de faire sauter les divers quartiers au fur et à mesure de leur-occupation par les troupes. »

« Page 596. — « Je pus constater que l'on se préparait à faire sauter l'un après l'autre les divers quartiers, et ce, au moyen de fils télégraphiques reliés à deux claviers, l'un au télégraphe central, l'autre à l'Hôtel de Ville. Je gagnai à prix d'or deux individus, qui écartèrent tout danger, d'abord du côté de Montrouge, etc. »

« Je suis en mesure d'affirmer qu'il n'y a rien d'exact dans cette déposition. »

« Personne n'a pu pénétrer dans les égouts pour y pratiquer des mines, par la raison bien simple que le service du nettoyage n'a pas cessé un seul instant pendant le siège de la Commune, et qu'ainsi nos agents et ouvriers visitaient tous les égouts au moins une ou deux fois par semaine. Nous n'avons donc eu à réparer, après l'entrée des troupes, ni fourneaux de mine, ni autre avarie de ce genre. J'ai fait venir aujourd'hui même M. Rousselle, ingénieur en chef, M. Gallet, inspecteur, et M. Louis, contrôleur principal pour m'assurer s'il y avait désaccord entre nous sur ce point. Ces messieurs m'ont plainement confirmé dans ma manière de voir : les insurgés n'ont fait aucune entreprise sur les égouts.

« Sur quoi sont donc basées toutes ces fables qui ont cours dans le public ? Peut-être sur les faits suivants :

« Il y a des fils dans les égouts, posés depuis longtemps par l'administration du service télégraphique. Peut-être a-t-on cru que ces fils, que vous avez vus, étaient destinés à faire sauter des mines ?

« Je sais qu'on a pris pour des tonneaux de poudre, les tonneaux de goudron que les égoutiers descendent dans les égouts pour entretenir l'enduit qui préserve les conduits d'eau de l'oxydation. Un seul fil électrique, destiné

à faire sauter des *fougasses posées en terre et non en égout*, avait été établi *pendant le siège* dans une de nos galeries. Il a été coupé *pendant la Commune* par un piqueur du service, M. Sauvage, qui craignait que les fougasses de la voie publique n'aient pas été détruites.

« En résumé, je puis affirmer que, depuis le 18 mars jusqu'à la rentrée des troupes dans Paris, il n'a été fait aucune entreprise sur les égouts, qu'on n'y a pas établi de fourneaux de mine, qu'aucune matière explosible ou incendiaire n'y a été introduite, qu'on n'y a établi aucun fil destiné à mettre le feu à des mines ou à des matières incendiaires.

« Veuillez agréer, etc.

« E. BELGRAND. »

★ ★

Le lecteur sait maintenant quelle comédie bien humaine servit de prologue à la tragédie que nous racontons. En résumé :

D'abord un jeune et vaillant journaliste, Olivier Pain, disant la vérité sur les exactions versaillaises et criant vengeance.

Puis, Thiers, le politicien corrupteur; puis Barral de Montaud, le vil espion; puis un naïf, ce pauvre Urbain.

Entre les deux, une femme, amante de l'un et maîtresse de l'autre.

Enfin, comme dénouement, le décret.

Qu'on nous permette ici une observation.

Nous ne sommes pas de ceux qui outrageons les femmes. Même déchuës, nous voulons pour elles indulgence.

Celle que l'histoire m'a contraint de mettre en scène n'a été là, en somme, qu'un instrument fatal, dans les bras d'un ignoble pantin politicien, dont Thiers, pitre sinistre, tenait les ficelles.

Nous avons voulu savoir ce qu'était devenue cette mal-

heureuse. Nous connaissions son passé. Nous savions par les confidences désolées de Urbain tout le mal qu'elle lui avait fait et tout celui qu'elle avait occasionné, sans en avoir bien conscience. Nous savions qu'à la presque île Ducos où Thiers, ingrat envers de Montaud comme envers elle, l'avait laissé reléguer, elle s'était plutôt mal conduite. Nous savions tout cela. L'amnistie venue je l'avais vue, — une première et dernière fois — à Nouméa où, mariée pour la troisième fois, elle tentait de se faire une autre existence.

Depuis, une enquête discrète m'a permis de constater qu'elle vit encore, plutôt malheureuse et digne de pitié.

Qu'elle m'excuse moi-même de l'avoir mise en cause; il le fallait bien.



Et puis, savons-nous l'histoire vraie de la première chute? Et n'apparaît-il pas que le Montaud spéculait sur cette hystérie, comme il exploitait d'autre part l'ambition effrénée et féroce du petit Thiers?

Pour moi, la femme Leroy appartient à cette catégorie de femmes qui ont le cerveau et le cœur dans l'utérus. Ce sont des irresponsables.

Insistons-y, elle ne fut, dans toute cette affaire qu'un instrument.

L'histoire l'oubliera donc, comme elle oubliera même Barral de Montaud, pour atteindre et châtier Thiers, dont le monument funèbre s'élève encore aujourd'hui cyniquement à quelques pas du mur des fédérés qu'il massacra.

La femme Leroy! Non pas donc une misérable, mais une misérable aussi bien dans l'ordre physiologique que dans l'ordre social : irresponsable deux fois par conséquent.

Dans le drame qui nous occupe elle compte comme dans d'autres le couperet de la guillotine : elle ne fut ni le juge ni le bourreau.

CHAPITRE II

LA THÉORIE DES OTAGES ABANDONNÉE PAR LA COMMUNE EST REPRIS PAR LES RÉVOLUTIONNAIRES BLANQUISTES

La Commune recule devant l'application du décret. — Attitude des Blanquistes. — Importante décision. — Démarche du Comité de sûreté générale auprès de l'abbé Deguerry et de l'archevêque. — Attitude de ces deux prêtres. — Délégation du curé de Montmartre. — La première lettre de l'archevêque à Thiers. — La lettre de l'abbé Deguerry. — Thiers fait attendre l'abbé Bertaux. — Réponse de Thiers à l'archevêque. — Retour de l'abbé Bertaux. — La mise en liberté. — Deuxième lettre de l'archevêque. — Embarras de Thiers. — Il ne répond pas. — Piteuses explications de Jules Simon. — Les Blanquistes projettent l'évasion de Blanqui. — Mission de Ernest Granger. — Ce qu'on aurait dû faire. — Résumé de la situation.

Sous la pression de l'indignation populaire, la Commune avait voté la proposition Urbain. Elle s'en repentait bien vite. Sa violence n'était que dans son vocabulaire.

Pendant que les quelques radicaux siégeant à la Commune, tels Ranc, André Lefèvre, Goupil se jetaient sur le décret du 5 avril comme sur une planche de salut par la démission, et fuyaient ainsi le radeau révolutionnaire, la majorité de l'Assemblée communaliste renvoyait aux calendes grecques l'exécution de leur violente décision de la veille.

★
★ ★

A la Préfecture de police on avait d'autres préoccupations. Les choses y étaient prises au tragique vrai des cir-

constances. A tort ou à raison, on voulait opposer à la férocité Versaillaise les grandes fureurs du Paris révolutionnaire de 93.

Dès que la théorie des otages eût été acceptée par la Commune, Rigault, Ferré, Eudes, Trinquet, Chardon, — pour ne parler que des blanquistes élus — voulurent en tirer le meilleur parti pratique.

Deux courants d'idées prirent ainsi naissance : l'un tendant à obtenir de Versailles l'engagement formel de ne plus fusiller de prisonniers; l'autre, plus politique et moins vain, visant l'échange des prisonniers et, conséquence, l'arrivée à Paris de Blanqui, qu'on eût échangé contre les plus importants des otages, contre tous, si besoin était.

De là les négociations très diverses engagées alors. L'utilité d'en donner enfin la véritable histoire n'échappera à personne.

A la suite d'une première conférence tenue le 6 avril, dans le bureau du délégué à l'ex-préfecture, il fut décidé que Gaston Da Costa, secrétaire du Comité de sûreté générale, ferait immédiatement une démarche auprès de l'archevêque Darboy et de l'abbé Deguerry, afin d'en obtenir une protestation écrite contre les exécutions sommaires faites par les Versaillais au cours des journées des 2, 3 et 4 avril; que, s'il obtenait ces protestations, il chargerait un des prisonniers de les porter à Versailles, avec mission verbale de parlementer déjà pour l'échange de Blanqui.

Il faut dire que tous, les uns et les autres, — je ne veux parler ici que des seuls blanquistes — se sentaient déjà écrasés sous le poids d'une tâche révolutionnaire fort au-dessus de leur sang-froid et de leur inexpérience. Régnard, Ferré, et surtout Rigault se prenaient constamment à regretter l'absence du grand chef qu'ils s'étaient désigné dès longtemps. Il leur semblait que

Blanqui devait être le Jules II de cette défense suprême de Paris et que, lui absent, personne n'était de taille à triompher à la fois et des parloles de la Commune, et de l'anarchie envahissante, et des Versaillais assiégeants.

Combien ils avaient raison !

*
* * *

Le soir même, Da Costa fit venir l'abbé Deguerry dans son bureau et le mit au courant de la résolution prise.

Le curé de la Madeleine ne dissimula point sa joie et promit une lettre pour le lendemain. Dans la matinée du 8, Da Costa, muni de la lettre de l'abbé Deguerry, se rend à Mazas et voit l'archevêque dans sa cellule. Il le met au courant des événements; il lui raconte la mort de Florens, celle de Duval, celle de centaines d'autres prisonniers; enfin il lui donne communication de la lettre du curé de la Madeleine.

Le prélat réfléchit un bon moment, et, défiant, ne se rendit qu'après avoir parcouru quelques journaux. Il déclara enfin que, si le caractère de son ministère lui interdisait d'intervenir dans des conflits politiques, l'humanité lui faisait un devoir d'écrire la lettre qu'on lui demandait. Alors Da Costa avertit l'archevêque qu'il se retirait au greffe de la prison, où un gardien viendrait le prévenir lorsque la lettre serait terminée.

Cette attente fut d'une heure environ.

Da Costa rentre alors dans la cellule, lit la lettre et demande au prisonnier d'ajouter qu'il n'avait cédé à aucune contrainte. Celui-ci reprend la plume et ajoute un post-scriptum.



Le lendemain, 9 avril, Da Costa soumit les deux lettres à Rigault, qui se montrait plutôt peu confiant dans la démarche qu'on allait tenter.

— Il aurait fallu exiger d'eux une proposition d'échange contre Blanqui, Enfin !... Nous verrons bien... Et Bon-jean ? Il fallait le faire écrire aussi.

— On n'en avait point parlé. Maintenant, qui allons-nous envoyer à Versailles !

— Qu'est-ce que ça peut f... Le premier calotin venu... Seulement fais-lui promettre par écrit de revenir et de demander à Thiers l'échange de Blanqui.

Et Rigault sortit, allant à l'Hôtel de Ville.

Gaston Da Costa réunit alors dans son bureau une douzaine de prêtres détenus. Il leur donne lecture des deux lettres ; puis, il déclare que l'intention du délégué est de les faire porter à Versailles par un des frères ignorantins arrêtés la veille.

Le curé de la Madeleine objecte alors qu'il serait préférable de charger un prêtre de la mission.

— Vous sans doute, n'est-ce pas ? lui dit Da Costa méchamment.

— Non, monsieur, mais l'abbé Bertaux, curé de Montmartre. Je crois que, grâce à ses relations, il parviendra plus aisément auprès de M. Thiers.

Je n'avais rien à répliquer.

Le jour même, l'abbé Bertaux signa un engagement de revenir dans les trois jours. En échange je lui remis, avec les deux lettres, un laissez-passer signé de moi

et portant le timbre du Comité de sûreté générale.

Au moment du départ, je déclarai à l'abbé que s'il s'acquittait loyalement de sa mission, il serait, à son retour, laissé en liberté, quelle que fût d'ailleurs la teneur de la réponse (1).

Voici maintenant le texte des deux lettres remises au curé de Montmartre, qui, le 10 avril, escorté jusqu'aux avant-postes par deux de nos agents, se rendit à Versailles par Saint-Denis.

« Prison de Mazas, 8 avril 1871.

« Monsieur le Président,

« Hier vendredi, après un interrogatoire que j'ai subi à Mazas, où je suis détenu en ce moment, les personnes qui venaient m'interroger m'ont assuré que des actes barbares avaient été commis contre des gardes nationaux par divers corps de l'armée, dans les derniers combats : on aurait fusillé les prisonniers et achevé les blessés sur le champ de bataille. Ces personnes, voyant combien j'hésitais à croire que de tels actes pussent être exercés par des Français contre des Français, m'ont dit ne parler que d'après des renseignements certains.

« Je pars de là, monsieur le Président, pour appeler votre attention sur un fait aussi grave, qui peut-être ne vous est pas connu, et pour vous prier instamment de voir ce qu'il y aurait à faire dans des conjonctures si douloureuses. Si une enquête forçait à dire qu'en effet, d'atroces excès ont ajouté à l'horreur de nos discordes fratricides, ils ne seraient certainement que le résultat d'emportements particuliers et tout individuels. Néanmoins, il est

(1) Déclaration très nette de l'abbé Bertaux au procès Da Costa, juin 1872.

possible peut-être d'en prévenir le retour, et j'ai pensé que vous pouvez plus que personne prendre à ce sujet des mesures efficaces.

« Personne ne trouvera mauvais qu'au milieu de la lutte actuelle, étant donné le caractère qu'elle a revêtu dans ces derniers jours, j'intervienne auprès de tous ceux qui pensent la modérer ou la faire finir.

« L'humanité, la religion, me le conseillent et me l'ordonnent. Je n'ai que des supplications; je vous les adresse avec confiance.

« Elles partent d'un cœur d'homme qui compatit, depuis plusieurs mois, à bien des misères; elles partent d'un cœur français que les déchirements de la patrie font douloureusement saigner; elles partent d'un cœur religieux et épiscopal qui est prêt à tous les sacrifices, même à celui de sa vie, en faveur de ceux que Dieu lui a donnés pour compatriotes et pour diocésains.

« Je vous en conjure donc, monsieur le Président, usez de tout votre ascendant pour amener promptement la fin de la guerre civile, et, en tout cas, pour en adoucir le caractère, autant que cela peut dépendre de vous.

« Veuillez, monsieur le Président, agréer l'hommage de nos sentiments très respectueux.

« G. DARBOY,

« Archevêque de Paris. »

« P.-S. — La teneur de ma lettre prouve assez que je l'ai écrite d'après la communication qui m'a été faite; je n'ai pas besoin d'ajouter que je l'ai écrite non seulement en dehors de toute pression, mais spontanément et de grand cœur. »

« Paris, le 7 avril 1871.

« *A messieurs les membres du gouvernement à
Versailles.*

« Messieurs,

« De mon libre mouvement et sous l'inspiration de ma conscience, je viens vous demander avec instance d'empêcher toutes les exécutions, soit de blessés, soit de prisonniers.

« Ces exécutions soulèvent de grandes colères à Paris et peuvent y produire de terribles représailles.

« Ainsi l'on est résolu, à chaque nouvelle exécution, d'en ordonner deux des nombreux otages que l'on a entre les mains.

« Jugez à quel point ce que je vous demande comme prêtre est d'une rigoureuse et absolue nécessité.

« J'ai l'honneur d'être respectueusement votre très humble serviteur.

« H. DEGUERRY,

« *Curé de la Madeleine, au dépôt
de la Conciergerie.*

« Je crois devoir vous déclarer que j'ai conçu et écrit cette lettre sans aucune pression; mais, comme je l'ai dit au commencement, de mon libre mouvement.

« H. DEGUERRY. »

★ ★

Les journées des 11, 12, 13 et 14 avril passèrent. L'abbé Bertaux ne revenait point. Nous ne comptions plus du tout sur son retour. A tel point que, dès le 12, une nouvelle démarche était faite auprès de l'archevêque pour obtenir

une lettre demandant cette fois très nettement l'échange de Blanqui.

Cependant, dans la matinée du 15 avril, on vint prévenir Da Costa que l'abbé Bertaux était de retour et qu'il attendait dans la pièce attenante au bureau de la Sûreté générale.

Thiers n'avait reçu ce prêtre gêneur que tardivement et lui avait fait attendre sa réponse pendant deux jours.

Cette réponse, la voici :

« Versailles, 14 avril 1871.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que M. le curé de Montmartre m'a remise de votre part, et je me hâte de vous répondre *avec la sincérité de laquelle je ne me départirai jamais*.

« Les faits sur lesquels vous appelez mon attention sont **ABSOLUMENT FAUX**, et je suis véritablement surpris qu'un prélat aussi éclairé que vous, monseigneur, ait admis un instant qu'ils pussent avoir quelque degré de vérité. Jamais l'armée *n'a commis ni ne commettra* les crimes odieux que lui imputent des hommes, ou volontairement calomniateurs, ou égarés par le mensonge au sein duquel on les fait vivre.

« *Jamais nos soldats n'ont fusillé les prisonniers* ni cherché à achever les blessés. Que dans la chaleur du combat ils aient usé de leurs armes contre des hommes qui assassinent leurs généraux, et ne craignent pas de faire succéder les horreurs de la guerre civile aux horreurs de la guerre étrangère, c'est possible; mais, le combat terminé, *ils rentrent dans la générosité du caractère national*, et nous en avons ici la preuve matérielle exposée à tous les regards.

« Les hôpitaux de Versailles contiennent quantité de blessés appartenant à l'insurrection, et qui sont soignés

comme les défenseurs de l'ordre eux-mêmes. Ce n'est pas tout, nous avons eu dans nos mains 1,600 prisonniers, qui ont été transportés à Belle-Isle, et dans quelques postes maritimes, où ils sont traités comme des prisonniers ordinaires, et *même beaucoup mieux que ne le seraient les nôtres si nous avions eu le malheur d'en laisser dans les mains de l'insurrection.*

« Je repousse donc, monseigneur, les calomnies qu'on vous a fait entendre; *j'affirme que jamais nos soldats n'ont fusillé les prisonniers*; que toutes les victimes de cette affreuse guerre civile ont succombé dans la chaleur du combat; *que nos soldats n'ont pas cessé de s'inspirer des principes d'humanité qui nous animent tous*, et qui seuls conviennent aux convictions et aux sentiments du gouvernement librement élu que j'ai l'honneur de représenter.

« J'ai déclaré et je déclare encore, que tous les hommes égarés qui, revenus de leurs erreurs, déposeraient les armes, auraient la vie sauve, à moins qu'ils ne fussent JUDICIAIREMENT convaincus de participation aux abominables assassinats que tous les honnêtes gens déplorent; que les ouvriers nécessiteux recevraient pour quelque temps encore le subsidé qui les a fait vivre pendant le siège, et *que tout serait oublié une fois l'ordre rétabli.*

« Voilà les déclarations que j'ai faites, et que je renouvelle, *et auxquelles je resterai fidèle quoiqu'il arrive*, et je nie absolument les faits qui seraient contraires à ces déclarations.

« Recevez, Monseigneur, l'expression de mon respect et de la douleur que j'éprouve en vous voyant victime de cet affreux système des otages, emprunté au régime de la Terreur, et qui semblait ne devoir jamais renaître chez nous.

« *Le Président du Conseil,*

« A. THIERS. »

Cette réponse effrontée appartient maintenant à l'Histoire, bien que la plupart des écrivains de la réaction aient pris grand soin de la passer sous silence.

Le document vaudrait d'être analysé par le menu ; mais les faits mêmes que nous avons racontés lui donnent un démenti suffisant. Nous nous sommes bornés à signaler au lecteur les mensonges les plus évidents du triste sauveur de la réaction.

Da Costa transmet immédiatement cette lettre à Rigault, qui, après l'avoir lue, s'écria :

— Le cochon ! J'en étais sûr... Il faut faire publier cela.

— Et Bertaux ? demanda Da Costa.

— Relâche-le, puisque tu l'as promis.

— Veux-tu le voir ?

— A quoi bon ?

* * *

Da Costa regagne son bureau où l'attend le curé de Montmartre.

— Vous devez savoir, lui dit-il, que la réponse de Thiers n'est pas favorable. Nous allons la communiquer à votre archevêque. Quant à vous, vous êtes libre : vous avez tenu votre engagement ; nous tenons le nôtre.

Un silence.

— A propos, reprit Da Costa, et qu'a dit Thiers de l'échange des prisonniers ?

— L'état d'esprit de M. Thiers m'a paru tel que je n'ai pas cru devoir aborder cette question.

— Parbleu ! il se fiche bien de vous autres... Enfin, vous pouvez vous retirer.

L'abbé Bertaux observe alors qu'il ne restera pas longtemps libre si on ne lui donne un certificat et un sauf-conduit.

Da Costa dicta les deux pièces au secrétaire Lombard et les signa.

Le curé de Montmartre quitta alors la Préfecture. Il commit l'imprudence de retourner à Montmartre, où le Comité de vigilance le mit à nouveau en état d'arrestation et le garda prisonnier à la mairie. Il fallut que le lendemain Rigault envoyât l'ordre formel de le relâcher.

L'abbé Bertaux put alors quitter Paris sans être autrement inquiété.

Le lendemain, 16 avril, communication fut donnée à l'archevêque de Paris de la réponse scélérate de Thiers.

A la lecture, le visage du prélat se contracta plusieurs fois ; mais en définitive, il se borna à déclarer qu'il attendait mieux de nouvelles démarches qui venaient d'être tentées.

*
* * *

Voici ce qui motivait cette confiance relative de l'archevêque : le 12 avril, le citoyen Flotte, vieil ami et compagnon de luttés de Blanqui, s'était rendu à Mazas et avait obtenu de Darboy la lettre suivante :

« Prison de Mazas, 12 avril 1871.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous soumettre une communication que j'ai reçue hier soir, et je vous prie d'y donner la suite que votre sagesse et votre humanité jugeront la plus convenable.

« Un homme influent, très lié avec M. Blanqui par certaines idées politiques, et surtout par le sentiment d'une vieille et solide amitié, s'occupe activement de faire qu'il

soit mis en liberté. Dans cette vue, il a proposé de lui-même aux commissaires que cela concerne cet arrangement : Si M. Blanqui est mis en liberté, l'archevêque de Paris sera rendu à la liberté avec sa sœur, M. le président Bonjean, M. Deguerry, curé de la Madeleine, et M. Lagarde, vicaire général de Paris, celui-là même qui vous remettra la présente lettre. La proposition a été agréée, et c'est en cet état qu'on me demande de l'appuyer près de vous.

« Quoique je sois en jeu dans cette affaire, j'ose la recommander à votre haute bienveillance ; mes motifs vous paraîtront plausibles, je l'espère.

« Il n'y a déjà que trop de causes de dissentiment et d'aigreur parmi nous ; puisqu'une occasion se présente de faire une transaction, qui du reste ne regarde que les personnes et non les principes, ne serait-il pas sage d'y donner les mains et de contribuer ainsi à préparer l'apaisement des esprits ?

« L'opinion ne comprendrait peut-être pas un tel refus.

« Dans les crises aiguës comme celles que nous traversons, des représailles, des exécutions par l'émeute, quand elles ne toucheraient que deux ou trois personnes, ajoutent à la terreur des uns, à la colère des autres et aggravent encore la situation. Permettez-moi de vous dire, sans autres détails, que cette question d'humanité mérite de fixer toute votre attention, dans l'état présent des choses à Paris.

« Oserais-je, monsieur le Président, vous avouer ma dernière raison ? Touché du zèle que la personne dont je parle déployait avec une amitié si vraie en faveur de M. Blanqui, mon cœur d'homme et de prêtre n'a pas su résister à ces sollicitations émues, et j'ai pris l'engagement de vous demander l'élargissement de M. Blanqui le plus promptement possible. C'est ce que je viens de faire.

« Je serais heureux, monsieur le Président, que ce que je sollicite de vous ne vous parût point impossible ; j'aurais rendu service à plusieurs personnes et même à mon pays tout entier.

« G. DARBOY.

« Archevêque de Paris. »

Telle fut la seconde tentative pour faire comprendre au vieux politicien, nouveau roi du parlementarisme contemporain, toute la gravité de la situation des otages et, aussi, toute la possibilité offerte d'y remédier.

Elle était à la fois très digne et très sage cette lettre suprême de l'archevêque de Paris.

On y trouve la préoccupation évidente de ne point paraître défendre sa propre peau, et de fait — c'est en témoin oculaire que je l'affirme — rien, dans l'attitude de ce prêtre prisonnier ne révélait le souci, bien humain pourtant, d'échapper à la fureur, bien humaine aussi, de tout un peuple acculé à la plus formidable des guerres civiles.

On y trouve aussi le souci politique de faire bénéficier l'Église d'un adoucissement apporté aux horreurs d'une lutte fratricide, qui commençait par le meurtre de deux généraux réactionnaires et se continuait par l'exécution sommaire de deux généraux de l'insurrection.

On y trouve encore cet appel au bon sens : une indication discrète de ce fait que c'était une iniquité de faire à Blanqui le pire des procès de tendance en le rendant *a priori* responsable des actes d'une révolution qu'il eût certainement voulu diriger, mais qui ne s'en déroulait pas moins en dehors de son initiative et de son autorité.

La première lettre de Darboy permettait à Thiers de se tirer d'affaire par le mensonge. Aussi abusa-t-il effrontément, — on l'a vu — du procédé.

La seconde lettre devenait autrement embarrassante pour le vieux sacripant.

Il se garda bien d'y répondre : Procédé commode.

Le petit homme dut néanmoins passer un fichu quart d'heure quand, aux efforts entêtés du vieux révolutionnaire Flotte, se joignirent ceux de l'ambassadeur américain Whasburne et du nonce apostolique.

S'il faut en croire les documents laissés par les personnages officiels d'alors, Thiers se serait décidé à soumettre le cas à son Conseil et à la fameuse Commission des Quinze.

De tous ces misérables hommes il aurait obtenu le silencieux acquiescement dont il avait besoin.

Pour éclaircir ce point obscur de cette déjà sombre histoire, je crois devoir citer ici l'explication donnée *après coup* par Jules Simon, cette autre parlementaire riche d'esprit et de talents sans doute, mais combien pauvre caractère !

Lisez :

« M. Thiers fit attendre deux jours sa réponse. Il voulait consulter les ministres, et ensuite la Commission des Quinze. Le Conseil, à l'unanimité, la Commission à l'unanimité, opinèrent pour le refus. M. Thiers *prépara* une lettre en ce sens, qui n'arriva pas à sa destination, mais dont la conclusion et les motifs furent rendus publics. »

Ainsi, dès le début apparaît le jésuitisme de cet avocat dont toute la science politique consistait ordinairement à se tirer d'affaire par des larmes, des sourires malins et des mots d'esprit. Tout de suite englobant dans l'affaire les ministres serviles et la Commission des Quinze, il signale l'unanimité dans la scélératesse. Puis il parle d'une lettre *préparée*, dont les *conclusions* seulement furent rendues publiques, mais qui ne nous parvint jamais.

Et le voici maintenant réfugié piteusement et maladroi-

tement dans la plaidoirie des circonstances atténuantes :

« L'archevêque avait sans doute raison de dire que « des « représailles, des exécutions par l'émeute, ajoutent à la « terreur des uns, à la colère des autres » ; que n'eût-on pas fait pour donner à la lutte un caractère moins sanginaire ! (Voilà qui est d'un bel aplomb). Personne à Versailles ne croyait que les jours des otages fussent menacés ; non, personne. (C'est-à-dire qu'on s'en moquait.)

« On savait par une cruelle et récente expérience (alors ?), ce que peuvent dans un mouvement d'égarement les foules ameutées. Mais les otages étaient en prison ; ils ne pouvaient périr qu'en vertu d'un ordre du gouvernement insurrectionnel (or c'est précisément la foule ameutée qui va revenir exécuter le décret), et quelque criminel que fût ce gouvernement, il n'irait pas jusqu'à ordonner un massacre de propos délibéré. En supposant qu'il fût assez pervers pour commettre un tel crime et assez insensé pour se priver lui-même de son unique chance de salut, on ne proposait en échange de M. Blanqui que cinq otages. »

Ici, il faut relever toute l'infamie de l'argumentation.

Elle est infâme, d'abord, parce qu'elle est faite pour laisser lire entre les lignes que l'archevêque n'avait d'autre souci que celui d'échapper à la mort, sans préoccupation du sort des autres.

Elle est infâme encore parce qu'elle est mensongère : devant nous tous, Rigault avait dit à Flotte : « au besoin, « tu proposeras de remettre *tous les prisonniers* en « échange de Blanqui ». Le pauvre vieux Flotte, sacrifiant un instant toute son ardeur révolutionnaire au seul désir de voir enfin Blanqui mis à la tête de l'insurrection parisienne, fit à Barthélemy-Saint-Hilaire et à Thiers la même offre. Il se heurta au même implacable refus.

A l'appui de cette affirmation, nous ne pouvons malheureusement que donner notre parole, mais tous les gens de

bonne foi comprendront que nous disons là toute la vérité.

Et puis, mettons les choses au pis aller. La vie de ces cinq hommes, les autres dussent-ils périr, ce n'était donc rien ?

Et puis encore : Blanqui n'était pas le seul prisonnier : il y en avait déjà deux mille à Versailles : une fois adopté le principe de l'échange, est-ce que Thiers ne pouvait pas vider ainsi toutes nos prisons ?

Jules Simon ment donc lorsqu'il ajoute :

« Il en resterait encore près de deux mille (la Commune ou plutôt la révolution a fusillé soixante otages) entre les mains de l'émeute ; les suites d'une exécution, ou pour mieux dire d'un massacre, que redoutait si justement l'archevêque, ne seraient donc pas évitées (on vient de voir que oui). »

Alors, le vieux saule pleurnicheur se réfugie dans cette thèse juridique qu'il suffit de citer pour en montrer toute l'insanité.

« Le gouvernement n'avait pas *le droit* de faire cet échange, il ne pouvait le faire qu'en violation de la loi et du droit, parce que Blanqui, condamné, mais condamné par contumace (1), devait nécessairement être jugé, et ne pouvait pas, en l'état, être l'objet d'une grâce.

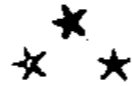
« Enfin (et voilà le grand mot lâché bêtement par un homme de beaucoup d'esprit) la raison politique ne permettait pas de donner à l'insurrection un chef qu'elle regardait elle-même *comme un accroissement de force considérable*. »

(1) Encore une hypocrisie. Blanqui était en effet condamné à mort par contumace, par *qui*, par un *conseil de guerre* qui avait acquitté tous les prévenus présents. Il s'agissait des suites de l'affaire du 31 octobre 1870, affaire qui s'était terminée sans combat, parce que les représentants du gouvernement s'étaient engagés, *sur l'honneur*, à n'exercer aucune poursuite.

La bonne raison, la voilà en effet. Ces apeurés comprenaient bien que donner à l'insurrection parisienne le chef patriote et révolutionnaire qu'elle demandait, c'était tout au moins enterrer tous les projets d'oligarchie bourgeoise et financière qui ont été réalisés dans cette troisième république nominative.

Et, pour conclure ce piètre plaidoyer, Jules Simon ne trouve rien de mieux que de citer la conclusion de la lettre *non expédiée* que Foutriquet aurait laissée à l'histoire pour se justifier :

« Je suis donc, Monseigneur, *sans droit et sans pouvoir* pour opérer l'échange que vous proposez, et auquel une commission de l'Assemblée a jugé, à l'unanimité, que le gouvernement devait se refuser. Dans cette pénible position, j'ai du moins la confiance que les hommes qui ont osé vous arrêter, ne seront pas assez pervers pour pousser leurs violences plus loin. »



Les blanquistes, eux, nous l'avons dit déjà, avaient comme l'intuition de toutes ces scélératesses de Foutriquet et de son entourage immédiat.

Rigault, entre autres, se montrait fort pessimiste sur le résultat de toutes ces démarches.

Il avait dit à Flotte :

« Je veux bien tenter tout ce que tu voudras; mais tu verras, mon vieux, qu'ils nous rouleront. »

Aussi bien avait-il songé à quelque moyen plus héroïque de conquérir Blanqui, celui-ci entre autres : charger un ami sûr de trouver la prison du « vieux » et de l'en faire évader.

Un des plus vaillants blanquistes s'offrit pour cette

aventure : ce fut Ernest Granger, celui que Blanqui a choisi depuis pour exécuteur testamentaire.

Voici ce qu'il m'écrivit à propos de cette mission :

«... quant à mon affaire, elle peut se résumer en deux mots.

« Pendant la Commune, Pilhes vint trouver Eudes au ministère de la guerre et lui dit qu'on ne pouvait rester dans l'ignorance de ce qu'était devenu Blanqui et lui dit qu'il partait à sa recherche. Il nous demanda si quelqu'un voulait l'accompagner, Eudes me désigna. J'acceptai. Pilhes et moi remorqué par lui nous allâmes d'abord à Toulouse; mais là je vis que mon compagnon qui, cependant, s'était montré d'une rare intrépidité à la Villette et le 4 septembre, mettait peu d'entrain à la continuation de nos recherches. Je lui déclarai que je désirais poursuivre ma tâche et il me donna les indications nécessaires pour me rendre chez Mme Barellier, dans le Lot, où l'arrestation de Blanqui avait été opérée, et aussi une lettre pour un républicain de Cahors : je crois bien qu'il s'appelait Combarieu, mais ma mauvaise mémoire ne me permet pas de l'affirmer.

« Chez Mme Barellier, on ne savait pas encore où Blanqui avait été transféré et c'est ce Combarieu (si c'est bien son nom) auquel je fus obligé de faire la confidence de mes projets. C'était d'ailleurs un homme sûr, qui m'apprit que Blanqui était jusqu'à ce jour resté à la prison de Figeac. Il me dit que, dans une petite ville comme Figeac, ma présence serait tout de suite constatée et commentée, mais il ajouta que, par ses relations à lui, qui était du pays, il ne serait peut-être pas impossible d'arriver à corrompre un ou plusieurs gardiens.

« Tu sais comme nous étions méticuleux sur l'article argent; l'état d'âme panamiste n'était pas encore inventé. J'étais parti sans le sou, avec l'argent stricte du voyage et encore effectué dans les conditions les plus modestes. Je

n'avais pas la plus petite somme pour la corruption proposée.

« Je repartis donc de suite pour Paris afin de demander à Eudes si, la corruption étant acceptée, je serais certain de recevoir par expres les sommes promises au corrompu. Eudes en parla au Comité de sûreté générale, qui promit. Je revins à Cahors, mais là j'appris deux nouvelles déplorable : d'abord le transfert de Blanqui au fort du Tau-reau et, ensuite, l'entrée des Versaillais dans Paris. Ils étaient entrés le lendemain ou le surlendemain de mon départ pour Cahors. Je revins en hâte sur Paris, mais trou-vai portes closes et ne pus entrer que le crime con-sommé...

« ERNEST GRANGER. »

On voit bien qu'entreprise de telle façon, la mission, quoique confiée au plus vaillant et au plus religieux des disciples de Blanqui, ne pouvait qu'échouer misérablement, et je ne l'ai enregistrée ici que pour indiquer une fois de plus notre idée dominante de tout tenter pour mettre enfin le grand chef révolutionnaire à la tête de Paris révolté pour la défense de la République et de la patrie, toujours en danger.

Pour aboutir, il eût fallu, sans hésitation enfantine, mettre à la disposition de Granger le nerf de cette guerre de corruption : l'argent.

Si notre ami était parti avec quelques billets de mille francs dans son portefeuille, il eût très probablement réussi. En tout cas il n'eût point perdu un temps précieux en allées et venues qui permirent à Thiers, — peut-être mis sur ses gardes — de faire transporter au fort du Tau-reau, en rade de Morlaix, l'illustre et si inquiétant pri-sonnier de Figeac.

Imaginez quelle eût été la situation accablante pour Thiers, si nous avions pu conquérir Blanqui sans rendre

aucun des otages qu'on avait offerts pour l'échanger!

Mais nous étions des jeunes, sans grand esprit de suite, sans expérience surtout et forts uniquement de notre foi.

Aussi bien, avant d'aborder le récit même du drame des otages, qu'on nous permette de signaler encore une de nos plus lourdes fautes.

Après l'insuccès de la démarche tentée par l'abbé Bertheaux, nous aurions dû tous avoir l'assurance que nous ne réussirions pas plus à obtenir de Thiers et la fin des exécutions sommaires et l'échange que nous désirions pourtant si ardemment.

Certes, la seconde démarche surtout, celle de Flotte, appuyée par l'ambassadeur américain Whasburn et par le nonce apostolique, dut mettre Foutriquet dans l'embarras. Il se tira d'affaire, on l'a vu, en gagnant du temps et en évitant de répondre.

Nous avons donc fait fausse route.

N'y avait-il donc aucun autre moyen d'aboutir?

Oui, il y en avait un, certain celui-là, et auquel personne ne songea.

Ce qu'on n'avait pas obtenu, ce qu'on ne pouvait obtenir de Thiers, féroce unité, on eût pu l'obtenir beaucoup plus aisément de l'Assemblée versaillaise. Les lettres de l'archevêque, — on le sent très nettement après trente années — auraient dû être adressées au président de l'Assemblée, avec mise en demeure de les soumettre à une délibération publique.

Assurément, la démarche, ainsi tentée, eût mis le vieux Grévy dans un embarras cruel, mais il eût été dans l'obligation stricte de saisir tout au moins ses collègues d'un incident aussi grave. Un débat public aurait eu lieu, et l'on saisit bien clairement que l'Assemblée, acculée à cette nécessité de se prononcer en définitive par oui ou par non sur la question de l'échange aurait fatalement cédé. Tous les sophismes des rhéteurs, toute la férocité

des politiciens, tout l'aveuglement d'apeurés devenus forcés eussent été vains devant l'impossibilité de déclarer au pays qu'on avait eu la certitude de sauver l'archevêque et d'autres prêtres d'une mort très probable et qu'on en avait laissé échapper l'occasion.



Quoiqu'il en soit voici donc comment, au point où nous en sommes arrivés, peut se résumer le prologue du drame :

Les exécutions sommaires de prisonniers par les Versaillais ne sont pas douteuses. Elles ont eu pour conséquence immédiate d'exaspérer le peuple insurgé. La Commune subit cette poussée d'exaspération indignée et adopte la proposition Urbain, très probablement rédigée par le Barral de Montaud, espion avéré de Thiers. Puis l'assemblée insurrectionnelle ayant très vite renoncé à l'exécution immédiate de son décret du 5 avril, les blanquistes de la Préfecture s'efforcent néanmoins de tirer parti de la mesure violente : 1° pour empêcher de nouvelles exécutions sommaires ; 2° pour obtenir l'échange de Blanqui.

A une première lettre de l'archevêque Darboy, Thiers répond par un démenti cynique, mais il se garde de rien répondre à la proposition autrement plus embarrassante de l'échange. Entre temps, les blanquistes font aussi de vains efforts pour faire évader Blanqui de sa prison de Figeac.

Nous allons entrer maintenant dans le vif de l'action.

CHAPITRE III

LE PARQUET DE LA COMMUNE

SOMMAIRE. — Les blanquistes au parquet de la Commune. — Un décret important. — Le travail du parquet révolutionnaire. — Coup d'œil sur une séance importante de la Commune. — Première et unique audience des assises révolutionnaires. — La situation des « otages » lors de l'entrée des troupes versaillaises. — Un crime politique de la Commune de 1871.

Nous l'avons dit déjà, mais il est utile d'y insister : pour exposer en pleine clarté ce qu'on a appelé « l'affaire des otages » force nous est d'interrompre momentanément l'ordre des faits qui, dans leur ensemble, constituent l'histoire de la Commune insurrectionnelle de 1871. De ces faits nous n'allons retenir présentement que ceux qui se lient directement au drame.



A partir du 5 avril, les arrestations des prêtres s'étaient multipliées. Une autre catégorie s'était accrue aussi : celle des anciens agents secrets de la police impériale : *on verra que quelques-uns d'entre eux avaient été élus membres de la nouvelle assemblée communaliste.*

Ailleurs aussi nous montrerons comment la Commune de Paris, redoutant le pouvoir absolument révolutionnaire

que Raoul Rigault et les blanquistes exerçaient à l'ex-préfecture de police, chercha, mais vainement, à le diminuer. Rigault, répondant à ces tentatives avec une audacieuse habileté, donna sa démission de délégué à la police, se fit remplacer à cette fonction par un homme à lui, Cournet, et prit le poste autrement redoutable de procureur de la Commune.

Il continuait donc d'exercer, appuyé par le délégué à l'ex-préfecture et par le délégué à la justice, Protot, tous deux opérant de concert avec le parquet de la Commune, le pouvoir judiciaire et le pouvoir policier.

Son premier acte important de procureur syndic fut de contraindre la Commune à revenir au décret du 5 avril en provoquant, d'accord avec Protot, l'établissement d'une procédure révolutionnaire qui allait permettre de déterminer avec précision ceux des détenus auxquels, le cas échéant, le décret dit des otages pourrait être appliqué.

De là ces documents officiels d'une suggestive impression :

« Le citoyen Raoul Rigault, délégué à la Sûreté générale, a donné sa démission; il a été nommé membre de la Commission de sûreté générale.

« Le citoyen Cournet a été nommé délégué à la Sûreté générale. »

« Sur la proposition du citoyen Protot, délégué à la justice :

« La Commune de Paris,

« Considérant que si les nécessités de salut public commandent l'institution de juridictions spéciales, elles permettent aux partisans du droit d'affirmer les principes

d'intérêt social et d'équité, qui sont supérieurs à tous les événements :

- « Le jugement par les pairs ;
- « L'élection des magistrats ;
- « La liberté de la défense ;

« Décrète :

« Article premier. — Les jurés seront pris parmi les délégués de la garde nationale élus à la date de la promulgation du décret de la Commune de Paris, qui institue le jury d'accusation.

« Art. 2. — Le jury d'accusation se composera de quatre sections, comprenant chacune douze jurés, tirés au sort, en séance publique de la Commune de Paris, convoquée à cet effet. Les douze premiers noms sortis de l'urne composeront la première section du jury. Il sera tiré en outre, pour cette section, huit noms de jurés complémentaires, et ainsi de suite pour les autres sections. *L'accusé et la partie civile pourront seuls exercer le droit de récusation.*

« Art. 3. — Les fonctions d'accusateur public seront remplies par un procureur de la Commune et par quatre substituts, nommés directement par la Commune de Paris.

« Art. 5. — *L'accusé sera cité à la requête du procureur de la Commune ; il y aura au moins un délai de vingt-quatre heures entre la citation et les débats.*

« L'accusé pourra faire citer, *même aux frais du trésor de la Commune, tous témoins à décharge.* Les débats seront publics. L'accusé choisira librement son défenseur, *même en dehors de la corporation des avocats. Il pourra proposer toute exception qu'il jugera utile à sa défense.*

« Art. 6. — *Dans chaque section, les jurés désigneront eux-mêmes leur président pour chaque audience. A défaut de cette élection, la présidence sera dévolue par la voie du sort.*

« Art. 7. — Après la nomination du président, les témoins à charge et à décharge seront entendus. Le procureur de la Commune avec ses substituts soutiendront l'accusation. L'accusé et son conseil présenteront la défense. *Le président du jury ne résumera pas les débats.*

« Art. 8. — L'examen terminé, le jury se retirera dans la chambre de ses délibérations. Les jurés recevront deux bulletins de vote portant, le premier, ces mots : *l'accusé est coupable* ; le second, ces mots : *l'accusé n'est pas coupable.*

« Art. 9. — Après sa délibération, le jury rentrera dans la salle d'audience. *Chacun des jurés déposera son bulletin dans l'urne* ; le scrutin sera dépouillé par le président ; le greffier comptera les votes et proclamera le résultat du scrutin. *L'accusé ne sera déclaré coupable qu'à la majorité de huit voix sur douze.*

« Art. 10. — Si l'accusé est déclaré non coupable, il sera immédiatement relaxé.

« Art. 11. — Toutes citations devant le jury et toutes notifications quelconques pourront être faites par les greffiers des sections du jury d'accusation. *Elles seront libellées sur papier libre et sans frais.*

« Paris, le 22 avril 1871 » (1).

Ce décret acquis, Raoul Rigault fut nommé immédiatement, par autre décret, procureur de la Commune de Paris,

(1) Nous avons cru devoir signaler dans cet important décret — un des sages que la Commune ait rendus — les parties qui révèlent bien nettement chez le rédacteur Eugène Protot, la résolution d'affirmer, dans une juridiction cependant spéciale et essentiellement révolutionnaire, les réformes judiciaires que nous attendons encore après trente-deux années de prétendu régime républicain. — C'est là sans doute une des raisons qui firent par la suite que le Conseil de l'ordre des avocats, plus fort que la loi, refusa, après l'amnistie, d'inscrire Protot au barreau des avocats de Paris.

et, particularité bizarre, cette autre mesure importante ne fut pas enregistrée au journal officiel de l'insurrection.

Par contre, la nomination des substituts fut insérée comme suit à l'*Officiel* du 5 mai 1871.

« Par décision en date du 1^{er} mai, et sur la proposition du citoyen Raoul Rigault, procureur de la Commune, le Comité de salut public a nommé les citoyens :

Ferré (Théophile),

Da Costa (Gaston),

Martainville,

Huguenot,

substituts du procureur de la Commune.

Puis, par arrêtés des 14 et 16 mai, Théophile Ferré était nommé délégué à la Sûreté générale en remplacement de Cournet et un autre blanquiste, Alfred Breuillé, le remplaçait comme substitut au parquet de la Commune.



Dès lors une activité fébrile régna et à la Préfecture et dans les bureaux de la Cour de cassation, où Raoul Rigault avait installé le parquet.

Le jury révolutionnaire fut très rapidement convoqué par les soins du délégué à la justice, et ceux des détenus appelés à comparaître tout d'abord devant lui furent classés comme suit, en trois catégories :

1^o Gardes municipaux et gardiens de la paix. — Breuillé, Huguenot, Martainville, substituts chargés de requérir.

2^o Agents secrets de la police politique de l'Empire. — Gaston Da Costa, substitut chargé de requérir.

3^o Affaire Chaudey, affaire Jecker, affaire Bonjean, affaire Chevriau, archevêque et ecclésiastiques détenus. — Raoul Rigault, procureur de la Commune, chargé de requérir.



La première audience de ces assises révolutionnaires eut lieu le 19 mai, dans la grande salle des assises du nouveau Palais de Justice.

Dans une très brève allocution, Raoul Rigault expliqua aux jurés que leur mission allait consister à déterminer, après débats, ceux des détenus qui devaient être considérés comme otages. Aussi bien, afin d'éviter toute équivoque, il lut aux jurés le décret du 5 avril, qui venait d'être rappelé à la tribune de la Commune, et par qui, encore par ce pauvre Urbain, dans la séance du 17 mai.

Il faut donner ici le compte rendu officiel de cette partie de la séance.

« La séance est reprise à trois heures un quart.

« Le citoyen Urbain communique à l'assemblée un rapport du lieutenant Butin, dénonçant le viol et le massacre d'une ambulancière pendant qu'elle soignait les blessés.

« LE CITOYEN URBAIN. — Ce rapport est certifié par le lieutenant Butin, de la 3^e compagnie du 105^e bataillon.

« Je demande soit à la Commune, soit au Comité de salut public, de décider que dix des otages que nous tenons en mains, soient fusillés dans les vingt-quatre heures, en représaille du meurtre de la cantinière assassinée et de notre parlementaire accueilli par la fusillade, au mépris du droit des gens. Je demande que cinq de ces otages soient fusillés solennellement, à l'intérieur de Paris, devant une délégation de tous les bataillons, et que les cinq autres soient fusillés aux avant-postes devant les gardes témoins de l'assassinat. J'espère que ma proposition sera acceptée.

« LE CITOYEN J.-B. CLÉMENT. — J'appuie la proposi-

tion du citoyen Urbain. J'ai des renseignements par un parent qui revient de Versailles, où il était prisonnier. Les nôtres, qui sont détenus à Versailles, sont excessivement maltraités; on leur donne très peu de pain et d'eau; on débite des infamies sur leur compte, et on les frappe à coups de crosse de fusil; il faut en finir. J'adresserai à ce sujet une question au citoyen Parisel, chef de la délégation scientifique.

« LE CITOYEN PARISEL demande la parole.

« PLUSIEURS MEMBRES. Le comité secret !

« L'Assemblée se forme en comité secret.

« La séance publique est reprise.

« LE CITOYEN RAOUL RIGAULT, *procureur de la Commune*. — Je présente le projet que voici :

« La Commune de Paris, vu l'urgence.

« Décrète :

« Article premier. — Le jury d'accusation pourra, provisoirement, pour les accusés de crimes ou délits politiques, prononcer des peines aussitôt après avoir prononcé sur la culpabilité de l'accusé.

« Art. 2. — Les peines seront prononcées à la majorité des voix.

« Art. 3. — Ces peines seront exécutoires dans les vingt-quatre heures.

« RAOUL RIGAULT, URBAIN, L. CHALAIN. »

« Je suis d'avis de répondre aux assassinats des Versaillais de la manière la plus énergique, en frappant des coupables et non les premiers venus.

« Et cependant, je dois le dire, j'aimerais mieux laisser échapper des coupables que de frapper un seul innocent.

« Parmi les gens que nous détenons, il y a de véritables criminels qui méritent d'être considérés comme plus que

des otages (1). Eh bien, le sort peut désigner les moins coupables, et ceux qui le sont, le plus souvent être épargnés.

« En attendant que la justice soit instituée complètement, j'ai cru utile d'établir un tribunal chargé de l'examen des crimes dont il s'agit. Je déclare en outre, que je demanderai qu'il ne soit pas tenu compte de la prescription pour les crimes de cette espèce. Et je place sur la même ligne les hommes qui sont d'accord avec Versailles, et les complices de Bonaparte.

« LE CITOYEN PRÉSIDENT. — Il y a une proposition formulée par le citoyen Urbain.

« LE CITOYEN URBAIN. — Si l'assemblée décide que les représailles aient lieu dans un très bref délai...

« LE CITOYEN RAOUL RIGAULT, *procureur de la Commune*. — Le jury d'accusation est assigné pour après-demain.

« LE CITOYEN URBAIN. — Si l'on nous donne les moyens d'exercer légalement, d'une façon convenable et promptement, les représailles, je serai satisfait.

« LE CITOYEN PRÉSIDENT. — Voici la proposition Urbain :

« Vu l'urgence,

« La Commune décrète :

« Dix individus désignés par le jury d'accusation seront
« fusillés en punition des assassinats commis par les Ver-
« saillais, et notamment de l'assassinat d'une infirmière
« fusillée par eux au mépris de toutes lois humaines.

« Cinq de ces otages seront fusillés dans l'intérieur de
« Paris, en présence de la garde nationale.

« Les cinq autres seront fusillés aux avant-postes, et
« aussi près que possible du lieu où a été commis le
« crime.

« URBAIN. »

(1) Rigault fait allusion ici à Chaudey et aux agents secrets de la police impériale.

« LE CITOYEN PROTOT. — Je déclare, au sujet du projet présenté par le citoyen Rigault que le jury d'accusation ne peut se prononcer que sur les questions de faits, et qu'il n'y a pas de peine contre les délits dont parle le citoyen.

« LE CITOYEN RIGAULT. — Il faut donc déterminer la peine dont ils sont susceptibles.

« LE CITOYEN AMOUROUX. — Je suis d'avis qu'on doit user de représailles. Il y a un mois, nous avons annoncé la mise à exécution d'un projet qui a mis fin pendant quelque temps aux crimes que commettaient les Versaillais; mais comme, en définitive, l'on n'a rien fait, les Versaillais ont de nouveau recommencé à assassiner les nôtres. En présence de ce qui se passe, je demande quel usage on fait de la loi sur les otages. Devons-nous condamner les gens retenus à ce titre? Mais est-ce que les Versaillais jugent nos gardes nationaux? Ils les prennent et ils les tuent sur les grands chemins. Agissons donc! et, pour chacun de nos frères assassinés, répondons par une triple exécution; nous avons des otages, parmi eux des prêtres, frappons ceux-là de préférence, car ils y tiennent plus qu'aux soldats!

« LE CITOYEN VAILLANT. — Je suis, je l'avoue, dans un grand embarras quand je vois, moi incompetent dans la grave question qui nous occupe, les deux seuls personnages compétents de cette assemblée sur la matière, en complet désaccord. Ne serait-il pas bien que les citoyens Protot et Rigault s'entendissent pour nous apporter une solution quelconque?

« LE CITOYEN PROTOT, *délégué à la justice*. — Il n'y a pas de résolution à prendre. Le procureur de la Commune peut traduire devant les deux premières sections du jury d'accusation les personnes qu'il a fait incarcérer.

« LE CITOYEN RAOUL RIGAULT, *procureur de la Commune*. — En présence des événements, ces moyens ne suffisent point.

« LE CITOYEN PILLOT, *président*. — Ne perdons pas de vue ce qui est en discussion, c'est-à-dire la proposition Urbain. La grande question en ce moment est d'anéantir nos ennemis. Nous sommes en révolution, et il faut agir en révolutionnaires; il faut instituer un tribunal qui juge et qui fasse exécuter ses arrêts.

« LE CITOYEN URBAIN. — Le jury d'accusation dont on vient de parler va-t-il fonctionner? S'il doit fonctionner, ma proposition doit subsister. Dans le cas contraire, il vaudrait mieux voter sur la proposition Rigault.

« LE CITOYEN PHILIPPE. — Nous sommes en butte à une réaction terrible. Il faut prendre des mesures énergiques. Que l'on sache que nous sommes bien décidés à briser tous les obstacles que l'on oppose à la marche triomphante de la Révolution:

« LE CITOYEN URBAIN. — Si l'on vote sur le projet Rigault, je retire ma proposition.

« LE CITOYEN VAILLANT. — Si notre jury d'accusation fonctionne régulièrement, il n'y a pas besoin de proposition spéciale. Vous n'avez qu'à appliquer le décret de la Commune relatif aux représailles, en déclarant que les citoyens Rigault et Protot sont chargés de l'exécution.

« LE CITOYEN PROTOT, *délégué à la justice*. — Si j'avais pu m'entretenir avec le procureur de la Commune, je lui aurais démontré qu'il y en a pour quinze jours au moins à traduire en justice tous les accusés de complicité avec Versailles. Les contumax devraient déjà être condamnés.

« LE CITOYEN RAOUL RIGAULT, *procureur de la Commune*. — D'après le Code, les jurés ne sont pas compétents pour juger les contumax. Il faut que nos jurés soient un véritable tribunal révolutionnaire.

« LE CITOYEN PRÉSIDENT, donne de nouveau lecture de la proposition du citoyen Raoul Rigault. — Je vais mettre cette proposition aux voix.

« LE CITOYEN PROTOT, *délégué à la justice*. — Je demande le renvoi du vote à demain.

« LE CITOYEN RÉGÈRE. — Oui, à demain !

« LE CITOYEN LÉO FRANKEL. — Je demande la parole.

« LE CITOYEN PRÉSIDENT. — On demande de renvoyer les différents projets à une commission composée des citoyens Protot et Rigault.

« LE CITOYEN RÉGÈRE. — Avec un tiers; je propose le citoyen Paschal Grousset. (*Mouvements divers.*)

« LE CITOYEN PROTOT. — Un décret de la Commune dit qu'une chambre composée de douze jurés statuera sur le sort des accusés de complicité avec les Versaillais. Je demande que ce décret soit exécuté.

« LE CITOYEN URBAIN. — Je demande que ma proposition soit mise aux voix.

« LE CITOYEN PROTOT. — Les assignations sont données pour faire comparaître les détenus devant le jury d'accusation.

« LE CITOYEN URBAIN. — Alors je me rallie à l'ordre du jour; mais *je déclare que si le décret n'est pas exécuté, je reprendrai ma proposition dans les quarante-huit heures.*

*
* * *

Nous reviendrons — quand nous reprendrons l'histoire de l'assemblée communaliste — sur la physionomie de cette séance : Nous ne la rappelons dans ce chapitre que pour signaler la nouvelle intervention de Urbain et montrer en outre ce que le gouvernement révolutionnaire attendait de la juridiction qu'il avait créée.

Voyons maintenant comment fonctionna ce tribunal révolutionnaire dans l'unique séance qu'il tint, le 19 mai. Cette séance étant une séance d'inauguration, le procureur de la Commune intervint presque constamment pour re-

quérir, bien que, dans l'ordre de travail adopté par le parquet, cette mission restait confiée aux substituts Breuillé, Huguenot et Martainville, en ce qui concernait, — nous l'avons dit — les accusés de la première catégorie.

PARIS-JOURNAL

(Compte rendu spécial du Bulletin du jour.)

AUDIENCE DU 19 MAI 1871

*Les otages. — Gendarmes et gardes de Paris
pris à Montmartre le 18 mars (1).*

« Grande difficulté pour les sténographes de se placer, les huissiers ayant reçu l'ordre d'exiger d'eux une autorisation, qui n'est délivrée que par le Comité de salut public (2).

« Cette mesure, dont on n'avait pas été avertie à l'avance, force les *reporters* non privilégiés de se placer tant bien que mal dans la salle et de se livrer à leur travail fort peu commodément installés à une petite table, dont on leur concède l'usage.

« Un auditoire très nombreux est venu assister aux débats.

« Le jury entre en séance à trois heures et se place, non plus sur les bancs qu'il occupait le matin, mais en demi-cercle, là où siégeaient anciennement les magistrats de la Cour d'assises.

(1) Nous reproduisons ce texte sans y rien changer, bien qu'il renferme dès le début une erreur matérielle évidente : au lieu de *gendarmes et gardes de Paris*, il faut lire : *gardes républicains et gardiens de la paix*.

(2) Autre erreur : il n'y avait pas d'huissiers ; le service de l'audience était fait par des gardes fédérés sans armes ; en outre, c'était le parquet, et non le Comité de salut public qui délivrait les cartes d'audience.

« Le siège de l'accusateur public est occupé par le citoyen Raoul Rigault, procureur de la Commune, et par l'un de ses substituts.

« Celui du président par un garde national dont nous ignorons le nom.

« On introduit quatre accusés. Ce sont des sous-officiers de gendarmerie (1).

« On interroge le premier accusé : il se nomme Genty ; il a quarante-cinq ans et est gendarme depuis quinze ans.

« Le second accusé se nomme Garandé, il était soldat de ligne avant d'être gendarme.

« D. Pourquoi avez-vous changé de corps ?

« R. Parce que c'est plus avantageux.

« Le troisième accusé se nomme Milliot (Ferdinand), est âgé de trente-trois ans, a été cultivateur à Fauconnier (Haute-Saône).

« Tous les inculpés appartenaient à la garde de Paris : ils répondent avec assurance.

« LE CITOYEN PRÉSIDENT. — La parole est au ministère public.

« LE CITOYEN RAOUL RIGAULT. — Citoyens, vous vous rappelez les assassinats commis à Versailles sur nos généraux et sur des victimes, qui, pour être plus obscures, n'en sont pas moins intéressantes.

« La Commune de Paris a décidé alors qu'elle userait de représailles sur les otages qu'elle avait entre les mains. Or, les accusés ici présents ont-ils cette qualité ? Je crois que oui.

« Ces quatre hommes ont fait partie de la garde de Paris que nos épaules connaissent encore mieux que nos intelligences. Après avoir rétabli l'ordre sous Bonaparte, ils l'ont rétabli sous le gouvernement du 4 Septembre, et sous celui de Thiers et de Picard. C'est pour cela que

(1) Des sous-officiers de gardes républicains.

nous vous demandons, citoyens jurés, de déclarer que ces hommes sont des otages. Les faits sont palpables, établis; il n'y a donc pas de défense à entendre. Nous avons cité devant vous ces quatre gendarmes pour prouver que nous ne faisons rien arbitrairement. C'est vous qui allez prononcer.

« Le premier accusé prend ensuite la parole :

« Citoyens, dit-il, vous savez qu'un soldat n'a pas de volonté. Nous avons quitté notre caserne à deux heures du matin, le 18 mars, sans savoir où l'on nous menait.

« Nous n'avons pas tiré sur le peuple; nous avons fraternisé avec les gardes nationaux de Montmartre, auxquels nous nous sommes rendus. Nous avons bu avec eux, ils ont bu avec nous...

« LE PROCUREUR DE LA COMMUNE. — Je ne comprends pas que des hommes appartenant à la garde de Paris, puisqu'il faut l'appeler par son nom, s'assimilent à des soldats. Les soldats, on sait comment nous les traitons, quand ils viennent à nous. Mais vous, si vous vous êtes rendus, c'est que vous ne pouviez pas faire autrement. Avez-vous tiré sur le peuple? Peu m'importe! Votre position est celle-ci : pouvez-vous être considérés ou non comme otages? Toute la question est là.

« Du reste, un mot suffirait à vous faire condamner : vous avez dit être entré dans la garde de Paris parce que c'était plus avantageux. Or, vous saviez quels ordres vous recevriez, quelle besogne il vous faudrait accomplir dans ce corps où vous entriez pour quelques sous de plus.

« Si vous étiez des soldats, le peuple de Montmartre ne s'y serait pas trompé, et de même que les hommes du 88^e de ligne ne sont pas sur ces bancs, vous n'y seriez pas non plus. Je requiers que le débat soit déclaré clos.

« LE PRÉSIDENT. — Les débats sont clos.

« Le jury se retire pour délibérer à trois heures et demie. Il rentre en séance à quatre heures moins cinq minutes.

« Le Président *prononce un verdict* aux termes duquel le jury a répondu affirmativement sur Genty, Poireau et Garaudé, par onze voix contre une; négativement, par sept voix contre cinq, sur le quatrième accusé, Milliot, qui est déclaré non otage.

« En conséquence, le procureur de la Commune requiert que les trois premiers accusés soient conservés comme otages, et que le quatrième soit renvoyé des fins de la poursuite.

* * *

« Après ces quatre sous-officiers de gendarmes, on en amène cinq autres. Ils ont été pris de la même façon que les premiers; les choses se passent pour ceux-ci comme pour ceux-là.

« Notons seulement la partie du réquisitoire du citoyen procureur de la Commune, dans laquelle il reproche aux accusés d'être allés à Montmartre pour tirer sur le peuple, et de dire que, s'ils l'avaient su, ils n'y seraient pas allés.

« — Soyez francs, dit-il, nous ne forçons personne à être de notre avis. Si vous veniez nous dire que vous êtes bonapartistes, nous n'aurions peut-être pas la force de requérir. Ce que nous voulons, c'est qu'on ait un avis. Nous autres républicains, si, au lieu d'être à cette place, nous étions à la vôtre, nous vous dirions : vous êtes les plus forts, frappez-nous; mais cela ne nous empêcherait pas de vous haïr et de vous mépriser. »

« Un des accusés fait observer que la garde de Paris était une garde municipale payée par la Ville et non par le pouvoir; qu'elle était moins chargée de défendre celui-ci que de maintenir l'ordre dans celle-là.

« Le verdict a été, pour cette seconde série, affirmatif pour les quatre premiers accusés, négatif pour le cinquième.

« Troisième série de cinq gendarmes, et verdict affirmatif pour les cinq accusés.

« Le substitut Huguenot, avant que l'audience soit levée, déclare qu'à la prochaine audience, l'image du Christ aura disparu de la salle et sera remplacée par celle de la République.

« L'audience est levée à six heures dix minutes du soir, et renvoyée à lundi, dix heures du matin. »

★ ★ ★

Le lecteur sait maintenant l'instant précis où s'arrête l'action directe du gouvernement communaliste, en ce qui concerne les seules suites données par lui à son fameux décret du 5 avril : la seconde audience des assises révolutionnaires fut empêchée par l'entrée des troupes versaillaises dans Paris, le 20 mai 1871.

Le 22 mai, quand les hordes versaillaises fondent sur Paris, quelle est donc la situation des détenus parmi lesquels la Commune avait résolu de chercher des otages, au sens juridique de ses délibérations et de sa procédure ?

Une catégorie, une seule, a commencé à comparaître devant le jury, celle des gardes municipaux et gardiens de la paix. Pour douze prévenus sur quatorze, la dénomination tragiquement significative d'*otage* a été maintenue. La plupart des détenus de cette catégorie restaient donc prévenus ou retenus tout au moins comme prisonniers de guerre : cette particularité inévitable occasionnera dans quelques jours le massacre de la rue Haxo.

Quant aux autres catégories, hommes politiques, agents secrets et prêtres, le parquet de la Commune, surpris par la rapidité des événements, n'avait donc pu encore statuer sur leur sort.



Que le lecteur impartial n'aille pas se méprendre ici sur nos intentions. Nous n'entreprenons point, en ces terribles conjonctures, de prendre le rôle de Ponce-Pilate, ni de plaider les circonstances atténuantes en faveur de la Commune et de ses magistrats; bien au contraire : nous disons seulement la vérité tout entière.

Ce que nous avons voulu établir, parce que c'est bien là qu'est la vérité historique, c'est ceci :

L'exécution des prisonniers par les derniers, et par conséquent par les meilleurs combattants de la Commune, fut un acte qu'on peut juger inutilement atroce, mais qui rentre dans l'ordre des faits de suprême exaspération des foules insurgées et désespérées.

Ce qui constitue à nos yeux le crime politique de l'assemblée communaliste, dans ces heures d'agonie révolutionnaire, ce n'est pas l'exécution des otages, ainsi qu'on l'a dit et qu'on le croit encore généralement : elle n'y fut malheureusement pour rien. Son crime, c'est au contraire son lamentable effacement, sa dispersion, sa désertion. Son crime, c'est encore, et par-dessus tout la lâche attitude de la plupart de ses membres devant le 3^e conseil de guerre, quand la responsabilité des actes violents et inévitables de la dernière heure y fut posée!

C'était par elle que l'expression tragique d'« otage » avait été jetée comme en pâture à la furie populaire, si légitimée d'ailleurs par les exactions versaillaises; c'était elle qui avait rendu le décret, par forfanterie ou par besoin de paraître vibrer à l'unisson des colères parisiennes. Puisque la Commune ne se retirait pas à Belleville pour y combattre et y périr, elle devait ouvrir toutes grandes les portes de ses prisons où nécessairement, fatalement,

le peuple devait aller chercher des victimes dont la mort vengerait à ses yeux les massacres ininterrompus et systématiques prescrits par Thiers aux chefs de l'armée versaillaise.

J'ajoute, bien que cette déclaration soit faite pour scandaliser nombre de lecteurs qui n'auront pas vécu ces temps tragiques : les seuls méritants des chefs insurgés d'alors furent ceux qui *voulurent être responsables*, ceux qui, descendus dans l'arène du combat suprême, tels Ferré, Trinquet, Delescluze, Raoul Rigault, ne voulurent point laisser à la foule la responsabilité de meurtres inévitables, et se firent à la dernière heure les exécuteurs implacables de la justice révolutionnaire.

CHAPITRE IV

L'AFFAIRE DE BEAUFORT

SOMMAIRE. — Un théorème d'histoire. — Le comte de Beaufort au ministère de la guerre. — Pénible incident. — Un bataillon du faubourg Saint-Antoine appelé à défendre le IX^e arrondissement. — Vif combat rue Caumartin. — Sanglante défaite. — Retour au faubourg. — La femme Lachaise dénonce de Beaufort. — Exaspération de la foule. — Une cour martiale improvisée. — Rôle des blanquistes. — Intervention de Delescluze. — Mort du comte de Beaufort. — Les historiens de ce drame. — Une fumisterie de Chincholle. — Lettre d'un témoin oculaire. — Une lettre de Louise Michel. — Naïveté de l'historien d'Hérisson. — Nouvelle infamie de l'académicien mouchard Maxime du Camp.

Le 24 mai 1871, dans la matinée, des fédérés, excités par une foule furieuse, fusillaient, en un terrain vague attenant à la place Voltaire, un de leurs chefs, le comte de Beaufort, élégant et vigoureux jeune homme d'une trentaine d'années, venu, on ne sait comment, ni pourquoi, à la révolte.

Ce premier drame allait être le déterminant de celui de la Roquette.

S'il n'y avait pas eu d'*affaire Beaufort*, très probablement n'y eût-il point eu d'*affaire de la Roquette*.

C'est ce théorème historique que nous voulons démontrer.



Le 15 mai, un bataillon fédéré du faubourg Saint-Antoine, le 66^e, était de service au ministère de la guerre.

Dans la soirée, un capitaine d'état-major veut rentrer au ministère. Il a trop bien dîné et il ignore le mot d'ordre.

Le factionnaire lui barre la route en croisant la baïonnette.

L'officier mécontent, relève l'arme assez brutalement, veut passer outre, disant :

— Je suis le comte de Beaufort; et je passe partout.

La sentinelle crie « Aux armes ! ». Le poste sort, arrête le capitaine et le désarme au moment où il mettait l'épée à la main. Survient un commandant, qui met fin au fâcheux incident et emmène le capitaine.

Mais le comte de Beaufort, en se retirant, a proféré cette menace malheureuse :

— Voilà un bataillon que je purgerai !

Elle lui coûtera la vie (1).



Le 23 mai, le 66^e bataillon était expédié en toute hâte au IX^e arrondissement, déjà attaqué par les troupes versaillaises. Il s'établit rue Caumartin, dans le voisinage de l'Opéra, derrière une fragile barricade élevée le matin même et bientôt abandonnée par les gardes nationaux du quartier, défenseurs peu enthousiastes de la Commune demi-vaincue.

On se bat là avec acharnement de part et d'autre; mais

(1) Je tiens ces détails précis d'Emile Fortin, ami de Genton, qui était alors porte-drapeau du 66^e bataillon.

les fédérés faubouriens, menacés d'être tournés et pris, abandonnent à leur tour la barricade après un dernier combat à l'arme blanche. Quelques-uns se rendent et sont fusillés sur place. Le bataillon décimé, revient au faubourg Saint-Antoine, déclarant qu'on l'avait envoyé à la boucherie, racontant que les Versaillais ne faisaient pas de quartier et clamant qu'il n'y avait plus qu'à mourir en se vengeant et en vendant chèrement sa vie.

Le lendemain, dans la matinée du 24 mai, la femme Lachaise, cantinière du 66^e bataillon, aperçoit le capitaine de Beaufort, qui, en grande tenue, — chose devenue assez rare — venait prendre part à la défense du boulevard Voltaire. Immédiatement, elle le désigne. L'officier est insulté, arrêté.

— Le voilà, celui qui a envoyé nos hommes rue Caumartin, hurlent déjà les malheureuses affolées dont les maris ne sont plus là.

De Beaufort est conduit à grand'peine à l'état-major du bataillon, installé boulevard Voltaire, presque à l'angle de la rue Sedaine.

Une foule haineuse et compacte s'est amassée criant : « A mort ! A mort ! ». Ces cris résonnent comme un glas funèbre aux oreilles du jeune homme, qui, pourtant, à pareil moment, ne peut être venu là que pour combattre. La femme Lachaise, horrible mégère, hurle aux autres femmes que c'est de Beaufort qui a envoyé le bataillon rue Caumartin, qu'il avait promis de purger le bataillon, qu'il l'a fait, et qu'il est venu au faubourg pour achever sa trahison.

*
* * *

Cependant quelques insurgés moins affolés proposent d'aller chercher la cour martiale, qu'ils supposent installée à la mairie du XI^e arrondissement avec ce qui reste alors du gouvernement insurrectionnel. Fortin et Genton se

rent précipitamment à la mairie. Ils y trouvent effectivement le blanquiste Gois, procureur de la cour martiale. Celui-ci, pour donner satisfaction à la foule, constitue une sorte de tribunal en s'adjoignant Genton et Fortin comme assesseurs.

Le malheureux de Beaufort se défend avec énergie : les juges improvisés ont tout de suite la conviction que l'accusé n'est pour rien dans l'incident de la rue Caumartin, qu'ils ont tout bonnement devant eux un insurgé désireux surtout de se battre. Pourquoi ? Il ne le dit point.

Bref, Genton, Fortin et Gois décident, uniquement pour compter avec la foule furieuse, que le capitaine de Beaufort sera dégradé, qu'on lui donnera un fusil et qu'on le conduira à la barricade du boulevard Voltaire.

— S'il recule, leur crie Gois, tuez-le.

Mais de Beaufort est tout joyeux : il enlève sa tunique d'officier et demande un chassepot.

Inutile sacrifice de dignité ! La foule de plus en plus hurlante répond par les cris : « A mort ! A mort ! » Elle tient sa victime. Elle ne la lâchera plus.

Survient le général Eudes en redingote et en képi. Après information, il demande qu'on exécute la sentence de la cour martiale et qu'on mène le prisonnier à la barricade de la place de la République. Il est injurié de pire façon.

Puis, c'est le tour de Delescluze. Descendu péniblement de la mairie, le voilà monté sur un banc et essayant de calmer ces forcenés.

A ce moment Gois, Genton et Fortin entourent encore le malheureux. On les couche en joue. D'autres montrent le poing au vieux Delescluze.

Tout à coup, — revirement bien naturel chez une femme, soit-elle la femme Lachaise — voilà la cantinière du 66^e bataillon qui, impressionnée par l'atrocité et la longueur de la scène, fond en larmes et demande à son tour la grâce de l'homme qu'elle a livré !

Il est trop tard. Fortin et Genton, séparés de Beaufort, se heurtent au colonel Jaclard qui débouche de la rue Sedaine.

— Il faut tenter un dernier effort, dit celui-ci, et tous trois cherchent à percer la foule.

« Les voilà encore, clament les femmes ! Il faut les fusiller avec lui ! »

Une bousculade, puis la masse s'ébranle entraînant le comte de Beaufort dans un terrain vague, à l'entrée de la rue Parmentier. C'est là que le malheureux est fusillé.

Ainsi périt ce jeune homme dont la présence parmi nous est restée comme une énigme, mais qui, en tout cas, n'avait mérité que de tomber sous des balles versaillaises !

Tel est dans toute son âpreté ce premier drame des dernières heures. Il se déroule, il ne faut pas l'oublier, au moment où le faubourg Saint-Antoine est attaqué dans les deux sens, tandis qu'un autre corps d'armée parvenu place du Prince-Eugène menace déjà le boulevard Voltaire.

L'exaspération est à son comble. Ce premier meurtre accompli, les survivants du 66^e fédéré ne se jugent pas suffisamment vengés. Ils savent que des prisonniers « de marque » ont été transférés à la Roquette. Appuyés par la foule ils somment leur porte-drapeau Genton d'exiger qu'on les leur livre.

Et c'est ainsi que la foule désespérée allait reprendre pour son compte l'application du décret du 5 avril.



Cette affaire de Beaufort, émouvant prologue du drame, plus tragique encore, de la Roquette, devait être exposée

simplement et complètement pour prendre, dans l'histoire vraie de ces événements douloureux, toute sa réelle importance déductive. Ce qu'on en avait relaté jusqu'ici était ou trop sommaire, ou trop vague, ou trop perfidement arrangé par les écrivains de la réaction.

Indépendamment de la vermine littéraire qui se développe et grouille comme à plaisir à toutes les époques de répression, il faut faire trois catégories des écrivains réactionnaires qui ont écrit sur ces sombres faits divers de l'insurrection agonisante.

Ce sont d'abord les fanatiques, tel l'abbé Amodru dont le récit, fait de souvenirs apeurés, est en quelque sorte inconsciemment mensonger.

Ce sont ensuite les arrivistes de lettres, tels M. Claretie et Maxime Ducamp, qui, sans autre préoccupation que celle de flatter les passions haineuses des vainqueurs, se documentaient cyniquement avec les rapports de police.

Enfin, ce sont aussi les naïfs, tel le comte d'Hérisson, qui prit trop souvent à la lettre, et sans songer à les contrôler sérieusement, certains récits offrant, à côté de faits incontestables, des artifices, des arrangements conventionnels où la fantaisie du journaliste dénature constamment la vérité historique et la maintient ainsi dérobée dans la pénombre où germent, éclosent et survivent la plupart des légendes.

L'affaire de Beaufort va nous donner l'occasion de mettre en évidence l'œuvre néfaste des écrivains de cette dernière catégorie.

On va voir comment le comte d'Hérisson fut dupe, en cette circonstance, des efforts d'imagination du journaliste Chincholle, un des reporters figaristes les plus célèbres pendant ces dernières années.



A l'appui de son récit de l'affaire des otages, le comte d'Hérisson écrit :

« Maintenant, qu'on me permette de passer la parole à deux témoins oculaires et auriculaires de la catastrophe qui termina ce drame lugubre ; car, pour bien juger certains événements historiques, il faut citer les témoignages des deux parties adverses. Comme dit le populaire, qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.

« J'emprunte les pages suivantes au curieux et si intéressant ouvrage de M. Chincholle, *Les survivants de la Commune* :

.....

« — Tu sais que le pauvre père Louis s'en va ?

« — Pas possible !

« Paraît qu'il est fichu. En voilà un qui pourrait en dire long sur la Commune.

« Tel était le dialogue qu'on échangeait auprès de moi, à la fin de 1881, à certaine réunion de la salle Graffart.

« Le soir même je savais ce qu'était le *pauvre père Louis*.

« Appartenant en 1871, au 66^e bataillon fédéré, il avait fait partie du peloton d'exécution des otages. Caché à temps, il avait échappé à toute poursuite. Il y avait à recueillir un intéressant récit, des révélations peut-être... Le surlendemain je me faisais conduire auprès du père Louis, qu'une maladie de foie allait emporter. Il était pourtant debout. Il ne souffrait qu'à certaines heures. Je tombai dans un entr'acte.

« — Je n'aime pas à tromper les gens, lui dis-je.

« J'appartiens à un journal réactionnaire.

« — Qu'est-ce que ça me fait ! répondit-il. Ce ne sont pas les réactionnaires qui nous ont trompés, c'est l'autre !

« Jadis, *l'autre*, c'était Napoléon I^{er}. A la fin de 1881,
« c'était Gambetta.

« — Évidemment, repris-je, vous avez beaucoup de
« choses à dire sur le 24 mai. Ce récit n'a jamais été
« écrit par un témoin *oculaire*... Voudriez-vous me per-
« mettre de vous adresser quelques questions ?

« Il réfléchit un instant, puis répondit :

« — A une condition. J'ai des enfants qui sont tran-
« quilles. Je sais bien qu'on ne pourrait plus me rien
« faire aujourd'hui. Mais ils n'aiment pas le bruit.

« Je n'en ai plus pour longtemps. Vous attendrez ma
« mort pour faire votre travail, et vous ne me nommerez
« pas. Tout ce que je vous dirai sera la vérité même. Je
« n'ai plus profit à mentir. Votre article sera d'autant
« plus intéressant que j'ai lu par curiosité tout ce qu'ou
« a écrit sur la chose. Rien n'est exact. Comment aurait-on
« su la vérité ? Tout le monde a menti devant les juges.

« Interrogez-moi. »

~ Suit un récit chinchollesque de l'exécution du comte de
Beaufort, et, à la suite, des otages de la grande Roquette.

★ ★ ★

Eh bien, vous allez voir ce qu'il faut penser du *père Louis*, du récit de Chincholle et de la conscience littéraire de ce journaliste figariste qui déclarait « ne pas aimer à tromper les gens ! »

« Paris, le 11 juin 1902.

« Mon cher Gaston,

« Le père Louis dont tu me parles n'a jamais existé que dans l'imagination du journaliste Chincholle. Alphonse Humbert pourrait l'attester.

« Puisque, pour ton *Histoire de la Commune*, tu me demandes la vérité tout entière, je n'ai pas à hésiter.

« Voici dans quelles circonstances le « père Louis » a été inventé.

« C'était à la fin de 1881, vers le mois de novembre, cinq mois après notre retour de Calédonie.

« Alphonse Humbert me demanda si je consentirais à dire à M. Chincholle ce que je savais de l'affaire des otages.

« J'ai consenti. Rendez-vous a été pris. Il a été convenu qu'on dînerait un soir chez Humbert, rue des Abbesses, 48.

« Etaient présents à ce dîner, outre Mme Humbert et son mari, M. Chincholle du *Figaro*, Mme Chincholle et sa mère, qui habitaient l'étage au-dessus. (J'ai su plus tard que Mme Chincholle n'avait pas voulu donner le dîner chez elle, parce qu'elle avait peur de moi.)

« Après le dîner, j'ai raconté à M. Chincholle, dans le cabinet d'Humbert, et en sa présence, ce que je savais, ce que j'avais vu, ce que j'avais fait, en un mot ce que je t'ai raconté depuis plus en détail.

« C'était une aubaine pour le figariste, il m'en remercia en me qualifiant d'assassin dans son journal.

« Pour colorer son récit, M. Chincholle a imaginé par la suite le « père Louis » de manière à pouvoir confirmer son dire par le mien. Je n'y ai pas attaché d'importance.

« Plus tard, quand le comte d'Hérisson est venu me trouver, recommandé par une lettre de Louise Michel, il n'a contrôlé que mon témoignage et l'idée ne me vint pas alors que, brodant sur le figariste, il ferait du père Louis un personnage historique.

« C'est pourtant ce qui est arrivé.

« A part cette invention, et sauf quelques erreurs de détails, que je redresse dans le récit que je t'ai fait, le texte du comte d'Hérisson n'est plus qu'incomplet, mais il est vrai.

« Depuis, Callet et Maxime Guillaume sont venus me demander des renseignements. J'ai même, avec ce dernier, visité la prison de la Roquette, où je lui ai donné des détails précis; malgré cela, il a comme les autres, omis ou exagéré certains détails, si bien que pas un n'est dans le vrai.

« Je crois que tu as maintenant, mon cher Gaston, tout ce qu'il faut pour dire la vérité, toute la vérité sur ces événements. »

« Cordialement à toi,

« EMILE FORTIN. »

A titre de document complémentaire, voici la lettre d'introduction auprès de Fortin donnée par Louise Michel au comte d'Hérisson.

« 13 juin 1888.

« Mon cher Fortin,

« Je vous envoie notre ami M. d'Hérisson qui écrit une histoire de la Commune.

« Voulez-vous lui donner quelques renseignements dont il a besoin ?

« Je vous serre la main.

« L. MICHEL. »

Nous avons connu le journaliste Chincholle, gras reporter sceptique aux allures bon enfant, plus soucieux de divertir ses lecteurs par des anecdotes imaginées ou réelles que de documenter l'histoire.

Détail piquant, au temps de l'*Affaire*, — le bon temps pour nombre de journalistes — Chincholle avait pris rang dans la sainte phalange des Défenseurs de la Justice et de la Vérité.

Vous savez maintenant dans quelles circonstances il inventa le personnage du *père Louis*, et comment, pour

confirmer les déclarations de Fortin, il échafauda toute une conversation *in extremis* avec l'acteur imaginaire.

Le récit de Chincholle ainsi appuyé sur deux témoignages, ses lecteurs n'avaient pas plus de raisons de supposer un faux père Louis (créé et tué par le journaliste) qu'un faux Fortin, qui vit encore, et c'est ainsi qu'une légende se greffait une fois de plus sur un branchement de la vérité historique.

Fortin disparu, Humbert disparu, qui aurait pu jamais dire l'interview de la rue des Abbesses !

On reste bien rêveur quand on songe aux faits historiquement classés et qui n'ont peut-être pas d'origine plus sérieuse !



Au cours de ces pénibles récits, nous reviendrons sur les inventions autrement perfides de Maxime Ducamp; mais, au point où nous en sommes, il nous faut effacer une tache de boue dont l'académicien mouchard a voulu salir la mémoire de Delescluze, à peu près unanimement respectée.

Voici comment le singulier historien relate la mort du comte de Beaufort.

« Dans la matinée du 24, un officier qui avait été attaché à l'état-major de Cluseret fait effort pour arriver jusqu'à la mairie du XI^e arrondissement; aux barricades, on l'arrête pour qu'il aide à porter des pavés; il dit qu'il a des ordres à transmettre et parle de son grade qui doit être respecté; on lui crie : « Aujourd'hui, il n'y a plus de galons ! » Quelqu'un dit : « C'est un traître, il est vendu à Versailles ». On le saisit, on le traîne dans une boutique, on le juge, il est condamné à être dégradé et à servir comme simple soldat; il répond que ça lui est indifférent, et d'emblée on le proclame capitaine. Cette farce, qui n'était que gro-

tesque, tourna subitement au sinistre. Le malheureux sortit; dès qu'il reparut sur le boulevard Voltaire, on lui cria qu'il était un Versaillais, il fut entraîné dans un terrain vague et tué à coups de fusil. C'était le comte de Beaufort; on est surpris de sa qualité, et on se demande ce qu'il faisait dans cette galère. En regardant de très près dans cette histoire, on découvrirait peut-être qu'elle eut une amourette pour début et une vengeance particulière pour dénouement. »

On voit qu'ici l'académicien ne s'est pas mis en frais pour bâcler son petit roman, si éloigné des faits précis que nous avons enregistrés. Quand Maxime ne sait rien, il invente du tout au tout; quand les policiers ont pu le documenter, il s'étend davantage et distille ses calomnies avec des bribes de vérité : c'est son procédé le plus commun.

Toutefois il faut que l'incident si piteusement relaté lui serve cependant à élabousser quelqu'un et il ajoute, parlant de Delescluze :

« ...Il n'avait rien fait pour essayer de sauver le comte de Beaufort qu'il regarda froidement fusiller. »

Deux vils mensonges en trois lignes.

Nous avons dit comment Delescluze était intervenu au péril de sa vie, puisqu'il fut un instant couché en joue. D'autre part, quand de Beaufort fut entraîné dans le terrain vague, le pauvre Delescluze n'était plus là.

Voilà ce que le sale contact de la police impériale, devenue la police thiériste, avait fait de Maxime Ducamp, dont les premiers travaux révélaient cependant un écrivain de valeur et un esprit libre ! Tant d'abaissement est fait pour confondre.

CHAPITRE V

TRANSFERT DES OTAGES DE MAZAS A LA ROQUETTE

SOMMAIRE. — Le chapitre des aveux. — A la Préfecture, le 21 mai au soir. — Proposition héroïque de Rigault. — L'ordre de transfert. — Rigault et Da Costa à Mazas. — Départ de Rigault. — Da Costa réquisitionne des voitures. — La liste. — Péripéties du transfert. — État d'âme révolutionnaire.

Comment cette férocité des vaincus s'exaspérant d'heure en heure, comment cette poussée de vengeance, comment cette trainée de haine désespérée se dirigea-t-elle tout à coup sur la prison de la Roquette? Comment, alors que la Commune, symbolisant cette pensée déterministe qui place le droit humain de vivre au-dessus de toute justice humaine, avait brûlé les bois de justice; comment le Dépôt des pires condamnés à mort, allait-il reprendre, à cette heure de lutte suprême et souvent héroïque, toute son horrible, toute son implacable et partant injuste destinée de meurtre?

Voici.

L'après-midi du 22 mai, vers le soir, des voitures de camionnage du chemin de fer de Lyon avaient transporté de Mazas à la Roquette tous ceux des prêtres et autres détenus politiques que le parquet de la Commune devait traduire, ainsi qu'on l'a vu, devant le tribunal révolutionnaire.

Qui avait donné l'ordre de ce transfert ? Qui l'avait exécuté ? L'heure est venue pour moi de déposer sur ces faits douloureusement vécus et de dire la vérité toute nue, sans autre préoccupation que celle de donner à l'histoire le document qu'elle veut.

*
* *

Le 21 mai au soir, quand, en dépit des dépêches contradictoires de la place et de l'Hôtel de Ville, nous eûmes acquis à la Préfecture, et par enquêtes personnelles, la certitude que les Versaillais étaient entrés dans Paris, il y eut tout d'abord effarement.

Ferré et Rigault furent de nous tous ceux qui prirent le mieux les choses, bien qu'ils vissent très nettement que c'était le commencement de la fin.

Je vois encore la scène. Nous sommes tout au plus une quinzaine dans le grand cabinet du délégué à la police, mais il m'est impossible d'énumérer à si longue distance les quinze présents.

Je retrouve bien Rigault, Ferré, Chardon, A. Dupont, Trinquet, Vermorel, Genton, Bavois, mais c'est tout. Le reste, quelques fonctionnaires à part, m'apparaît dans le brouillard d'un souvenir de trente-deux années.

*
* *

Cette réunion s'éternisa une bonne partie de la nuit, interrompue par les allées et avenues et par les racontars constamment contradictoires. D'aucuns s'en allaient, d'autres revenaient, Emile Eudes et Gois entre autres. On voyait la défense possible et même la victoire probable. On était aveugle à ce point qu'on espérait encore que tout pouvait s'arranger, ainsi qu'au 18 mars, par la crosse en l'air !

Néanmoins tout cet optimisme se brisait constamment à la réalité des faits. De là des silences interrompus par des exclamations de vengeance, quand quelqu'un venait dire que les Versaillais fusillaient tous les combattants pris les armes à la main. La volonté de tomber tragiquement envahissait graduellement ces âmes troublées, mais encore toutes vibrantes d'énergie fébrile.

A un moment, Raoul Rigault, fortement appuyé par Ferré et Trinquet, déclara que le mieux serait de s'enfermer dans la Cité, de faire sauter les ponts et de soutenir la lutte suprême dans Paris, ainsi ramené à sa primitive enceinte. Il fut même décidé que Trinquet irait faire une proposition dans ce sens à l'assemblée de la Commune.

Ce fut au cours de cette discussion que quelqu'un — qui? je ne sais plus, — parla des otages.

— Nous les prendrons avec nous, et ils crèveront avec nous, interrompit Rigault.

Il déclara ensuite qu'il allait reprendre le commandement de son bataillon de Montmartre, et qu'il le ramènerait à la Préfecture.

Rigault partit effectivement avec le blanquiste Bavois, lieutenant de son bataillon.

Le lendemain matin, Rigault revint seul : les hommes de son bataillon avaient résolu, malgré lui, de rester à Montmartre et de s'y défendre.

★
★ ★

Entre temps avait lieu, dans la matinée du 22 mai, la dernière séance de la Commune. Trinquet y fit sa proposition; mais, après une discussion lamentable, l'assemblée, déjà fort réduite, décida que les membres de la Commune devaient se retirer dans leurs arrondissements respectifs, afin d'en organiser la défense, — échappatoire hypocrite qui favorisait la désertion du plus grand nombre.



Toutefois, en fin de séance, il avait été dit que les mairies des XI^e et XX^e arrondissements seraient considérées comme citadelles dernières.

Rigault et Ferré, que j'accompagnais, n'avaient fait que paraître à cette séance et s'étaient retirés avec quelques autres dans la salle du Comité de salut public.

Ce fut là que la question des otages fut de nouveau soulevée.

Quand Raoul Rigault revint à la Préfecture, il était porteur de deux ordres relatifs à l'application du décret du 5 avril.

Le premier, que Maxime Ducamp a reproduit, était ainsi conçu :

« Paris, 4 prairial, an 79.

« Comité de salut public à Sûreté générale.

« Ordre de transférer immédiatement les otages, tels que l'archevêque, les différents curés, Bonjean sénateur, et tous ceux qui peuvent avoir une importance quelconque, à la prison de la Roquette, dépôt des condamnés.

« *Le Comité de salut public :*

« G. RANVIER, EUDES, FERD. GAMBON. »

Le second, dont je ne puis donner le texte exact, prescrivait au procureur de la Commune de « s'entendre avec le citoyen Régère pour l'application du décret des otages dans son arrondissement ».



Le fait est que ce lundi, 22 mai, vers deux heures du tantôt, Rigault vint me retrouver dans le cabinet de Ferré, où je venais d'apporter une quinzaine de mille francs trouvés au greffe du Palais de Justice. Il avait décidé que je l'accompagnerais à Mazas, que je ferais exécuter le transfert; puis, qu'il retournerait à Montmartre et que, dans la nuit, il tâcherait de ramener son bataillon à la Préfecture.

Il était bien trois heures du tantôt quand nous arrivâmes à Mazas, Rigault, le secrétaire Lombard et moi.

Nous entrons au greffe. Rigault demande le directeur. Il est chez lui, au premier étage.

— Va le chercher, me dit Rigault.

Je monte chez le directeur Gareau, que je trouve à table, en compagnie de sa femme. Rapidement, je le mets au courant. Nous descendons et nous trouvons Rigault installé au greffe, parcourant le registre d'écrou.

— Tu sais, dit-il à Gareau, nous allons transférer les curés et les mouchards à la Roquette. Ils devraient y être déjà. J'avais donné des ordres.

— Je n'ai rien reçu, répond Gareau.

Rigault se tait, prend une feuille de papier et aidé d'un employé du greffe, dresse une liste de noms.

Puis se levant et s'adressant au directeur.

— Voici l'ordre de transfert et la liste de ceux à transférer.

— C'est bien, reprend Gareau, mais comment va-t-on les emmener?

— Cela te regarde. Tu as un poste de gardes nationaux, qu'ils les escortent.

— Ils ne sont pas même une compagnie. Sur le boulevard, cela va aller, mais plus loin, dans le faubourg, on sera débordé par la foule.

— Nom de Dieu, c'est vrai, pas de ça, reprend Rigault... Eh bien, il n'y a qu'à prendre des voitures au chemin de fer de Lyon. Da Costa conduira l'escorte. Ça va demander du temps. Il faut que j'aille à Pélagie et à la Santé.

Puis :

A Gareau : enfin tu as un ordre en règle ; il faut faire cela tout de suite.

A Da Costa : occupe-toi des voitures et conduis l'escorte jusqu'à la Roquette. Je fous le camp. Tu me retrouveras ce soir à la Préfecture ou chez Tétard (c'était une petite table d'hôte du quartier latin, où je prenais mes repas et où Rigault dinait quelquefois).

Le procureur de la Commune sort du greffe. Nous l'accompagnons jusque sur le boulevard Mazas. Il nous quitte prenant la direction du pont d'Austerlitz.

Je me rends à l'administration du chemin de fer de Lyon pour réquisitionner des voitures. J'ai grand'peine à trouver un fonctionnaire qui veuille m'entendre. Il faut parlementer longuement, se fâcher, menacer. Finalement un homme, jeune encore, et qui paraît commander aux rares employés, me dit :

— C'est qu'il me faudrait un ordre écrit. Nous sommes responsables du matériel.

J'aurais dû assurer le service des voitures et refuser toute réquisition écrite. Par forfanterie, bien explicable chez un gars de vingt ans, je donnai un ordre écrit et signé « Gaston Da Costa, substitut du procureur de la Commune de Paris ».

Une demi-heure après deux voitures vinrent se ranger dans la première cour de Mazas. C'étaient de ces fourgons à marchandises, comme il en circule journellement

dans Paris. Des planches furent placées en travers, pour permettre aux détenus transférés de s'asseoir pendant le trajet.



Voici, telle que j'ai pu la reconstituer aussi bien avec mes propres souvenirs qu'avec les divers documents publiés, la liste, dressée par Rigault, des otages qui furent transférés de Mazas à la Roquette, dans les journées des 22 et 23 mai 1871. Ce que je puis certifier de façon absolue, ce sont les épithètes écrites par le procureur de la Commune, en regard du nom de la plupart des détenus.

- | | |
|-----------------------------|---|
| 1. Darboy, archevêque. | 21. Dumonteil, prêtre. |
| 2. Bonjean, magistrat. | 22. Bayle, prêtre. |
| 3. Deguerry, curé. | 23. De Bengy, jésuite. |
| 4. Ducoudray, jésuite. | 24. Allard, prêtre. |
| 5. Caubert, jésuite. | 25. Seigneret, séminariste
de Saint-Sulpice. |
| 6. Bécourt, curé. | 26. Gard, séminariste de
Saint-Sulpice. |
| 7. Sabattier, vicaire. | 27. Jecker. |
| 8. Olivaint, jésuite. | 28. Lévy. |
| 9. Moléon, curé. | 29. Guichery. |
| 10. Lartigue, curé. | 30. Colignon. |
| 11. Radigue, prêtre. | 31. Lemarchand. |
| 12. Bouchouse, prêtre. | 32. Derest, officier de paix
de Lagrange. |
| 13. Frézal-Tardieu, prêtre. | 33. Tauvel. |
| 14. Houillon, prêtre. | 34. Duval. |
| 15. Surat, prêtre. | 35. Largillières, mouchard. |
| 16. Tuffier, prêtre. | 36. Saintin-Carchon. |
| 17. Guerrier, prêtre. | 37. Tardieu. |
| 18. Planchat, prêtre. | |
| 19. Petit, prêtre. | |
| 20. Perny, prêtre. | |

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| 38. Salmon, mouchard. | 46. Guébels, prêtre. |
| 39. Houillon, missionnaire. | 47. Delmas, prêtre. |
| 40. Lafaye, picpussien. | 48. Lamazou, prêtre. |
| 41. Bacuez, prêtre. | 49. De Marsy, prêtre. |
| 42. Ruault, mouchard. | 50. Crépin (Eugène). |
| 43. Bazin, jésuite. | 51. Walbert, ex-officier de
paix. |
| 44. Juge, prêtre. | 52 Géraux. (1). |
| 45. Guillon, prêtre. | |



Il était bien six heures du soir quand, sur mon ordre, Gareau fit descendre les trente-six premiers prisonniers. J'avais évalué que chaque charrette pourrait contenir dix-huit personnes. Peu après, me rendant compte que nous ne pourrions faire ce jour-là qu'un seul transfert, je décidai qu'on mettrait vingt détenus dans chaque voiture.

La constatation d'identité, la levée d'écrou, se firent avec une extrême lenteur. Gareau était ivre et n'en finissait pas. Le chargement de la première voiture s'effectua néanmoins sans incident.

Les détenus, les prêtres surtout, parlaient entre eux à voix basse. Aucune inquiétude vive ne se lisait sur leurs visages. Ils obéissaient en quelque sorte machinalement, sans questionner personne. Aucune marque de faiblesse. Seul, un prêtre, un des missionnaires, s'était agenouillé dans le véhicule encore immobile et priait à haute voix. Le curé Deguerry le frappa doucement sur l'épaule et il se tut.

(1) Sur la liste Rigault, le nom de chaque détenu était accompagné d'un qualificatif. J'indique seulement ici ceux dont j'ai pu me souvenir.

Cette liste avait été dressée, on l'a vu, par le procureur de la Commune, en suivant le registre d'écrou. Elle rappelle donc, en quelque sorte, l'ordre dans lequel les détenus avaient été transférés, soit du Dépôt, soit de la Conciergerie, à Mazas.



Comme on commençait le chargement de la seconde voiture, Gois, procureur de la Cour martiale, survint. Il était porteur d'un ordre analogue à celui que j'exécutais. Il nous le lut; puis, tranquillement, le remit dans la poche de son veston, disant :

— Puisque Rigault est venu et que le transfert se fait, je n'ai plus rien à faire ici. Je retourne à la mairie.

— Tu devrais bien, lui dis-je, nous envoyer une centaine d'hommes pour renforcer ce poste et défendre le pont d'Austerlitz, qui ne peut tarder à être attaqué. Il y a là-bas, en tête du pont, deux mitrailleuses et deux pièces de sept, mais seulement une vingtaine d'hommes.

— C'est bien; ce sera fait ce soir, et il partit. Dans la soirée effectivement un renfort de cent cinquante hommes fut envoyé, commandé par un capitaine des Vengeurs de Flourens. La barricade du pont et celle du pont du chemin de fer de Vincennes furent consolidées : elles pouvaient désormais être défendues et le furent.



Il avait fallu aller boire avant le départ de Gois. Le chargement de la seconde voiture avait été suspendu.

On le reprit vers sept heures et demie.

Quand ce fut le tour du mouchard Largillières de monter dans la voiture, comme il m'avait reconnu, il voulut me parler.

Je détournai la tête sans répondre.

L'ex-agent secret monta dans la voiture tout tremblant. Celui-ci me fit songer à Ruault, son confrère en trahison.

— Et l'agent Ruault, dis-je à Gareau, il faut qu'il parte ce soir.

Sur la liste, il avait le numéro 42. Je le fis passer quarantième et il monta le dernier dans la seconde charrette, sombre, ne disant rien.



Je monte alors sur le siège de la première voiture et prends place à gauche du cocher. Le surveillant Mounier se place de même dans la seconde voiture, avec le secrétaire Lombard.

Nous quittons ainsi Mazas, escortés par un peloton d'une cinquantaine d'hommes, disposés en deux files marchant de chaque côté des charrettes.

Les voitures allaient donc au pas. Voici l'itinéraire qu'elles suivirent :

Boulevard Mazas, rue Traversière, rue de Charonne, rue des Boulets, rue de la Roquette, place de la Roquette.



Jusqu'à la traversée du faubourg Saint-Antoine, à l'angle de la rue Traversière, aucun incident grave : la nuit est venue et nous ne rencontrons que des gardes nationaux allant et venant de barricade en barricade.

Mais, parvenus au faubourg, nous sommes tout à coup arrêtés par un groupe, qui augmente de minute en minute : bientôt une foule compacte nous environne. On crie « Mort aux calotins ! » On veut savoir où nous les conduisons.

— A la Roquette, répondent les fédérés de l'escorte. Nous venons de Mazas. Ce sont des otages.

— A mort ! A mort ! Descendez-les. Il faut les fusiller ici !

Comme toujours ce sont les femmes qui se montrent les plus furieuses. L'une d'elles est affolée à ce point qu'elle hurle en me désignant :

— Et celui-là qui a encore un revolver à la ceinture ! Ah ! c'est trop fort !

Je descends et prends la bride du cheval, cependant que le lieutenant qui commande l'escorte dédouble ses hommes, forme un peloton, se met en tête et s'efforce de dégager la voie. Ajoutez qu'à cet endroit le faubourg est dépavé et que les voitures ne peuvent avancer que lentement, extrêmement cahotées.

Après bien des efforts et suivis par une foule hurlante, nous atteignons la rue de Charonne et poussons jusqu'à la rue Basfroi. Là, nouvelle cohue. Il faut encore parlementer pour passer. Je réfléchis qu'en prenant la rue Basfroi, force nous sera de traverser la place Voltaire, où nous ne pourrions peut-être plus avoir raison de la foule. Je donne l'ordre au cocher de monter encore la rue de Charonne jusqu'à la rue des Boulets, et de pénétrer, par là, rue de la Roquette.

Résolution sage, car nous ne fûmes plus guère arrêtés qu'aux abords de la prison.

★
★ ★

Je fis ouvrir rapidement la porte. Les voitures pénétrèrent. Il était dix heures du soir.

Le directeur François procéda à l'appel des prisonniers. Il regarda l'archevêque assez longuement, sans lui rien dire, plaisanta les pères Jésuites, puis donna l'ordre au brigadier Romain de conduire tous les détenus en cellule.



Ma terrible mission était remplie. Fortement impressionné par ce que j'avais vu et entendu, je quittai le dépôt de la Roquette en compagnie du secrétaire Lombard. Avant de partir, j'avais donné l'ordre au lieutenant de ramener les voitures à Mazas et j'avais dit au surveillant Mounier d'aviser Gareau que je reviendrais le lendemain dans la matinée, pour achever le transfert.



Lombard et moi, nous étions de retour à la Préfecture vers les minuit. Nous n'y rencontrâmes que Ferré et Dupont. Rigault était bien venu, avait demandé de nos nouvelles, mais était reparti sans laisser d'ordres.

Nous passâmes la nuit dans le cabinet du préfet, étendus sur des canapés.

Le lendemain, vers huit heures, nous reprîmes le chemin de Mazas. L'idée me vint de passer à l'Hôtel de Ville dans l'espoir d'y retrouver Rigault. Nous n'y trouvâmes que Pindy, membre de la Commune et commandant militaire du monument. Je ne lui adressai pas la parole, parce que, depuis quelques jours, nous avions acquis la quasi-certitude que cet élu avait servi la police impériale. C'est là un point sur lequel je reviendrai.



Une seule voiture suffit pour opérer le second transfert. Mais, mis en garde par les incidents de la veille, je dissi-

mulai les prêtres dans le fond de la tapissière et plaçai en avant des détenus civils et quelques gardés fédérés.

Le transfert s'effectua d'ailleurs sans incident grave, par le même chemin.

★
★ ★

Je revins à Mazas avec Lombard. Nous déjeunâmes avec le directeur Gareau et sa femme. Avant de le quitter, je lui donnai l'ordre de brûler le registre d'écrou (ce qu'il ne fit pas), de mettre en liberté tous les fédérés détenus à Mazas pour différents faits sans gravité et de les envoyer à la mairie de la place Voltaire, où on les armerait.

Gareau me demanda des instructions écrites que je lui laissai. C'est à ce moment que le directeur me montra l'ordre, écrit par Rigault, de transférer Ruault du Dépôt de la Préfecture à Mazas, ordre au recto duquel j'avais écrit — pour les raisons qu'on lira ailleurs :

— Conservez cette canaille pour le peloton d'exécution.

Cet ordre, trouvé sur Gareau, quand on le fusilla, et le bon de réquisition des voitures, furent les deux faits essentiels qui me firent condamner à mort par le 3^e conseil de guerre versaillais.

★
★ ★

Quel fut mon état d'âme pendant l'accomplissement de ma mission ! La pensée que ce transfert était pour les détenus une étape vers la mort me tourmentait-elle ? Non.

Avec toute l'insouciance de l'extrême jeunesse, sous l'impression très vive du fanatisme révolutionnaire, j'agissais, convaincu que j'exécutais un ordre nécessaire. L'avouerai-je ! J'en éprouvais même quelque fierté. Un instant cependant je perdis tout mon calme, ce fut le 22 au soir, à l'angle du faubourg Saint-Antoine : les hurlements

de la foule en délire m'épouvantèrent. Dans une étreinte d'angoisse je m'imaginai la masse inconsciente, aveugle, déchaînée et féroce nous débordant et massacrant sur place nos prisonniers. Les aurais-je défendus? Que sais-je. Il est toujours facile de répondre oui. Je crois plutôt que j'aurais laissé faire. Il faut l'avouer : j'étais uniquement tourmenté par la crainte de ne point exécuter jusqu'au bout l'ordre reçu.

Oui, l'exécution du décret des otages m'apparaissait comme conséquence fatale et logique de la guerre civile exaspérée : l'exécution des prêtres me semblait assez justifiée par les abominations versaillaises; celle des mouchards, de ceux qui nous avaient trahis sous l'Empire, me réjouissait.

Que mes lecteurs apprécient cet aveu selon leurs tempéraments. J'ai agi en 1871 et j'écris aujourd'hui selon le mien.

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DU TOME II

QUATRIÈME PARTIE. — **La Tragédie des otages** (Suite).

- CHAPITRE VI. — Exécution de six otages à la Roquette.
CHAPITRE VII. — Les responsabilités. Le procès à Versailles.
CHAPITRE VIII. — Massacre des otages rue Haxo.
CHAPITRE IX. — Rigault et Ferré.
CHAPITRE X. — Exécution de Gustave Chaudey. Les responsabilités.

CINQUIÈME PARTIE. — **La Commune gouverne.**

- CHAPITRE I^{er}. — La Police.
CHAPITRE II. — Les Finances.
CHAPITRE III. — Les autres services.
CHAPITRE IV. — Le parlementarisme à la Commune. Minorité et majorité.
CHAPITRE V. — Le Comité de Salut public.

SIXIÈME PARTIE. — **La Commune combat.**

- CHAPITRE I^{er}. — Sous Cluseret.
CHAPITRE II. — Sous Rossel.
CHAPITRE III. — Dombrowski à Neuilly.

SEPTIÈME PARTIE. — **La Semaine sanglante.**

- CHAPITRE I^{er}. — Paris livré.
CHAPITRE II. — Le cercle de fer se rétrécit.
CHAPITRE III. — Lutte désespérée.
CHAPITRE IV. — Le massacre.
CHAPITRE V. — Les prévôtés.

HUITIÈME PARTIE. — **La Répression.**

- CHAPITRE I^{er}. — La Justice militaire.
CHAPITRE II. — Quelques procès.
CHAPITRE III. — Mon procès. L'infamie du colonel Dulac.
CHAPITRE IV. — La Commune en exil, à la déportation, au bagne.

NEUVIÈME PARTIE. — **Origines, causes et conséquences.**

- CHAPITRE I^{er}. — Henri Rochefort. *La Lanterne et la Marseillaise*.
CHAPITRE II. — Assassinat de Victor Noir.
CHAPITRE III. — Le 4 Septembre.
CHAPITRE IV. — Le 31 Octobre et le 22 Janvier.
CHAPITRE V. — Confession d'un révolutionnaire.

(Ce second volume paraîtra en février 1904.)